



DOCUMENT DE REFERENCE

2008/2009

En application de son Règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 7 décembre 2009 sous le numéro R.09-091. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Son enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été effectué après de l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de la Société BIGBEN INTERACTIVE ;
- ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

En application de l'article 28 du règlement CE N°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 mars 2008 et le 31 mars 2007, inclus dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.08-0105 le 29 septembre 2008, sont incorporés par référence au présent document.
- Les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2008 et le 31 mars 2007, inclus dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.08-0105 le 29 septembre 2008, sont incorporés par référence au présent document.

SOMMAIRE

Le présent document a été établi selon l'annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne.

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE | 3 |
| NOTE LIMINAIRE | 9 |
| CHAPITRE 1. PERSONNES RESPONSABLES..... | 10 |
| 1.1. DENOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE | 10 |
| 1.1.1. <i>Responsable du Document de Référence</i> | 10 |
| 1.1.2. <i>Responsable de l'information financière</i> | 10 |
| 1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE | 10 |
| 1.3. CALENDRIER INDICATIF DE COMMUNICATION FINANCIERE | 11 |
| CHAPITRE 2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES..... | 12 |
| 2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES | 12 |
| 2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS | 12 |
| 2.3. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE LA PERIODE D'OBSERVATION | 13 |
| 2.4. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX | 13 |
| CHAPITRE 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES | 14 |
| 3.1. DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES..... | 14 |
| 3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DE PERIODES INTERMEDIAIRES | 15 |
| 3.3. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS | 15 |
| 3.3.1. <i>Principaux chiffres statistiques</i> | 15 |
| 3.3.2. <i>Evolution du cours</i> | 16 |
| 3.3.3. <i>Cotation des BSA (Bons de Souscription d'Actions)</i> | 17 |
| CHAPITRE 4. FACTEURS DE RISQUE..... | 19 |
| 4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE | 19 |
| 4.1.1. <i>Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants</i> | 19 |
| 4.1.2. <i>Risques clients</i> | 19 |
| 4.1.3. <i>Risques liés aux stocks et à leur gestion</i> | 20 |
| 4.1.4. <i>Risques industriels - Composants</i> | 21 |
| 4.1.5. <i>Risques propres aux marchés adressés par la Société</i> | 21 |
| 4.2. RISQUES FINANCIERS | 23 |
| 4.2.1. <i>Risques de liquidité – Financement du besoin en fonds de roulement</i> | 23 |
| 4.2.2. <i>Risques de taux</i> | 24 |
| 4.2.3. <i>Risques de change</i> | 25 |
| 4.2.4. <i>Risques sur actions</i> | 25 |
| 4.2.5. <i>Risques liés aux engagements pris par la Société – Hors bilan</i> | 26 |
| 4.2.6. <i>Risques de continuité d'exploitation</i> | 27 |
| 4.3. RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX | 27 |

| | |
|--|-----------|
| 4.3.1. Faits exceptionnels et litiges..... | 27 |
| 4.3.2. Risques liés à la propriété intellectuelle | 27 |
| 4.3.3. Réglementation et risques liés à son évolution..... | 28 |
| 4.3.4. Risques fiscaux..... | 30 |
| 4.4. RISQUES LIES A LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE..... | 30 |
| 4.4.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés..... | 30 |
| 4.4.2. Risques liés à l'influence exercée sur la Société par un nombre limité d'actionnaires | 31 |
| 4.5. RISQUES RESULTANT DE L'EXERCICE PAR LA SOCIETE DE SON ACTIVITE | 31 |
| 4.5.1. Conséquences sociales de l'activité..... | 31 |
| 4.5.2. Conséquences environnementales de l'activité..... | 31 |
| 4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES..... | 32 |
| 4.7. AUTRES RISQUES | 33 |
| CHAPITRE 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR..... | 34 |
| 5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE | 34 |
| 5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur..... | 34 |
| 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur | 34 |
| 5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société | 34 |
| 5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts) | 34 |
| 5.1.5. Exercice Social (article 46 des statuts) | 34 |
| 5.1.6. Historique de la Société..... | 35 |
| 5.2. INVESTISSEMENTS..... | 38 |
| 5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte..... | 38 |
| 5.2.2. Principaux investissements en cours..... | 39 |
| 5.2.3. Politique future d'investissements..... | 39 |
| CHAPITRE 6. APERCU DES ACTIVITES | 40 |
| 6.1. PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE..... | 40 |
| 6.1.1. Les activités de BIGBEN INTERACTIVE..... | 40 |
| 6.1.2. L'offre de produits..... | 42 |
| 6.1.3. Perspectives et stratégie à moyen terme | 46 |
| 6.2. UN MARCHE AYANT CONNU UNE PHASE DE PLEINE CROISSANCE | 47 |
| 6.2.1. Tendances observées récemment sur les marchés de la Société | 47 |
| 6.2.2. L'environnement concurrentiel du Groupe..... | 52 |
| 6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT EU UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LES ACTIVITES ET LES MARCHES DE LA SOCIETE | 54 |
| 6.4. DEGRE DE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION | 54 |
| 6.5. APPRECIATION DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DE LA SOCIETE | 55 |
| CHAPITRE 7. ORGANIGRAMME..... | 56 |
| 7.1. DESCRIPTION DU GROUPE | 56 |
| 7.1.1. Structure juridique du Groupe | 56 |
| 7.2. SOCIETE MERE ET FILIALES DE L'EMETTEUR | 56 |
| CHAPITRE 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS | 59 |

| | |
|---|-----------|
| 8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES | 59 |
| 8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE | 60 |
| CHAPITRE 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT | 61 |
| 9.1. SITUATION FINANCIERE | 61 |
| 9.1.1. <i>Chiffre d'affaires 2008/2009</i> | 62 |
| 9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION | 63 |
| 9.2.1. <i>Facteurs influant sensiblement sur le revenu d'exploitation</i> | 63 |
| 9.2.2. <i>Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i> | 65 |
| 9.2.3. <i>Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe</i> | 65 |
| CHAPITRE 10. TRESORERIE ET CAPITAUX..... | 66 |
| 10.1. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES DE L'EMETTEUR | 66 |
| 10.2. SOURCES ET MONTANTS DE FLUX DE TRESORERIE | 67 |
| 10.3. CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT | 70 |
| 10.3.1. <i>Structure de financement</i> | 70 |
| 10.3.2. <i>Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement</i> | 73 |
| 10.4. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX | 74 |
| 10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES, NECESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS | 74 |
| CHAPITRE 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES..... | 75 |
| 11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT | 75 |
| 11.1.1. <i>Savoir-faire et technologies maîtrisés par la Société</i> | 75 |
| 11.1.2. <i>Profil de équipes en charge de la recherche et du développement technique</i> | 79 |
| 11.2. HISTORIQUE DES BUDGETS D'INVESTISSEMENT | 80 |
| 11.2.1. <i>Principaux programmes de développement en cours</i> | 81 |
| 11.3. BREVETS, LICENCES ET MARQUES | 82 |
| 11.3.1. <i>Brevets</i> | 82 |
| 11.3.2. <i>Licences</i> | 85 |
| 11.3.3. <i>Marques</i> | 85 |
| CHAPITRE 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES..... | 87 |
| 12.1. PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE LES ACTIVITES DE L'EMETTEUR DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE | 87 |
| 12.1.1. <i>Chiffre d'affaires et activité du 1^{er} semestre 2009/2010</i> | 87 |
| 12.1.2. <i>Résultats du 1^{er} semestre 2009/2010</i> | 90 |
| 12.1.3. <i>Evolution du capital social et de l'actionariat</i> | 93 |
| 12.1.4. <i>Constat et perspectives pour l'exercice 2009/2010</i> | 93 |
| 12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR..... | 94 |
| CHAPITRE 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE | 95 |
| CHAPITRE 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE | 96 |
| 14.1. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS | 96 |
| 14.1.1. <i>Direction Générale</i> | 96 |
| 14.1.2. <i>Membres du Conseil d'administration</i> | 96 |

| | |
|--|------------|
| 14.1.3. Profils des administrateurs..... | 98 |
| 14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE..... | 99 |
| CHAPITRE 15. REMUNERATION ET AVANTAGES..... | 100 |
| 15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES POUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES CLOS AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE..... | 100 |
| 15.1.1. Politique de fixation des rémunérations..... | 100 |
| 15.1.2. Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices | 100 |
| 15.1.3. Jetons de présence..... | 102 |
| 15.1.4. Actions de performance | 103 |
| 15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux | 104 |
| 15.1.6. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société..... | 106 |
| 15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES..... | 106 |
| CHAPITRE 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION..... | 107 |
| 16.1. DIRECTION ET ADMINISTRATION DE LA SOCIETE | 107 |
| 16.1.1. Direction de la Société..... | 107 |
| 16.1.2. Administration de la Société..... | 107 |
| 16.1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration | 108 |
| 16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES | 109 |
| 16.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMITES..... | 110 |
| 16.3.1. Comités d'Audit et des Rémunérations | 110 |
| 16.3.2. Comités de Direction BIGBEN INTERACTIVE SA et Groupe..... | 111 |
| 16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 112 |
| 16.5. RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 112 |
| 16.5.1. Rapport du président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne..... | 112 |
| 16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE..... | 120 |
| CHAPITRE 17. SALARIES..... | 122 |
| 17.1. EFFECTIFS..... | 122 |
| 17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX | 123 |
| 17.2.1. Participations des mandataires sociaux et dirigeants..... | 123 |
| 17.2.2. Attribution gratuite d'actions..... | 123 |
| 17.2.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux | 123 |
| 17.3. ACCORD PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE BIGBEN INTERACTIVE | 125 |
| 17.3.1. Actionnariat actuel des salariés..... | 125 |
| 17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation | 125 |
| 17.3.3. Attribution gratuite d'actions..... | 126 |
| 17.3.4. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés..... | 126 |

| | |
|--|------------|
| CHAPITRE 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | 129 |
| 18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MARS 2009..... | 129 |
| 18.1.1. Actionnariat au 31 mars 2009..... | 129 |
| 18.1.2. Modification de l'actionnariat intervenue post clôture..... | 130 |
| 18.1.3. Déclarations de franchissement de seuils au cours des 3 derniers exercices..... | 132 |
| 18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | 145 |
| 18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE..... | 145 |
| 18.4. PACTES, CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES ET ACTIONS DE CONCERT..... | 145 |
| 18.5. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE | 148 |
| CHAPITRE 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES | 150 |
| 19.1. DESCRIPTION DES CONVENTIONS | 150 |
| 19.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES | 150 |
| CHAPITRE 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR..... | 155 |
| 20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES | 155 |
| 20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA | 155 |
| 20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES..... | 156 |
| 20.3.1. Bilan consolidé au 31 mars 2009..... | 156 |
| 20.3.2. Comptes annuels consolidés au 31 mars 2009 | 157 |
| 20.3.3. Tableau de variation des capitaux propres..... | 158 |
| 20.3.4. Tableau de variation des flux de trésorerie | 159 |
| 20.3.5. Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives..... | 160 |
| 20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES ANNUELLES | 196 |
| 20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES | 198 |
| 20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES | 198 |
| 20.6.1. Bilan consolidé au 30 septembre 2009..... | 198 |
| 20.6.2. Comptes intermédiaires consolidés au 30 septembre 2009 | 199 |
| 20.6.3. Tableau de variation de capitaux propres | 200 |
| 20.6.4. Tableau de variation des flux de trésorerie | 201 |
| 20.6.5. Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives..... | 202 |
| 20.7. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES INTERMEDIAIRES | 221 |
| 20.8. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES | 222 |
| 20.9. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE..... | 223 |
| 20.10. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE | 223 |
| CHAPITRE 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | 224 |
| 21.1. CAPITAL SOCIAL | 224 |
| 21.1.1. Capital social (article 7 des statuts) | 224 |
| 21.1.2. Actions non-représentatives du capital..... | 224 |
| 21.1.3. Acquisition par la Société de ses propres actions..... | 224 |
| 21.1.4. Instruments dilutifs..... | 224 |
| 21.1.5. Capital autorisé non émis..... | 227 |

| | |
|---|------------|
| 21.1.6. Capital de la Société ou des sociétés liées faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option | 228 |
| 21.1.7. Evolution du capital social..... | 228 |
| 21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS..... | 229 |
| 21.2.1. Objet social (article 3 des statuts)..... | 229 |
| 21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 18 à 24 des statuts) | 229 |
| 21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 à 15 et article 37 des statuts) | 232 |
| 21.2.4. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires..... | 234 |
| 21.2.5. Conditions régissant les convocations des Assemblées Générales et de leur admission (articles 30 à 45 des statuts)..... | 234 |
| 21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société..... | 239 |
| 21.2.7. Franchissements de seuils | 239 |
| 21.2.8. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (articles 9 et 10 des statuts)..... | 239 |
| CHAPITRE 22. CONTRATS IMPORTANTS | 240 |
| CHAPITRE 23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS..... | 241 |
| CHAPITRE 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC..... | 242 |
| 24.1. PUBLICATION DES 12 DERNIERS MOIS..... | 242 |
| CHAPITRE 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS | 245 |
| 25.1. SOCIETE FAITIERE ET AUTRES FILIALES | 245 |
| ANNEXE 1 : SOMMAIRE DES TABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE | 249 |

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent document de référence, l'expression « BIGBEN INTERACTIVE » ou la « Société » désigne le groupe composé de la société BIGBEN INTERACTIVE SA et ses filiales.

Le présent document contient des indications sur les objectifs de BIGBEN INTERACTIVE, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces éléments prospectifs dépendent des circonstances ou de faits qui pourraient ne pas se produire dans le futur. Ces objectifs et déclarations prospectives ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

Chapitre 1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination de la personne responsable

1.1.1. Responsable du Document de Référence

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00
Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

1.1.2. Responsable de l'information financière

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00
Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence, ainsi que celles figurant dans le document de référence visé par l'Autorité des marchés financiers en date du 29 septembre 2008 sous le numéro R.08-105, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, rapports relatifs aux comptes consolidés au 31 mars 2007, au 31 mars 2008 et au 31 mars 2009, les rapports établis au titre de l'exercice 2007 contenant une observation relative à la continuité d'exploitation. »

Fait à Lesquin, le 7 décembre 2009.

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE

1.3. Calendrier indicatif de communication financière

| | |
|-----------------|--|
| 26 janvier 2010 | Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2009-2010 |
| 27 avril 2010 | Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2009-2010 |
| 25 mai 2010 | Résultats annuels au 31 mars 2010 |

Chapitre 2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice :

Fiduciaire Métropole Audit (FMA)
22, rue du Château
59100 Roubaix, France

Représentée par Monsieur Jean-François PANSARD

Date de début du premier mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011.

Co-Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice :

KPMG Audit
159, avenue de la Marne
BP 1045
59701 Marcq en Baroeul Cedex, France

Représentée par Monsieur Christian de BRIANSON

Date de début du premier mandat : 09 novembre 1998, renouvelé le 23 août 2004

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2010 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2010.

Les deux commissaires aux comptes titulaires, KPMG et FMA, appartiennent à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Douai.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice :

Monsieur Pierre GILMANT
22, rue du Château
59100 Roubaix

Début de mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011.

Co-Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice :

SCP Prut Foulatière & Autres
2 bis, rue de Villiers
92300 Levallois-Perret

Début de mandat : 23 août 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2010 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2010.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation

La Société précise qu'aucun contrôleur légal n'a démissionné, n'a été écarté ou n'a été re-désigné au cours des 3 derniers exercices.

2.4. Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires suivants ont été versés aux contrôleurs légaux par la Société pour les deux derniers exercices :

Table 1. Honoraires des contrôleurs légaux

| | 31/03/2008 | | | | 31/03/2009 | | | |
|---|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| | KPMG | | FMA | | KPMG | | FMA | |
| Commissariat aux Comptes | 161 400 | 99% | 100 816 | 100% | 167 500 | 82% | 101 700 | 91% |
| Emetteur | 149 400 | 91% | 88 816 | 88% | 154 000 | 75% | 89 700 | 80% |
| Sociétés intégrées globalement (*) | 12 000 | 7% | 12 000 | 12% | 13 500 | 7% | 12 000 | 11% |
| Autres diligences liées à la mission | 2 000 | 1% | 0 | 0% | 37 000 | 18% | 10 000 | 9% |
| Emetteur (**) | 2 000 | 1% | 0 | 0% | 37 000 | 18% | 10 000 | 9% |
| Sociétés intégrées globalement | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Sous-total | 163 400 | 100% | 100 816 | 100% | 204 500 | 100% | 111 700 | 100% |
| Autres prestations | 0 | 0% | 0 | 0 | 0 | 0% | 0 | 0 |
| TOTAL | 163 400 | 100% | 100 816 | 100% | 204 500 | 100% | 111 700 | 100% |

(*) Honoraires pour ESPACE 3 GAMES sur les deux exercices.

(**) Les honoraires de KPMG comprennent entre autre choses la revue du Document de Référence et les diligences effectuées dans le cadre de l'émission des BSA.

Chapitre 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. Données financières sélectionnées

L'examen de la situation financière du Groupe se base en particulier sur les derniers états financiers consolidés disponibles, et relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2009 (comptes présentés selon les normes IFRS).

Table 2. Données financières sélectionnées

| <i>En K€</i> | 31 mars 2007 consolidés | 31 mars 2008 consolidés | 31 mars 2009 consolidés |
|-------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 68 427 | 84 152 | 98 493 |
| Résultat opérationnel courant | 3 156 | 11 728 | 17 740 |
| <i>Marge opérationnelle</i> | <i>4,6%</i> | <i>13,9%</i> | <i>18,0%</i> |
| Résultat financier | -1 428 | -2 021 | -1 204 |
| Résultat net | 2 201 | 11 556 | 16 482 |
| Actifs non courants | 14 161 | 16 556 | 14 116 |
| Capitaux Propres Groupe | 875 | 12 310 | 29 674 |
| Endettement financier | 29 003 | 20 835 | 14 267 |
| Trésorerie | 1 332 | 3 194 | 8 013 |
| Total du bilan | 45 837 | 52 245 | 67 378 |

2006/2007 :

L'exercice 2006/2007 marque le début de la phase de recovery du Groupe BIGBEN INTERACTIVE. Alors que l'exercice 2005/2006 avait conduit le Groupe à afficher une perte opérationnelle de plus de 18 M€, BIGBEN INTERACTIVE affiche, à fin mars 2007, un résultat opérationnel courant de 3,2 M€. Cette performance est le reflet principalement de la vigueur de l'activité Accessoires sur tous les territoires ciblés par le Groupe, en France mais également au Benelux et en Allemagne, ainsi que la consolidation des activités complémentaires en France. Il est rappelé l'orientation plus marquée des activités du Groupe sur les produits core business, à savoir les accessoires et les logiciels de jeux en distribution exclusive, positionnement présentant des marges brutes supérieures aux autres activités.

Le résultat net consolidé s'est élevé à 2,2 M€ au cours de l'exercice 2006/2007, marquant ainsi une amélioration significative par rapport à la perte de près de 17 M€ enregistrée au cours de l'exercice précédent.

2007/2008 :

Au cours de l'exercice 2007/2008, la croissance de l'activité accompagnée d'une gestion rigoureuse permet au Groupe BIGBEN INTERACTIVE de voir sa rentabilité opérationnelle s'accroître de manière significative. Le résultat opérationnel courant passe ainsi de 3,2 M€ à 11,7 M€, soit une marge de 13,9 % par rapport au chiffre d'affaires. Cette réussite est le résultat de la poursuite de la stratégie de la Société en termes d'orientation du business sur des produits à plus forte marge, c'est-à-dire sur les accessoires pour consoles de jeu et les jeux en distribution exclusive. En particulier, les accessoires, sur lesquels le Groupe a mis l'accent, connaissent un grand succès dans un contexte de marché favorable, et donc d'importantes hausses en termes d'activité.

Marqué par une croissance significative de l'activité et une nette amélioration de la rentabilité, l'exercice 2007/2008 conforte le redressement du Groupe BIGBEN INTERACTIVE avec un résultat net qui atteint 11,6 M€, soit une marge nette de 13,7 % par rapport au chiffre d'affaires réalisé. Il est à noter que la Société bénéficie d'un déficit reportable toujours significatif, dont l'activation à hauteur de 2,1 M€ au cours de l'exercice 2007/2008 accroît mécaniquement le résultat net affiché.

2008/2009 :

L'exercice 2008/2009 confirme le redressement total et avéré de BIGBEN INTERACTIVE, avec un chiffre d'affaires en hausse de 17 % à 98,5 M€. Le Groupe bénéficie de la qualité de son positionnement produits et d'un environnement de marché particulièrement porteur sur l'univers des jeux vidéo. Se concentrant sur ses activités cœur de métier (accessoires et distribution exclusive) à plus forte valeur ajoutée, activités qui représentent plus de 80 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice écoulé, BIGBEN INTERACTIVE enregistre des résultats très satisfaisants, le résultat opérationnel atteignant ainsi 17,7 M€, en hausse de plus de 50 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net s'établit lui à 16,5 M€, tirant à nouveau parti des reports déficitaires.

Structure financière :

Alors qu'au 31 mars 2006, les capitaux propres étaient négatifs après les résultats déficitaires enregistrés fin mars 2005 et fin mars 2006, et ce malgré l'augmentation de capital réalisée début 2006 ; l'analyse des chiffres montre un redressement spectaculaire des fonds propres, confortés par les résultats enregistrés au cours des 3 derniers exercices (2,2 M€ sur l'exercice 2006/2007, 11,6 M€ sur l'exercice 2007/2008 et 16,5 M€ sur l'exercice 2008/2009). Ainsi, les capitaux propres s'établissent au 31 mars 2009 à près de 30 M€ pour un endettement financier net de 6,2 M€ (hors prise en compte du poste Autres passifs non courants).

Se reporter également au chapitre 12 du présent document de référence, chapitre présentant notamment les niveaux d'activité et de résultats enregistrés par la Société au cours du 1^{er} semestre de l'exercice en cours 2009/2010.

3.2. Informations financières de périodes intermédiaires

Le présent document de référence ne contient pas d'informations financières portant sur des périodes intermédiaires, en dehors de la reprise du communiqué de presse diffusé par la Société en date du 16 novembre dernier, communiqué portant sur les niveaux d'activité et de résultats enregistrés au cours du 1^{er} semestre de l'exercice en cours 2009/2010.

3.3. Marché des instruments financiers

A la date du présent document, les actions BIGBEN INTERACTIVE sont admises sur le marché Euronext C de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000074072.

3.3.1. Principaux chiffres statistiques

Le nombre total d'actions composant le capital social de BIGBEN INTERACTIVE a augmenté de 9.807.776 à la clôture de l'exercice 2007/2008 à 9.839.224 actions à la clôture de l'exercice 2008/2009. Il a ainsi été créé

31.448 actions nouvelles dont le détail est donné au paragraphe 21.1.7. « *Evolution du capital social au cours de l'exercice* ».

Les données boursières de l'action BIGBEN INTERACTIVE pour l'exercice 2008/2009 sont les suivantes :

- Cours d'ouverture au 1^{er} avril 2008 : 5,40 € - Nombre de titres au 1^{er} avril 2008 : 9.807.776 ;
- Cours de clôture au 31 mars 2009 : 5,30 € - Nombre de titres au 31 mars 2009 : 9.839.224 ;
- Cours le plus haut : 8,74 € le 06 juin 2008 (cours de clôture le plus haut : 8,35 € le 06 juin 2008);
- Cours le plus bas : 4,11 € le 24 février 2009.

Le prix moyen des transactions établi sur la base du nombre de titres échangés est de 6,79 € pour l'exercice 2008/2009 contre 4,57 € pour l'exercice 2007/2008. Le cours moyen du titre s'est établi à 6,54 € pour l'exercice 2008/2009 contre 4,46 € pour l'exercice 2007/2008.

Les échanges se sont considérablement réduits en 2008/2009 avec en moyenne 192.000 titres par mois contre 324.000 pour l'exercice précédent, les volumes mensuels sur février et mars 2009 étant inférieurs à 100.000 titres.

Table 3. Evolution du cours de bourse 2008/2009 vs. 2008/2007

| En € / action | 2007/2008 | | 2008/2009 | |
|----------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| | Min. | Max. | Min. | Max. |
| Avril | 3,63 | 4,50 | 5,34 | 6,79 |
| Mai | 4,39 | 4,98 | 6,40 | 7,43 |
| Juin | 4,15 | 4,88 | 7,41 | 8,35 |
| Juillet | 4,01 | 4,40 | 6,35 | 7,99 |
| Août | 3,60 | 4,19 | 7,29 | 7,70 |
| Septembre | 3,81 | 4,30 | 6,61 | 7,72 |
| Octobre | 4,05 | 4,61 | 5,40 | 6,75 |
| Novembre | 4,22 | 4,80 | 6,55 | 7,44 |
| Décembre | 4,66 | 5,77 | 6,00 | 6,60 |
| Janvier | 4,20 | 5,38 | 5,87 | 6,43 |
| Février | 4,60 | 5,20 | 4,11 | 5,82 |
| Mars | 4,70 | 5,40 | 4,45 | 5,41 |
| Exercice | 3,60 | 5,77 | 4,11 | 8,35 |

3.3.2. Evolution du cours

Après une hausse régulière au début de l'exercice 2008/2009 anticipant le résultat en forte progression de la Société annoncé le 06 juin, le cours s'établit à plus de 8,00 € pendant près de 3 semaines (cours moyen de 8,03 € en juin 2008). Tout au long de l'été, le cours moyen résiste dans une fourchette 7,10 € à 7,45 € avant de se tasser à 6,14 € en octobre 2008 sous l'influence de la crise financière mondiale et du marasme boursier résultant. Ce n'est qu'à la mi-novembre que le cours se redresse à l'annonce des résultats semestriels significativement bénéficiaires du 18 novembre 2008 (cours moyen de 6,88 € en novembre) suivi d'une prise de bénéfices en décembre.

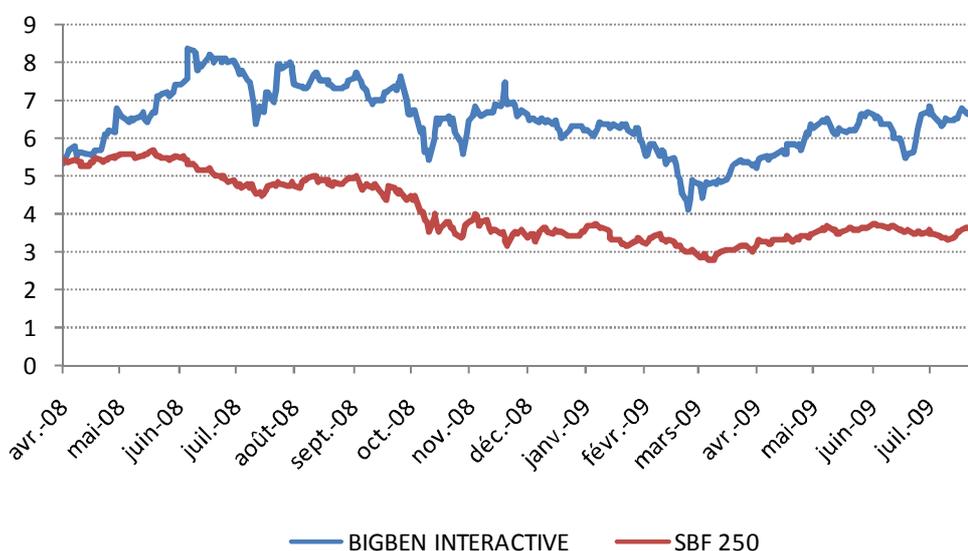
Le cours se tasse à partir de la dernière semaine de janvier malgré la confirmation de l'objectif annuel de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel le 26 janvier 2009 et atteint un creux avant de se redresser progressivement jusqu'à la clôture de l'exercice.

Le plus haut de 8,74 € est atteint en séance le 06 juin 2008, soit le lendemain de la publication des résultats annuels 2007/2008 et le plus bas de 4,11 € le 24 février 2009, reflétant ainsi l'extrême volatilité du marché dans un contexte de crise financière mondiale.

Depuis le début de l'exercice en cours, le titre est nettement plus travaillé avec un volume mensuel moyen de 220.000 titres échangés en avril 2009.

Contrairement à l'indice SBF 250, représentant les 250 premières capitalisations de l'indice CAC AllShares qui a subi une décote importante avec une baisse de 41 % sur la période considérée (01 avril 2008 : 31 mars 2009), l'action BIGBEN INTERACTIVE reste stable avec une faible baisse de 2 %.

Table 4. *Evolution du cours de bourse de du 1^{er} avril 2008 au 31 juillet 2009*



3.3.3. Cotation des BSA (Bons de Souscription d'Actions)

Il est par ailleurs précisé que les bons de souscription d'actions émis le 2 janvier 2007 au moment de la recapitalisation de la Société étaient cotés sur le marché Euronext de NYSE Euronext Paris jusqu'au 30 juin 2009, sous le code ISIN FR0010412189.

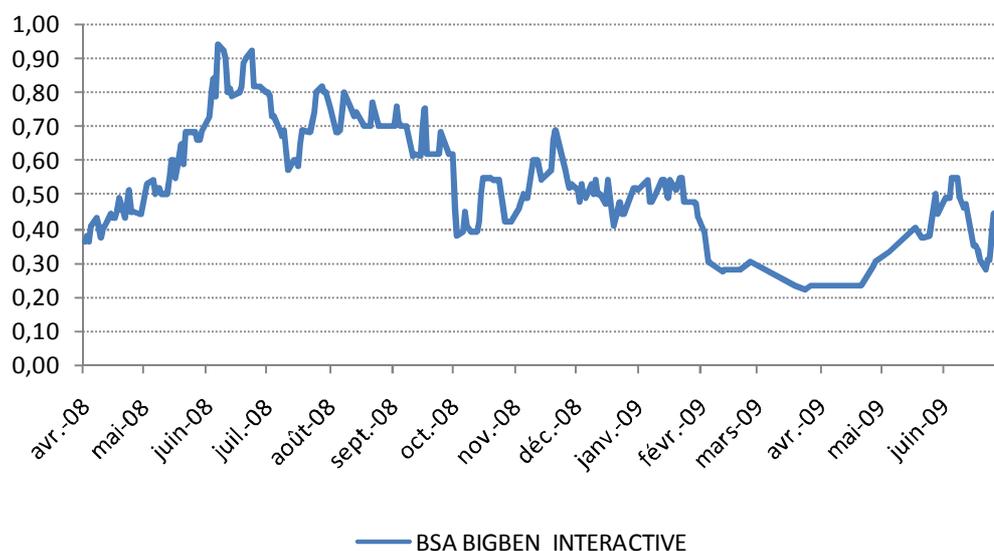
Il est rappelé que 6 bons donnent droit à la souscription d'une action au prix de 3,25 euros, et ce jusqu'au 30 juin 2009. La période d'exercice initiale du 1^{er} avril 2007 au 31 décembre 2008 avait été prorogée au 30 juin 2009 par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2008 afin de tenir compte du contexte de la crise financière.

L'augmentation de capital de 5,23 M€ par exercice des bons de souscription d'actions émis le 29 décembre 2006 dans le cadre de la restructuration de la dette bancaire et son adossement capitalistique (mis en place début 2006 par un consortium d'investisseurs alors mené par DEUTSCHE BANK et COMPAGNIE FINANCIÈRE MI 29), a été réalisée par l'émission de 1.609.362 actions nouvelles. A l'issue de l'augmentation de capital, le capital était composé de 11.399.535 actions représentant 11.416.908 droits de vote.

Les données boursières relatives à ces bons depuis le début du dernier exercice 2008//2009 et jusqu'au 30 juin 2009 sont les suivantes :

- Cours d'ouverture au 1^{er} avril 2008 : 0,36 € ;
- Cours de clôture au 31 mars 2009 : 0,23 € ;
- Cours le plus haut : 0,98 € le 9 juin 2008 (cours de clôture le plus haut : 0,92 € le 09 juin 2008) ;
- Cours le plus bas : 0,22 € le 24 mars 2009 ;
- Cours de clôture au 30 juin 2009 : 0,43 €

Table 5. *Evolution du cours de bourse des BSA BIGBEN INTERACTIVE du 1^{er} avril 2008 au 30 juin 2009*



Chapitre 4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

4.1. Risques liés à l'activité

4.1.1. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

BIGBEN INTERACTIVE n'est dépendant d'aucun fournisseur en particulier. La Société a en permanence la possibilité de recourir à des fabricants différents en cas de besoin et de réorganiser sa production en quelques semaines si nécessaire.

Environ douze sous-traitants industriels travaillent à la fabrication des accessoires. Ces sous-traitants sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délai. La Société s'attache à avoir des fabricants différents pour chaque produit stratégique de son catalogue, à répartir les fabrications entre plusieurs sous-traitants ou à prévoir une solution de remplacement en cas de défaillance d'un sous-traitant.

Il n'existe aucun lien contractuel avec les usines qui fournissent les produits, autre que des commandes passées régulièrement, depuis de nombreuses années pour la plupart. Le délai de règlement moyen de ces fournisseurs est de 42 jours par virement bancaire ou lettre de crédit. Ce délai moyen est en légère hausse par rapport à l'exercice précédant (38 jours). Les partenariats industriels de longue durée avec les fournisseurs asiatiques qui, pour certains, travaillent en exclusivité pour BIGBEN INTERACTIVE, permettent d'assurer la sécurité des approvisionnements ; les opérations confiées à la sous-traitance ne concernent que des opérations sans éléments de maîtrise technologique.

La présence de BIGBEN INTERACTIVE auprès de ces fournisseurs et de ces sous-traitants, par l'intermédiaire de sa filiale de Hong Kong, chargée entre autres du suivi des fabrications, lui permet de coordonner facilement la production et d'exercer son contrôle qualité.

4.1.2. Risques clients

La Société travaille en France avec l'ensemble des intervenants de la grande distribution, qui ne présentent pas à son sens un risque de solvabilité, tandis qu'elle sécurise ses transactions avec les boutiques indépendantes grâce au recours systématique au paiement par carte bancaire. Elle ne souscrit donc pas d'assurance crédit pour ses transactions sur le territoire métropolitain. Elle a en revanche recours à l'assurance crédit de type export souscrite auprès de la Coface pour ses ventes dans les Dom Tom et en dehors de la France métropolitaine.

Dans ses autres pays d'implantation (Allemagne et Benelux), le Groupe souscrit une assurance crédit sur pratiquement tous ses clients.

Les principaux clients sont les enseignes majeures de la grande distribution et de la distribution spécialisée en France et au Benelux, de la distribution spécialisée en Allemagne. La concentration de la clientèle au niveau du Groupe dans les 3 principaux territoires d'implantation du Groupe est la suivante :

Table 6. Concentration de la clientèle de BIGBEN INTERACTIVE

| Clients | CA 2006-2007 (en M€) | % | % cumulé | Clients | CA 2007-2008 (en M€) | % | % cumulé | Clients | CA 2008-2009 (en M€) | % | % cumulé |
|--------------------|-------------------------|-------|----------|--------------------|-------------------------|-------|----------|--------------------|-------------------------|--------|----------|
| Client 1 | 6,61 | 9,66% | 9,66% | Client 1 | 8,18 | 9,72% | 9,72% | Client 1 | 10,15 | 10,31% | 10,31% |
| Client 2 | 5,63 | 8,23% | 17,88% | Client 2 | 6,49 | 7,72% | 17,43% | Client 2 | 8,40 | 8,53% | 18,83% |
| Client 3 | 4,03 | 5,89% | 23,78% | Client 3 | 5,42 | 6,44% | 23,87% | Client 3 | 7,57 | 7,69% | 26,52% |
| Client 7 | 2,91 | 4,25% | 28,03% | Client 7 | 3,22 | 3,83% | 27,70% | Client 4 | 5,24 | 5,32% | 31,84% |
| Client 5 | 2,48 | 3,63% | 31,66% | Client 9 | 2,96 | 3,51% | 31,21% | Client 5 | 3,94 | 4,00% | 35,84% |
| Client 4 | 2,32 | 3,39% | 35,05% | Client 4 | 2,76 | 3,28% | 34,49% | Client 6 | 2,82 | 2,86% | 38,70% |
| Client 9 | 2,18 | 3,19% | 38,24% | Client 5 | 2,46 | 2,92% | 37,41% | Client 7 | 2,79 | 2,83% | 41,54% |
| | 1,95 | 2,85% | 41,09% | | 2,18 | 2,59% | 40,00% | Client 8 | 2,76 | 2,80% | 44,34% |
| | 1,45 | 2,12% | 43,21% | Client 6 | 2,03 | 2,41% | 42,42% | Client 9 | 2,75 | 2,79% | 47,13% |
| | 1,40 | 2,04% | 45,25% | | 1,97 | 2,34% | 44,76% | Client 10 | 2,36 | 2,40% | 49,53% |
| Total du CA | 68,43 | | | Total du CA | 84,15 | | | Total du CA | 98,49 | | |

Ces parts de chiffre d'affaires traduisent l'importance de certains acteurs sur le marché, la Société cherchant néanmoins à diversifier ses canaux de distribution pour développer ses ventes et obtenir une répartition du chiffre d'affaires plus uniforme entre les différents acteurs. Les données présentées ci-après permettent d'apprécier au fil des années l'évolution de la dépendance du Groupe à ses principaux clients (en part relative), et permettent de souligner la grande fidélité de la clientèle au Groupe, 7 des 10 premiers clients au titre du dernier exercice étaient déjà d'importants clients au cours des 2 exercices précédents.

Le délai de paiement moyen des clients est de 48 jours, en nouvelle baisse sensible par rapport à l'exercice précédent (les délais de paiement moyen des clients étaient de 56 jours à la clôture de l'exercice 2007/2008 et de 62 jours à la clôture de l'exercice 2006/2007).

4.1.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion

La Société effectue le suivi des ventes de ses produits sur une base régulière afin de calibrer ses commandes et de ne disposer que du stock suffisant pour satisfaire les besoins de sa clientèle dans le trimestre à venir. Ses stocks sont entreposés dans sa base logistique de Libercourt, dans un bâtiment de 9.500 m² intégralement sprinklé. Cette plate forme logistique de Libercourt a été récemment reconfigurée afin de traiter l'augmentation sans précédent des volumes liée à la croissance de l'activité en France et la centralisation de la logistique de l'Allemagne. En pratique, la ligne automatisée de préparation de colis a été mise en service le 4 juin 2007 et la logistique de la filiale BIGBEN INTERACTIVE GmbH transférée à compter du 17 mars 2008.

La filiale de commercialisation belge appliquait jusqu'à encore très récemment la même méthodologie pour la gestion de leurs stocks ; elle disposait ainsi à son siège d'une surface d'environ 2.500 m² pour l'entreposage et la préparation des commandes. Ainsi, la ligne automatisée, mise en service sur la plate forme logistique de Libercourt le 4 juin 2007, a permis de centraliser les flux logistiques Accessoires de la filiale belge à compter du 15 juillet 2009, en capitalisant sur l'expérience acquise avec la centralisation des flux logistiques de la filiale allemande depuis le 1^{er} avril 2008.

4.1.4. Risques industriels - Composants

Tous les produits fabriqués et commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, les accessoires pour consoles de jeu répondent à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant une parfaite sécurité aux utilisateurs.

Le risque de composants défectueux, inhérent à l'activité et partagé par tous les autres constructeurs (accessoires et produits audio, cadeaux) est maîtrisé grâce à un contrôle exercé directement par BIGBEN INTERACTIVE Hong Kong sur les usines de fabrication asiatiques ou indirectement, par le biais de tiers spécialisés. Ce risque ne s'est jamais traduit par des difficultés réelles au cours des années passées. Le risque de pénurie de composants est un risque inhérent à l'activité de la Société et partagé par tous les autres constructeurs de produits électroniques (accessoires pour consoles de jeu vidéo, produits audio et cadeaux). BIGBEN INTERACTIVE est néanmoins en mesure, dans certains cas, d'anticiper les besoins de ses clients et également de substituer les composants indisponibles. Il n'y a eu aucune tension sur le marché des composants au cours de l'exercice 2008/2009 dont BIGBEN INTERACTIVE aurait pu subir les effets négatifs.

4.1.5. Risques propres aux marchés adressés par la Société

Dépendance à l'égard des calendriers de sorties des consoles de jeux vidéo

BIGBEN INTERACTIVE intervient sur le marché des jeux vidéo en tant que distributeur (exclusif ou non exclusif), mais également en tant qu'éditeur et distributeur d'accessoires pour consoles de jeux. A ce titre, l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers et de la réussite des sorties des consoles de jeux de manière générale. Ainsi, tout retard ou toute déception après le lancement par un intervenant comme Nintendo, Sony ou encore Microsoft d'une nouvelle plateforme de jeux, et pour laquelle le Groupe aurait investi de manière significative en termes de produits accompagnant cette sortie, serait de nature à avoir un impact pouvant être significatif sur le niveau d'activité et les marges de BIGBEN INTERACTIVE. Il convient toutefois de nuancer ce risque compte tenu aujourd'hui de l'expérience du Groupe et de la grande diversité des produits aujourd'hui compatibles avec les produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE.

Concurrence

BIGBEN INTERACTIVE évolue sur le terrain de multiples acteurs internationaux, européens ou nord-américains. La Société considère néanmoins pouvoir défendre ses parts de marché actuelles et en conquérir de nouvelles du fait d'une diversification unique dans le secteur avec :

- Un positionnement des produits privilégiant les fortes marges (accessoires) tout en offrant une largeur de gamme et une qualité de produits à des prix compétitifs,
- Un leadership sur les trois principaux marchés du jeu vidéo en Europe continentale (France, Allemagne et Benelux) et une présence accrue sur le reste de la Zone PAL (Europe, Australie, etc),
- La recherche d'un référencement toujours plus large auprès de la grande distribution, en direct dans ses pays d'implantation ou par l'intermédiaire de distributeurs locaux,
- Une veille marketing permanente par le biais des contacts consommateurs lors de salons et manifestations dédiés aux loisirs interactifs, etc ;
- L'exploitation de la convergence numérique pour mettre en commun clients et produits des activités d'édition/ fabrication de produits électroniques (accessoires de jeu, mémoires, lecteurs audio, etc).

Baisse régulière des prix des produits électroniques grand public

Sur le marché des produits électroniques grand public comme les accessoires et produits audio et cadeaux, l'érosion observée sur les prix de vente peut entraîner celle de la marge.

Les réponses à cette menace s'appuient sur la différenciation de l'offre et la recherche de la taille critique :

- La Société concentre depuis plusieurs années ses efforts sur le développement de produits innovants, le lancement de gammes ciblées à la sortie de chaque console, la création de valeur ajoutée grâce à de nouvelles fonctionnalités sur des produits existants et un marketing actif autour des produits qui, par la différenciation de l'offre, permettent de maintenir des niveaux de marge satisfaisants.
- Sur les produits grand public qui s'apparentent aujourd'hui à des produits génériques comme les manettes premier prix, la Société utilise sa capacité de sourcing et de négociation liée aux volumes achetés pour améliorer ses conditions d'achat.

Saisonnalité de l'activité durant l'exercice

L'activité de la Société reste marquée par une forte saisonnalité, la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité ; elle représente en moyenne 40 % du chiffre d'affaires annuel sur les 4 derniers exercices.

Table 7. Saisonnalité de l'activité

| | 31 mars 2007 consolidés | | 31 mars 2008 consolidés | | 31 mars 2009 consolidés | | Moyenne sur 3 ans |
|--|----------------------------|------|----------------------------|------|----------------------------|------|----------------------|
| | M€ | % | M€ | % | M€ | % | % |
| Chiffre d'affaires consolidé annuel | 68,4 | 100% | 84,2 | 100% | 98,5 | 100% | 100% |
| 1 ^{er} trimestre (1er avril au 30 juin) | 12,0 | 17% | 14,2 | 17% | 21,4 | 22% | 19% |
| 2 ^{ème} trimestre (1er juillet au 30 septembre) | 13,4 | 20% | 16,4 | 20% | 20,9 | 21% | 20% |
| 3 ^{ème} trimestre (1er octobre au 31 décembre) | 27,2 | 40% | 37,3 | 44% | 39,5 | 40% | 41% |
| 4 ^{ème} trimestre (1er janvier au 31 mars) | 15,9 | 23% | 16,3 | 19% | 16,7 | 17% | 20% |

Compte tenu de son expérience, le Groupe maîtrise la gestion de son activité au fil de l'année, sans connaître de difficulté ou de risque particulier lié à cette composante du marché.

Comme précisé au chapitre 12 du présent document de référence, l'activité dans l'univers des jeux vidéo a été relativement faible de manière générale entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2009, conduisant la Société à enregistrer une activité en baisse au cours du 1^{er} semestre de son exercice en cours. Il faut toutefois s'attendre à une activité beaucoup plus soutenue au cours du 2^{ème} semestre de l'exercice 2009/2010, en particulier pour les fêtes de fin d'année 2009, et donc à un effet de rattrapage sur la deuxième partie de l'exercice.

Ainsi, l'exercice 2009/2010 est caractérisé par un retour marqué de la saisonnalité de l'activité, effet que la Société se considère tout à fait à même d'assumer.

Se reporter également aux informations relatives au marché du jeu vidéo depuis le début de l'année 2009 et à ses perspectives pour l'ensemble de l'année, informations présentées au chapitre 9 du présent document de référence.

4.2. Risques financiers

4.2.1. Risques de liquidité - Financement du besoin en fonds de roulement

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BIGBEN INTERACTIVE GmbH, elles ne bénéficient plus de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements.

Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

A l'exception de la garantie du financement d'ATOLL SOFT, il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan. Par ailleurs, le nantissement de titres (ESPACE3, ATOLL SOFT SA et BIGBEN INTERACTIVE GmbH) et de marques (Bigben, Bigben Interactive, Bigben Telecom, Bigben Sports) n'a plus d'objet, les lignes de crédit de type New Money accordées par Deutsche Bank ayant été intégralement remboursées au cours de l'exercice 2008/2009. De même, la cession Dailly sur le carry-back fiscal de la Société a été annulée lors de l'escompte réalisé en mai 2008 auprès de RBS Factors.

En pratique, le consortium d'investisseurs a injecté 13 M€ depuis son intervention dont 9 M€ au cours de l'exercice 2006/2007 (NewMoney2 et crédit de campagne) et 1 M€ de complément au crédit de campagne renouvelé pour Noël 2007.

L'exercice 2008/2009 a vu disparaître le besoin de cash avec l'absence de crédit de campagne pour financer les approvisionnements pour Noël 2008 et le remboursement par anticipation des deux crédits de type New Money à concurrence de 4,2 M€ au 31 mars 2009 soit (3,0 M€ sur le New Money1 et 1,2 M€ sur le NewMoney2).

La consolidation de 9,2 M€ de dette bancaire rachetée en prêt long terme est quant à elle amortie à concurrence de 2,3 M€ au 31 mars 2009.

Table 8. Endettement net vs. chiffre d'affaires (Social)

| Social | 2006/07 | 2007/08 | 2008/09 | N vs. N-1 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|-----------|
| CA (en M€) | 39,7 | 52,4 | 69,5 | + 33% |
| Endettement net | 19,9 | 13,5 | 2,8 | - 76% |
| Dette nette / CA (en jours) | 183 | 94 | 15 | - 82% |

La régression du poids de la dette dans les comptes consolidés est proche de celle des comptes sociaux (hors effet trésorerie lié au remboursement à la société du carry-back fiscal de 3,9 M€ par l'Etat en mars 2009), les filiales étant quant à elles très peu endettées. Les chiffres de dette nette incorporent non seulement la dette financière mais aussi les dettes considérées comme équivalentes soit la dette vis-à-vis des deux investisseurs personnes physiques ainsi que la dette sur immobilisations. La réduction de la dette conjuguée à l'augmentation du chiffre d'affaires a ramené le poids de la dette à environ deux semaines de chiffre d'affaires en social et un peu moins d'un mois en consolidé.

Table 9. Endettement net vs. chiffre d'affaires (Consolidé)

| Consolidé | 2006/07 | 2007/08 | 2008/09 | N vs. N-1 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|-----------|
| CA (en M€) | 68,4 | 84,2 | 98,5 | + 17% |
| Endettement net | 28,0 | 18,8 | 7,9 | - 58% |
| dette nette / CA (en jours) | 150 | 82 | 29 | - 64% |

L'évolution du besoin en fonds de roulement est à mettre en lien avec le redimensionnement des stocks pour éviter les ruptures sur les gammes phares (Accessoires et Audio) et saisir des opportunités destinées à alimenter des opérations promotionnelles en haute saison. Le regroupement des prestations logistiques sur le site de Libercourt pour la clientèle française et allemande en Accessoires a néanmoins permis d'optimiser la gestion des stocks et limiter au strict nécessaire son augmentation.

La reconstitution des fonds propres permet au fonds de roulement de redevenir positif pour la 1^{ère} fois depuis le 31 mars 2005.

Table 10. Endettement net, BFR et fonds de roulement

| | 2006/07 | 2007/08 | 2008/09 | Variation | Evol. |
|--------------------|---------|---------|---------|-----------|-------|
| | M € | M € | M € | M € | % |
| Endettement net | 28,0 | 18,8 | 7,9 | -10,9 | -58% |
| BFR | 18,5 | 18,5 | 23,7 | 5,2 | 28% |
| Fonds de roulement | -9,5 | -0,3 | 15,8 | 16,1 | na |

Au regard de ce qui précède, la Société considère être à même, sans difficulté particulière, de faire face à ses échéances sur l'exercice en cours.

4.2.2. Risques de taux

Au 31 mars 2006, l'intégralité des emprunts de la Société auprès des établissements de crédit à taux fixe était déjà remboursée.

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe a utilisé pour l'essentiel des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse des concours bancaires de type New Money octroyés à la Société pour un montant total de 6.000 K€ et remboursés par anticipation en 2008/2009 ou du crédit de campagne de 6.000 K€ puis 7.000 K€ remboursé au 31 mars 2008.

De même, l'escompte du carry back fiscal de 3.931 K€ par RBS Factor en mai 2008 a procuré un nouveau financement lui aussi à taux variable (Euribor), jusqu'au remboursement intégral du carry-back par l'Etat en mars 2009.

Enfin, la dette bancaire rééchelonnée le 29 décembre 2006 pour 9.222 K€ et amortie à concurrence de 2.305 K€ au 31 mars 2009 est une dette à taux variable (Euribor).

En revanche, le Groupe n'a pas été jusqu'ici en mesure d'utiliser, dans des conditions satisfaisantes, des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt.

Table 11. Endettement net et coût d'endettement

| | 2006/07 | 2007/08 | 2008/09 | Variation | |
|------------------|---------|---------|---------|-----------|--------|
| | M€ | M€ | M€ | M€ | % |
| Endettement net | 28,0 | 18,8 | 7,9 | - 10,9 | - 58 % |
| Coût endettement | 1,4 | 2,0 | 1,2 | - 0,8 | - 40 % |

Le coût de l'endettement (ou résultat financier) en réduction plus lente que celle de la dette elle-même reflète la forte hausse des taux au premier semestre avant la brutale décreue de la fin de l'exercice. Une élévation de 1 %

du taux de référence (Euribor 3 mois) engendrerait un surcroît d'intérêts de 138 K€ sur la période 2009 à 2013, et ce sur la base du montant des dettes financières résiduelles affichées au 31 mars 2009, soit la dette protocolée ainsi que les dettes contractées auprès de Messieurs Bernard FRY et Roland DE SAINT VICTOR.

4.2.3. Risques de change

La part du chiffre d'affaires facturé en monnaie autre que l'Euro (exclusivement en USD) vers divers pays dont le Royaume-Uni et l'Australie, représente 9,0 % soit 8,9 M€. En revanche, plus de la moitié des achats du Groupe sont libellés en USD et font dans un large mesure l'objet de couvertures par achat à terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaires sur les marges.

L'endettement du Groupe est exclusivement en Euro.

La part des achats réalisés en dollars par l'entité BIGBEN INTERACTIVE SA représente la moitié des achats totaux réalisés au titre du dernier exercice 2008/2009, étant précisé que l'entité française réalise une très grande partie des achats du Groupe. Au cours de cet exercice, alors que l'affaiblissement de la devise américaine avait permis à la Société de dégager certains profits de change durant la première partie de l'année, la remontée du dollar en deuxième partie d'exercice a conduit BIGBEN INTERACTIVE à assumer des surcoûts dans le cadre de ses approvisionnements compte tenu de l'évolution de la parité euro dollar, et ce pour environ 1 million d'euros au cours de l'ensemble de l'exercice 2008/2009, hors effet de couverture (compte tenu des stratégies de couverture mises en place sur l'exercice, stratégies défavorables, le surcoût global lié aux approvisionnements atteint 1,4 millions d'euros sur l'exercice 2008/2009). Ainsi, en fonction de l'évolution de la parité euro dollar par rapport à la situation observée au cours de ces dernières années, la Société est susceptible de dégager certaines gains ou pertes de change, étant toutefois précisé que BIGBEN INTERACTIVE se couvre pour partie sur ces risques de change. La couverture du risque de change est réalisée au travers d'opérations au fil de l'eau durant l'exercice, et ce en fonction des anticipations de la Société sur l'évolution de ses achats et de la parité euro dollar. Les niveaux de couverture mis en place par la Société dépendent également des lignes disponibles, lignes disponibles selon des accords négociés avec les banques (montants maximaux en termes d'achats de devises). Ces accords étaient relativement limités lors du dernier exercice 2008/2009, mais sont aujourd'hui plus ouverts compte tenu du redressement du Groupe et des résultats affichés au 31 mars 2009.

Par ailleurs, il est à noter que l'actif net de la filiale à Hong Kong du Groupe à fin mars 2009 était de 1.636 K€, et ce sur la base d'une parité euros / dollar hongkongais fixé à 1 dollar hongkongais = 0,1031 euro. Le risque correspondant en cas de baisse de 1 % de la parité euro dollar hongkongais représente une perte d'actifs de l'ordre de 16 K€, sur la base de la situation au 31 mars 2009. Il est précisé qu'aucune couverture de change n'est réalisée sur ces actifs.

4.2.4. Risques sur actions

Le Groupe possède un portefeuille titres exclusivement composés d'actions propres classées en valeurs mobilières dans les comptes sociaux et en minoration des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le cas échéant, le résultat social peut être affecté par la baisse du titre si la valeur du titre à la clôture est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif, mais aucune incidence ne serait à noter sur les comptes consolidés.

Au 31 mars 2009, les 37.138 actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat étaient inscrites à l'actif des comptes sociaux pour 569 K€ alors que leur valeur de marché était de 187 K€, une provision pour dépréciation de 382 K€ a été constatée en conséquence.

Il est en revanche à noter que la Société détenait au 31 mars 2009 des parts d'OPCVM monétaire « SEPTENTRION CT » de la Banque Populaire du Nord BPN pour une valeur de 150 K€, un investissement qui, par nature, n'est pas exposé au risque actions.

4.2.5. Risques liés aux engagements pris par la Société - Hors bilan

La Société avait pris essentiellement des engagements en faveur de ses prêteurs sous la forme de nantissements d'actions de filiales, d'hypothèques sur des actifs immobiliers faisant l'objet de financements hypothécaires, de cession Dailly de la créance de carry back. Compte tenu de l'évolution de la situation financière de la Société et du remboursement d'une grande partie de ses dettes, certains de ces engagements ont pris fin au 31 mars 2009.

Engagements hors bilan - Société

| en k € | 2006-07 | 2007-08 | 2008-09 |
|--|---------|---------|---------|
| Cautions de contre-garantie sur marchés | 0 | 0 | 0 |
| Créances cédées non échues (Dailly, escompte)* | 4.193 | 4.755 | 76 |
| Nantissements hypothèques et sûretés réelles | 15.380 | 7.780 | 1.113 |
| Avals, cautions et garanties données | 213 | 256 | 256 |
| Autres engagements donnés (crédit-bail mobilier) | 46 | 572 | 682 |
| Autres engagements donnés (crédit-bail immobilier) | 3.852 | 3.210 | 2.490 |
| Total | 23.684 | 16.573 | 4.617 |

Table 12. Engagements hors bilan - Groupe

| en k € | 2006-07 | 2007-08 | 2008-09 |
|---|---------|---------|---------|
| Cautions de contre-garantie sur marchés | 0 | 0 | 0 |
| Créances cédées non échues (Dailly, escompte) * | 3.931 | 3.931 | 0 |
| Nantissements hypothèques et sûretés réelles | 17.155 | 8.017 | 1.285 |
| Avals, cautions et garanties données | 213 | 256 | 256 |
| Autres engagements donnés (crédit-bail) | 46 | 124 | 133 |
| Total | 21.345 | 12.328 | 1.654 |

* Les effets escomptés non échus (EENE) comptabilisés en engagements dans les comptes de la Société font l'objet d'un retraitement bilanciel dans les comptes consolidés

4.2.6. Risques de continuité d'exploitation

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 28 juillet 2008, prenant acte que les capitaux propres de la Société, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 restent inférieurs à la moitié du capital social (19.616 K€ au 31 mars 2008), a décidé que compte tenu des perspectives de BIGBEN INTERACTIVE et de son Groupe, la continuité d'exploitation est assurée et qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

La situation était en pratique rétablie dès le 30 septembre 2008 puisque les capitaux propres sociaux s'établissaient alors à 12.696 K€ soit 65 % du capital social de 19.632 K€. Au 31 mars 2009, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 23.473 K€, soit 119 % du capital social de 19.678 K€ et sont conformes aux dispositions du Code de Commerce.

Table 13. Capitaux propres

| <i>En K€</i> | <i>31-mars-07</i> | <i>31-mars-08</i> | <i>31-mars-08</i> |
|--------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Capitaux Propres Groupe | 875 | 12 310 | 29 674 |
| Capitaux Propres Sociaux | 427 | 8 254 | 23 473 |

4.3. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

4.3.1. Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu, dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la Société.

4.3.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société maîtrise sa recherche et développement ainsi qu'une partie de sa production. En effet, son bureau d'études basé à Hong Kong est proche des sites de fabrication et assure ainsi un suivi attentif du risque technologique. Etant donnée l'évolution de la nature de ses activités, évoluant d'un statut de distributeur à un statut de développeur, relevant beaucoup plus de problématiques de propriété intellectuelle, BIGBEN INTERACTIVE dépose depuis plusieurs années de nombreux brevets afin de protéger ses produits. La Société en exploite par ailleurs un certain nombre pour certains de ses produits (Bodypad et Shootpad de XKPAD).

Dans le domaine de la propriété industrielle, les logos, les marques BIGBEN INTERACTIVE, Maxotec, Planet Karaoke, Patrick Arnaud, etc. sont déposés en France et pour partie en Europe et / ou dans le monde entier (voir chapitre 11 du présent document de référence). La Société a étendu la protection de sa marque phare Bigben Interactive à l'Internet, en procédant à l'enregistrement de noms de domaine correspondants.

Les marques déposées par le Groupe sont des créations et développements propres, aucune de celles-ci n'est aujourd'hui valorisée comme actif incorporel. Seule la marque 4 Gamers avait fait l'objet d'une acquisition et en conséquence d'une valorisation et d'un amortissement. Elle a été cédée le 16 mai 2005 avec l'ensemble des actifs de la filiale BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd mise sous administration le 8 avril 2005.

La surveillance des marques de la Société a été confiée à un cabinet spécialisé en propriété industrielle.

Les marques faisant référence à la raison sociale de la maison-mère et au nom de BIGBEN INTERACTIVE, à savoir les marques Bigben, Bigben Interactive, Bigben Sports et Bigben Télécom ont fait l'objet d'un nantissement au profit de Deutsche Bank dans le cadre de la mise en place le 6 avril 2006 d'une ligne de crédit de 3 M€ (NewMoney). Dans la mesure où ces marques constituent un des actifs essentiels de la Société, l'autorisation donnée par le Conseil d'administration le 30 mars 2006 a fait l'objet d'une ratification des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 2006. Compte tenu du remboursement des lignes de crédit « New Money 1 et 2 » par anticipation durant l'exercice 2008/2009, les nantissements des marques et des actions des filiales ESPACE 3 GAMES, ATOLL et BIGBEN INTERACTIVE GmbH n'a plus lieu d'être au 31 mars 2009.

Au cours de l'année 2005, des contrats de licence de marque significatifs ont été conclus par BIGBEN INTERACTIVE avec David Douillet pour son jeu de simulation de judo en 3D et Microsoft Xbox 360 pour la gamme d'accessoires dédiée à la nouvelle console. En 2006, c'est avec Nintendo que la Société a conclu une licence importante dans le cadre de la sortie de la console de salon Nintendo Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires licenciés et adaptés à la console Nintendo DS. Le chiffre d'affaires du Groupe dépendant exclusivement de cette licence Nintendo a représenté au cours de l'exercice 2008/2009 environ 13,0 % du chiffre d'affaires total du Groupe, contre 10,2 % au cours de l'exercice précédent. Dans leur ensemble, les chiffres d'affaires correspondant à l'ensemble des licences de ce type, y compris les 4 principales précisées ci-dessus, représentent environ 13,5 % du chiffre d'affaires global de BIGBEN INTERACTIVE, en très légère hausse par rapport à l'année précédente (environ 12,2 %).

D'autres contrats de licences peuvent être également conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo, dans le cadre de l'activité de distribution exclusive. A ce titre, des royalties sont payées aux éditeurs ou aux développeurs dont BIGBEN INTERACTIVE distribue ou édite les jeux, selon les cas. BIGBEN INTERACTIVE exploite ainsi la matrice de jeux et gère le risque de stock à sa discrétion. Au cours de l'exercice 2008/2009, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dépendant de ces licences de jeux vidéo ne représentait que 6,6 % de son chiffre d'affaires global.

En tout état de cause, la dépendance de la Société à l'activité résultant de l'exploitation de ces licences (que cela soit pour des accessoires ou des jeux vidéo) reste relative, BIGBEN INTERACTIVE considérant être toujours totalement indépendant dans les développements et la commercialisation de produits pour environ 80 % de son chiffre d'affaires.

D'une durée de vie correspondant à la vie commerciale des produits ou gammes licenciées, les contrats de licences prévoient des forfaits ou des montants minima garantis de royalties à verser aux concédants. Sur l'exercice 2008/2009, les royalties versées ont représenté 1,7 M€, montant acceptable pour BIGBEN INTERACTIVE. Ainsi, il n'existe pas de risque de dépendance lié à ces contrats de licence.

4.3.3. Réglementation et risques liés à son évolution

Il est important de noter que le Groupe développe ses activités en conformité avec les normes les plus strictes relatives aux directives émises par l'Union Européenne, en ce qui concerne :

- La protection de l'environnement,
- La santé et la sécurité du consommateur.

Le respect stricte de ces directives impacte toutes les phases de la vie des produits développés par BIGBEN INTERACTIVE :

- Conception,
- Fabrication,
- Distribution,
- Utilisation par le consommateur.

BIGBEN INTERACTIVE se conforme aux différentes normes et directives suivantes :

Directive DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)

Lancée dans les pays de l'Union européenne, la directive DEEE a pour but de favoriser le recyclage des équipements électriques et électroniques (EEE) et d'encourager les concepteurs à créer des produits facilement recyclables. Entrée en vigueur en novembre 2006, cette directive impose aux fabricants et aux importateurs d'EEE de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques. BIGBEN INTERACTIVE a pris les mesures pour se conformer aux normes de la directive DEEE dès son entrée en vigueur dans l'Union européenne.

Directive 2006/66/CE (Piles et accumulateurs – déchets correspondant)

Abrogeant la directive 91/157/CEE, cette directive impose le recyclage des piles et des accumulateurs et implique des restrictions à l'utilisation du mercure dans les piles. Entrée en vigueur en septembre 2008, la directive 2006/66/CE met également en place des incitations à la collecte et au recyclage de ces produits.

Directive 94/62/CE (Emballages et déchets d'emballages – Eco emballage)

Cette directive, au travers de la mise en place de contributions financières parfois importantes, implique des efforts significatifs de la part des industriels pour le recyclage des emballages utilisés sur leurs produits. Ainsi, les matériaux utilisés doivent être valorisables pour être recyclés ou incinérés.

Règlement CE 1907/2006 (R E A C H)

Ce règlement concerne toute production ou importation de substance chimique, y compris incorporée dans toute matière, préparation ou article, étant précisé que toute utilisation aval de ces substances est concernée par l'application de ce règlement. Il implique une analyse des risques et des tests importants pour tout fabricant ou tout importateur. Il convient alors que le fabricant apporte la preuve de l'innocuité de la substance, sous peine de retrait du marché du produit ou de la substance concernée.

Directive 88/378/CEE (Sécurité des jouets)

Cette directive concerne plus particulièrement les produits utilisés par les enfants âgés de moins de 14 ans. L'application de cette directive implique de nombreux tests de sécurité, en particulier de résistance mécanique, d'inflammabilité, portant sur les propriétés chimiques des éléments utilisés, ainsi que sur les propriétés électriques des produits.

En ce qui concerne les produits à destination des enfants, il est important de noter que cette directive a été complétée par la directive 2005/84/CE relative à l'interdiction de l'utilisation de phtalates dans la fabrication des jouets et des articles pour enfants (directive entrée en vigueur en janvier 2007).

Directive ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses)

Avec l'apparition de produits électriques et électroniques d'une durée de vie de plus en plus courte, les pays industriels ont considéré urgent de légiférer dans ce domaine. Ainsi, la directive européenne sur la ROHS est un signal fort dans le sens d'une prise en compte du respect de l'environnement dans les processus de production ; elle complète la directive DEEE pour le recyclage. En réduisant le nombre de substances chimiques dangereuses utilisées dans les équipements électriques et électroniques, la production de déchets toxiques est minimisée. La réduction en amont des substances dangereuses entraîne aussi une réduction des coûts de recyclage. Tous les produits fabriqués par BIGBEN INTERACTIVE à partir de la date de mise en vigueur de la directive (juillet 2006) répondent aux normes de la réglementation ROHS applicables dans l'Union européenne.

Directive 2004/108/CE (compatibilité électromagnétique – CEM)

Cette directive implique que la conception des produits électriques et électroniques prenne des dispositions particulières afin que ces produits ne produisent pas d'interférences électromagnétiques et ne puissent pas être perturbés par ces interférences. En la matière, BIGBEN INTERACTIVE fait tester la conformité de ses produits avec cette directive CEM.

Directive 2006/95/CE (Basse tension – DBT)

Cette directive impose que la conception des équipements électriques soit réalisée de manière à protéger les personnes, les animaux domestiques et la propriété. Par ailleurs, aucun dommage ne doit être possible en résultat d'un contact électrique ou d'une exposition à des risques mécaniques, chimiques et sanitaires entraînés par le bruit, la vibration ou des facteurs ergonomiques. En la matière, BIGBEN INTERACTIVE fait tester la conformité de ses produits avec cette directive DBT.

Matérialisation de la conformité avec les directives européennes pour la sécurité, la santé, la protection du consommateur, BIGBEN INTERACTIVE appose sur ses produits le marquage CE, permettant la libre circulation de ses produits au sein de l'Union Européenne.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun risque résultant d'une réglementation applicable au jour de l'enregistrement du présent document de référence susceptible d'avoir un impact significatif sur l'ensemble des produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE.

4.3.4. Risques fiscaux

La Société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité diligentée par la DVNI (Paris) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2002 et jusqu'au 31 mars 2006. Le redressement, reçu en date du 20 décembre 2006 et correspondant à un montant de 146 K€, a été réglé fin 2007.

Une vérification antérieure effectuée en 2002/2003 sur les exercices 1999/2000, 2000/2001 et 2001/2002 avait abouti à un redressement de 250 K€.

Les dettes fiscales ont été considérablement réduites du fait du remboursement intégral du principal du moratoire TVA fin décembre 2006, les pénalités et intérêts provisionnés au titre des moratoires 2003, 2004 et 2005 pour un montant de 1.022 K€ ont fait l'objet de la remise maximum, laissant à la charge de la Société la somme de 100 K€ pour solde de tout compte.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société estime qu'elle n'est pas sujette à des risques fiscaux significatifs.

4.4. Risques liés à la gouvernance de la Société

4.4.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

La Société n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo.

Elle attache en revanche beaucoup d'importance à la fidélisation de ses collaborateurs clés et conformément au protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, il leur a été attribué une partie significative des bons de souscription d'actions remis par les nouveaux actionnaires au Président de la Société à cet effet.

4.4.2. Risques liés à l'influence exercée sur la Société par un nombre limité d'actionnaires

Monsieur Alain FALC, fondateur et Président - Directeur Général, était jusqu'à la réalisation du schéma d'adossement capitalistique, l'actionnaire majoritaire de la Société.

Aux termes du protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, Monsieur Alain FALC :

- A converti ses titres BIGBEN INTERACTIVE au porteur en septembre 2006 et ainsi abandonné ses droits de vote double et de facto sa majorité en termes de contrôle de la Société ;
- A vu sa participation en capital ramenée à 17 % à l'issue de l'augmentation de capital effectuée le 29 décembre 2006 grâce à la conversion des deux tiers de la dette bancaire rachetée par le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank.

A l'issue de l'augmentation de capital précitée le 29 décembre 2006, Deutsche Bank a obtenu, pour son compte et celui de MI 29, plus de 50 % du capital et des droits de vote de la Société, situation qui a perduré jusqu'à récemment.

Depuis, certaines opérations de cession ont été réalisées en particulier par Deutsche Bank et l'exercice des BSA émis en décembre 2006 a impacté de manière notable la répartition du capital de la Société. En juillet 2009, Monsieur Alain FALC disposait de 22,8 % du capital, Deutsche Bank de 3,0 % et enfin MI 29 de 28,6 %.

Se reporter aux informations figurant au chapitre 18 du présent document de référence pour suivre l'évolution de l'actionariat de la Société et les différentes déclarations de franchissement de seuils correspondantes.

4.5. Risques résultant de l'exercice par la Société de son activité

4.5.1. Conséquences sociales de l'activité

Le Groupe poursuit une politique sociale résolue dans le cadre des législations nationales encadrant ses filiales. Il s'interdit notamment de recourir au travail dissimulé et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le Code français du travail.

Il s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile ou forcée et est attentif à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

4.5.2. Conséquences environnementales de l'activité

Le Groupe est conscient des difficultés liées à l'augmentation des déchets ménagers et fait la promotion d'emballages en matériaux recyclables (carton) autant que cela est commercialement possible.

La Société et ses filiales ont adhéré à des organismes permettant la collecte et le recyclage des déchets d'origine électronique selon les dispositions de la directive DEEE et veillent à ce que leurs fournisseurs appliquent les normes ROHS pour les produits livrés au Groupe.

De même, le Groupe a mis en place une structure de suivi et contrôle du respect des normes et réglementations applicables à son activité, qu'il s'agisse de normes chimiques, électriques ou mécaniques.

4.6. Assurances et couverture des risques

La Société dispose d'assurances pour l'essentiel des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. Elle a notamment une assurance « tous risques » en dommages y compris les pertes d'exploitation, une assurance responsabilité civile de l'entreprise couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus, une assurance risque clients (export) et une assurance du parc automobile. Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée.

La Société ne souscrit pas d'assurance marchandises transportées sauf pour des expéditions exceptionnelles de marchandises à valeur unitaire élevée. Elle sélectionne en revanche ses prestataires avec la plus grande rigueur afin de limiter ses risques.

La Société n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo mais dispose en revanche d'une assurance « responsabilité civile mandataires sociaux » depuis le 1^{er} janvier 2008.

Table 14. Polices en vigueur au 15 juillet 2009

| Nature de la police d'assurance | Sociétés concernées au sein du Groupe | Coût des polices d'assurance correspondante (en milliers d'euros) |
|---------------------------------|--|---|
| Multirisques | BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, ESPACES 3 GAMES, BIGBEN INTERACTIVE HK, ATOLL SOFT | 141,5 |
| Responsabilité civile | BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, ESPACES 3 GAMES, ATOLL SOFT | 21,1 |
| Insolvabilité clients | BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH | 63,3 |
| Transport | BIGBEN INTERACTIVE GmbH | 2,4 |
| Responsabilité Gérant | BIGBEN INTERACTIVE GmbH | 7,4 |
| Véhicules | BIGBEN INTERACTIVE SA, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, ESPACES 3 GAMES | 47,3 |

Ces polices d'assurance concernent l'ensemble des entités du Groupe, la société mère et ses filiales.

Le total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances en vigueur au cours de l'exercice clos au 31 mars 2009 s'est élevé à environ 290 K€.

Le Secrétaire Général est chargé de la gestion des dossiers de la Société et des couvertures s'appliquant à l'ensemble du Groupe (aujourd'hui essentiellement la RC Mandataires sociaux) au quotidien et d'informer le courtier en assurances de toute modification notable soumise à déclaration immédiate. Au terme de chaque année, les polices font l'objet de mises à jour et de renégociations. Les polices IARD classiques sont gérées localement par chaque entité, le plus gros risque étant le site logistique de la Société à Libercourt qui centralise

dorénavant la logistique pour l'ensemble des pays couverts par le Groupe : la France, l'Allemagne et la Belgique.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclu de sa politique de couverture en la matière.

4.7. Autres risques

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-avant.

Chapitre 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur

Dénomination Sociale (article 2 des statuts)

« La Société est dénommée BIGBEN INTERACTIVE. »

Siège Social (article 4 des statuts)

« Le siège de la Société est fixé à : (59818) LESQUIN Cedex – CRT 2 - Rue de la Voyette.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur. »

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le n° B 320 992 977.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

Date de constitution

La Société a été constituée le 17 février 1981.

Durée de vie (article 5 des statuts)

« La durée de la Société est de 65 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée. »

5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)

« Il existe, entre les propriétaires des actions ci-après dénombrées, une société anonyme française régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société et par les présents statuts. »

BIGBEN INTERACTIVE est une société de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.

5.1.5. Exercice Social (article 46 des statuts)

« L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars. »

5.1.6. Historique de la Société

1981-1992 (comptes en normes françaises)

Créée en 1981 à Lille par Alain FALC, ingénieur en électronique, BIGBEN INTERACTIVE était à l'origine un distributeur de produits électronique à usage promotionnel (montres, calculettes, mini chaînes hi-fi, etc.) produits en Asie et distribués par l'intermédiaire de grossistes. La Société a rapidement remonté la filière en amont pour créer ses propres produits et descendu cette même filière en aval pour aller à la rencontre du consommateur final en ouvrant des magasins de détail.

La Société qui finançait sa croissance en réinvestissant ses résultats, a réalisé un chiffre d'affaires de 13,7 M€ en 1992.

1993-1998 (comptes en normes françaises)

En 1993, pariant sur le succès obtenu avec les montres et les gadgets électroniques, Alain FALC décidait une nouvelle orientation stratégique et BIGBEN INTERACTIVE devint aussi distributeur de jeux vidéo (hardware, software et accessoires). Il décida d'investir dans ce secteur en appliquant la méthode qui avait réussi avec les montres et se concentra immédiatement sur la console de jeu vidéo, destinée au marché de grande consommation.

En quelques années, BIGBEN INTERACTIVE parvint à une position de leader sur le marché français grâce à des accords de distribution avec les fabricants de console (Sony, Sega, Nintendo) et les éditeurs de jeu vidéo (Electronic Arts, Eidos, etc). Simultanément, la Société remontait la filière de l'accessoire et devint concepteur-éditeur de ses propres accessoires pour consoles de jeu vidéo (cartes mémoires, manettes, volants, connecteurs multi-ports et meubles de rangement, etc.) sous la marque BIGBEN INTERACTIVE, allant vers le segment affichant la croissance la plus rapide et bénéficiant pleinement des innovations technologiques et du remplacement régulier des consoles de jeu.

Au 31 mars 1999, BIGBEN INTERACTIVE, devenu le leader des distributeurs et fabricants tiers d'accessoires pour consoles de jeu vidéo, réalisait un chiffre d'affaires consolidé de 65,9 M€.

1999-2000 (comptes en normes françaises)

Dès le printemps 1999, la Société a posé les fondations d'un réseau international en faisant l'acquisition d'ATOLL SOFT, leader de la distribution de logiciels de jeu vidéo en Belgique et a ensuite introduit en bourse au Second Marché la société mère, BIGBEN INTERACTIVE SA, pour lever les fonds nécessaires à sa croissance.

Au printemps 2000, BIGBEN INTERACTIVE fait l'acquisition de PLANET DISTRIBUTION, le leader du négoce de jeux vidéo en Grande Bretagne et constitue une filiale commerciale en Allemagne pour consolider sa présence sur les principaux marchés européens. Cette organisation fut complétée par l'ouverture d'un bureau à Hong Kong dédié à la recherche et au développement sur le segment des produits accessoires de jeux vidéo.

Au 31 mars 2000, BIGBEN INTERACTIVE réalisait un chiffre d'affaires consolidé de 107,6 M€.

2001/2003 (comptes en normes françaises)

Après cette période de développement intensif, BIGBEN INTERACTIVE s'attacha à intégrer les filiales qui avaient été acquises ou créées, afin d'augmenter le volume d'affaires et la rentabilité.

Au 31 mars 2001, le chiffre d'affaires atteignit 176 M€ et le résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition s'établit à 3,5 M€ malgré des conditions de marché difficile durant l'exercice. La réorganisation de la filiale britannique se montra très difficile et son intégration dans la nouvelle structure du Groupe constitua un coût très important à supporter dans les résultats du Groupe.

Nonobstant une croissance très forte du chiffre d'affaires à 293,2 M€ (croissance de 67 % par rapport à l'exercice précédent) et du résultat à 10,0 M€ (hausse de 161 %), la principale caractéristique de l'exercice 2001/2002 fut le changement de dimension du Groupe dans le secteur du jeu vidéo avec le développement d'un nouveau cœur de métier. La reprise de l'ensemble de l'environnement de la console Dreamcast à Sega fut une opportunité unique que BIGBEN INTERACTIVE fut en mesure de saisir afin d'étendre son portefeuille de distribution exclusive de jeu vidéo à travers toute l'Europe. Simultanément, le passage à l'euro constitua une autre occasion pour le métier d'origine de BIGBAN INTERACTIVE – montres & cadeaux - qui réussit à vendre plus de 10 million d'unités de « convertisseurs-Euro » en France. En revanche, l'intégration de la filiale britannique rebaptisée BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd finit par exiger une totale remise à plat des activités de ladite filiale afin de mettre en œuvre le business modèle du Groupe et de retrouver dans ce pays une véritable rentabilité au cours de l'exercice 2002/2003.

L'exercice 2002/2003 fut une année de consolidation pour le Groupe. Ainsi, au 31 mars 2003, le Groupe enregistra une perte nette avant amortissement des écarts d'acquisition de 5,9 M€ tandis que le chiffre d'affaires baissait de 19,6 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation enregistra une baisse importante due principalement à des marges négatives résultant de liquidations de stocks à la suite de la sortie de la filiale britannique du métier de la distribution non-exclusive (grossiste). Hors du Royaume-Uni, la contribution globale au résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition resta positive.

2003/2005 (comptes en normes françaises)

Après avoir restructuré sa dette bancaire en France (protocole du 15 septembre 2003), le Groupe a resserré ses opérations, concentrant toutes les entités à travers l'Europe sur le cœur de métier du Groupe (accessoires pour consoles et distribution exclusive de jeux vidéo) et redéveloppé son métier d'origine des montres et cadeaux en France permettant de générer des marges significatives. Il a simultanément établi un plan de développement sur deux années avec pour objectifs l'allégement de ses structures, la poursuite de la réduction des stocks et de l'endettement et le renforcement de l'organisation et la responsabilisation des équipes.

L'exercice 2003/2004 fut une autre année de consolidation pour le Groupe, la filiale britannique revenant à l'équilibre grâce au fort soutien de l'actionnaire et la confirmation du leadership du Groupe pour l'accessoire dans les trois principaux marchés européens (Angleterre, France et Allemagne). Néanmoins, les ventes en distribution non-exclusive en France ont enregistré une baisse importante du fait de mauvaises conditions de marché et ont eu un impact négatif sur les résultats annuels de la Société. La filiale allemande a enregistré de lourdes pertes dans un environnement économique difficile. Au 31 mars 2004, une nouvelle perte avant amortissement des écarts d'acquisition de 4,1 M€ fut enregistrée tandis que le chiffre d'affaires baissait de 21 % par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice 2004/2005 a été la 3^{ème} année de consolidation pour le Groupe qui a décidé, étant donné la situation, de prendre des mesures radicales afin de rationaliser son réseau international :

- La filiale allemande a été intégralement restructurée et a en conséquence pu revenir (hors provisions) à une exploitation équilibrée au second semestre;

- La filiale britannique a été fermée, ce qui a permis au Groupe d'éliminer son principal foyer de pertes en stoppant tout investissement ou soutien supplémentaire et ainsi avoir un impact favorable sur son besoin en fonds de roulement.

Le chiffre d'affaires annuel consolidé du Groupe s'établit à 124,3 M€ soit une baisse de 21,1 % par rapport à l'exercice précédent et le résultat net avant amortissement des survaleurs affiche à nouveau une perte, importante à 23,1 M€ contre une perte de 4,1 M€ au cours de l'exercice 2003/2004. Le résultat d'exploitation, en fort recul, reflète principalement l'effondrement de l'activité de la filiale britannique ainsi qu'un effort de provisionnement très important des stocks en France et en Allemagne pour permettre un déstockage accéléré.

2005/2006 (comptes en normes IFRS)

L'exercice 2005//2006 a commencé difficilement avec la mise sous administration de la filiale britannique BIGBEN INTERACTIVE UK le 8 avril 2005 et restera marqué tout au long de l'année par les conséquences de l'arrêt de l'exploitation de cette filiale, le changement du périmètre d'activité au Benelux et la contraction de l'activité en France liée aux difficultés de trésorerie. Il s'achève en revanche sur les prémices du renouveau pour le Groupe avec la restructuration de l'endettement financier et le projet d'un nouvel adossement capitalistique dont les termes ont été arrêtés par un protocole en date du 14 janvier 2006.

Dans un contexte d'allocation de ressources sous contrainte, il a été procédé à un recentrage sur le coeur de métier du Groupe avec :

- La priorité donnée au métier de l'accessoire qui s'est justifiée par une remarquable résilience des gammes d'accessoires, en particulier pour les consoles DS et PSP ;
- La concentration de la distribution exclusive de logiciels de jeu vidéo sur un catalogue restreint ;
- La cession de la filiale de négoce de montres YVES BERTELIN et la transition de l'activité audio et cadeaux vers les produits numériques.

Ces efforts ont permis de préserver l'outil de développement du Groupe pour l'avenir, sans toutefois dégager les rentabilités initialement attendues à court terme. Par ailleurs, la rationalisation qui a été engagée par le Groupe au cours de ces deux dernières années autour de la réduction des stocks a porté entièrement ses fruits, avec une baisse supérieure au chiffre d'affaires.

2006/2007 (comptes en normes IFRS)

L'exercice 2006/2007 aura été une année de retournement pour BIGBEN INTERACTIVE avec la reprise de l'activité en France, le développement de l'activité accessoires au Benelux et la stabilisation de l'activité en Allemagne. L'exercice s'achève sur le retour à l'équilibre voire au profit de tous les territoires, le renforcement de la position de marché en accessoires et la consolidation des activités complémentaires.

A nouveau, les efforts du Groupe BIGBEN INTERACTIVE en France au cours de l'exercice 2006/2007 ont porté sur les produits du cœur de métier, à savoir la distribution exclusive et les accessoires, permettant de limiter la baisse globale de l'activité malgré les ruptures de stocks sur les accessoires pour la console DS Lite. Cette prééminence du coeur de métier a impacté favorablement la marge brute du Groupe et, combinée à une nouvelle réduction des coûts, s'est traduite par une forte amélioration de ses résultats.

Ainsi, au cours de l'exercice 2006/2007, l'activité du Groupe s'établit à 68,4 M€ pour un résultat opérationnel courant de 3,2 M€.

Le marché des consoles de jeu vidéo a amorcé la phase ascendante du nouveau cycle au 3^{ème} trimestre 2006/2007 avec le dynamisme des produits Nintendo, qu'il s'agisse de la console nomade DS Lite ou de la nouvelle console de salon Wii malgré les difficultés éprouvées par son constructeur à livrer des volumes significatifs pour Noël 2006, ainsi que du développement de la base installée de la Xbox 360 de Microsoft. En revanche, le phénomène d'obsolescence des consoles de salon d'ancienne génération (PS2, Xbox et GameCube) s'est accéléré avec un net impact sur les ventes de hardware et software.

En fin d'exercice, l'opération de recapitalisation menée par 2 fonds d'investissement (Deutsche Bank et MI 29), a permis d'établir les bases du renouveau du Groupe pour les exercices 2007/2008 et 2008/2009.

2007/2008 et 2008/2009 (comptes en normes IFRS)

Les exercices 2007/2008 et 2008/2009 marquent le renouveau du Groupe BIGBEN INTERACTIVE avec en particulier des performances très intéressantes dans le segment des accessoires, le retour à la rentabilité pour les filiales étrangères et une croissance générale de l'activité tirée par l'export.

L'exceptionnel succès de la console de salon Wii de Nintendo marque une évolution significative du monde du jeu vidéo avec des consoles induisant un nouveau mode de jeu et un élargissement croissant de la population de joueurs. L'immersion totale du joueur facilitée par l'utilisation des accessoires, l'utilisation instinctive et la forte ergonomie de cette plate forme a largement ouvert le jeu vidéo à toutes les tranches d'âge et aux femmes (67 % des nouveaux joueurs de plus de 35 ans).

Dans ce contexte, le positionnement fort de BIGBEN INTERACTIVE sur le segment des accessoires a fait de la Société l'un des grands gagnants de cette période. L'activité au cours de l'exercice 2007/2008 a progressée de plus de 23 % pour s'établir à 84,2 M€ pour 11,7 M€ de résultat opérationnel courant. De la même manière, le chiffre d'affaires de l'exercice 2008/2009 marque une nouvelle croissance significative (17 %), pour atteindre 98,5 M€, pour un résultat opérationnel de 17,7 M€. Ces résultats, en forte progression par rapport aux exercices précédents, reflètent principalement la vigueur de l'activité Accessoires dans tous les territoires, en France mais aussi au Benelux et en Allemagne, ainsi que la consolidation des activités complémentaires en France.

Le plan d'action du Groupe pour les exercices à venir s'est articulé autour d'une double préoccupation : conforter le leadership en accessoires et conserver une structure d'exploitation la plus souple possible pour pérenniser la croissance dans de bonnes conditions.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte

Table 15. *Principaux investissements 2008/2009 : Eléments du bilan consolidé*

| en K€ | 31 mars 2007 consolidés | 31 mars 2008 consolidés | 31 mars 2009 consolidés |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Investissements incorporels | 891 | 1 189 | 1 708 |
| Investissements corporels | 218 | 877 | 601 |
| Investissements financiers | 5 | 12 | 3 |
| TOTAL | 1 114 | 2 078 | 2 312 |

Les dépenses d'investissement de l'exercice écoulé couvrent principalement l'équipement du site logistique de Libercourt dont l'achat de nouveaux chariots élévateurs et matériels de protection pour 260 K€, la mise en place d'un système d'administration des ventes en liaison instantanée avec les commerciaux terrain pour 61 K€ et l'acquisition de droits à reproduire relatifs à l'activité des jeux vidéo pour 1.497 K€. Les autres dépenses concernent principalement l'entretien courant de l'informatique du Groupe, du matériel de bureau et des agencements divers.

La stratégie de la Société, conduisant à accroître le développement de produits propres, en particulier dans le domaine du logiciel de jeux vidéo, implique une hausse régulière des investissements incorporels (software), ce qui est constaté dans le tableau présenté ci-dessus.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Depuis le 31 mars 2009, aucun investissement opérationnel significatif n'a été engagé par la Société, en dehors de son activité normale (Se reporter néanmoins au paragraphe 11.2 pour plus de précisions sur les programmes de recherche et de développement de nouveaux produits en cours au niveau du Groupe).

5.2.3. Politique future d'investissements

BIGBEN INTERACTIVE ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes, et ce, en dehors de quelques investissements informatiques (licences, matériel informatique,...) dont le montant total représente aujourd'hui un montant inférieur à 100 K€ et de la mise en œuvre d'un contrat d'intégration conclu avec le groupe GFI pour la mise en place d'un progiciel de type ERP, ce contrat représentant un investissement de l'ordre de 280 K€ (le déploiement de ce progiciel est prévu en avril-mai 2010).

Chapitre 6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

6.1.1. Les activités de BIGBEN INTERACTIVE

Positionnement du Groupe

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE est un acteur majeur de la distribution de produits de jeux et cadeaux, très largement présent dans le domaine de l'édition et de la distribution d'accessoires pour les jeux vidéo. Le Groupe est actuellement positionné sur 4 activités différentes :

- la conception et la vente d'accessoires pour consoles de jeu vidéo : 64,0 % du chiffre d'affaires consolidé 2007/2008 et 68,6 % en 2008/2009 dans chaque territoire couvert par le Groupe
- la distribution exclusive de logiciels de jeu vidéo : 15,0 % du chiffre d'affaires consolidé 2007/2008 et 11,9 % en 2008/2009 en France et au Benelux
- la distribution non exclusive de consoles et logiciels de jeu vidéo (vente en gros) : 15,4 % du chiffre d'affaires consolidé 2007/2008 et 13,9 % en 2008/2009 en France exclusivement
- l'activité des Audio et Cadeaux d'entreprises, activité qui était à l'origine du Groupe : 5,6 % du chiffre d'affaires consolidé 2007/2008, mais également 5,6 % en 2008/2009 en France, principalement.

Les deux premières activités constituent le cœur de métier qui a soutenu l'expansion du Groupe en Europe. En particulier, l'activité de conception et de vente d'accessoires est l'orientation stratégique du Groupe ayant largement soutenu le redressement de BIGBEN INTERACTIVE au cours des trois derniers exercices, cette activité affichant des marges supérieures aux autres activités de pure distribution.

Table 16. Répartition de l'activité par type de produits

| <i>En %</i> | 31 mars 2007 consolidés | 31 mars 2008 consolidés | 31 mars 2009 consolidés |
|---------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| Accessoires | 49,9% | 64,0% | 68,6% |
| Distribution exclusive | 27,4% | 15,0% | 11,9% |
| Cœur de métier du Groupe | 77,3% | 79,0% | 80,5% |
| Distribution non exclusive | 16,8% | 15,4% | 13,9% |
| Audio et Cadeaux | 5,9% | 5,6% | 5,6% |

Table 17. Répartition géographique des ventes

| <i>En %</i> | 31 mars 2007 consolidés | 31 mars 2008 consolidés | 31 mars 2009 consolidés |
|--------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| France | 56,4% | 54,2% | 51,9% |
| Benelux | 25,4% | 16,8% | 14,3% |
| Allemagne | 12,0% | 15,2% | 16,1% |
| Autres pays | 6,2% | 13,8% | 17,7% |

Evolution récente

L'activité du Groupe est caractérisée par l'implantation durable des cœurs de métier (la conception-fabrication d'accessoires pour consoles et la distribution exclusive de logiciels de jeux) dans l'ensemble des territoires où le Groupe est présent.

Résilience des cœurs de métier

Au cours de l'exercice 2008/2009 écoulé, le chiffre d'affaires est réparti entre ses divers métiers comme suit :

- Les accessoires, plus gros contributeur pour le Groupe, ont enregistré une nouvelle forte progression du chiffre d'affaires à 67,5 M€ (contre 53,8 M€ soit une hausse de 25 %) avec des ventes très soutenues, particulièrement à l'export. BIGBEN INTERACTIVE a bénéficié, en complément de la poursuite de ventes soutenues en France (+ 14 %) et en Allemagne (+24 %), ventes portées par la situation favorable du marché, d'un effet rattrapage sur le marché Benelux, sur lequel cette activité n'avait pas été pleinement développée (+ 64 %) et de l'accélération de l'activité sur les autres pays dans lesquels le Groupe est présent (Angleterre, Espagne, Italie, Europe du Nord et Australie), avec des ventes en hausse de 50 % ;
- La distribution exclusive de logiciels de jeux vidéo a enregistré un chiffre de 11,7 M€ en léger recul de 7 % par rapport à l'exercice précédent, toujours du fait de la politique conservatrice adoptée en matière de catalogue et du redimensionnement de l'activité au Benelux (- 32%). Le Groupe, et en particulier ATOLL SOFT, s'attache en effet à se concentrer sur des contrats lui offrant une bonne visibilité en termes de ventes attendues et en termes de profits. Ont ainsi été stoppés les contrats jugés trop risqués ou non rentables du fait d'engagements quantitatifs trop ambitieux ou d'indemnités insuffisantes sur les retours produits. Par contre, la vente de titres édités en propre croît de manière significative au sein des activités de distribution exclusive. Cette part de l'activité, qui représentait 20 % du chiffre d'affaire de distribution exclusive sur l'exercice 2007/2008, a représenté 39 % de cette activité sur l'exercice 2008/2009 (succès du jeu Cocoto Magic Circus et des packages Jeu Vidéo + Accessoire) ;
- La distribution non exclusive a progressé de 5 % avec 13,7 M€ de ventes à la clôture de l'exercice, soit une progression satisfaisante au regard de la stratégie de la Société plutôt orientée vers des activités à plus forte marge que sont les activités accessoires et distribution exclusive ;
- Les activités audio & cadeaux ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,6 M€ soit une progression de près de 20 % par rapport à l'exercice précédent, en ligne avec la progression générale de l'activité au niveau du Groupe. Malgré un environnement difficile, le renouveau de ces activités pour la Société se confirme grâce à de très bons positionnements sur des produits de niche comme les tourne disques

encodeurs ou les minichaines pour enfants. La Société a par ailleurs bénéficié de nouveaux référencements importants en France et de premières ventes en Allemagne et au Benelux.

Implantation des cœurs de métier dans l'ensemble du Groupe

Le Groupe dispose aujourd'hui avec la conception-fabrication d'accessoires pour consoles et la distribution exclusive de logiciels de jeux, de deux cœurs de métier qu'il décline à l'échelle pan-européenne selon les compétences des implantations du Groupe dans chaque territoire.

La période écoulée a confirmé l'évolution positive de la structure d'activité du Groupe puisque, sur l'ensemble de l'exercice, les accessoires, métier le plus rémunérateur du Groupe, constituent plus des deux tiers de l'activité (69 %), soit à nouveau 4,6 points de mieux dans le mixte produits par rapport à l'exercice précédent.

Le recul de la part relative de la distribution exclusive dans la structure d'activité du Groupe est lié à un redimensionnement du catalogue avec un souci d'optimisation du couple risque-rentabilité. Au sein de cette activité, les produits propres édités par le Groupe sont toutefois largement en hausse. Cette part de l'activité, qui représentait 20 % du chiffre d'affaire de distribution exclusive sur l'exercice 2007/2008, a représenté 39 % de cette activité sur l'exercice 2008/2009 (succès du jeu Cocoto Magic Circus et des packages Jeu Vidéo + Accessoire).

Cette nouvelle progression sur le métier des accessoires et de la distribution exclusive, constituant ensemble le cœur de métier du Groupe, valide à nouveau la stratégie adoptée depuis quatre ans par BIGBEN INTERACTIVE avec un impact favorable sur la marge brute du Groupe.

Se reporter également au chapitre 12 du présent document de référence, chapitre présentant notamment les niveaux d'activité et de résultats enregistrés par la Société au cours du 1^{er} semestre de l'exercice en cours 2009/2010, ainsi que les répartitions par métier de l'activité de la Société au cours de cette période.

6.1.2. L'offre de produits

Conception – Edition de produits exclusifs

BIGBEN INTERACTIVE produit essentiellement des accessoires pour consoles de jeu (manettes, volants, cartes mémoires, pistolets, protections, sacoches, etc) mais aussi d'autres produits exclusifs comme les montres et cadeaux. Ces deux activités ont représenté plus de 74 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice 2008/2009, en hausse par rapport aux 70 % réalisés au cours de l'exercice précédent. Il convient toutefois de noter la stagnation de la part relative des activités Audio et Cadeaux (5,6 % du chiffre d'affaires total) et l'orientation marquée des activités du Groupe sur la conception et la distribution exclusive d'accessoires pour consoles de jeu (68,6 % du chiffre d'affaires total).

Le métier de l'accessoire donne à BIGBEN INTERACTIVE une connaissance unique d'un marché de consommation de masse. De grande diffusion, ces produits exclusifs BIGBEN INTERACTIVE incorporent un fort contenu marketing à toutes les étapes de leur conception et de la fabrication et sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design, ergonomie comme à celle des distributeurs pour le packaging.



Du fait de sa stratégie, il est important de noter que le Groupe BIGBEN INTERACTIVE sous-traite l'intégralité de sa production, quasiment exclusivement en Asie, pour des raisons de coûts. Les efforts de la Société sont ainsi focalisés sur la recherche et la conception des produits.

La conception de produits que le consommateur attend implique de créer les prototypes de nouveaux modèles, pour lesquels les spécialistes de BIGBEN INTERACTIVE (siège de Lesquin) apportent une attention particulière au design, à l'ergonomie et au choix des matériaux et conçoivent en interne (bureau de Hong Kong), les outillages pour la production en série (moules d'injection, matrices d'estampage, etc).

Une veille technologique constante et le suivi des ventes au quotidien permettent au processus créatif d'incorporer les nouvelles possibilités technologiques, les véritables besoins de l'utilisateur et les dernières tendances en matière de design et d'ergonomie. Ces produits sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design et ergonomie de même qu'aux besoins du distributeur en matière de packaging. Le groupe diffuse en effet à prix compétitif des « packages » adaptés aux besoins de ses grands donneurs d'ordres, auprès de la grande distribution, de la distribution spécialisée et des magasins de jeux vidéo.

Les accessoires édités par BIGBEN INTERACTIVE et pour lesquels le Groupe dépose des brevets, se distinguent par un niveau technologique équivalent à ceux des constructeurs tout en se situant dans une fourchette de prix inférieure. BIGBEN INTERACTIVE conçoit à la fois des produits génériques (manettes, câbles, etc), produits ayant la même vocation que les produits se trouvant au sein des catalogues des constructeurs, mais également bon nombre de produits originaux comme le Shootpad et le Bodypad, le Flip & Play, etc.

Le savoir-faire de la Société n'est plus à démontrer en matière de développement de nouveaux produits originaux. Il est par exemple à noter que les manettes sans fil à radio fréquence de 2,4 Ghz commercialisés à compter de 2002 par BIGBEN INTERACTIVE sont un développement propre qui est devenu par la suite un produit standard du marché y compris chez les fabricants de consoles.

L'activité d'édition d'accessoires pour l'univers des jeux vidéo est principalement orientée vers les consoles de jeu phares du marché (Nintendo, Sony et Microsoft), étant toutefois à noter la plus grande proportion de l'activité réalisée sur les consoles Wii et DS par BIGBEN INTERACTIVE par rapport à l'ensemble du marché.

Table 18. Marché français des accessoires pour consoles – Comparaison BIGBEN INTERACTIVE vs. Ensemble du marché

| | Janvier à Septembre 2008 | | Janvier à Septembre 2009 | |
|--|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Marché français des accessoires pour consoles | Ensemble du marché | BIGBEN INTERACTIVE | Ensemble du marché | BIGBEN INTERACTIVE |
| <i>Répartition par consoles</i> | | | | |
| <i>Nintendo DS</i> | 18% | 48% | 16% | 51% |
| <i>Nintendo Wii</i> | 39% | 23% | 38% | 27% |
| <i>Sony PlayStation 3</i> | 12% | 6% | 18% | 6% |
| <i>Sony PlayStation 2</i> | 7% | 8% | 3% | 4% |
| <i>Sony PSP</i> | 6% | 11% | 2% | 8% |
| <i>Microsoft X-Box 360</i> | 12% | 1% | 17% | 1% |
| <i>Autres</i> | 6% | 3% | 6% | 3% |

Sources : GfK - Février 2009 et Octobre 2009

BIGBEN INTERACTIVE a su se focaliser sur les produits Nintendo Wii et Nintendo DS (et aujourd'hui sur le produit Nintendo DSi), produits qui connaissent une très forte demande avec des développements de produits vraiment adaptés à ces consoles. Il est résulte une plus grande part dans les ventes du Groupe en lien avec ces 2 consoles Wii et DS.

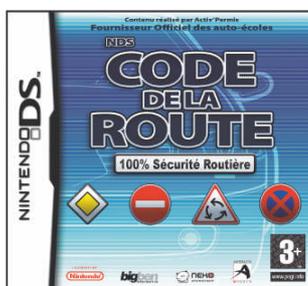
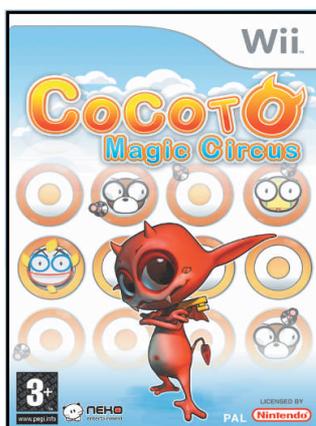
BIGBEN INTERACTIVE exploite à ce titre une licence importante couvrant les produits développés pour les consoles Nintendo Wii et Nintendo DS. Il est toutefois à noter que, hormis la Xbox 360 de Microsoft pour laquelle une licence est impérative du fait d'un verrouillage technique universel de la part de ce constructeur (d'où la très faible proportion d'activité réalisé par la Société sur la Xbox 360 au cours de l'année 2009, alors que les produits Microsoft se sont bien comportés cette année après les baisses de prix enregistrés sur cette console), la fabrication d'accessoires adaptables pour toutes les autres consoles est libre. Ainsi, le leader mondial des accessoires adaptables, la société nord-américaine Madcatz, offre des produits pour toutes les consoles, sans disposer d'aucune licence des fabricants de consoles, en dehors de la licence Microsoft.

Les clients du Groupe sont l'ensemble des intervenants de la grande distribution européenne, servis par les implantations directes ou par des importateurs partenaires.

Distribution exclusive de logiciels de jeu vidéo

La prise en charge de distributions exclusives pour un nombre limité d'éditeurs choisis a donné à BIGBEN INTERACTIVE une forte expérience en matière de marketing et de promotion :

- le marketing de « produits de l'esprit » implique l'utilisation de techniques originales pour développer un environnement marketing complet autour de tels produits et BIGBEN INTERACTIVE a en conséquence mis en œuvre des press tours, des compétitions, des promotions sur le lieu de vente (PLV) etc pour les logiciels de jeu vidéo et ensuite décliné avec succès ces techniques pour les accessoires tels que Bodypad (simulateur de combat physique) et Shootpad (simulation du jeu de football) ainsi que des produits du secteur Audio et Cadeaux tels que les machines Planet Karaoke ;
- la volonté d'assurer une couverture intégrale du marché (prix allant de 1 à 3 voire 4 pour des titres full price) a fait investir BIGBEN INTERACTIVE dans la production et la distribution de jeux vidéo à petit prix (budget software) tels que la gamme Cocoto destinée à une large clientèle et obtenir un leadership de marché en France depuis 2003.



La distribution exclusive de logiciels de jeu recouvre des activités avec une implication variable dans le développement du produit. En remontant la filière, un intervenant peut être (i) un distributeur de type « grossiste exclusif » (distribution de titres avec exclusivité territoriale et un droit de retour (limité) comme la

filiale de BIGBEN INTERACTIVE au Benelux, puis (ii) un distributeur exclusif (achat d'un catalogue, avec minima garantis, sans droit de retour) comme BIGBEN INTERACTIVE a pu l'être au début de la décennie et enfin (iii) un éditeur qui fait développer ses propres jeux par un développeur sous-traitant. La rentabilité est une fonction proportionnelle de la position dans la filière, l'investissement initial est plus élevé mais le risque plus maîtrisé.

Fort de ses expériences passées, BIGBEN INTERACTIVE concentre aujourd'hui son activité sur l'édition, limitant ainsi ses engagements et ses positions de simple distributeur (Benelux). Les équipes dédiées à l'activité d'édition (sourcing, suivi de la production, marketing, etc.) sont situées au siège de la Société.

L'approche du Groupe au niveau de ses activités de distribution exclusive suit le concept stratégique de BIGBEN INTERACTIVE depuis sa création, concept visant à remonter au maximum la filière pour optimiser le couple risque-rentabilité sans jamais assumer le risque « industriel ». Ainsi, le Groupe n'entend pas internaliser le développement de jeux, les développements étant assurés au travers de partenariats par des développeurs externes. Le Groupe lui-même se focalise sur les aspects marketing et commercialisation des produits.

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par type de clients dans le domaine de la distribution exclusive peut être décomposée de la manière suivante :

Table 19. Répartition du chiffre d'affaires par type de clients

| En % | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 |
|------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Spécialistes | 60% | 53% | 43% |
| GMS | 12% | 19% | 22% |
| Grossistes | 19% | 18% | 19% |
| Export | 2% | 6% | 13% |
| Indépendants et autres | 7% | 4% | 1% |
| VPC | 0% | 1% | 2% |
| Total | 100% | 100% | 100% |

Fort de ses savoir faire dans les domaines de l'accessoire et de l'édition de jeux vidéo, BIGBEN INTERACTIVE s'est engagé dans une stratégie visant à capitaliser sur cette expérience reconnue dans la profession, avec le développement en cours de plusieurs packages « Jeu Vidéo + Accessoire ».

Cette stratégie vise à profiter des attentes toujours plus fortes des joueurs souhaitant s'immerger pleinement dans l'univers du jeu. Ainsi, le segment de distribution exclusive devrait dans les années à venir bénéficier des sorties échelonnées des projets en cours de développement (Hunting Challenge, Kick Party, Body Coaching,...).

Cette stratégie de conception et d'édition de jeux vidéo et d'accessoires associés constitue un relais de croissance important pour le Groupe, positionnement clairement en phase avec les attentes du marché et la diversification significative de la population adepte du jeu vidéo...



Distribution non-exclusive (vente en gros)

BIGBEN INTERACTIVE intervient ici en tant que grossiste des accessoires, des logiciels et des consoles de jeu vidéo, servant une importante clientèle diversifiée. Sans pour autant négliger sa clientèle traditionnelle de chaînes de magasins spécialisés dans le jeu vidéo et de boutiques indépendantes, le Groupe est aussi référencé auprès de tous les intervenants de la grande distribution, qu'il s'agisse d'hypermarchés, de multi-spécialistes et de véricistes.

L'activité de distribution non exclusive (ou distribution tierce) recouvre ainsi une activité de grossiste classique pour tous les produits des fabricants de consoles (consoles, jeux et accessoires officiels) et les éditeurs de jeux. Dans les enseignes où BIGBEN INTERACTIVE intervient comme grossiste, l'une de ses livraisons pourra en conséquence par exemple comporter des manettes « officielles » d'un constructeur pour sa console et des manettes « adaptables » BIGBEN INTERACTIVE pour la même console.

Les succès commerciaux du Groupe et l'efficacité de sa distribution repose sur l'efficacité de son organisation interne et notamment :

- une charte logistique répondant à trois exigences qui sont (i) la prise de commande précise et la livraison en flux tendus (« just in time »), (ii) la mise en place simultanée de produits chez tous les clients et (iii) un très faible taux de retours lié à un contrôle très strict des arrivages de produits ;
- un système d'information lui permettant de gérer au quotidien les activités de gros (fabrication et distribution) et la distribution en direct (VPC et boutiques), et aussi de conseiller sa clientèle professionnelle sur l'état du marché, grâce à une vision claire de l'activité, des réassorts et retours nécessaires.

BIGBEN INTERACTIVE continue à investir dans ce secteur, à la fois en termes de logistique et d'organisation afin d'être en mesure de développer sa position de marché et assure le succès de ses activités d'édition et fabrication y compris les accessoires et son propre catalogue de jeux.

Il est à noter que le Groupe dispose au travers de sa filiale ESPACE 3 GAMES de magasins de distribution en propre, activité ayant généré un niveau de chiffre d'affaires légèrement inférieur à 3 M€ au titre de l'exercice 2008/2009. A cette activité de distribution en magasins, en cours de cession (6 magasins ont été fermés à la fin du 1^{er} semestre de l'exercice 2009/2010, ESPACE 3 GAMES ne disposant alors plus aujourd'hui que de 7 magasins, eux aussi en cours de cession ou de fermeture), devrait se substituer une activité de commerce en ligne.

6.1.3. Perspectives et stratégie à moyen terme

Les deux industries servies par BIGBEN INTERACTIVE (les jeux vidéo de même que les produits audio et cadeaux) ont été une source récurrente d'apports réciproques (cross fertilisation) en termes marketing et promotion. Lors de sa diversification vers le jeu vidéo en 1993, BIGBEN INTERACTIVE put utiliser son savoir-faire en matière de conception technique, de design et de sourcing acquis auparavant dans l'activité « montres et cadeaux » afin de progressivement développer des relations solides avec les grands distributeurs.

Dix ans plus tard, BIGBEN INTERACTIVE a pu tirer profit du leadership obtenu dans le secteur du jeu vidéo pour diversifier son offre avec la grande distribution et trouver un nouveau canal de distribution pour ses produits audio et autres produits électroniques.

Le succès de BIGBEN INTERACTIVE dans le secteur des jeux vidéo repose sur une triple exigence que s'est imposé le Groupe :

- un partenariat durable avec ses fournisseurs, destiné à accompagner leur développement au fil des années et à assurer la promotion de leurs produits dans tous les canaux de distribution ;
- une gestion rigoureuse des flux logistiques dans une logique « juste à temps », permettant d'assurer la mise en place simultanée de nouveaux produits dans l'ensemble des points de vente ;
- une connaissance approfondie du consommateur

Les jeux vidéo, même s'ils sont maintenant largement acceptés comme produits « high tech », génèrent encore un certain degré d'incertitude chez les détaillants qui ont besoin de développer un fort niveau de confiance. Répondre à cette demande implique à la fois la crédibilité du fournisseur et la technologie elle-même, exigent non seulement des démonstrations de haut niveau et des conseils par des professionnels éclairés mais aussi des assurances données aux clients en termes de prescription et service. En prenant la responsabilité des approvisionnements pour l'ensemble de la gamme des produits offerts dans le segment de la console de jeu vidéo, BIGBEN INTERACTIVE a développé au fil des ans une relation à long terme avec les détaillants fondée sur l'intérêt réciproque des parties. Il n'est ainsi pas rare que nombre d'entre eux considèrent aujourd'hui BIGBEN INTERACTIVE comme leur fournisseur privilégié à qui la gestion du catalogue (« category management ») a été déléguée.

Conforté par le retour avéré à la rentabilité de ses activités, le Groupe doit aujourd'hui trouver l'espace nécessaire à des développements supplémentaires de son activité. Etant donné l'absence objective d'espace dans le cœur de métier des accessoires pour consoles de jeu vidéo où le Groupe a obtenu une position de marché unique sur les deux plus grands marchés d'Europe continentale (France et Allemagne) et n'attend pas de position comparable sur le marché britannique du fait de sa configuration spécifique, une nouvelle expansion significative ne peut venir que de deux sources de développement « transversal » :

- la déclinaison du savoir faire du cœur de métier sur d'autres zones géographiques à travers l'export,
- la déclinaison du savoir faire du cœur de métier par des diversifications prudentes vers des activités connexes à travers la convergence numérique.

6.2. Un marché ayant connu une phase de pleine croissance

6.2.1. Tendances observées récemment sur les marchés de la Société

Le marché global de la console de jeux et des accessoires associés

Le secteur a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires au niveau mondial de 49 milliards d'euros, soit une croissance de + 11 % par rapport à l'année précédente. Les seuls logiciels de jeux vidéo ont totalisé un chiffre d'affaires de 32,7 milliards d'euros, soit deux fois plus que celui du cinéma en salle. Selon l'Institut De l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE), le marché des seuls logiciels de jeux devrait réaliser des ventes de l'ordre de 35,7 milliards d'euros en 2009 (+ 9 %) et 38,1 milliards d'euros en 2010 (+ 7 %).

Sur ce marché en croissance permanente mais qui reste cyclique, dont l'Europe représente le tiers, la console de jeux avec son environnement (logiciels de jeux et accessoires) est le principal moteur, avec des accélérations rapides à chaque nouvelle génération de consoles. C'est sur ce marché tourné vers le grand public et qui représente la plus grande part du marché mondial du jeu vidéo que BIGBEN INTERACTIVE s'est positionné il y a près de quinze ans.

Produit de masse, la console a un prix très inférieur au PC, est accessible au plus grand nombre par sa facilité d'utilisation, offre une réelle pérennité avec une durée de vie commerciale moyenne de 4 à 5 ans et présente une configuration stable propice au développement des logiciels de jeux tout en permettant la coexistence des générations de machines.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes, cartes mémoires...) est le plus dynamique avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat. A titre d'illustration, il est indiqué que le nombre d'accessoires vendus en France en 2008 est 2,3 fois supérieur au nombre de consoles vendues (Source GfK – Avril 2009)...

Sur la base des informations fournies par GfK début 2009, la répartition entre les 3 composantes du marché du jeu vidéo (consoles, jeux pour consoles et accessoires) se présentait en France de la manière suivante au cours des 3 dernières années :

Table 20. Marché français des jeux vidéos, consoles et accessoires

| Marché français du jeu vidéo consoles (en millions d'euros) | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | Croissance moyenne |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------------|
| Consoles | 457 | 568 | 1 122 | 1 297 | |
| <i>croissance annuelle</i> | | 24,3% | 97,5% | 15,6% | 41,6% |
| Jeux pour consoles | 735 | 797 | 1 131 | 1 460 | |
| <i>croissance annuelle</i> | | 8,4% | 41,9% | 29,1% | 25,7% |
| Accessoires pour consoles | 106 | 123 | 199 | 275 | |
| <i>croissance annuelle</i> | | 16,0% | 61,8% | 38,2% | 37,4% |
| Total | 1 298 | 1 488 | 2 452 | 3 032 | |
| | | 14,6% | 64,8% | 23,7% | |

Sources : GfK - Avril 2009

Il est précisé que le marché français représente environ 20 % du marché européen et 6 % du marché mondial, et qu'il est assez représentatif du marché dans son ensemble.

Toujours selon GfK, le marché souffre aujourd'hui avec des décroissances d'activité sur l'ensemble des produits (consoles, jeux et accessoires) depuis le début 2009, et ce après une année 2008 exceptionnelle. Alors que les prix des consoles phares de Nintendo et de Sony sont restés élevés jusqu'à mi 2009 et que les sorties de jeux importants ont été plus rares depuis le début de l'année, la période de Noël 2009 s'annonce plus favorable.

| Marché français du jeu vidéo consoles (en millions d'euros) | Janvier à Septembre 2008 | Janvier à Septembre 2009 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Consoles | 667 | 503 |
| <i>décroissance enregistrée</i> | | -24,6% |
| Jeux pour consoles | 841 | 698 |
| <i>décroissance enregistrée</i> | | -17,0% |
| Accessoires pour consoles | 145 | 142 |
| <i>décroissance enregistrée</i> | | -2,3% |
| Total | 1 653 | 1 343 |
| | | -18,8% |

Sources : GfK - Octobre 2009

Le marché des consoles de salon et des consoles portables

Au cours de l'année 2006, le marché des consoles a vu le début de la phase de renouvellement au niveau de certaines plateformes avec l'arrivée progressive de la Microsoft X-Box 360 et de la Nintendo Wii. Ainsi, sur cette période, il représentait près de 570 M€ de ventes sur l'ensemble des consoles (de salon et portables).

C'est au cours de l'année 2007 que le marché français a explosé avec un doublement des dépenses sur le marché de la console de jeux. L'année 2007 a été extrêmement dynamique pour les consoles de salon avec la poursuite de la phase de lancement de la Nintendo Wii et de la Microsoft X-Box 360 mais aussi avec les débuts de la plateforme Sony PlayStation 3, cette dernière console et la Nintendo Wii étant de véritables hits pour l'année 2007 en termes de vente. Cette année 2007, marquée par le triomphe de la Nintendo Wii et de la console portable Nintendo DS, a permis au marché de s'inscrire en hausse très sensible, le chiffre d'affaires du marché français des consoles de jeu s'établissant ainsi à 1,1 milliard d'euros

Au cours de l'année 2008, le marché a poursuivi sa hausse avec l'extension du parc installé de machines, en particulier avec le succès ininterrompu de la Nintendo Wii malgré un prix de vente maintenu au prix de vente retenu lors de sa sortie, une première dans l'histoire des consoles de jeu... Le nombre de consoles de salon installées a également profité de la bonne performance des produits Sony PlayStation 3 et Microsoft X-Box 360. Le marché des consoles portables a lui commencé à souffrir d'un certain attentisme avant la sortie de la nouvelle console Nintendo DSi, annoncée dès l'automne pour une sortie réalisée en avril 2009.

Table 21. Marché français de la console de jeux

| Marché français de la console de jeux | 2006 | 2007 | 2008 | Evol. 2008 vs. 2007 |
|---|-------|-------|-------|------------------------|
| Volume de vente (en milliers d'unités) | 3 084 | 5 065 | 5 859 | 15,7% |
| <i>Consoles de salon</i> | 1 131 | 2 256 | 3 023 | 34,0% |
| <i>Consoles portables</i> | 1 953 | 2 809 | 2 836 | 1,0% |
| Valeur des ventes (en millions d'euros) | 568 | 1 122 | 1 297 | 15,6% |
| <i>Consoles de salon</i> | 239 | 687 | 860 | 25,2% |
| <i>Consoles portables</i> | 329 | 435 | 437 | 0,5% |

Sources : GfK - Avril 2009

Avec l'engouement du public pour la console de salon Nintendo Wii, un élément particulièrement important a été mis en avant : l'ouverture du monde du jeu vidéo à l'ensemble des tranches d'âge de la population et une féminisation des utilisateurs de ce type de produits. Une certaine révolution est effectivement en marche quant aux utilisateurs des jeux vidéo. A l'origine plutôt dédiés aux joueurs solitaires et ayant entre 10 et 25 ans, les jeux vidéo sont aujourd'hui un véritable loisir grand public, avec une moyenne d'âge en progression et une très large féminisation. Ainsi, alors que les joueuses ne représentaient que 6 % des consommateurs en 1995, elles représentent aujourd'hui près de 50 % de la cible des acteurs de ce marché. En d'autres termes, au cours des 5 dernières années, près de 70 % des nouveaux joueurs ont plus de 35 ans et environ 65 % sont des femmes. Ce facteur devrait largement soutenir le marché du jeu vidéo au cours des années à venir, marché qui devrait par ailleurs bénéficier des nouvelles possibilités offertes par la haute définition et la démultiplication des échanges possibles entre consoles et des outils permettant de jouer en ligne.

Depuis le début de l'année 2009, le marché s'est contracté, il est vrai sur la base d'une performance 2008 exceptionnelle. Le recul de l'activité de vente de consoles, entre janvier et septembre 2009 par rapport à la même période 2008, est ainsi marqué, avec des baisses de volumes de l'ordre de 21 %. Cette contreperformance résulte de l'attente des consommateurs quant à :

- la sortie de la nouvelle console portable Nintendo DSi, sortie en avril 2009 et qui a aussitôt enregistré de bonnes ventes ce qui a permis de limiter la baisse sur ce segment,
- aux baisses de prix des principales consoles de salon Nintendo Wii et Sony PlayStation 3, baisses de prix aujourd'hui réalisées, ce qui devrait permettre au marché de se redresser pour la période cruciale de fin d'année.

| Marché français de la console de jeux | Janvier à Septembre 2008 | Janvier à Septembre 2009 | Evol. 2009 vs. 2008 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Volume de vente (en milliers d'unités) | 2 997 | 2 362 | -21,2% |
| <i>Consoles de salon</i> | 1 496 | 1 084 | -27,5% |
| <i>Consoles portables</i> | 1 501 | 1 278 | -14,9% |
| Valeur des ventes (en millions d'euros) | 667 | 503 | -24,6% |
| <i>Consoles de salon</i> | 437 | 298 | -31,8% |
| <i>Consoles portables</i> | 230 | 205 | -10,9% |

Sources : GfK - Octobre 2009

Le marché des logiciels pour consoles

Au cours de l'année 2006, le marché français du logiciel pour consoles de salon restait largement dépendant du format Sony PlayStation 2 (lancé en 2000) qui représentait alors plus des 2/3 des jeux pour consoles de salon, la plateforme de nouvelle génération Microsoft X-Box 360 ayant du mal à s'imposer alors que la console Nintendo Wii arrivait en volume limité avant Noël. L'année 2006 restera l'année de référence sur le marché des jeux pour consoles portables avec près de 5 millions de logiciels vendus sur support Nintendo DS, 2 millions à destination de la Sony PSP et encore 1,6 millions de logiciels sur l'ancien format Game Boy Advance (Source : GfK – Juillet 2007). Malgré une légère baisse des prix moyens par logiciel, le chiffre d'affaires des logiciels pour consoles portables s'élevait ainsi en 2006 à plus de 300 M€ soit une hausse de plus de 60 % par rapport à 2005 (317 M€ de chiffre d'affaires en termes de logiciels pour les consoles portables et 480 M€ en termes de logiciels pour les consoles de salon). Globalement, dans l'attente des consoles de salon « nouvelle génération », le marché du logiciel pour consoles de jeu n'a connu en 2006 qu'une croissance de 8 %.

En revanche, le marché du logiciel pour consoles a affiché une très nette progression en 2007 avec une croissance de 42% induite par la croissance du parc installé et en particulier le succès des Nintendo Wii, Nintendo DS et Sony PlayStation 3, dépassant la barre du milliard d'euros (1,1 milliard d'euros : Source GfK – Février 2008). Cette période a été marquée par la poursuite de la tendance positive observée pour les logiciels pour consoles portables avec une hausse de plus de 70 % des volumes de ventes, à 14,9 millions d'unités, soit 50 % du marché global des logiciels pour consoles (consoles portables et consoles de salon). Alors que l'ancienne génération de consoles avait permis au marché de dépasser la barre des 500 M€ de chiffre d'affaires en 2002, il semblerait que la « nouvelle génération » Nintendo DS, Sony PSP, Nintendo Wii, Sony PlayStation 3 et Microsoft X-Box 360 permette au marché de s'installer durablement au dessus du milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel.

En 2008, le marché français des logiciels pour consoles s'est à nouveau inscrit en forte hausse, profitant de l'accroissement rapide du parc installé, que cela soit sur les consoles de salons ou sur les consoles portables. Le chiffre d'affaires des logiciels pour consoles s'établit ainsi à près de 1,5 milliard d'euros (Source GfK – Avril 2009), en hausse de 29 % par rapport à 2007. Le nombre de produits vendus atteint près de 35 millions de pièces, en hausse de 17 %. Plusieurs produits phares ont permis cette nouvelle croissance de l'activité, produits parfaitement adaptés aux consoles de salons plébiscitées par le public : Wii Fit, Mario Kart et Grand Theft Auto IV ont été de véritables succès planétaires. C'est ainsi l'activité de vente de logiciels pour consoles de salon qui a porté l'activité (+ 33 % en volume de vente), les ventes de logiciels pour consoles portables restant elles stables en volume.

L'importance du parc de consoles installées ces deux dernières années et la sortie réussie de la nouvelle console portable Nintendo DSi en avril 2009 devraient permettre au marché des logiciels pour consoles d'assurer une sage consolidation au cours de l'année 2009. Après les baisses de prix enregistrés mi 2009 sur les consoles de salon Nintendo Wii et Sony PlayStation 3, la fin d'année s'annonce extrêmement importante pour tous les acteurs de la filiale jeu vidéo, en particulier pour les éditeurs de jeux qui ont concentré leurs efforts pour sortir leurs titres pour la période de Noël 2009. Sur l'ensemble de l'année, le cabinet GfK anticipe une baisse limitée des volumes de vente de logiciels pour consoles de l'ordre de 8 % par rapport à l'année exceptionnelle enregistrée en 2008.

Le marché des accessoires pour consoles

L'année 2006, qui s'annonçait relativement calme pour l'univers des accessoires dans l'attente du renouvellement en cours du parc des machines, a toutefois profité de l'imagination des opérateurs, les ventes d'accessoires en France atteignant ainsi 123 M€ soit une hausse notable de 16 %. Il convient en effet de rappeler que les spécialistes de l'accessoire bénéficient de durées d'utilisation longues des plateformes installées : à titre d'exemple, les ventes d'accessoires pour la Sony PlayStation 2 restent non négligeables alors même que cette console est sur le marché depuis 2000. C'est ainsi que le temps disponible pour l'amortissement des développements réalisés sur les accessoires est sensiblement plus long que pour les logiciels dont les durées de vie commerciales sont beaucoup plus courtes.

Avec le marché des consoles de jeu en très forte croissance, l'univers des accessoires a connu une année 2007 très favorable, poussé en particulier par toutes les déclinaisons possibles autour de la plateforme Nintendo Wii. Ainsi, à titre d'illustration, le marché français des accessoires a affiché une croissance de plus de 60 % de son activité à près de 200 M€, le volume de produits vendus en France s'inscrivant en hausse de 65 % à 10,1 millions de produits. Dans cette activité, la part des accessoires développés et commercialisés pour les supports de Nintendo, que cela soit pour la console de salon Wii ou pour la console portable DS, représente la moitié du marché : 99 M€, dont 62 M€ d'accessoires pour la seule Nintendo Wii.

Poursuivant sur sa lancée engagée en 2007, le marché s'est inscrit à nouveau en forte hausse au cours de l'année 2008, à la fois en volume et en valeur. Le nombre de produits accessoires vendus sur le marché français s'est établi ainsi à 13,3 millions de pièces, en progression de 31 %, pour des ventes atteignant le montant de 275 M€ en 2008.

Table 22. Marché français des accessoires pour consoles de jeux

| Marché français des accessoires pour consoles (en millions d'euros) | 2006 | 2007 | 2008 | Evol. 2008 vs. 2007 |
|---|------------|------------|------------|---------------------|
| <i>Répartition par consoles</i> | | | | |
| <i>Nintendo DS</i> | 18 | 37 | 47 | 27,1% |
| <i>Nintendo Wii</i> | 4 | 62 | 121 | 95,2% |
| <i>Sony PlayStation 3</i> | - | 18 | 38 | 110,8% |
| <i>Sony PlayStation 2</i> | 48 | 32 | 16 | -50,2% |
| <i>Microsoft X-Box 360</i> | 19 | 26 | 33 | 26,9% |
| <i>Sony PSP</i> | 12 | 15 | 15 | 0,8% |
| <i>Autres</i> | 22 | 9 | 5 | -45,0% |
| Total | 123 | 199 | 275 | 38,2% |

Sources : GfK - Avril 2009

Depuis le début de l'année 2009, même si les produits accessoires résistent bien par rapport aux autres produits consoles et logiciels de jeux, ceux-ci affichent une légère décroissance d'activité (- 2,3 % à 142 millions d'euros de janvier à septembre 2009, par rapport à la même période en 2008). Ce segment bénéficie de la base installée de consoles et des importantes ventes de logiciels enregistrées en 2008. Le marché est particulièrement dynamique sur les accessoires pour les consoles Microsoft Xbox 360 (+ 37,2 % en valeur) et Sony PlayStation 3 (+ 38,4 % en valeur), produits ayant bénéficié de baisses de prix de vente. Le marché de l'accessoire pour Nintendo Wii souffre lui un peu, avec une décroissance en valeur de - 6,3 %, mais reste le segment le plus important en termes de vente, représentant toujours près de 38 % du marché global de l'accessoire sur la période janvier à septembre 2009.

6.2.2. L'environnement concurrentiel du Groupe

Sur le marché français des accessoires pour consoles

Les informations concernant l'environnement concurrentiel, données par le cabinet GfK en octobre 2009, présente le Groupe comme l'un des leaders du marché avec une part de marché en volume de 31,9 % et une part de marché en valeur de 18,9 % au titre des 9 premiers mois de l'année 2009.

Il est important de noter que ces informations, établies en cours d'année, ne prennent pas en compte l'impact favorable attendu sur l'ensemble de l'année 2009 pour la Société, résultant de la sortie de la console Nintendo DSi, pour laquelle BIGBEN INTERACTIVE est particulièrement bien positionné.

Les tableaux ci-dessous présentent, toujours selon GfK, les parts de marché des intervenants sur le marché français des accessoires, marché qui correspond aujourd'hui à une très grande part des activités de la Société.

Table 23. Part de marché en volume entre janvier et septembre 2009 en France

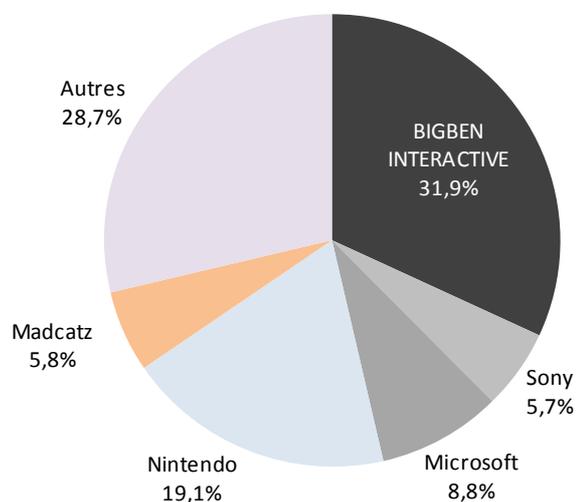
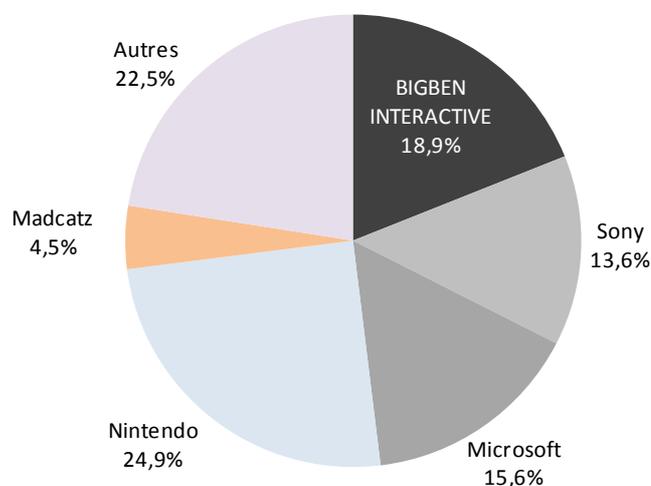


Table 24. Part de marché en valeur entre janvier et septembre 2009 en France



BIGBEN INTERACTIVE confirme sa position de premier fabricant indépendant tous supports confondus, acquise depuis de nombreuses années. Le Groupe maintient sa position de leader indépendant pour les accessoires de consoles de salon, segment particulièrement concurrentiel, et de premier fabricant (constructeurs compris) pour les consoles nomades.

La Société ne dispose pas des mêmes informations pour les autres pays dans lesquels elle intervient, mais considère disposer d'une position significative en Europe, en particulier en Allemagne et au Benelux.

Sur le marché français de la distribution exclusive et non exclusive dans l'univers du jeu vidéo

La Société ne dispose pas d'étude significative correspondant à l'analyse de la concurrence sur le marché de la distribution de produits dans l'univers du jeu vidéo. Toutefois, le positionnement de BIGBEN INTERACTIVE est assez significatif dans les pays où il est présent (France et Benelux). Les concurrents dans cet univers peuvent être représentés par des groupes tels qu'Innelec Multimédia, SDO ou encore DEG Multimédia au niveau du marché français. Il est précisé également que les éditeurs et constructeurs peuvent également se positionner comme des distributeurs de leurs propres produits ou de produits tiers.

6.3. Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Accessoires

Le Groupe fait concevoir ses accessoires pour consoles de jeu vidéo par son équipe d'ingénieurs localisés dans sa filiale de Hong-Kong et a ainsi développé lui-même nombre d'accessoires innovants comme le premier écran cristaux liquides pour la console Playstation (2000), des volants retour de force Speedforce utilisant une technologie propriétaire (2001), des manettes radio fréquence sans fil permettant de jouer à 4 joueurs (2002), des accessoires de danse et karaoké utilisant la technologie sans fil (2003).

Afin d'aller toujours plus loin dans le réalisme de ses accessoires, la Société s'est ensuite rapproché de la société française XKpad pour exploiter la technologie brevetée par cette dernière et la faire passer au stade industriel afin de l'incorporer dans des produits de consommation de masse. Il s'agit du Bodypad permettant de simuler les jeux de combat avec une totale interactivité, commercialisé pour Noël 2004 et du Shootpad, un accessoire révolutionnaire permettant une simulation en grandeur nature du football avec les jeux leaders du marché (« Fifa » d'Electronic Arts et « Pro Evolution Soccer » de Konami), commercialisé pour Noël 2006.

Enfin, la Société, fort de sa position de 1^{er} éditeur européen d'accessoires pour jeux vidéo, a conclu en mai 2005 un accord de licence avec Microsoft Corporation afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu vidéo de Microsoft, la X-Box 360. De la même manière, courant 2006, un contrat de licence a été conclu avec Nintendo pour le développement d'accessoires dédiés notamment à la console de salon Nintendo Wii et pour les consoles Nintendo DS.

Cependant, BIGBEN INTERACTIVE considère ne pas être en situation de dépendance forte sur cet aspect. En effet, il est précisé que le chiffre d'affaires directement dépendant des licences conclus avec Microsoft et Nintendo ne représentait, lors du dernier exercice 2008/2009, que 13,5 % des ventes totales du Groupe.

Distribution exclusive de logiciels de jeux

Le Groupe s'est depuis plusieurs années concentré sur une stratégie de niches, répartissant des investissements de faible montant unitaire sur une multitude de titres de jeu et d'intervenants. Le seul investissement significatif réalisé étant le développement du jeu « David Douillet Judo » sorti en septembre 2006 sur multi-supports. La vedette, champion du monde de judo, parrainait ce jeu portant son nom et a pris activement part à sa promotion.

La filiale belge ATOLL SOFT a, de nombreuses années durant, été le distributeur exclusif d'Electronic Arts et THQ, leaders mondiaux de l'édition de jeux vidéo, et a vu son activité progresser en fonction du succès de ces éditeurs. En revanche, son chiffre d'affaires au cours des derniers exercices (depuis l'exercice clos au 31 mars 2005) s'est réduit de près des deux tiers du fait d'une réduction drastique du périmètre d'activité, ses deux plus importants éditeurs de jeux ayant décidé de reprendre en direct leur distribution dans cette zone. Aujourd'hui, cette filiale a tendance à réduire son activité de distributeur exclusif pour compte de tiers au profit des activités de distribution de jeux propres au Groupe et édités par lui. Cette stratégie implique de facto une réduction des risques de dépendance aux éditeurs de jeux tiers, étant rappelé que dans le même temps, ATOLL SOFT s'investit plus largement sur le métier de l'accessoire.

Se reporter également au Chapitre 11 du présent document de référence sur les aspects de recherche et de développement, ainsi que sur la propriété intellectuelle.

Toutefois, comme pour ses activités sur les accessoires, BIGBEN INTERACTIVE considère ne pas être en situation de dépendance forte sur ses activités de distribution exclusive. Les licences conclues de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo, dans le cadre de cette activité de distribution exclusive, n'ont représenté au cours de l'exercice 2008/2009 que 6,6 % du chiffre d'affaires global de BIGBEN INTERACTIVE.

6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société

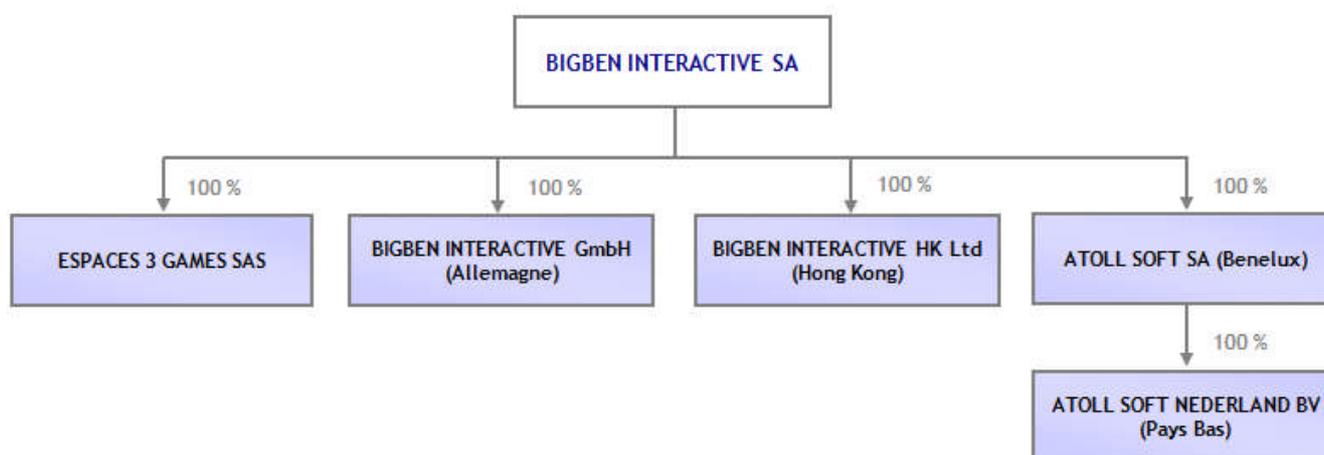
Cf paragraphe 6.2.2.

Chapitre 7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe

7.1.1. Structure juridique du Groupe

Table 25. *Organigramme juridique simplifié du Groupe*



7.2. Société mère et filiales de l'émetteur

BIGBEN INTERACTIVE SA

Société anonyme au capital de 22.799.070 euros

Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 Lesquin - France

BIGBEN INTERACTIVE est la société-mère du Groupe assurant :

- l'édition et l'achat des accessoires de jeu vidéo sous la marque BIGBEN INTERACTIVE pour toutes les unités d'Europe Continentale,
- la négociation et l'achat des accords de distribution « paneuropéens » de logiciels de jeu vidéo,
- les ventes à l'export en dehors des zones de chalandises gérées par ses filiales étrangères,
- la centralisation de la logistique Accessoires pour les unités d'Europe continentale (aujourd'hui France et Allemagne auxquelles devrait s'ajouter le Benelux en 2009),
- l'adossement financier du groupe (garantie vis-à-vis de l'environnement bancaire des filiales étrangères si nécessaire).

Cette société d'exploitation exerce quatre métiers qui peuvent être décomposés en 2 grandes familles de produits :

- les « cœurs de métier groupe » avec la distribution d'accessoires et la distribution exclusive de logiciels de jeux vidéo,
- les métiers « historiques » avec la distribution non exclusive de tous les produits liés au jeu vidéo (consoles, logiciels et accessoires) et la conception fabrication de montres et objets promotionnels.

ESPACE 3 GAMES SAS

Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros

Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 Lesquin - France

L'entité ESPACE 3 GAMES est une chaîne de magasins spécialisés dans le jeu vidéo, implantés dans de grandes agglomérations françaises (centres villes et centres commerciaux). Elle a absorbé KING GAMES VIDEO le 17 septembre 2004. Dotée aujourd'hui de seulement 7 magasins, après la fermeture de 6 magasins au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2009/2010, ESPACE 3 GAMES poursuit un processus engagé courant 2007 visant à céder ou à fermer l'ensemble de son portefeuille de magasins. L'activité de cette filiale, inférieure à 3 M€ au titre de l'exercice 2008/2009, est présentée d'un point de vue sectoriel au niveau de l'activité de distribution non exclusive. ESPACE 3 GAMES était la seule entité au sein du Groupe qui avait vocation à disposer de magasins. Une réorientation de l'activité vers un positionnement de pur commerce en ligne est en cours au sein de cette filiale du Groupe.

ATOLL SOFT SA

Société anonyme de droit belge au capital de 300.000 euros

Siège social : Avenue Ernest Solvay, 1480 Tubize - Belgique

Acquise en 1999, ATOLL SOFT SA est une société de distribution de jeu vidéo et d'accessoires, soit en direct en Belgique et au Luxembourg, soit au travers sa filiale ATOLL SOFT NEDERLAND aux Pays-Bas. Elle représente en distribution exclusive les plus grands éditeurs de jeu vidéo sur son territoire.

ATOLL SOFT NEDERLAND BV

Société à responsabilité limitée de droit néerlandais au capital de 20.000 euros

Siège social : Kernkade 4h, 3542 CH Utrecht - Pays-Bas

Cette société, acquise en 1999, est filiale de la société ATOLL SOFT SA pour la commercialisation de produits sur le territoire des Pays Bas. Elle est consolidée dans les comptes d'ATOLL SOFT SA qui gère pour son compte ses approvisionnements.

Il est précisé à ce niveau que la filiale belge ATOLL SOFT SA et la sous filiale néerlandaise ATOLL SOFT NEDERLAND BV, toutes deux acquises en 1999, ont changé de dénomination sociale pour devenir respectivement BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND à compter du 15 octobre 2009. Ce changement de nom reflète l'évolution de ces filiales vers les métiers Groupe, avec l'acquisition d'un leadership de marché en Accessoires sur les 2 derniers exercices sur ces pays.

BIGBEN INTERACTIVE GmbH

Société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 500.000 euros

Siège social : Walter Gropius Str. 24, 50126 Bergheim - Allemagne

Créée en 2000, BIGBEN INTERACTIVE GmbH assure la distribution d'accessoires en Allemagne, Autriche et Suisse alémanique.

BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd

Société par actions de type « Private Limited Company » de droit de Hong Kong au capital de 2.000.000 HKD

Siège social : 5, Fifteen Floor - 148 Electric Road North Point - Hong Kong

Elle aussi créée en 2000, la société BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd assure la conception des accessoires de jeu vidéo sous les marques BIGBEN INTERACTIVE et 4 Gamers. Elle assure également le sourcing des composants et la gestion industrielle des fabrications sur ces produits.

Des informations concernant les participations sont également disponibles au Chapitre 25. « *Informations sur les participations* ».

Chapitre 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités de distribution, BIGBEN INTERACTIVE a signé plusieurs contrats de bail dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Table 26. Contrats de bail en vie au 31 mars 2009

| Implantation | Localisation | Surface m ² | Activité sur le site | Propriété | Nature du contrat | Echéance | Montant loyer/charges 2008-2009 |
|------------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------------------------|-----------|-------------------|----------|---------------------------------|
| BIGBEN INTERACTIVE | Lesquin France | 1 733 + 2 500 | Siège social | Externe | Crédit bail | déc-14 | 357 689 |
| BIGBEN INTERACTIVE | Libercourt France | 9 407 | Entrepôt | Externe | Crédit bail | oct-12 | 262 646 |
| ESPACE 3 GAMES | Lesquin France | 100 | Siège et Entrepôt | Externe | Baux commerc. | déc-12 | 11 314 |
| ESPACE 3 GAMES | Divers France | 1 754 | Magasins | Externe | Baux commerc. | na | 383 952 |
| ATOLL SOFT | Tubize Belgique | 1 000 | Activité commerciale et Entrepôt | Propriété | ns | ns | na |
| ATOLL SOFT | Utrecht Pays Bas | 74 | Activité commerciale | Externe | Location simple | déc-11 | 9 680 |
| BIGBEN INTERACTIVE GmbH | Bergheim Allemagne | 348 | Activité commerciale | Externe | Location simple | janv-10 | 41 298 |
| BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd | Hong Kong | 240 | Activité commerciale | Externe | Location simple | déc-09 | 51 627 |

Il est rappelé que le Groupe dispose au travers de sa filiale ESPACE 3 GAMES d'un réseau de magasins implantés en France. Ces magasins représentent en général des surfaces de vente de l'ordre de 100 m², locaux tous en location. Il faut noter toutefois que cette activité de distribution en magasins est en cours de cession pour être réorientée vers une activité de pur distributeur en ligne. C'est ainsi que 6 magasins ont été fermés à fin du 1^{er} semestre de l'exercice 2009/2010, ESPACE 3 GAMES ne disposant alors plus aujourd'hui que de 7 magasins, eux aussi en cours de cession ou de fermeture.

Il est précisé que la Société n'est pas aujourd'hui propriétaire des locaux qu'elle occupe, en dehors du site de Tubize en Belgique. Au sein de ces différents sites d'exploitation, les principaux actifs corporels sont regroupés au niveau du site de Libercourt, l'activité de logistique Accessoires de Tubize (Belgique) ayant été intégrée sur le site de Libercourt à compter du 15 juillet 2009. Le site de Libercourt correspond ainsi aujourd'hui à l'ensemble des activités de logistique et de stockage des produits Accessoires du Groupe. Ces locaux regroupent une part importante des équipes opérationnelles du Groupe et disposent ainsi des infrastructures techniques et logistiques à même de gérer le flux des produits distribués par le Groupe à ses clients : systèmes de stockage et de conditionnement, aménagements des locaux, convoyeurs, automates de manutention,...

Par ailleurs, l'ensemble des locaux opérationnels de BIGBEN INTERACTIVE disposent des systèmes informatiques et de gestion permettant au Groupe de développer ses activités (ordinateurs, systèmes de sauvegarde, matériels de bureau,...).

Il est précisé qu'aucune immobilisation corporelle importante n'a été planifiée et qu'aucune charge majeure de type grands travaux n'est applicable au Groupe. Il est rappelé que l'hypothèque pour le siège belge de Tubize couvre 172 K€ de financement hypothécaire résiduel (31 mars 2009).

De manière générale, après l'optimisation réalisée pour une meilleure gestion opérationnelle de l'activité en Allemagne et le regroupement des opérations logistiques sur le site de Libercourt, la Société estime ainsi que la taille de ses locaux est suffisante pour exercer son activité et faire face à sa croissance à moyen terme. Cette réorganisation a permis de ramener significativement à la baisse le coût des loyers pour les activités en Allemagne. C'est ainsi que le montant des loyers assumés par le Groupe dans ce pays a largement reculé lors du dernier exercice, à 41 298 euros. La Société estime à environ 35 000 euros par an le montant des loyers qu'elle devra consentir pour ses activités sur cette zone, ce montant correspondant aux loyers du bureau de représentation commerciale dans ce pays.

8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

Se reporter également au paragraphe 4.5.2 du présent document de référence.

Chapitre 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2009 (présentés selon les normes IFRS).

Il est rappelé que les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2008 et le 31 mars 2007 sont disponibles dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.08-0105 le 29 septembre 2008.

9.1. Situation financière

Table 27. Evolution de l'activité

| <i>En K€</i> | 31 mars 2007 consolidés | 31 mars 2008 consolidés | 31 mars 2009 consolidés |
|--------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Chiffre d'affaires | 68 427 | 84 152 | 98 493 |
| <i>Evolution</i> | | 7% | 23% |
| | | | 17% |

Table 28. Répartition par type de produits

| <i>En %</i> | 31 mars 2007 consolidés | 31 mars 2008 consolidés | 31 mars 2009 consolidés |
|---------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Chiffre d'affaires | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| Accessoires | 49,9% | 64,0% | 68,6% |
| Distribution exclusive | 27,4% | 15,0% | 11,9% |
| Cœur de métier du Groupe | 77,3% | 79,0% | 80,5% |
| Distribution non exclusive | 16,8% | 15,4% | 13,9% |
| Audio et Cadeaux | 5,9% | 5,6% | 5,6% |

Table 29. Répartition géographique des ventes

| <i>En %</i> | 31 mars 2007 consolidés | 31 mars 2008 consolidés | 31 mars 2009 consolidés |
|--------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Chiffre d'affaires | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| France | 56,4% | 54,2% | 51,9% |
| Benelux | 25,4% | 16,8% | 14,3% |
| Allemagne | 12,0% | 15,2% | 16,1% |
| Autres pays | 6,2% | 13,8% | 17,7% |

Table 30. Effet saisonnalité

| | 31 mars 2007 consolidés | | 31 mars 2008 consolidés | | 31 mars 2009 consolidés | | Moyenne sur 3 ans |
|--|----------------------------|------|----------------------------|------|----------------------------|------|----------------------|
| | M€ | % | M€ | % | M€ | % | % |
| Chiffre d'affaires consolidé annuel | 68,4 | 100% | 84,2 | 100% | 98,5 | 100% | 100% |
| 1 ^{er} trimestre (1er avril au 30 juin) | 12,0 | 17% | 14,2 | 17% | 21,4 | 22% | 19% |
| 2 ^{ème} trimestre (1er juillet au 30 septembre) | 13,4 | 20% | 16,4 | 20% | 20,9 | 21% | 20% |
| 3 ^{ème} trimestre (1er octobre au 31 décembre) | 27,2 | 40% | 37,3 | 44% | 39,5 | 40% | 41% |
| 4 ^{ème} trimestre (1er janvier au 31 mars) | 15,9 | 23% | 16,3 | 19% | 16,7 | 17% | 20% |

9.1.1. Chiffre d'affaires 2008/2009

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS et selon un périmètre de consolidation comparable à l'exercice précédant 2007/2008. Sont ainsi intégrées globalement BIGBEN INTERACTIVE SA, ESPACE 3 GAMES, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd, ATOLL SOFT SA et ATOLL SOFT NEDERLAND BV.

Au cours de l'exercice 2008/2009, profitant toujours d'un marché porteur, l'activité de BIGBEN INTERACTIVE s'est inscrite en hausse notable, à 98,5 M€, contre 84,2 M€, soit une hausse de 17 %. La croissance de l'activité a été toutefois inégale au fil de l'année, la progression du chiffre d'affaires s'érodant trimestre après trimestre de plus de 50 % de croissance au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice à seulement 3 % de croissance au cours du dernier trimestre comptable du Groupe. Ce constat s'explique largement par le calendrier de sortie très dense enregistré en début d'exercice 2008/2009, avec les sorties en avril 2008 de jeux vidéo phares (Wii Fit, Mario Kart et Grand Theft Auto 4), jeux particulièrement bien accompagnés par les produits accessoires du Groupe. Par contre, la fin de l'exercice a été marquée par un certain attentisme en ce qui concerne les consoles portables, beaucoup attendant la sortie de la nouvelle console Nintendo DSi pour assouvir leur passion. Le Groupe a donc lui aussi pâti de ventes plus faibles dans ce compartiment (en particulier ventes liées à la console Nintendo DS, sur laquelle BIGBEN INTERACTIVE est un acteur de référence). Durant l'ensemble de l'exercice, il est important de noter la dynamique toujours impressionnante des ventes de Nintendo Wii et la bonne progression des ventes de consoles Microsoft X-Box 360, bases de consoles installées permettant au Groupe d'avoir des ventes soutenues accompagnant ces produits...

En ce qui concerne la répartition des ventes par type de produits, BIGBEN INTERACTIVE continue de voir la part de ses 2 cœurs de métiers progresser : l'ensemble stratégique représenté par les ventes d'accessoires et la distribution exclusive passe la barre des 80 % du chiffre d'affaires sur l'exercice. Sur l'ensemble de l'exercice, les accessoires, métier le plus rémunérateur du Groupe, constituent plus des deux tiers de l'activité (69 %), soit à nouveau 4,6 points de mieux dans le mixte produits par rapport à l'exercice précédent. Le recul de la part relative de la distribution exclusive dans la structure d'activité du Groupe est lié à un nouveau redimensionnement du catalogue de produits distribués au Benelux avec un souci d'optimisation du couple risque-rentabilité. Ont ainsi été stoppés les contrats jugés trop risqués ou non rentables du fait d'engagements quantitatifs trop ambitieux ou d'indemnités insuffisantes sur les retours produits. En revanche, la vente de titres édités en propre croît de manière significative au sein des activités de distribution exclusive. Cette part de l'activité, qui représentait 20 % du chiffre d'affaires de distribution exclusive sur l'exercice 2007/2008, a représenté 39 % de cette activité sur l'exercice 2008/2009 (succès du jeu Cocoto Magic Circus et des packages Jeu Vidéo + Accessoire).

Cette tendance favorable à l'accroissement des ventes d'accessoires et des ventes de produits propres est dans la droite lignée de la stratégie du Groupe BIGBEN INTERACTIVE, celui-ci souhaitant se focaliser sur cet univers, affichant des niveaux de marge supérieurs aux autres activités.

De leur côté, les activités audio & cadeaux ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,6 M€ soit une progression de près de 20 % par rapport à l'exercice précédent, en ligne avec la progression générale de l'activité au niveau du Groupe. Malgré un environnement difficile, le renouveau de ces activités pour la Société se confirme grâce à de très bons positionnements sur des produits de niche comme les tourne disques encodeurs ou les minichaines pour enfants.

En dehors des activités cœurs de métiers, le segment de la distribution non exclusive a progressé de 5 % avec 13,7 M€ de ventes à la clôture de l'exercice, soit une progression satisfaisante au regard de la stratégie de la Société, orientée vers des activités à plus forte marge comme précisé ci-dessus.

Les ventes du Groupe ont été très soutenues à l'export au cours de l'exercice 2008/2009. Sur l'activité Accessoires, principal contributeur de l'activité, BIGBEN INTERACTIVE a bénéficié d'une part d'un effet rattrapage sur le marché Benelux, sur lequel cette activité n'avait pas été pleinement développée (+ 64 %) et d'autre part de l'accélération de l'activité sur les autres pays dans lesquels le Groupe est présent à travers des distributeurs (Angleterre, Espagne, Italie, Europe du Nord et Australie), avec des ventes en hausse de 50 %. La Société a par ailleurs bénéficié de nouveaux référencements importants en ce qui concerne l'activité audio & cadeaux en France et de premières ventes en Allemagne et au Benelux.

9.2. Résultat d'exploitation

9.2.1. Facteurs influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

Table 31. *Compte de résultats synthétisé*

| En K€ | 31 mars 2007 consolidés | 31 mars 2008 consolidés | 31 mars 2009 consolidés |
|-------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Chiffre d'affaires | 68 427 | 84 152 | 98 493 |
| Résultat opérationnel courant | 3 156 | 11 728 | 17 740 |
| Marge opérationnelle | 4,6% | 13,9% | 18,0% |
| Résultat financier | -1 428 | -2 021 | -1 204 |
| Résultat net | 2 201 | 11 556 | 16 482 |

La progression générale de l'activité, le très bon comportement des activités cœurs de métiers (accessoires et distribution exclusive) et la consolidation des activités complémentaires expliquent la forte hausse du résultat opérationnel. Au titre de l'exercice 2008/2009, celui-ci atteint 17,7 M€, soit 18 % du chiffre d'affaires. En valeur absolue, ce montant correspondant à une hausse de plus de 50 % par rapport à l'exercice précédent, évolution bien plus dynamique que la progression du chiffre d'affaires (+ 17 %).

Il est en effet important de noter que l'ensemble des indicateurs de charges opérationnelles ont été améliorés au cours de l'exercice.

D'abord, la marge brute a gagné près de 3 points, en raison principalement de l'évolution à la hausse de la part des produits propres commercialisés par le Groupe, avec la progression de l'activité accessoires dans

l'ensemble du chiffre d'affaires de 4,6 points, l'arbitrage des activités de distribution exclusive en faveur de l'édition de produits BIGBEN INTERACTIVE et la bonne performance de l'activité audio & cadeaux sur des produits de niche.

Par ailleurs, les efforts engagés au cours de l'exercice précédent se sont poursuivis avec :

- Des charges de personnels sous contrôle, représentant au cours de l'exercice 2008/2009 environ 9,1 % du chiffre d'affaires contre 10,2 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice précédent (Plus de 1 % de marge sont ainsi gagné sur ce poste) ;
- La progression mesurée des autres achats et charges externes, moins rapide que celle du chiffre d'affaires (+ 14 % contre une progression de 17 % de l'activité).

La contribution des entités françaises au résultat opérationnel est passée de 7,7 M€ en 2007/2008 à 10,4 M€ (17,9 % du chiffre d'affaires) en 2008/2009, celle au résultat Groupe est passée de 8,0 M€ à 10,4 M€ (17,8 %). Ceci traduit la résilience de l'activité accessoires en France, la consolidation des activités complémentaires (audio & cadeaux et distribution non exclusive) et une nouvelle vigueur de la distribution exclusive, 75 % des ventes de ce métier sur le territoire provenant de jeux édités par le Groupe.

A l'international, le Benelux améliore significativement sa profitabilité avec une contribution au résultat opérationnel de 1,16 million d'euros (8,2 % du chiffre d'affaires) et au résultat Groupe de 0,99 million d'euros (7,0 % du chiffre d'affaires) par rapport à l'exercice précédent. La progression d'activité de 64 % enregistrée sur le métier de l'accessoire a permis d'améliorer les résultats malgré l'érosion de l'activité de distribution exclusive et devrait permettre une nouvelle évolution favorable du résultat au cours de l'exercice 2009-2010.

En Allemagne, la nouvelle organisation commerciale a permis d'exploiter pleinement la part de marché de BIGBEN INTERACTIVE GmbH et la notoriété des gammes d'accessoires BIGBEN INTERACTIVE outre-Rhin, ce qui se traduit par une contribution au résultat opérationnel de 3,3 M€ (19,8 % du chiffre d'affaires) et au résultat Groupe de 2,6 M€ (15,6 % du chiffre d'affaires). Ce dynamisme en Allemagne et le renforcement des positions en Autriche et Suisse au cours de l'exercice 2009-2010 devraient à nouveau permettre une amélioration du profit à l'issue de l'exercice en cours.

Table 32. Détail des charges opérationnelles courantes

| <i>En K€</i> | 31 mars 2007 consolidés | 31 mars 2008 consolidés | 31 mars 2009 consolidés |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Achats consommés | 46 390 | 52 472 | 58 614 |
| | 67,8% | 62,4% | 59,5% |
| Impôts et taxes | 378 | 529 | 677 |
| | 0,6% | 0,6% | 0,7% |
| Charges de personnel | 8 591 | 8 607 | 8 992 |
| | 12,6% | 10,2% | 9,1% |
| Autres achats et charges externes | 9 059 | 10 026 | 11 450 |
| | 13,2% | 11,9% | 11,6% |
| Dotations aux amortissements et provisions | 2 110 | 1 356 | 1 694 |
| | 3,1% | 1,6% | 1,7% |
| TOTAL Charges opérationnelles courantes | 66 528 | 72 990 | 81 427 |
| <i>% de Charges courantes / Chiffre d'affaires</i> | <i>97,2%</i> | <i>86,7%</i> | <i>82,7%</i> |

Résultat financier 2008/2009

Lors de l'exercice 2008/2009, le résultat financier du Groupe s'est élevé à – 1,2 M€, marquant un recul par rapport à l'exercice précédent. La Société bénéficie en effet de l'amélioration notable de sa structure financière, avec une dette financière nette passant de 17,6 M€ au 31 mars 2008 à seulement 6,2 M€ au 31 mars 2009 (hors prise en compte du poste Autres passifs non courants). Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt explique également une partie de la baisse des charges financières assumées par BIGBEN INTERACTIVE.

Résultat net 2008/2009

Au cours de l'exercice 2008/2009, le résultat net part du Groupe s'élève à 16,5 M€, bénéficiant de résultats opérationnels très satisfaisant et de charges financières en baisse. Par ailleurs, la Société profite toujours de certains déficits reportables, BIGBEN INTERACTIVE n'assumant ainsi que 54 K€ d'impôt au titre de cet exercice 2008/2009.

9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

BIGBEN INTERACTIVE réalise en 2008/2009 un chiffre d'affaires de 98,5 M€ en hausse de 17 % par rapport à 2007/2008.

Les changements relatifs au chiffre d'affaires sont expliqués en détails, ci-avant au paragraphe 9.1.1. « Chiffre d'affaires ».

9.2.3. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

Se reporter également au chapitre 12 et au paragraphe 20.6 du présent document de référence, chapitre et paragraphe présentant respectivement les niveaux d'activité et de résultats enregistrés par la Société et les comptes consolidés de la Société au cours du 1^{er} semestre de l'exercice en cours 2009/2010.

Chapitre 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2009 (présentés selon les normes IFRS).

10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont détaillées ci-dessous.

Table 33. Evolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe BIGBEN INTERACTIVE

| <i>En K€ - Normes IFRS</i> | Capital | Primes | Réserves consolidés | Ecart de conversion | Capitaux propres Groupe |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------------|---------------------|-------------------------|
| Au 31 mars 2006 | 19 580 | 23 253 | -43 776 | -103 | -1 046 |
| Ecart de change | | | | -65 | -65 |
| Résultat de l'exercice | | | 2 201 | | 2 201 |
| Frais augmentation de capital | | -215 | | | -215 |
| Au 31 mars 2007 | 19 580 | 23 038 | -41 575 | -168 | 875 |
| Ecart de change | | | | -173 | -173 |
| Résultat de l'exercice | | | 11 556 | | 11 556 |
| Augmentation de capital | 35 | 22 | | | 57 |
| Frais augmentation de capital | | -5 | | | -5 |
| Au 31 mars 2008 | 19 615 | 23 055 | -30 019 | -341 | 12 310 |
| Ecart de change | | | | 505 | 505 |
| Éléments portés directement | | | 36 | | 36 |
| Résultat de l'exercice | | | 16 482 | | 16 482 |
| Augmentation de capital | 63 | 39 | | | 102 |
| Prime BSA Managers 2008 | | 244 | | | 244 |
| Frais augmentation de capital | | -5 | | | -5 |
| Au 31 mars 2009 | 19 678 | 23 333 | -13 501 | 164 | 29 674 |

Alors qu'au 31 mars 2006, les capitaux propres étaient négatifs après les résultats déficitaires enregistrés fin mars 2005 et fin mars 2006, malgré l'augmentation de capital enregistrée au 31 mars 2006 sur la base de l'engagement irrévocable des investisseurs, le tableau ci-dessus montre le redressement des fonds propres, confortés par les résultats enregistrés (2,2 M€ sur l'exercice 2006/2007, 11,6 M€ sur l'exercice 2007/2008 et enfin 16,5 M€ sur l'exercice 2008/2009).

Se référer également au paragraphe 20.3.3 relatif à l'évolution des capitaux propres.

Table 34. Calcul du gearing de la Société

| <i>En K€</i> | 31 mars 2007 consolidés | 31 mars 2008 consolidés | 31 mars 2009 consolidés |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Actifs non courants | 14 161 | 16 556 | 14 116 |
| Capitaux Propres Groupe | 875 | 12 310 | 29 674 |
| Endettement financier | 29 003 | 20 835 | 14 267 |
| Trésorerie | 1 332 | 3 194 | 8 013 |
| Total du bilan | 45 837 | 52 245 | 67 378 |
| <i>Gearing net</i> | 3162% | 143% | 21% |

La structure financière de BIGBEN INTERACTIVE, partant d'un endettement financier relativement important, est confortée au fil des exercices par le redressement des fonds propres du Groupe.

Ainsi, d'une position assez critique en termes de ratios financiers (gearing), la situation s'est aujourd'hui largement améliorée, avec un gearing qui s'établit à seulement 21 %, soit à un meilleur niveau que l'objectif que s'était fixé la Direction du Groupe au début de l'exercice 2008/2009.

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

Table 35. Tableau synthétique des flux de trésorerie

| <i>En K€</i> | 31 mars 2007 consolidés | 31 mars 2008 consolidés | 31 mars 2009 consolidés |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | -7 154 | 11 556 | 12 295 |
| <i>Marge brute d'autofinancement</i> | 5 371 | 12 831 | 19 038 |
| <i>Variation du besoin en fonds de roulement</i> | -12 525 | -1 275 | -6 743 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | -763 | -1 405 | -1 178 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | 6 684 | -7 273 | -9 468 |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | -1 233 | 2 878 | 1 649 |
| Trésorerie à l'ouverture | 856 | -400 | 2 350 |
| <i>Incidence des variations de devises</i> | 23 | 128 | -446 |
| Trésorerie à la clôture | -400 | 2 350 | 4 445 |

2006/2007 : Comptes en normes IFRS

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le large redressement de la rentabilité de la Société au cours de l'exercice 2006/2007 permet à la marge brute d'autofinancement d'atteindre 5,4 M€ au 31 mars 2007. Toutefois, dans le même temps, la réduction des dettes fournisseurs et la forte hausse des créances clients ont conduit le Groupe à connaître une augmentation de son besoin en fonds de roulement. Ainsi, la variation du besoin en fonds de roulement au 31 mars 2007 induit un besoin financier de 12,5 M€.

Au global, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'établissent à – 7,2 M€, contre une ressource de 4,1 M€ au cours de l'exercice précédent.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les montants des investissements réalisés par BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice 2006/2007 sont restés relativement faibles, inférieurs à 1,0 million d'euros et concernent principalement des immobilisations incorporelles (développements produits, licences, marques,...).

Ainsi, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement restent contenus à un niveau de 0,8 million d'euros.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

L'exercice 2006/2007 a été marqué en termes de financement par la poursuite des apports d'argent frais de type New Money réalisés par le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank. Ainsi, le montant (net de remboursement) des financements accordés au Groupe sous forme d'endettement représente 6,7 M€ au 31 mars 2007.

Aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires sur la période.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'établissent ainsi à un montant de 6,7 million d'euros de ressources pour le Groupe au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007.

Dans l'ensemble, l'exercice 2006/2007 affiche en conséquence une diminution relativement modeste de la trésorerie, pour un montant de l'ordre de 1,2 M€.

2007/2008 : Comptes en normes IFRS

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

La poursuite du redressement opérationnel du Groupe et les résultats dégagés permettent à BIGBEN INTERACTIVE de profiter au cours de l'exercice 2007/2008 d'un niveau de marge brute d'autofinancement de près de 13 M€. La variation du besoin en fonds de roulement est restée elle assez contenue sur la même période, avec un besoin en fonds de roulement en hausse de seulement 1,3 M€ alors même que l'activité connaissait une hausse de 23 %.

En conséquence, les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation au 31 mars 2008 dégagent un surplus de 11,6 M€, alors qu'ils représentaient au cours de l'exercice précédent une consommation de trésorerie pour un montant substantiel de 7,1 M€.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Comme au cours de l'exercice 2006/2007, les investissements du Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont restés relativement limités au cours de l'exercice 2007/2008. Là encore, ils concernent principalement des immobilisations incorporelles liées au développement de la gamme de produits accessoires.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent ainsi à – 1,4 M€ à fin mars 2008.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Profitant de sa phase de recovery opérationnelle, le Groupe a engagé au cours de l'exercice 2007/2008 une phase de réduction de ses dettes financières. Ainsi, les flux de trésorerie provenant des activités de financement montrent fin mars 2008 une réduction de la dette pour un montant de 5,4 M€. En complément, les variations d'actifs financiers et des intérêts payés conduisent les flux de trésorerie des activités de financement à un niveau de - 7,2 M€.

Dans l'ensemble, la situation de trésorerie de la Société au cours de l'exercice 2007/2008 s'est améliorée, BIGBEN INTERACTIVE affichant ainsi au 31 mars 2008 une trésorerie disponible, après prise en compte des variations de change, de 2,4 M€.

2008/2009 : Comptes en normes IFRS

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

La poursuite du redressement opérationnel du Groupe et les résultats dégagés permettent à BIGBEN INTERACTIVE de continuer à augmenter son niveau de marge brute d'autofinancement au cours de l'exercice 2008/2009 à près de 19 M€. Toutefois, l'augmentation des créances clients et des stocks ont conduit le Groupe à connaître une augmentation de son besoin en fonds de roulement. Ainsi, la variation du besoin en fonds de roulement au 31 mars 2009 induit un besoin financier de 6,7 M€.

En conséquence, les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation au 31 mars 2009 dégagent un surplus de 12,3 M€ en progression stable par rapport au montant de 11,6 M€ constaté au 31 mars 2008.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Comme au cours de l'exercice 2007/2008, les investissements du Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont restés stables au cours de l'exercice 2008/2009. Les dépenses d'investissement de l'exercice écoulé couvrent principalement l'équipement du site logistique de Libercourt dont l'achat de nouveaux chariots élévateurs et matériels de protection pour 260 K€, la mise en place d'un système d'administration des ventes en liaison instantanée avec les commerciaux terrain pour 61 K€ et l'acquisition de droits à reproduire relatifs à l'activité des jeux vidéo pour 1.497 K€. Les autres dépenses concernent principalement l'entretien courant de l'informatique du Groupe, du matériel de bureau et des agencements divers. Les investissements totalisent 2.018 K€. Les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles dont des magasins d'Espace 3 Game's permettent d'encaisser 814 K€. Des cessions d'immobilisations financières permettent d'encaisser 26 K€.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent ainsi à - 1,2 M€ à fin mars 2009.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux net de trésorerie liés aux opérations de financement sont en légères augmentation pour l'exercice 2008/2009 à -9,5 M€ à comparer à -7,3 M€ pour l'exercice 2007/2008 suite à des remboursements d'emprunts importants soit -9,5 M€.

En somme, la variation de trésorerie est positive sur l'exercice 2008/2009 et s'élève à 1,6 M€

Se référer également à la note 5.11 des comptes consolidés, note relative au détail de la trésorerie du Groupe et présentée au chapitre 20 du présent document de référence.

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

10.3.1. Structure de financement

En janvier 2006, par la signature du protocole et sa substitution aux prêteurs initiaux, Deutsche Bank avait renoncé au règlement en cash d'une quote-part de la dette, cette dernière devant être éteinte par la remise d'actions nouvelles. Par conséquent, en application des dispositions d'IAS 32.16, une quote-part de la dette d'origine avait été reclassée en capitaux propres au 31 mars 2006 pour 20.3 M€ alors même que la livraison des actions est intervenue le 29 décembre 2006. Le solde de la dette, soit 8.528 K€, est devenu de la dette long terme à l'issue de l'opération.

Deutsche Bank a ensuite mis en place, en sus des 3 M€ à 3 ans prévu par le protocole du 14 janvier 2006 (New Money 1), des concours supplémentaires à compter du 1 avril 2006 soit :

- Le 6 avril 2006 une ligne supplémentaire de crédit (New Money 2) de 3 M€ à 3 ans, remboursable en 30 mensualités après un différé de 6 mois ;
- Le 21 août 2006 un crédit de campagne (New Money 3) de 6 M€ au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2006 ;

De plus, au cours de l'exercice 2007-08, Deutsche Bank a mis en place des concours d'exploitation supplémentaires inscrits en « Dettes financières / New Money » comme suit :

- Le 3 juillet 2007 le renouvellement pour 4 M€ du crédit de campagne de 2006 (New Money 3) au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2007 ;
- Le 3 juillet 2007 un crédit de campagne additionnel (New Money 4) pour 3 M€ supplémentaires au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2007.

Table 36. Structure d'endettement de BIGBEN INTERACTIVE

| Concours | Date de mise en place du financement | Montant d'origine du financement | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|---------------|--------------------------------------|----------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| New Money 1 | janv-06 | 2 767 | 2 767 | 2 767 | 0 |
| New Money 2 | avr-06 | 3 000 | 2 500 | 1 300 | 0 |
| New Money 3 * | août-06 | 6 000 | 4 000 | 0 | 0 |
| New Money 4 | juil-07 | 3 000 | 0 | 0 | 0 |
| Protocole ** | janv-06 | 8 528 | 8 528 | 8 528 | 6 396 |
| Total | | 23 295 | 17 795 | 12 595 | 6 396 |

(*) renouvellement du New Money 3 le 3 juillet 2007 pour 4,0 M€ comme 1^{ère} tranche d'un crédit de campagne global de 7,0 M€ (New Money 3+4)

(**) montant résiduel de 8,528 M€ après augmentation de capital de 18,732 M€

La recapitalisation et la restructuration du passif bancaire de la Société (environ 30,5 M€) par les investisseurs en 2005/2006 a permis de ramener la dette protocolée à moins de 10 M€ (montant comprenant la dette protocolée pour 8,5 M€ et les dettes contractées auprès de Messieurs Bernard FRY et Roland DE SAINT VICTOR) mais l'exploitation de la Société a nécessité la mise en place de nouveaux financements de type New Money, décrits ci-avant. La mise en place du New Money 1 en janvier 2006 était l'une des conditions de la cession de leurs créances par les banques au consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank. Les autres financements de type New Money ont été mis en place en avril et août 2006, puis complétés par le financement

New Money 4 en juillet 2007. Ces financements présentent des conditions applicables à des sociétés en retournement (Euribor + 4 % pour New Money 1 et New Money 2, + 6 % pour New Money 3 et New Money 4). Ils disposent de documentations comparables et partagent parfois les mêmes sûretés. Le crédit protocolé de 8,5 M€ (correspondant à l'encours résiduel de la dette bancaire après conversion à hauteur des 2/3 en ABSA) est en revanche à un taux beaucoup plus proche du crédit classique et n'est assorti d'aucune sûreté.

Aucun des crédits accordés aux diverses entités du Groupe ne fait l'objet de covenant. Le solde des financements d'exploitation est constitué de lignes d'escompte et d'ouverture de crédits documentaires import à l'exclusion de toute ligne de découvert.

Au 31 mars 2008, la ligne de crédit New Money 2 octroyée le 6 avril 2006 avait fait l'objet de remboursements mensuels à hauteur de 1,2 M€ (soit 1,7 M€ cumulés) et celles octroyées le 3 juillet 2007 (New Money 3 et New Money 4) d'un remboursement intégral de 7,0 M€.

Au 31 mars 2009, les remboursements anticipés suivants ont été effectués :

- la ligne de crédit New Money 1 de 3 M€ à 3 ans, accordée le 6 avril 2006, a été remboursée par anticipation le 9 mai 2008 à concurrence de 2.767 K€ en faveur de Deutsche Bank, l'escompte de la créance de carry-back fiscal inscrite au bilan pour 3.931 K€ ayant permis d'obtenir les fonds nécessaires à ce remboursement anticipé.
- le solde (700 K€) de la ligne de crédit « New Money 2 » de 3 M€ amortissables mensuellement a été remboursé par anticipation le 10 septembre 2008.

En conséquence des opérations décrites ci-avant, l'endettement financier du Groupe est considérablement réduit et passe de 18,8 M€ au 31 mars 2008 à 7,9 M€ au 31 mars 2009.

Enfin, il est à noter qu'aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2008 n'a été demandé, ni même au titre de la campagne de Noël à venir, à savoir la campagne 2009.

La trésorerie de BIGBEN INTERACTIVE s'établit à 8.013 K€ au 31 mars 2009 contre 3.194 K€ au 31 mars 2008 soit une augmentation de près de 150 %, notamment grâce au remboursement à la Société du carry-back fiscal de 3,9 M€ par l'Etat en mars 2009.

Se référer également à la note 5.13 des comptes consolidés, note relative à l'endettement financier du Groupe et présentée au chapitre 20 du présent document de référence.

Engagements hors bilan

Table 37. Engagements donnés

| Engagements donnés (en K€) | par | Bénéficiaire | Montant au 31 mars 2007 | Montant au 31 mars 2008 | Montant au 31 mars 2009 | Objet de l'engagement |
|--|------------|------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|---|
| Nantissement de titres BBI UK Ltd | BBI SA | Crédit Agricole | 1 113 | 1 113 | 1 113 | Emission de caution bancaire |
| Nantissement de titres Espace 3 Games | BBI SA | Deutsche Bank AG | 5 267 | 4 067 | 0 | New Money 1+2 pour BBI SA |
| Nantissement de titres AtollSoft et BBI GmbH | BBI SA | Deutsche Bank AG | 2 500 | 1 300 | 0 | New Money 2 pour BBI SA |
| Nantissement de marques Bigben | BBI SA | Deutsche Bank AG | 2 500 | 1 300 | 0 | New Money 2 +3 pour BBI SA |
| Nantissement de titres King Games Vidéo | Espace 3 | Crédit Agricole | 255 | 0 | 0 | Crédit acquisition pour Espace 3 |
| Caution bancaire | BBI SA | Commerzbank AG | 107 | 0 | 0 | Concours CT à BBI GmbH |
| Hypothèque | Atoll Soft | CBC Banque | 1 520 | 237 | 172 | Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation |
| Cession Dailly du carry back fiscal | BBI SA | Deutsche Bank AG | 3 931 | 3 931 | 0 | New Money 1+2 pour BBI SA |
| Caution fiscale | BBI SA | Trésor Public | 0 | 150 | 150 | Redressement IS de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002) |
| Caution fiscale | BBI SA | Trésor Public | 106 | 106 | 106 | Redressement TVA de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002) |

Les marques Bigben, Bigben Interactive, Bigben Télécom et Bigben Sports ont fait l'objet d'un nantissement en faveur de Deutsche Bank AG en garantie d'une ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans remboursable en 30 mensualités après un différé d'amortissement de 6 mois conformément aux termes de la convention de crédit conclue le 6 avril 2006. Ce nantissement a été ratifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juillet 2006.

La cession de carry back fiscal à Deutsche Bank a, le 7 mai 2008, fait l'objet d'une mainlevée préalable à l'escompte par un établissement financier tiers, cette opération permettant d'obtenir les fonds nécessaires au remboursement du New Money 1.

Compte tenu du remboursement des lignes de crédit « New Money 1 et 2 » par anticipation durant l'exercice 2008/2009, les nantissemments des marques et des actions des filiales ESPACE 3 GAMES, ATOLL et BIGBEN INTERACTIVE GmbH n'a plus lieu d'être au 31 mars 2009.

Autres engagements :

- Déclaration de subordination : Compte tenu de la situation nette négative de BIGBEN INTERACTIVE GmbH, la maison mère BIGBEN INTERACTIVE SA a signé le 23 octobre 2008 une déclaration de subordination de ses créances sur la filiale à concurrence d'un montant réduit à 2.000 K€, cette déclaration étant toujours valable au 31 mars 2009.

- Engagement de reprise de crédit-bail : L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 05 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt, l'investissement étant de 500 K€.

Table 38. Engagements reçus

| Engagements reçus (en K€) | par | Bénéficiaire | Montant au 31 mars 2007 | Montant au 31 mars 2008 | Montant au 31 mars 2009 | Objet de l'engagement |
|---------------------------|-----------------|---------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Caution bancaire | Crédit Agricole | BBI SA | 1 113 | 1 113 | 1 113 | Acquisition BBI UK Holdings |
| Caution personnelle | Alain Falc | Deutsche Bank | 500 | 0 | 0 | Crédit de campagne |
| Caution | MI 29 | Bail Actéa | 0 | 500 | 500 | Ligne de colisage automatique |

Table 39. Loyers non annulables

| Date de clôture | 31-mars-07 | | | 31-mars-08 | | | 31-mars-09 | | |
|-------------------------------|-----------------|-----------|---------|-----------------|-----------|---------|-----------------|-----------|---------|
| Echéance | Échéance < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | Échéance < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | Échéance < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Loyers non annulables (en K€) | 418 | 478 | 183 | 368 | 878 | 616 | 386 | 336 | 0 |

Crédits documentaires import

Au 31 mars 2009 étaient en place 2 opérations libellées en USD, échéance mai et juin 2009, pour un montant total de 512 KUSD soit 385 K€ et 1 opération libellée en EUR, à échéance avril 2009, pour un montant de 36 K€.

Couverture de change

Au 31 mars 2009 était en place une couverture de change (achat à terme) de 5.123 KUSD échéance avril et mai 2009 soit 3.880 K€.

Se référer également à la note 6.15 des comptes consolidés, note relative au détail des engagements hors bilan et présentée au chapitre 20 du présent document de référence.

10.3.2. Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

L'évolution du besoin en fonds de roulement est à mettre en lien avec le redimensionnement des stocks pour éviter les ruptures sur les gammes phares (Accessoires et Audio) et saisir des opportunités destinées à alimenter des opérations promotionnelles en haute saison. Le regroupement des prestations logistiques sur le site de Libercourt pour la clientèle française et allemande en Accessoires a néanmoins permis d'optimiser la gestion des stocks et limiter au strict nécessaire son augmentation.

La reconstitution des fonds propres permet au fonds de roulement de redevenir positif pour la 1ère fois depuis le 31 mars 2005.

Table 40. Endettement net, BFR et fonds de roulement

| En M€ | 2006/07 | 2007/08 | 2008/09 | Variation 2007/08 vs 2008/09 | Evol. En % |
|--------------------|---------|---------|---------|---------------------------------|------------|
| Endettement net | 28,0 | 18,8 | 7,9 | -10,9 | -58% |
| BFR | 18,5 | 18,5 | 23,7 | 5,2 | 28% |
| Fonds de roulement | -9,5 | -0,3 | 15,8 | 16,1 | na |

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

Aucun covenant n'est applicable dans le cadre de l'un ou l'autre des financements contractés par la Société.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation. Toutefois, compte tenu du niveau acceptable - toutes choses égales par ailleurs - de son endettement actuel, la Société pourra décider de financer certains investissements par emprunts si elle l'estime nécessaire.

Se reporter également au chapitre 12 et au paragraphe 20.6 du présent document de référence, chapitre et paragraphe présentant respectivement les niveaux d'activité et de résultats enregistrés par la Société et les comptes consolidés de la Société au cours du 1^{er} semestre de l'exercice en cours 2009/2010.

Chapitre 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. Recherche et développement

Le Groupe n'active pas de frais en matière de recherche et développement au sens de la terminologie comptable, à l'exception des frais de moules pour 176 K€.

La recherche s'attache à développer des accessoires innovants permettant un réalisme accru du jeu tout en offrant une prise en main accessible à tous les joueurs. Par ailleurs, BIGBEN INTERACTIVE développe des partenariats avec des développeurs de jeux vidéo pour la mise en place de packages « Jeu Vidéo + Accessoire ». Cette stratégie de plus en plus volontariste en termes de frais de recherche et développement implique des dépenses comprises entre 3 et 4 M€ chaque année dans ce domaine.

A ce titre, l'OSEO Innovation a, le 29 octobre 2009, attribué à BIGBEN INTERACTIVE la qualification d'« Entreprise Innovante », qui marque la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise acquis par le Groupe au cours de la décennie pour la conception d'accessoires innovants pour consoles de jeu vidéo et plus récemment pour l'édition de jeux vidéo. La certification OSEO Innovation rend l'action BIGBEN INTERACTIVE immédiatement éligible aux FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

11.1.1. Savoir-faire et technologies maîtrisés par la Société

Compétences techniques

Pour le développement de ses produits et pour saisir l'ensemble des opportunités de marché que recèle l'univers des jeux vidéo et des accessoires liés à ce marché, BIGBEN INTERACTIVE dispose de nombreux atouts et savoir faire technologique.

Les paragraphes ci-après visent à mettre en avant un certain nombre de ces atouts, mais n'ont pas vocation à être exhaustif, loin de là.

L'un des savoir faire pour lesquels BIGBEN INTERACTIVE est largement reconnue par la profession réside dans la **technologie de radiofréquence**, technologie parfaitement maîtrisée et intégrée dans de nombreux produits développés par la Société. Cette technologie de radiofréquence appliquée au jeu vidéo dès 2002 par BIGBEN INTERACTIVE mais malheureusement non brevetée en son temps, a permis le développement sur le marché des manettes de jeux sans fil, rendant ainsi encore plus attrayant le jeu vidéo au sein de la famille...

C'est ainsi que l'ensemble des manettes de jeu sans fil fonctionnant sur la base de la technologie de radiofréquence mise au point par la Société est devenu un standard du marché. Aujourd'hui, BIGBEN INTERACTIVE a décliné cette technologie sur l'ensemble des consoles de jeu disponibles sur le marché...

| Pistolet Radio Fréquence pour PlayStation 2 | Manette de Jeu Radio Fréquence pour PlayStation 3 | Manette de jeu Radio Fréquence multi support PS3, X-Box et PC |
|---|---|---|
|  |  |  |

Fort de ce savoir-faire, BIGBEN INTERACTIVE a toutefois développé des accessoires spécifiques pour améliorer le produit phare actuellement dans l'univers du jeu vidéo. Ainsi, les accessoires permettant de jouer à la console Nintendo Wii sont habituellement reliés par un câble. Ainsi, la Wiimote et le Nunchuck sont reliés par un cordon, par nature limité en terme de longueur, ce qui peut entraver la jouabilité générale du produit. Alors que la Wiimote communique avec la console au travers d'une technologie bluetooth, l'ajout d'un accessoire BIGBEN INTERACTIVE sur le Nunchuck, sur la base d'une technologie radiofréquence, permet ainsi de faire communiquer Wiimote et Nunchuck sans plus aucun lien physique entre les deux manettes de jeu...

Les deux technologies bluetooth et radiofréquence cohabitent ainsi pour une jouabilité maximale, pour le plaisir de tous...

Le système développé par BIGBEN INTERACTIVE consiste actuellement à brancher un récepteur et un transmetteur sur chacune des manettes Wii. A l'avenir, ces récepteurs et transmetteurs seront directement intégrés à l'intérieur même de la Wiimote et du Nunchuck, avec des options spécifiques.

Le positionnement de la Société, consistant ainsi à offrir plus aux joueurs, sur la base d'une vraie valeur ajoutée, semble en conséquence conforté par cette innovation et ce savoir faire maîtrisé et dupliqué fort à propos au travers de cette application. Lorsque l'on rappelle le succès planétaire de la console de jeux Wii, il est indéniable que ce type de développements, sur un produit phare actuellement, va porter à la hausse l'activité de BIGBEN INTERACTIVE et renforcer en conséquence l'image de la marque auprès de l'ensemble des joueurs à travers le monde.

L'objectif de BIGBEN INTERACTIVE est de capter entre 2 et 3 % du marché européen des accessoires manettes de jeu sur la console Nintendo Wii.



La Société BIGBEN INTERACTIVE est également un spécialiste de l'association Jeu Vidéo + Accessoires, et ce afin de mettre en avant un véritable duo, sur la base d'un jeu et d'un accessoire parfaitement adaptés. Sur ce type de développement, les choses sont très ouvertes et les développeurs restent ainsi très libres, partant d'aucune contrainte particulières. Les savoir faire techniques des spécialistes de la Société en termes de **mécanique**, **électronique**, **connectique** s'expriment alors à plein, en accompagnement de l'ensemble des **développements logiciels** en tant que tels, avec des contrats de partenariats, selon des cahiers des charges extrêmement précis.

Plusieurs produits importants sont actuellement en cours de développement au sein des équipes techniques.

Hunting Challenger est un jeu de ball trap, adapté sur la console Nintendo Wii. L'objectif de la Société est la mise sur le marché du jeu et de l'accessoire correspondant, sur la base d'un prix public comparable au prix de vente d'un jeu majeur seul (environ 60 euros). Il est important de noter que de nombreux développements ont été réalisés afin de disposer d'une jouabilité maximale, avec intégration des manettes Wii (Wiimote et Nunchuck), au sein de la réplique du fusil de chasse. C'est ainsi que les problématiques de gâchette du fusil, de cassé du fusil pour recharger, d'équilibre physique du produit ont dû être traitées. L'enjeu et le succès du concept développé par la Société résident dans le réalisme et la jouabilité de l'ensemble Jeu Vidéo + Accessoire.



De la même manière, BIGBEN INTERACTIVE a mené d'importants développements, toujours en cours, pour la mise au point de son produit Body Coaching. Ce produit a vocation à être complémentaire au système Wii Fit de Nintendo. L'objectif du jeu est ainsi d'accompagner les efforts du joueur dans ses séances de sport et de fitness. Le package correspond à un jeu de simulation et de suivi des séances de sport réalisées par le joueur, avec deux haltères. Les manettes de jeu Wii s'intègrent au sein de ces haltères, pour un poids après intégration d'exactly 500 grammes par haltère. Là encore, ergonomie et jouabilité restent les maîtres mots des développeurs. Plus d'une centaine de mouvements distincts ont été paramétrés, permettant ainsi des combinaisons à l'infini en matière d'enchaînements...

Un autre point fort du savoir faire et des compétences de la Société s'exprime en particulier sur le marché des consoles portables. Sur ce marché, les produits BIGBEN INTERACTIVE font office de référence par leur qualité, leur simplicité, l'ergonomie des produits en parfaite adéquation avec la console et les attentes des joueurs en termes de jouabilité. Ces compétences résultent de la grande connaissance de la Société en matière de **résistance des matériaux**, de **micromécanique**, de **connectique**...



A titre d'illustration, peuvent être cités les succès des produits de BIGBEN INTERACTIVE accompagnant la sortie récente de la nouvelle console Nintendo DSi, sortie en avril 2009.

Surfant sur la sortie très réussie de cette nouvelle version de la Nintendo DS, BIGBEN INTERACTIVE a développé un ensemble de coque rigide en polycarbonate et revêtement métal. Le produit semble basique de premier abord, mais il correspond en fait à une réelle seconde peau du produit Nintendo DSi, produit relativement onéreux pour les consommateurs, et donc produit qu'il convient de protéger.



Le développement de ce produit a nécessité d'importants développements, en particulier sur ses aspects mécaniques (clapés d'ouvertures, système breveté de fixation à la console), de résistance des matériaux (résistance aux chocs, usures des revêtements étant rappelé que cette console s'adresse essentiellement à des enfants...). Par ailleurs, cette seconde peau a été mise au point tout en préservant, bien entendu, l'ensemble des fonctionnalités de la console, en particulier en ce qui concerne les connectiques, la caméra, la portabilité du produit...

L'expertise de BIGBEN INTERACTIVE en matière de protection des consoles portables n'est pas nouveau, la Société accompagnant depuis plusieurs années la croissance du parc installé de consoles de ce type, avec notamment d'importantes ventes de son système adapté à la console DS, à la console DS Lite, et aujourd'hui à la console DSi. La Société entend poursuivre ses efforts de développement de ses systèmes en apportant toujours plus de valeur ajoutée à ses produits.

Enfin, dernier exemple des recherches et des savoir faire de la Société, BIGBEN INTERACTIVE s'attaque aux problématiques de recharge des systèmes et des manettes de jeu. Après avoir développé un produit permettant de recharger les manettes de jeu via câble USB en lieu et place d'un câble électrique, BIGBEN INTERACTIVE s'implique sur les problématiques de **connectique** liées à ces systèmes de recharge. Ainsi, aujourd'hui, les manettes de jeu Wiimote et Nunchuck sont dans la plupart du temps recouvertes d'une enveloppe de silicone dans un souci de protection. Ces protections ne permettent pas le rechargement des manettes sur leur socle respectif, les manettes de jeu devant jusqu'à aujourd'hui être connectés à ce socle (cf ci-contre).



Au cours de l'exercice en cours, , BIGBEN INTERACTIVE mettra sur le marché un produit basé sur une technologie par **induction** permettant de recharger les manettes de jeu au travers de leur enveloppe de protection en silicone, les ondes électromagnétiques permettant de recharger sans contact les batteries situées à l'intérieur de la manette...

Au-delà des différents savoir faire et technologies évoqués plus haut, il est important de noter que la Société est particulièrement soucieuse du respect des normes les plus strictes, se détachant ainsi de certaines sociétés ayant une approche plus qu'opportuniste... Par ailleurs, une veille continue des évolutions technologiques est mise en œuvre, afin de faire profiter la Société de tout développement applicable à ses activités.

Eléments différenciateurs

BIGBEN INTERACTIVE dispose aujourd'hui de vrais éléments différenciateurs par rapport à d'autres acteurs du marché, au carrefour du développement technique, du marketing produit et de la veille de marché.

D'abord, il faut souligner la grande réactivité que peut avoir une société comme BIGBEN INTERACTIVE, société de taille moyenne, aux équipes de développement restreintes, mais parfaitement focalisées sur l'univers ciblé par la Société. Dans un marché riche et complexe, il convient d'identifier parmi les premiers les tendances et de les intégrer le plus rapidement possible à ses produits. C'est ainsi qu'en 2004 BIGBEN INTERACTIVE était le premier intervenant à proposer des packages dédiés mettant largement en avant l'accessoire destiné à assurer une meilleure jouabilité (Body Pad), bien avant l'explosion de ce concept avec le succès de Wii Fit.

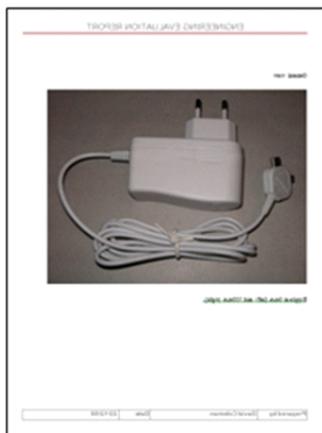
Ensuite, BIGBEN INTERACTIVE se positionne dans la logique même de l'éditeur, avec des développements de produits parfois en marge des jeux traditionnels à destination des gamers. C'est ainsi que la Société a développé une gamme de produits plus ludiques pour tous : décoration, voyages, code de la route... Ces développements s'inscrivent toujours dans une recherche de qualité des produits, comme cela a pu être le cas avec le jeu de judo en 3 dimensions « David Douillet Judo », avec une disponibilité multi-supports sur consoles PlayStation 2 et GameCube ainsi que sur PC. Des recherches très importantes ont été menées en partenariat avec le développeur du logiciel, selon un cahier des charges très stricte, afin d'intégrer l'ensemble des paramètres liés à ce sport...

Enfin, compte tenu de ces éléments, BIGBEN INTERACTIVE est aujourd'hui un acteur largement reconnu de la profession, et les plus importants éditeurs de jeux souhaitent désormais travailler avec la Société, en particulier pour bénéficier de son savoir faire et de son expertise pour le développement des accessoires de jeu vidéo (Sony, Electronic Arts, Ubi Soft,...).

11.1.2. Profils de équipes en charge de la recherche et du développement technique

Les équipes de développement technique sont principalement représentées par des effectifs au sein de l'entité française BIGBEN INTERACTIVE (14 personnes) et au sein de l'entité hongkongaise BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (10 personnes). L'ensemble de ces effectifs et les charges opérationnelles correspondantes (salaires et charges diverses) représentent des budgets annuels de l'ordre de 1,2 M€.

Les équipes sont composées principalement d'ingénieurs en électronique, d'opérateurs PAO, et de personnes disposant de compétences spécifiques permettant de faire le lien Software / Hardware, principe de base de plus en plus utilisé par la Société pour le développement de ses produits. Les équipes françaises sont par ailleurs très impliquées dans le respect des critères les plus strictes en termes de qualité et de normes (normes relatives aux jouets, normes relatives aux produits électroniques, normes environnementales,...). Une base de données spécifique a été créée spécialement pour suivre ces aspects au sein de la Société.



L'équipe hongkongaise est en contact quotidien avec les équipes françaises. Des rapports réguliers de l'avancement des développements produits sont ainsi échangés entre les équipes, précisant l'évaluation de chaque produit, les difficultés rencontrées, les améliorations possibles, ainsi que l'évolution des coûts de revient estimés du produit une fois industrialisé.

Ce type de documents échangés entre les équipes du Groupe permet un suivi strict des processus de développements produits. Il est en effet rappelé que la philosophie générale de BIGBEN INTERACTIVE est d'être sur chacun de ses produits le premier sur le marché, sur la base d'un produit de qualité et affichant un pricing adapté, d'où une importance cruciale quant au respect des calendriers de développement.



Les documents peuvent ainsi traiter des sujets suivants :

- concept initial,
- description détaillée, cahier des charges,
- développement et conformité technique,
- ergonomie, robustesse, aspect,
- coût de l'outillage,
- packaging.

11.2. Historique des budgets d'investissement

Au cours des 3 dernières années, la Société a vu ses budgets d'investissement largement augmenter, accompagnant sa stratégie de développement de produits, en particulier sur les packages Jeu + Accessoire. En l'espace de 3 exercices, le montant global des budgets a ainsi été multiplié par deux.

Table 41. Budgets opérationnels R&D

| En K€ | 31 mars 2007 consolidés | 31 mars 2008 consolidés | 31 mars 2009 consolidés |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Charges de personnel interne et autres charges opér. | 1 093 | 1 201 9,9% | 1 345 12,0% |
| Charges de développement Logiciels (externe) | 604 | 951 57,5% | 1 792 88,4% |
| Budgets d'investissements Moules | 101 | 70 -30,7% | 176 151,4% |
| TOTAL Budgets opérationnels R&D | 1 798 | 2 222 23,6% | 3 313 49,1% |
| | <i>Croissance en %</i> | | |

Cette tendance à la hausse se poursuit sur l'exercice en cours et devrait se maintenir à des niveaux relativement élevés pour les exercices suivants. Il est en effet important de noter que la Société est impliquée dans un grand nombre de développement de produits.

11.2.1. Principaux programmes de développement en cours

Au-delà des accessoires traditionnels en continuel développement au sein de la Société (pochettes de protection, manettes de jeu, systèmes de connectique, les investissements récents et à venir sont essentiellement concentrés sur la mise au point de package Jeu Vidéo + Accessoire.

A ce titre, peuvent être cités 4 budgets principaux :

Le projet Hunting Challenge

Le développement de ce package de chasse – ball trap (jeu + fusil) est en cours de finalisation, ce produit a été commercialisé à partir du mois de septembre 2009.



HUNTING CHALLENGE

Jeu de chasse sur Nintendo Wii en partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de Loire et proposé avec une carabine.

- 2 environnements : gibier d'eau, plaine
- 1 mode Ball-Trap
- Espèces animales présentes : renard, ragondin, lapin, lièvre, oiseaux, etc
- Apprenez les espèces chassables, protégées et nuisibles
- Chassez par tous les temps : beau soleil, pluie, brume, tombée du jour
- Utilisez votre chien pour ramasser le petit gibier ou poser un collier
- Utilisez les jumelles pour repérer votre gibier

Un pack comprenant :
- le jeu de chasse
- une carabine

Le projet Body Coaching

Le développement de ce package de chasse – ball trap (jeu + haltères) est en cours, une commercialisation de ce produit devant être engagée à partir du mois de novembre 2009.



Body Coaching

bigben interactive

Votre coach sportif à domicile !
Avec BODY COACHING, découvrez le fitness à votre mesure.

Une centaine de mouvements et des enchaînements à filmer, proposés avec une ou deux haltères lestées à 500 g chacune.

Personnalisation
Entrez vos paramètres physiologiques personnels, votre objectif sportif et suivez le programme du coach.

Associés aux enchaînements, des conseils d'orthographe vous seront proposés pour atteindre l'objectif mentionné. Des contrôles réguliers auront lieu pour suivre votre évolution.

Un partenariat d'envie avec Valerie Orion, véritable coach des stars hollywoodiennes et de nombreux membres du site www.beautifulpeople.com (1-300 000 membres) via lequel elle diffuse des conseils personnalisés pour le bien-être.

Un pack comprenant 2 haltères + 1 jeu

Valerie Orion
www.libertycamp.com

Le projet Guitar Session

Ce package de musique (jeu + guitare) est assez complexe à mettre en œuvre, mais les équipes de recherche de la Société sont particulièrement mobilisées pour une sortie publique de ce produit au cours de l'année 2010.



Guitar Session

bigben interactive

JOUEZ DES MORCEAUX D'ANTHOLOGIE AVEC UNE GUITARE ...

- 25 morceaux français et étrangers
- Difficulté variable
- Ampli intégré permettant d'augmenter l'effet sonore.
- Prise casque
- Plateau pivotant pour gaucher ou droitier
- 4 boutons d'actions en haut + 1 en bas du manche pour les « slides ».

Document confidentiel

Le projet Cocoto

Après le succès important rencontré par la première version « Cocoto Magic Circus » en Europe (près de 250 000 ventes à ce jour), le développement de deux nouveaux package (jeu + canne à pêche et jeu + pistolet) devrait permettre à BIGBEN INTERACTIVE de mettre sur le marché au cours de l'année 2009 deux produits de très grande qualité.



Il est important de noter que les 4 exemples indiqués ci-dessus ne sont que 4 exemples des développements en cours de la Société. A mi-mai 2009, le Groupe BIGBEN INTERACTIVE menait ainsi de front près d'une vingtaine de développements de produits distincts. Ainsi, fort de cette richesse de produits en cours de développement, la Société est à même d'arbitrer en fonction de l'avancement des programmes les uns par rapport aux autres. A titre d'illustration, il peut être indiqué que les sorties des produits « Kick Party » et « Guitar Session » ont été reportées sur l'exercice 2010/2011. Ces décalages ne remettent pas en cause la réalisation du plan d'affaires 2009/2010 puisque ces produits ont été remplacés par d'autres, au développement plus rapide comme « Cyberbike », produits qui ont été intégrés dans les objectifs de ventes et de marge (se reporter au chapitre 12 du présent document de référence).

11.3. Brevets, licences et marques

11.3.1. Brevets

La Société n'a pas historiquement déposé de brevets. En revanche, elle a exploité des brevets européens déposés par la société française Xkpad pour développer ses produits Bodypad et Shootpad soit :

- Bodypad : demande acceptée de brevet européen N°99957355.3 / 1 137 978, dans le cadre du dépôt de la demande PCT N°FR99/02991 réalisée le 2 décembre 1999 sous l'intitulé « Dispositif indicateur de mouvements pour logiciels ».
- Shootpad : demande de brevet enregistrée sous le n°05 10780 et déposée le 21 octobre 2005 sous l'intitulé « Dispositif interactif pour jeux vidéo ».

L'exploitation de ces brevets préfigurait l'explosion de l'ensemble des systèmes d'immersion des joueurs au sein d'un univers de jeu vidéo, avec la reconnaissance du mouvement du joueur comme clef de cette immersion... Ces brevets et leur exploitation par la Société anticipaient, à leur échelle, le succès incontestable de ces dernières années des systèmes mis au point par Nintendo pour sa console Nintendo Wii.

A partir de 2007 et 2008, BIGBEN INTERACTIVE a déposé un nombre significatif de brevets correspondant à ses développements de produits innovants ainsi que divers dessins et modèles sur une large gamme d'accessoires. La Société est accompagnée par le groupe Novagraaf spécialisé en propriété industrielle afin de préserver ses intérêts. Ces brevets et modèles sont détaillés dans les tableaux présentés pages suivantes.

Table 42. Synthèse des brevets déposés à ce jour par la Société

| Description | Pays | N° de dépôt | Date de dépôt | Date d'expiration |
|---|-----------------------------|-------------------|---------------|-------------------|
| Boîte de rangement avec logements superposés (Magic Tube) | Allemagne | 20 2008 002 162.6 | 16.02.2008 | 16.02.2018 |
| idem | France | 07/06577 | 19.09.2007 | 19.09.2027 |
| Pochette de protection pour console de jeux vidéo (Flip & Play Protector) | Allemagne | 20 2008 002 161.8 | 16.02.2008 | 16.02.2018 |
| Idem | Espagne | 200 801 335 | 16.06.2008 | 16.06.2018 |
| Idem | France | 707 899 | 08.11.2007 | 08.11.2027 |
| Idem | Angleterre | 15865.1 | 01.09.2008 | 01.09.2028 |
| Idem | Italie | U 000171 | 06.11.2008 | 06.11.2018 |
| Support portatif pour contrôleur de jeu et manette de jeu résultante (Wii remote holder) | France | 708 887 | 19.12.2007 | 19.12.2027 |
| Boîte de rangement pour console de jeux vidéo (Slim Alu Case) | France | 801 243 | 07.03.2008 | 07.03.2028 |
| Accessoire immersif pour console de jeux vidéo portable (Guitar Legend I) | Office Européen Des Brevets | 08 290 516.7 | 05.06.2008 | 05.06.2028 |
| Idem | France | 08/03121 | 05.06.2008 | 05.06.2028 |
| Accessoire immersif ambidextre pour console de jeux vidéo portable (Guitar Legend – 2) | France | 803 606 | 26.06.2008 | 26.06.2028 |
| Système de réalité virtuelle pour jouer de la guitare avec effet spécial visuel et sonore (Guitar Legend III - Slide effect) | France | 08/03120 | 05.06.2008 | 05.06.2028 |
| Accessoire immersif pour jeux vidéo (Projet Wii Rifle) | France | 803 584 | 25.06.2008 | 25.06.2028 |
| Idem | Italie | U 000096 | 03.06.2009 | 03.06.2019 |
| Haltère pour jeux vidéo (Dumbbell 1) | France | 803 583 | 25.06.2008 | 25.06.2028 |
| Accessoire immersif de remise en forme pour console de jeux vidéo (Dumbbell 2) | France | 803 582 | 25.06.2008 | 25.06.2028 |

Table 43. Synthèse des modèles déposés à ce jour par la Société

| Description | Pays | N° de dépôt | Date de dépôt | Date d'expiration |
|--|------------------|-------------|---------------|-------------------|
| "Jeux électroniques" | Union Européenne | 000 646 229 | 02.01.2007 | 02.01.2032 |
| idem | Union Européenne | 000 646 229 | 02.01.2007 | 02.01.2032 |
| idem | Union Européenne | 000 646 229 | 02.01.2007 | 02.01.2032 |
| Boîtes (<i>Magic Tube</i>) | Union Européenne | 785399 | 06.09.2007 | 06.09.2032 |
| Boîte de rangement pour jeux vidéo et/ou stylets | Union Européenne | 000 797 808 | 27.09.2007 | 27.09.2032 |
| idem | Union Européenne | 000 797 808 | 27.09.2007 | 27.09.2032 |
| Stylet rétractable | Union Européenne | 000 798 624 | 28.09.2007 | 28.09.2032 |
| Pochette de protection pour console de jeux vidéo" | Union Européenne | 000 825 153 | 13.11.2007 | 13.11.2032 |
| Coque de protection pour console de jeu vidéo | Union Européenne | 000 798 608 | 28.09.2007 | 28.09.2032 |
| Emballages pour jeux vidéo (<i>Visu NSD Alucase Lite</i>) | Union Européenne | 000 893 227 | 07.03.2008 | 07.03.2033 |
| Support portatif pour contrôleur de jeu (<i>Grip for Wii</i>) | Union Européenne | 000 870 829 | 01.02.2008 | 01.02.2033 |
| Manette de jeu active avec écran tactile | Union Européenne | 000 960 505 | 30.06.2008 | |
| Supports pour haut-parleurs | Union Européenne | 890926 | 05.03.2008 | 05.03.2033 |
| Fusil (Noir et blanc) | Union Européenne | 0010 10573 | 29.09.2008 | 29.09.2033 |
| Fusil (Bleu et blanc) | Union Européenne | 0010 10573 | 29.09.2008 | 29.09.2033 |
| Fusil (Blanc) | Union Européenne | 0010 10573 | 29.09.2008 | 29.09.2033 |
| Fusil (Bois) | Union Européenne | 0010 10573 | 29.09.2008 | 29.09.2033 |
| Guitare | Union Européenne | 0010 05656 | 19.09.2008 | 19.03.2033 |
| Haltères (Noir et blanc) | Union Européenne | 0010 10631 | 29.09.2008 | 29.09.2033 |
| Haltères (Bleu et blanc) | Union Européenne | 0010 10631 | 29.09.2008 | 29.09.2033 |
| Boîte pour console de jeux vidéo | Union Européenne | 0011 10308 | 23.03.2009 | 23.03.2034 |

11.3.2. Licences

La Société exploite, ou a exploité récemment, un certain nombre de licences pour son univers d'accessoires :

- Nintendo ; afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires licenciés et adaptés à la console Nintendo DS. La licence initiale a été concédée le 10 octobre 2006 (Wii) et le 13 novembre 2006 (DS) pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2009. Le contrat pourrait être reconduit après négociations auprès de Nintendo d'ici à fin 2009.
- Microsoft Corporation ; afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Xbox 360. La licence a été concédée le 12 mai 2005 de 2 ans, et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes supplémentaires de 12 mois jusqu'à l'arrêt de la console Xbox 360 par Microsoft.

Dans le cadre des contrats de licence Nintendo Wii et DS et Microsoft Xbox 360, le Groupe n'est en aucun cas sous-traitant pour le compte de ces constructeurs de consoles mais se positionne comme un intervenant indépendant développant ses propres accessoires et les commercialisant après avoir reçu l'accord de ces fabricants.

Le volume de ventes attendu de l'exploitation de ces licences, applicables sur les produits Accessoires, prises collectivement, représente environ 13,5 % du chiffre d'affaires consolidé au titre du dernier exercice 2008/2009, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (environ 12,2 %). D'un point de vue du coût de ces licences, les droits versés sont directement liés aux quantités de produits vendus par BIGBEN INTERACTIVE.

D'autres contrats de licences peuvent être également conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo, dans le cadre de l'activité de distribution exclusive. A ce titre, des royautés sont payées aux éditeurs ou aux développeurs dont BIGBEN INTERACTIVE distribue ou édite les jeux, selon les cas. BIGBEN INTERACTIVE exploite ainsi la matrice de jeux et gère le risque de stock à sa discrétion. Au cours de l'exercice 2008/2009, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dépendant de ces licences de jeux vidéo ne représentait que 6,6 % de son chiffre d'affaires global.

Les licences dont dispose aujourd'hui BIGBEN INTERACTIVE ont été accordées pour l'Europe avec une extension pour d'autres pays - zone Asie Pacifique (Australie, Nouvelle Zélande, Pays du Golfe).

Il est important de noter que, hormis la Xbox 360 de Microsoft pour laquelle une licence est impérative du fait d'un verrouillage technique universel de la part de ce constructeur, la fabrication d'accessoires adaptables pour toutes les autres consoles est libre. Ainsi, le leader mondial des accessoires adaptables, la société nord américaine Madcatz, offre des produits pour toutes les consoles, sans disposer d'aucune licence des fabricants de consoles, en dehors de la licence Microsoft.

11.3.3. Marques

Le Groupe commercialise ses accessoires pour consoles sous la marque BIGBEN INTERACTIVE et la décline aujourd'hui pour d'autres gammes numériques et certains produits audio.

Table 44. Synthèse des marques dont dispose aujourd'hui le Groupe

| Pays | Marques | Classes | Date 1er dépôt | N° de dépôt | Date du dernier renouvel | N° d'enregistr. | Echéance |
|-----------|------------------------------|-----------------------|----------------|-------------|--------------------------|-----------------|------------|
| UE | BIGBEN INTERACTIVE | 9, 14, 18, 28, 38 | 07/02/2002 | 2 568 293 | 07/02/2002 | 2 568 293 | 07/02/2012 |
| HongKong | BIGBEN INTERACTIVE | 28 | 25/09/2002 | 15025/2002 | 25/09/2002 | 15473/2003 | 25/09/2009 |
| France | BIGBEN INTERACTIVE (logo) | 9, 14, 28 | 14/04/1998 | 98/729.159 | 14/04/1998 | 98/729.159 | 18/02/2015 |
| Internat. | BIGBEN INTERACTIVE (logo) | 9, 14, 28 | 02/10/1998 | 703 202 | 02/10/1998 | 703 202 | 18/02/2015 |
| UE | BIGBEN INTERACTIVE | | | | | | |
| | avec fond rectangulaire noir | 9, 14, 16, 28, 38, 42 | 18/02/2005 | 4 295 581 | 18/02/2005 | 4 295 581 | 18/02/2015 |
| UE | BIGBEN INTERACTIVE | | | | | | |
| | avec fond ovale noir | 9, 14, 16, 28, 38, 42 | 18/02/2005 | 4 295 606 | 18/02/2005 | 4 295 606 | 18/02/2015 |
| UE | BIGBEN INTERACTIVE | | | | | | |
| | accessoires jeux vidéo | 9, 14, 16, 28, 38, 42 | 18/02/2005 | 4 294 666 | 18/02/2005 | 4 294 666 | 18/02/2015 |
| France | BIGBEN (verbale) | 14 | 16/11/1994 | 94/545.540 | 16/11/1994 | 94/545.540 | 16/11/2014 |
| UE | B B I | 9, 18, 28, 38 | 04/09/2002 | 2 838 951 | 04/09/2002 | 2 838 951 | 04/09/2012 |
| UE | BIGBEN SPORTS | 28 | 08/02/2000 | 1 496 652 | 08/02/2000 | 00/1496652 | 08/02/2010 |
| France | BBB (figuratif) | 18, 22, 24 | 18/07/2001 | 3 112 085 | 18/07/2001 | 01 3 112 085 | 18/07/2011 |
| France | ACTION REPLAY PROFESSIONNEL | 9, 28 | 05/02/1999 | 99/774.109 | 05/02/1999 | 99/774.109 | 05/02/2009 |
| UE | CONFORT TACTILE SOFT TOUCH | 09, 18, 28 | 01/04/2003 | 3 3 117 355 | 01/04/2003 | 03 3 117 355 | 01/04/2013 |
| UE | DOUBLE FORCE | 28 | 08/02/2000 | 1 498 728 | 08/02/2000 | 00/1498728 | 08/02/2010 |
| France | FAIS PLAISIR A TA MERE | 20 | 30/03/1999 | 99/784.821 | 30/03/1999 | 99/784.821 | 30/03/2009 |
| France | EPOK (semi-figuratif) | 09, 18, 22 | 21/07/2003 | 3 238 708 | 21/07/2003 | 3 238 708 | 21/07/2013 |
| UE | EPOK (semi-figuratif) | 09, 18, 22 | 21/01/2003 | 5 325 576 | 21/01/2003 | 5 325 576 | 21/01/2013 |
| France | EPOK PARIS (semi-figuratif) | 9, 14, 18, 22 | 21/07/2003 | 3 238 512 | 21/07/2003 | 3 238 512 | 21/07/2013 |
| UE | EPOK PARIS (semi-figuratif) | 9, 18, 22 | 22/01/2003 | 5 325 584 | 22/01/2003 | 5 325 584 | 22/01/2013 |
| France | ETHYLOSCOPE | 9 | 31/12/2003 | 3 266 197 | 31/12/2003 | 3 266 197 | 31/12/2013 |
| France | ETILOSKOP | 9 | 31/12/2003 | 3 266 198 | 31/12/2003 | 3 266 198 | 31/12/2013 |
| France | MAXOTEC | 9, 11, 28 | 03/04/1995 | 95/566.550 | 03/04/1995 | 95/566.550 | 03/04/2015 |
| UE | MAXOTEC | 9, 11, 28 | 09/12/2004 | 4 183 885 | 09/12/2004 | 4 183 885 | 09/12/2014 |
| UE | MAXOTEC avec fond ovale noir | 9, 11, 28 | 17/02/2005 | 4 294 641 | 17/02/2005 | 4 294 641 | 17/02/2015 |
| France | PATRICK ARNAUD | 14 | 18/05/1992 | 92/421.252 | 18/05/2002 | 92/421.252 | 18/05/2012 |
| INT | PATRICK ARNAUD | 14 | 24/04/1998 | 693 164 | 24/04/1998 | 693 164 | 24/04/2018 |
| France | PATRICK ARNAUD | 9, 18, 28 | 15/05/1998 | 98/734.160 | 15/05/1998 | 98/734.160 | 31/05/2012 |
| France | PIERRE RUCCI | 14 | 05/07/1993 | 93/475.870 | 05/07/2003 | 93/475.870 | 05/07/2013 |
| UE | PLANETE KARAOKE | 9 | 19/11/2003 | 3 544 459 | 19/11/2003 | 00 3 544 459 | 19/11/2013 |
| UE | PLANET KARAOKE | 9 | 19/11/2003 | 3 545 316 | 19/11/2003 | 00 3 545 316 | 19/11/2013 |
| UE | logo PLANET KARAOKE | 9 | 15/03/2004 | 3 712 461 | 15/03/2004 | 3 712 461 | 15/03/2014 |
| FR | logo PLANET KARAOKE (hibou) | 9 | 03/02/2005 | 3 340 775 | 03/02/2005 | 05 3 340 775 | 03/02/2015 |
| UE | logo PLANET KARAOKE | 9 | 17/02/2005 | 4 294 617 | 17/02/2005 | 4 294 617 | 17/02/2015 |
| UE | SPEEDFORCE II | 9, 18, 25 | 17/01/2002 | 2 538 718 | 17/01/2002 | 002.538.718 | 17/01/2012 |
| France | VIRTUAL SIMULATION | 28 | 06/12/1999 | 99/828.877 | 06/12/1999 | 99/828.877 | 06/12/2009 |
| Australie | Flip and Play | 9, 18, 28 | 23/04/2008 | | 23/04/2008 | | |
| Chine | Flip and Play | 9, 18, 28 | 23/04/2008 | | 23/04/2008 | | |
| UE | Flip and Play | 9, 18, 28 | 23/04/2008 | | 23/04/2008 | | |
| Croatie | Flip and Play | 9, 18, 28 | 23/04/2008 | | 23/04/2008 | | |
| France | Flip and Play | 9, 18, 28 | 23/04/2008 | | 23/04/2008 | 08 3 572 108 | 30/04/2018 |
| Norvège | Flip and Play | 9, 18, 28 | 23/04/2008 | | 23/04/2008 | | |
| Russie | Flip and Play | 9, 18, 28 | 23/04/2008 | | 23/04/2008 | | |
| Suisse | Flip and Play | 9, 18, 28 | 23/04/2008 | | 23/04/2008 | | |
| Ukraine | Flip and Play | 9, 18, 28 | 23/04/2008 | | 23/04/2008 | | |
| France | Kick Party | 9, 28 | 15/09/2008 | 3 598 833 | 15/09/2008 | 08 3 598 833 | 15/09/2018 |
| France | Hunting Challenge | 9, 28 | 15/09/2008 | 3 598 830 | 15/09/2008 | 08 3 598 830 | 15/09/2018 |
| France | Dance Floor | 9, 28 | 15/09/2008 | 3 598 832 | 15/09/2008 | 08 3 598 832 | 15/09/2018 |
| France | Rock Session | 9, 28 | 15/09/2008 | 3 598 831 | 15/09/2008 | 08 3 598 831 | 15/09/2018 |
| France | Camera horizontale (logo) | 9, 18, 28 | 10/12/2008 | 3 616 985 | 10/12/2008 | 08 3 616 985 | 10/12/2018 |
| UE | Camera horizontale (logo) | 9, 18, 28 | 10/12/2008 | | 10/12/2008 | | |
| Norvège | Camera horizontale (logo) | 9, 18, 28 | 10/12/2008 | | 10/12/2008 | | |
| Suisse | Camera horizontale (logo) | 9, 18, 28 | 10/12/2008 | | 10/12/2008 | | |
| France | Camera verticlae (logo) | 9, 18, 28 | 10/12/2008 | 3 616 984 | 10/12/2008 | 08 3 616 984 | 10/12/2018 |
| UE | Camera verticlae (logo) | 9, 18, 28 | 10/12/2008 | | 10/12/2008 | | |
| Norvège | Camera verticlae (logo) | 9, 18, 28 | 10/12/2008 | | 10/12/2008 | | |
| Suisse | Camera verticlae (logo) | 9, 18, 28 | 10/12/2008 | | 10/12/2008 | | |
| France | 3 bandes | 9, 18, 28 | 27/03/2009 | 3 640 137 | 27/03/2009 | | 27/03/2019 |
| France | My Body Coach | 9, 28, 42 | 19/05/2009 | 3 65 1840 | 19/05/2009 | | 19/05/2019 |

Chapitre 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

12.1.1. Chiffre d'affaires et activité du 1^{er} semestre 2009/2010

Au 1^{er} trimestre de l'exercice 2009/2010, le groupe BIGBEN INTERACTIVE a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 13,1 M€, en recul de 38,7 % par rapport au 1^{er} trimestre 2008/2009. Au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2009/10, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 18,0 M€, en recul de 13,9 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2008/2009. Le chiffre d'affaires semestriel consolidé atteint ainsi 31,1 M€, soit en baisse de -26,4 % par rapport à la période de référence l'année dernière.

Les 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'exercice 2008/2009 avaient connu une activité exceptionnelle avec la sortie en avril 2008 des 3 jeux les plus vendus sur l'ensemble de l'année, les ventes de consoles et d'accessoires étant alors favorablement impactées par le succès de ces jeux qui avait dépassé toutes les attentes, cette tendance s'essouffant au 3^{ème} trimestre 2008/2009. A titre de comparaison, le chiffre d'affaires semestriel 2009/2010 s'établit ainsi à un niveau légèrement supérieur (+ 1,4 %) à celui réalisé au 1^{er} semestre 2007/2008.

Table 45. Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2009/2010

| | 2007/2008 | 2008/2009 | 2009/2010 | Variation 2009/2010 vs 2008/2009 |
|--|-----------|-----------|-----------|--|
| | M€ | M€ | M€ | % |
| Chiffre d'affaires 1er trimestre | 14,20 | 21,37 | 13,10 | -38,7% |
| Chiffre d'affaires 2ème trimestre | 16,44 | 20,89 | 17,98 | -13,9% |
| Total chiffre d'affaires 1er semestre | 30,64 | 42,26 | 31,08 | -26,4% |

Le début de l'année 2009 aura connu une pause de la croissance du secteur du jeu vidéo avant d'aborder la 2^{ème} partie du cycle pour les consoles de salon (avec les baisses de prix menant vers le mass-market attendues pour septembre 2009). Les ventes au 2^{ème} trimestre 2009/2010 ont été dans la droite ligne du 1^{er} trimestre avec la conjonction d'une gestion plus drastique que jamais de ses approvisionnements par la distribution, avec une actualité éditoriale faible en matière de jeux et un niveau de prix toujours élevé pour les consoles de salon. Ce n'est que dans le dernier mois du trimestre que l'activité s'est redressée avec l'annonce de baisse de prix sur la console de salon PlayStation3 de Sony ainsi qu'une activité éditoriale plus soutenue, se traduisant pour le groupe BIGBEN INTERACTIVE par une croissance de ses ventes mensuelles de 18 % par rapport à septembre 2008.

En pratique, l'exercice 2009/2010 est caractérisé par le retour attendu à une saisonnalité classique au 2^{ème} semestre de l'exercice en cours, avec un phénomène de rattrapage par rapport au 1^{er} semestre atone, les stocks dans les canaux de distribution étant à leur plus bas niveau historique avant la haute saison.

Sur les 6 premiers mois de l'exercice, BIGBEN INTERACTIVE a réalisé 48,9 % de son chiffre d'affaires à l'international.

Malgré la très forte saisonnalité de l'activité, le volume d'affaires permettra de dégager un résultat semestriel excédentaire.

Au cours du 1^{er} trimestre 2009/2010, les ventes se sont principalement caractérisées par les points suivants :

- En France, les ventes enregistrent une diminution globale de -38 % par rapport à la même période de l'exercice 2008/2009, le seul secteur en progression étant les produits Audio et Cadeaux (+25 %) avec le succès de produits de niche. L'effondrement (- 75 %) de l'activité de distribution classique (grossiste) résulte de l'atonie du marché décrite précédemment (vide éditorial et prix élevé des consoles de salon). Le cœur de métier se comporte mieux mais n'échappe pas au mouvement général avec le recul des Accessoires (-28 %) et de la Distribution exclusive (-27 %).
- Hors de France, les ventes de BIGBEN INTERACTIVE ont, elles aussi, été en recul (- 40 %) sur le premier trimestre de l'exercice en cours par rapport à la période de référence de l'année dernière, avec un recul de l'activité Accessoires en Allemagne (-35 %) et au Benelux (-41 %), l'évolution étant moins sensible dans les autres territoires export (-8 %) où la part de marché est toujours en développement. Au Benelux où la part de l'édition est encore mesurée, le recul de la distribution exclusive s'établit à - 72 % du fait de l'absence d'actualité éditoriale.
- Le métier de l'Accessoire est, pour la 1^{ère} fois depuis le 31 mars 2006, en recul global (-29 %) bien que sa part relative ait fortement augmenté (74 % contre 64 %) par rapport à la même période de l'exercice 2008/2009.

Le 2^{ème} trimestre du nouvel exercice 2009/2010 a été lui aussi globalement décevant pour BIGBEN INTERACTIVE, même si la décroissance s'est fortement ralentie et la distribution exclusive a amorcé un retournement avec :

- En France, les ventes enregistrent une diminution globale de - 12 % par rapport à la même période de l'exercice 2008/2009, les seuls secteurs en progression étant les produits Audio (+ 19 %) et la Distribution Exclusive (+ 50 %) avec le succès des titres édités par le Groupe (79 % du total distribué). Le marasme (- 35 %) de l'activité de distribution classique (grossiste) résulte de l'atonie persistante du marché décrite précédemment (vide éditorial et prix des consoles de salon élevé jusqu'aux derniers jours de la période). Les Accessoires, métier phare du Groupe, se comportent mieux mais n'échappent pas au mouvement général avec un recul de - 19 %.
- Hors de France, les ventes de BIGBEN INTERACTIVE ont, elles aussi, été en recul (- 18 %) sur le second trimestre de l'exercice en cours par rapport à la période de référence de l'année dernière, avec un recul de l'activité Accessoires en Allemagne (- 37 %) et au Benelux (- 35 %), l'évolution étant encore plus sensible dans les autres territoires export (- 43 %). Au Benelux où la part de l'édition est encore mesurée, la distribution exclusive a fait un bond à + 101 % du fait de la sortie du jeu Batman Arkham Asylum.

La part relative de l'Accessoire au 1^{er} semestre de l'exercice est restée proche du niveau de l'exercice antérieur, la montée en puissance de la Distribution Exclusive dans la structure d'activité est liée autant au renouveau de l'actualité éditoriale qu'au succès des titres édités par le Groupe. Les produits combinant jeu et accessoire comme Hunting Challenge sont classés en distribution compte tenu du prix de revient prépondérant du jeu dans l'ensemble.

Table 46. Part des ventes semestrielles consolidées par métiers

| En % | 30/09/07 | 30/09/08 | 30/09/09 |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Accessoires | 60,3% | 68,5% | 66,6% |
| Distribution exclusive | 20,2% | 13,4% | 18,3% |
| Cœur de métier Groupe | 80,5% | 81,9% | 84,9% |
| Audio & Cadeaux | 5,8% | 4,5% | 7,3% |
| Non exclusif | 13,7% | 13,6% | 7,8% |
| Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Cette nouvelle évolution du mix produits avec une position toujours prépondérante des Accessoires et la montée en puissance des jeux édités par le Groupe (39 % des ventes en Distribution Exclusive) impactera favorablement la marge brute et l'exploitation du Groupe pour le 1^{er} semestre de l'exercice en cours.

Les résultats enregistrés depuis le début de l'exercice 2009/2010 confirment à nouveau les choix stratégiques effectués par le groupe BIGBEN INTERACTIVE en matière de produits.

Accessoires

La résilience du marché de l'accessoire a été confirmée au 2^{ème} trimestre par les ventes d'accessoires proposés par BIGBEN INTERACTIVE, dont le développement suit une triple démarche :

- L'exploitation des technologies développées dans le passé par le Groupe pour répondre aux attentes des consommateurs désireux d'avoir dans le domaine des produits indispensables une alternative avec un rapport qualité prix très compétitif, cela en offrant des produits comme les nouveaux chargeurs pour la remote Wii et les accessoires sans fil (remote et manette) pour la console Wii. Le constat est similaire avec la manette filaire pour la console PlayStation 3 qui reste l'une des meilleures ventes dans les statistiques GfK, soutenue par la baisse de prix de la console de Sony effective début septembre 2009.
- L'évolution de produits originaux comme les étuis « Flip & Play » pour console DSi qui rencontrent le même succès que la précédente « Flip & Play » pour DS Lite. La nouvelle version compatible pour l'une et l'autre des deux consoles devrait confirmer le rang de « produit phare » dans la gamme d'accessoires BIGBEN INTERACTIVE.
- La mise en œuvre d'avancées technologiques menées par BIGBEN INTERACTIVE comme les « Magic Charger » permettant de recharger par induction sans aucune connexion métallique, disponibles pour les remote Wii et la console portable DSi. La baisse de prix de la console Wii de Nintendo effective début octobre 2009, devrait permettre à de nouvelles strates d'utilisateurs de profiter de ces avancées.

Jeux en édition

La fin du 2^{ème} trimestre a également été favorable pour les jeux vidéo édités et distribués par BIGBEN INTERACTIVE :

- Dès sa sortie, Hunting Challenge s'est placé dans les premières ventes nationales en France. Ce jeu de chasse pour Wii, vendu avec une réplique de fusil de chasse combinant les deux manettes de jeu Wii, a connu un très vif succès dans ses versions classique et collector et continue à se maintenir dans le

palmarès des jeux Wii. Le même succès populaire a été remarqué pour Pétanque Pro (jeu sur Wii), la première simulation du loisir préféré des français en été.

- La stratégie associant les savoir-faire en édition de jeux et conception d'accessoires devrait se traduire sur la fin d'année par les sorties de Cocoto Festival (jeu de tir pour enfants avec un fusil) et des « exergames » (jeux vidéo permettant la pratique du sport à domicile) Body Coaching (jeu avec haltères parrainé par Valérie ORSONI) et CyberBike (jeu proposé avec un vélo d'appartement).

Perspectives

BIGBEN INTERACTIVE prévoit, avec le frémissement de l'activité à la fin du 1^{er} semestre, de bonnes perspectives au 3^{ème} trimestre pour les ventes de Noël 2009 avec :

- un carnet de commandes en Accessoires, le métier le plus rémunérateur du Groupe, qui s'établit à un niveau à nouveau supérieur à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent ;
- le succès ininterrompu des gammes d'accessoires BIGBEN INTERACTIVE pour les consoles Nintendo et celui attendu dans la nouvelle phase du cycle avec les accessoires pour PlayStation 3 ;
- les prémices encourageantes pour les ensembles combinant jeu et accessoire immersif avec un très fort référencement de ces produits répondant à une nouvelle demande du marché ;
- le référencement des gammes audio dans la plupart des enseignes de la grande distribution.

12.1.2. Résultats du 1^{er} semestre 2009/2010

Au cours du 1^{er} semestre 2009/2010, le groupe BIGBEN INTERACTIVE a réalisé un résultat net de 1,44 M€ contre 6,53 M€ au 1^{er} semestre 2008/2009 tandis que le chiffre d'affaires organique reculait de 26,4 %. Le résultat opérationnel de 1,56 M€ reflète le maintien des parts de marché de l'activité Accessoires dans tous les territoires, en France mais aussi au Benelux et en Allemagne, ainsi que la nouvelle vigueur de l'Édition et de l'Audio & Cadeaux en France.

Table 47. Chiffres clés consolidés au 1^{er} semestre 2009/2010

| | 2007/2008 | 2008/2009 | 2009/2010 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| | M€ | M€ | M€ |
| Chiffre d'affaires | 30,6 | 42,3 | 31,1 |
| Résultat opérationnel courant * | 2,1 | 7,4 | 1,7 |
| Résultat opérationnel | 2,1 | 7,2 | 1,6 |
| Résultat financier | -1,0 | -0,9 | 0,0 |
| Impôt** | 0,6 | 0,2 | -0,2 |
| Résultat Groupe | 1,7 | 6,5 | 1,4 |

* : avant perte de valeur

** : dont activation d'impôt différé de 0,6 M€ en 2007/2008, 0,7 M€ en 2008/2009 et 0,1 M€ en 2009/2010

L'exercice 2009/2010 est caractérisé par le retour attendu à une saisonnalité classique au 2^{ème} semestre de l'exercice en cours avec un phénomène de rattrapage par rapport au 1^{er} semestre atone, l'essentiel du résultat sera réalisé au 2^{ème} semestre. Malgré cette très forte saisonnalité de l'activité, le résultat semestriel reste néanmoins excédentaire.

En France, les entités du groupe BIGBEN INTERACTIVE enregistrent un résultat opérationnel de + 0,77 M€ et une contribution au résultat net consolidé de + 0,94 M€ qui, hormis la consolidation de la Distribution Exclusive (+14 %) et la croissance de l'Audio & Cadeaux (+22 %), reflètent aussi le recul de l'activité Accessoires (-23 %) et le marasme de la Distribution non exclusive (- 60 %). Les frais de fermeture de 7 magasins de détail et la perte de valeur afférente sur actifs incorporels représentent une charge non récurrente de 0,4 M€ impactant le résultat opérationnel.

En Allemagne, le recul du métier Accessoires supérieur à la France (- 37 %) fait enregistrer à la filiale BIGBEN INTERACTIVE GmbH un résultat opérationnel de - 0,12 M€ et une contribution au résultat net de -0,15 M€ après un résultat opérationnel de + 1,45 M€ et un résultat net de + 1,32 M€ sur l'exercice passé.

Au Benelux, ATOLL SOFT est bénéficiaire avec un résultat opérationnel de + 0,38 M€ et une contribution au résultat net de + 0,24 M€, grâce au bond de la Distribution Exclusive (+ 101 %), compensant le recul de l'Accessoire sur cette zone (- 35 %).

Le résultat opérationnel consolidé est passé de +7,21 M€ au 1er semestre 2008/2009 à + 1,56 M€ à la même période de l'exercice 2009/2010. La concentration de l'activité sur l'Accessoire dans tous les territoires a permis de maintenir l'exploitation générale. Si l'effort s'est poursuivi sur les frais généraux, ceux-ci sont néanmoins impactés par l'importance des dépenses réalisées sur la période pour le développement des produits, dans le prolongement de l'accroissement des dépenses de R&D observé entre les exercices 2007/2008 et 2008/2009 (se reporter au paragraphe 11.2 du présent document de référence).

| M€ - Chiffres consolidés | 31/03/2008 | 30/09/2008 | 30/09/2009 | sept09/sept08 | |
|--------------------------|------------|------------|------------|---------------|---------|
| Stocks | 12.2 | 15.2 | 22.6 | + 7.4 | + 48,5% |
| Endettement net | 29.6 | 17.5 | 10.3 | - 7.2 | - 41,2% |
| BFR | 21.0 | 23.1 | 29.1 | + 6.0 | + 25,8% |
| CA | 30.6 | 42.3 | 31.1 | - 11.2 | - 26,4% |
| Frais généraux | 8.5 | 9.9 | 9.4 | - 0.5 | - 4,5% |
| Coût endettement | 1.0 | 0.9 | 0.0 | - 0.9 | - 99.1% |

Les besoins d'exploitation liés au financement de la fabrication des produits exclusifs en Asie (constitution des stocks sur les produits Accessoires et Audio & Cadeaux, surtout dans un contexte où l'activité est attendue comme extrêmement importante au cours du dernier trimestre de l'année 2009) ont, malgré la trésorerie de la Société, enregistré une progression de presque 30 % (25,8 %) du fait du décalage de 2 mois des livraisons pour la saison de Noël conjugué à des volumes commandés importants afin de pouvoir reconstituer les stocks dans les canaux de distribution.

Hormis la réduction de 41 % de l'endettement financier par rapport à la période de référence de l'exercice précédent, l'impact de la baisse des taux sur une dette exclusivement à taux variable et l'absence de tout crédit de campagne pour Noël 2009, la réduction drastique des frais financiers devenus quasi nuls sur la période est à rapporter à un gain financier non récurrent sur opérations de gestion.

| Données consolidées | 04/07 - 09/07 | | 04/08 - 09/08 | | 04/09 - 09/09 | |
|-----------------------|---------------|-----------|---------------|-----------|---------------|-----------|
| | M€ | % du CA | M€ | % du CA | M€ | % du CA |
| Chiffre d'affaires | 30,6 | <i>ns</i> | 42,3 | <i>ns</i> | 31,1 | <i>ns</i> |
| Résultat opérationnel | 2,1 | 6,9% | 7,2 | 17,1% | 1,6 | 5,02% |
| Résultat avant impôts | 1,1 | 3,7% | 6,3 | 14,9% | 1,6 | 5,04% |
| Résultat net | 1,7 | 5,7% | 6,5 | 15,5% | 1,4 | 4,62% |

La comparaison des ratios de rentabilité sur une période de 12 mois montre que ceux du 1^{er} semestre de l'exercice en cours sont évidemment inférieurs à ceux du 1^{er} semestre 2008/2009 mais aussi en léger retrait par rapport à ceux du 1^{er} semestre 2007/2008, cette dernière évolution traduisant le renforcement du dispositif de recherche & développement, l'anticipation des achats pour Noël 2009 et le coût non-récurrent de la fermeture de 7 magasins de détail. La progression naturelle des ratios au 2^{ème} semestre, soutenue par les ventes de produits à valeur ajoutée (Accessoires et jeux en Edition), devrait permettre au groupe d'atteindre à la clôture du présent exercice une rentabilité conforme à ses ambitions.

Perspectives :

BIGBEN INTERACTIVE connaît une activité soutenue au 3^{ème} trimestre sur son activité liée aux Accessoires, métier le plus rémunérateur du Groupe, la part de marché devenue stable en France dans un environnement particulièrement concurrentiel, progresse encore dans certains territoires à l'export notamment en Scandinavie.

Ce métier-phare représente aujourd'hui deux tiers du chiffre d'affaires (66,6 %) au 1^{er} semestre, et combiné avec les packs (Jeu + Accessoire) en Edition, devrait dégager plus des quatre cinquièmes de la marge brute consolidée à l'issue de l'exercice 2009/2010.

Les principales constatations qui sous-tendent les perspectives de chiffre d'affaires et de résultat pour l'exercice 2009/2010 sont les suivantes :

- la prééminence du cœur de métier dans la structure d'activité du Groupe avec une part prépondérante de l'Accessoire (66,6 %) et celle croissante de l'Edition, ayant pour corollaire la progression de la marge en valeur absolue ;
- un niveau global de commandes et de livraisons en cours pour la saison de Noël 2009 supérieur à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent, ce qui laisse penser que le Groupe BIGBEN INTERACTIVE va pouvoir pleinement profiter au 3^{ème} trimestre de l'effet de rattrapage attendu dans le secteur du jeu vidéo avec la baisse de prix des deux principales consoles de salon à la fin du 1^{er} semestre ;
- des « sorties-caisse » des produits achetés par les consommateurs finaux à un niveau équivalent aux ventes aux distributeurs, ce qui laissent augurer de stocks modérés dans les canaux de distribution à l'issue de la haute saison ;
- le succès des gammes d'accessoires Bigben Interactive et leur renouvellement constant avec la sortie de produits inédits ;
- le référencement des gammes Audio & Cadeaux dans la plupart des enseignes de la grande distribution.

Au regard des informations opérationnelles aujourd'hui à sa disposition, BIGBEN INTERACTIVE maintient ses objectifs annoncés le 17 novembre dernier, à savoir réaliser un chiffre d'affaires annuels de 105 M€ et une marge opérationnelle supérieure à 15 %.

Même si le respect de ces objectifs ambitieux reste largement dépendant des ventes de Noël 2009, les ventes enregistrées en octobre et surtout en novembre confirment le retour à une très forte saisonnalité de l'activité, concentrée sur le dernier trimestre de l'année, et ce alors que l'activité enregistrée au cours des 5 premiers mois de l'exercice 2009/2010 de la Société s'était inscrit en recul significatif par rapport à l'exercice précédent.

La Société rappelle avoir concentré l'essentiel de ses sorties de nouveaux produits, en particulier les packages « jeu + accessoire », pour les fêtes de fin d'année 2009, dont les ventes sont toujours en cours. Par ailleurs, les

ventes de ces mêmes produits packages à l'international devraient soutenir l'activité au cours du dernier trimestre comptable de la Société (janvier à mars 2010).

12.1.3. Evolution du capital social et de l'actionariat

En juillet 2009, postérieurement à la clôture du dernier exercice, BIGBEN INTERACTIVE a constaté une augmentation de capital de 5,23 M€ par exercice des bons de souscription d'actions émis le 29 décembre 2006, et ainsi l'émission de 1.609.362 actions nouvelles. A l'issue de l'augmentation de capital, le capital était composé de 11.399.535 actions représentant 11.416.908 droits de vote.

Se reporter également au chapitre 18 du présent document de référence en ce qui concerne les dernières évolutions de la répartition du capital et des droits de vote, ainsi qu'en ce qui concerne les déclarations de franchissements de seuils correspondantes.

12.1.4. Constat et perspectives pour l'exercice 2009/2010

Les principales constatations qui sous-tendent les perspectives de chiffre d'affaires et de résultat pour l'exercice 2009/2010 sont les suivantes :

- la croissance du marché du jeu vidéo et l'élargissement de la population des joueurs à toutes catégories d'âge et de sexe avec la disponibilité de consoles induisant un nouveau mode de jeu immédiatement accessible au plus grand nombre (social gaming / party gaming) et portant une forte consommation d'accessoires immersifs ;
- la sortie échelonnée des nouveaux packs « jeu + accessoire » qui devrait quant à elle générer une forte croissance du métier d'édition / distribution exclusive tandis que l'audio devrait poursuivre la progression amorcée au cours de l'exercice précédent ;
- une progression du chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2009/2010 mais avec un premier semestre en retrait sur la période comparable de l'exercice précédent, qui s'était avérée exceptionnelle avec la sortie de plusieurs jeux à très fort potentiel ou « blockbusters » à l'échelle mondiale et une console de salon Wii toujours en phase d'équipement.

Le plan d'action du Groupe pour l'exercice 2009/2010 s'articule autour d'une double préoccupation : conforter le leadership en accessoires et conserver une structure d'exploitation la plus souple possible pour pérenniser la croissance dans de bonnes conditions :

- l'export reste le premier axe de développement afin de conforter le leadership atteint sur les principaux marchés d'Europe continentale ;
- la poursuite de l'intégration à travers le Groupe pour la commercialisation des accessoires et la gestion optimisée des stocks, s'appuyant sur la centralisation des prestations logistiques sur le site de Libercourt pour les clientèles françaises et allemandes, le Benelux les rejoignant au cours de l'été (15 juillet 2009) ;
- la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de conception/édition conjointe de jeux vidéo et d'accessoires pour aboutir à des produits innovants comme Hunting Challenge, Kick Party, Rock Legend et Body Coaching permettant une immersion totale dans le jeu.

12.2. Éléments susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur

Hormis les éléments décrits ci-avant et ceux décrits au Chapitre 4. « *Facteurs de risque* », la Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2009/2010.

Chapitre 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

BIGBEN INTERACTIVE a choisi de ne pas inclure de prévisions ou d'estimations du bénéfice. Des précisions concernant les perspectives de la Société et de son secteur sont disponibles au Chapitre 6. « *Aperçu des activités* » et au Chapitre 12. « *Informations sur les tendances* ».

Chapitre 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

14.1.1. Direction Générale

A la date d'enregistrement du présent document, la direction de la Société est organisée de la manière suivante :

- Monsieur Alain FALC, Directeur Général de la Société ;
- Monsieur Maxence HECQUARD, Directeur Général Délégué.

14.1.2. Membres du Conseil d'administration

A la date d'enregistrement du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

- Monsieur Alain FALC : Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Maxence HECQUARD : Administrateur ;
- Monsieur Nicolas HOANG : Administrateur ;
- Madame Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur ;
- Monsieur Jean-Marie DE CHERADE : Administrateur.

Le tableau ci-après précise pour chaque membre du Conseil d'administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.

Table 48. Membres du Conseil d'administration

| Nom | Fonction | Date de nomination ou du dernier renouvellement | Date de fin de mandat * | Autres fonctions exercées dans la Société | Autres fonctions exercées en dehors de la Société (Groupe et hors Groupe) |
|----------------------|---------------------------------------|---|-------------------------|---|---|
| Alain FALC | Président du Conseil d'Administration | septembre-06 | 31-mars-12 | Directeur Général | Mandats actuels : Président SAS Espace 3 Games Gérant SCI Falc Gérant SCI JAFA Administrateur Atoll Soft (Benelux) Administrateur BBI HK Ltd (Hong Kong) |
| | | | | | Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président SAS King Games Vidéo Administrateur de BBI UK Holdings Ltd |
| Maxence HECQUARD | Administrateur | juillet-07 | 31-mars-10 | Directeur Général Délégué | Mandats actuels : Président SAS Majorette Gérant SCI Vignemont |
| | | | | | Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président Libérar Président Indosuez Argentina Président Intrum CAI Debt Finance Représentant permanent au Conseil d'administration de Groupe Neyrat Peyronie Président Financière Plasticentre PSA |
| Nicolas HOANG | Administrateur | juillet-07 | 31-mars-12 | - | Mandats actuels : Président SARL Saint Gervais Co Gérant SARL CDB Finances Directeur Général SA Majorette Directeur Général SAS Schmid Laurent Finances Administrateur SGCE Gérant SARL Patricentre Gérant SCI Penthièvre |
| | | | | | Mandat actuel : Directeur Général SAS Espace 3 Games |
| Jacqueline DE VRIEZE | Administrateur | juillet-09 | 31-mars-15 | - | Autre mandat exercé au cours des 5 dernières années : Responsable SAS King Games Vidéo |
| | | | | | Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Gérant SARL RH Gérant SARL BD Strata Président SAS Wilshire Invest 1 Gérant SC AMS |

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;

- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance, associé commandité ou fondateur ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun Directeur Général Adjoint ou Délégué non membre du Conseil d'administration nommé par celui-ci. Par ailleurs, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

14.1.3. Profils des administrateurs

Alain FALC : Président du Conseil d'administration

Ingénieur en électronique (ISEN 1981).

Monsieur Alain FALC crée BIGBEN INTERACTIVE en 1981 à la fin de ses études et acquiert rapidement un savoir-faire industriel et commercial dans le domaine de la montre et des produits électronique promotionnels.

En 1993, il décide d'investir le secteur naissant des jeux vidéo pour y décliner son savoir-faire. Devenu leader de la conception-fabrication d'accessoires pour consoles de jeux vidéo en France en 1999, il fait introduire la Société en bourse et mène son développement à l'international avec des implantations au Benelux, en Grande Bretagne, en Allemagne et à Hong-Kong.

Après avoir connu l'hyper croissance de 1999 à 2002, Monsieur Alain FALC doit gérer la restructuration du Groupe de 2003 à 2005 avant d'adosser le Groupe au consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank fin 2006.

Maxence HECQUARD : Administrateur

ESSEC (1987) et maître en Droit de l'Université Paris II-Assas (1986).

Après un début de carrière dans un cabinet de commissariat aux comptes, Monsieur Maxence HECQUARD rejoint la Direction financière de la Compagnie française des pétroles Total à Paris puis à Tokyo.

En 1990, il entre à la Banque Indosuez (devenue Calyon) où il occupera divers postes à Paris, Buenos Aires et Londres.

Depuis 2005, Monsieur Maxence HECQUARD est Directeur à la société de gestion EFFICAP, et est salarié de MI 29.

Nicolas HOANG : Administrateur

IEP Paris (2001), master en droit de l'Université Paris 2 Panthéon Assas.

Après avoir été analyste à la Deutsche Bank AG London (titrisations immobilières et créances non performantes), Monsieur Nicolas HOANG rejoint le groupe MI 29 où il prend en charge différentes structures de gestion foncière et d'investissement immobilier avant d'intervenir sur les investissements dans les sociétés en retournement.

Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur

Autodidacte.

Après une première expérience dans le domaine des soins de la personne (salon de coiffure et institut d'esthéticiennes) de 1976 à 1987, elle crée une entreprise de gymnastique douce et de soins esthétiques dans un centre de remise en forme.

En 1989, elle rejoint la société de magasins de vente au détail de jeux et gadgets ESPACE 3 GAMES comme responsable de magasins avant d'en devenir la directrice en 1995.

Jean-Marie DE CHERADE : Administrateur

Ingénieur agronome, maîtrise ès sciences naturelles, DEA de marketing, gestion et administration des entreprises.

Après avoir été assistant à la chaire de marketing agroalimentaire au CESA (centre d'enseignement supérieur des affaires du groupe HEC-ISA), Monsieur Jean-Marie DE CHERADE devient consultant à la BANQUE MONDIALE avec la conduite de projets pour la zone de l'Afrique de l'Ouest.

Il rejoint ensuite le monde de l'entreprise où il sera entre autres Président et Cofondateur de la société EOS MARKETING. Il est aujourd'hui chargé de missions pour le groupe MI-29.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

En dehors des points indiqués au Chapitre 19. « *Opérations avec des apparentés* » du présent document de référence et relatifs aux différentes conventions réglementées, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur des personnes présentées au paragraphe 14.1. « *Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs* » et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Par ailleurs aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une quelconque des personnes présentées au paragraphe 14.1. « *Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs* » a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'administration ou membre de la direction générale.

Il est rappelé qu'au 3 juillet 2009, Monsieur Alain FALC est actionnaire de la Société à hauteur de 22,79 % du capital et 22,75 % des droits de vote et que MI 29, qui détient 28,59 % du capital et 28,55 % des droits de vote de la Société, et Deutsche Bank AG, qui détient 3,03 % du capital et 3,02 % des droits, sont représentés au sein du Conseil d'administration par les administrateurs Monsieur Jean-Marie DE CHERADE, Monsieur Maxence HECQUARD qui est également Directeur Général Délégué et Monsieur Nicolas HOANG.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes présentées dans le paragraphe 14.1 ci-dessus concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société

15.1.1. Politique de fixation des rémunérations

Les rémunérations des mandataires sociaux sont strictement liées à leurs fonctions dans les sociétés du Groupe et au niveau général de rémunération pratiqué dans le territoire de leur société.

15.1.2. Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des mandataires sociaux se sont élevées à 205 K€ au titre de l'exercice 2007/2008 et 262 K€ au titre de l'exercice 2008/2009. Les engagements de retraite en faveur des mandataires sociaux étaient nuls au titre de l'exercice 2008/2009. La Société n'a pas souscrit d'autres engagements en faveur des mandataires sociaux.

Table 49. Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices

| | Exercice 2007/2008 | Exercice 2008/2009 |
|---|--------------------|--------------------|
| Monsieur Alain FALC | | |
| Président du Conseil d'administration - Directeur Général | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 146 400 € | 191 000 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Monsieur Maxence HECQUARD | | |
| Administrateur - Directeur Général Délégué | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 1 200 € | 2 000 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Madame Jacqueline DE VRIEZE | | |
| Administrateur | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 55 200 € | 56 000 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 8 590 € |
| Monsieur Jean Marie DE CHERADE | | |
| Administrateur | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Monsieur Nicolas HOANG | | |
| Administrateur | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 1 200 € | 2 000 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Monsieur Jean-Marie BOISSON* | | |
| Administrateur* | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 1 200 € | 2 000 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| | 205 200 € | 261 590 € |

(*) M. BOISSON, ayant démissionné le 18 avril 2008, a reçu le jeton payé en juin 2008 au titre de l'exercice écoulé

Il est précisé que les montants de rémunérations dues et versées au cours de l'exercice sont identiques.

Table 50. Détails des rémunérations dues au titre des deux derniers exercices

| | Exercice 2007/2008 | Exercice 2008/2009 |
|---|--------------------|--------------------|
| Monsieur Alain FALC | | |
| Président du Conseil d'administration - Directeur Général | | |
| Rémunération fixe | 145 200 € | 189 000 € |
| Rémunération variable | 0 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 1 200 € | 2 000 € |
| Avantages en nature | 0 € | 0 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 146 400 € | 191 000 € |
| Monsieur Maxence HECQUARD*** | | |
| Administrateur - Directeur Général Délégué | | |
| Rémunération fixe | 0 € | 0 € |
| Rémunération variable | 0 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 1 200 € | 2 000 € |
| Avantages en nature | 0 € | 0 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 1 200 € | 2 000 € |
| Madame Jacqueline DEVRIEZE | | |
| Administrateur | | |
| Rémunération fixe | 54 000 € | 54 000 € |
| Rémunération variable | 0 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 1 200 € | 2 000 € |
| Avantages en nature | 0 € | 0 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 55 200 € | 56 000 € |
| Monsieur Jean Marie DE CHERADE** | | |
| Administrateur | | |
| Rémunération fixe | 0 € | 0 € |
| Rémunération variable | 0 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 0 € | 0 € |
| Avantages en nature | 0 € | 0 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Monsieur Nicolas HOANG*** | | |
| Administrateur | | |
| Rémunération fixe | 0 € | 0 € |
| Rémunération variable | 0 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 1 200 € | 2 000 € |
| Avantages en nature | 0 € | 0 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 1 200 € | 2 000 € |
| Monsieur Jean-Marie BOISSON* | | |
| Administrateur* | | |
| Rémunération fixe | 0 € | 0 € |
| Rémunération variable | 0 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 1 200 € | 2 000 € |
| Avantages en nature | 0 € | 0 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 1 200 € | 2 000 € |

(*) M. BOISSON, ayant démissionné le 18 avril 2008, a reçu le jeton payé en juin 2008 au titre de l'exercice écoulé

(**) M DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société avec un montant total facturé de 96 K€

(***) MM. Maxence HECQUARD et Nicolas HOANG n'ont pas reçu de rémunération directe mais ont fait l'objet d'un contrat de mise à disposition de personnel par MI29 sur l'exercice 2008-09 avec un montant total facturé de 204 K€

Monsieur Jean-Marie DE CHERADE a remplacé en mai 2008 Monsieur Jean-Marie BOISSON pour la durée résiduelle de son mandat. Monsieur Jean-Marie DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société avec un montant total facturé de 96 K€ au titre de l'exercice 2008/2009.

Il est indiqué que Messieurs Maxence HECQUARD et Nicolas HOANG n'ont pas reçu de rémunération directe mais bénéficient d'un contrat de services conclu avec MI 29. Au titre de l'exercice 2007/2008, ce contrat couvrant l'intervention de Messieurs Maxence HECQUARD et Nicolas HOANG a représenté pour le Société un coût de 204 K€. Le montant facturé au titre de l'exercice 2008/2009 est également de 204 K€. De manière individuelle, au titre de ce qui précède et durant l'exercice 2008/2009, Monsieur Maxence HECQUARD a perçu une rémunération de 125 K€ et Monsieur Nicolas HOANG une rémunération de 79 K€, montant de rémunération identique à l'exercice précédent. Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs. En outre, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

La Société n'a pas pris d'engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Table 51. Détails des éventuels avantages consentis au profit de Monsieur Alain FALC

| | Contrat de travail | Régime de retraite supplémentaire | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions | Indemnités relatives à une clause de non concurrence |
|---|--------------------|-----------------------------------|--|--|
| Monsieur Alain FALC Président du Conseil d'administration - Directeur Général | Oui | Non | Non, en dehors des indemnités légales | Non |

La question du maintien du contrat de travail de Monsieur Alain FALC a été débattue par les administrateurs, conformément à ce qui figure dans le rapport sur le contrôle interne. Lors des débats, les administrateurs ont constaté que le contrat de travail de Monsieur Alain FALC avec la société BIGBEN INTERACTIVE remonte à la création de celle-ci en 1981 et que ses fonctions principales restent la direction générale de la Société. Dans ces conditions, le Conseil d'administration a considéré, nonobstant la recommandation AFEP/MEDEF, qu'il n'y a pas lieu de demander à Monsieur Alain FALC de renoncer, en raison de son mandat de Président Directeur général de la société BIGBEN INTERACTIVE, à son contrat de travail avec la Société.

15.1.3. Jetons de présence

L'Assemblée Générale du 28 juillet 2008 a décidé de porter de 6.000 euros à 10.000 euros l'enveloppe globale de jetons de présence allouée aux membres du Conseil d'administration. Cette décision applicable à l'exercice 2008/2009, sera maintenue jusqu'à décision contraire. Ce montant a été confirmé par l'Assemblée Générale du 30 juillet 2009.

Table 52. Jetons de présence versés au cours des deux derniers exercices

| | Montants versés au cours de l'exercice 2007/2008 | Montants versés au cours de l'exercice 2008/2009 |
|---|--|--|
| Monsieur Alain FALC Président du Conseil d'administration - Directeur Général | 1 200 € | 2 000 € |
| Monsieur Maxence HECQUARD Administrateur - Directeur Général Délégué | 1 200 € | 2 000 € |
| Madame Jacqueline DE VRIEZE Administrateur | 1 200 € | 2 000 € |
| Monsieur Jean Marie DE CHERADE Administrateur | 0 € | 2 000 € |
| Monsieur Nicolas HOANG Administrateur | 1 200 € | 2 000 € |
| Monsieur Jean-Marie BOISSON* Administrateur* | 1 200 € | 0 € |
| TOTAL Jetons de présence | 6 000 € | 10 000 € |

(*) M. BOISSON, ayant démissionné le 18 avril 2008, a reçu le jeton payé en juin 2008 au titre de l'exercice écoulé

15.1.4. Actions de performance

La Société (ainsi que toute société du groupe) n'a pas attribué au cours de l'exercice 2008/2009 ou d'exercices précédents d'actions de performance à des mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe dont 21.750 pour les salariés et mandataires de la Société BIGBEN INTERACTIVE. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 14 octobre 2010 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date. Concernant les administrateurs, seule Madame Jacqueline DE VRIEZE, non bénéficiaire de BSA Managers, a reçu 1.000 actions au titre de l'attribution gratuite du 14 octobre 2008.

Table 53. Actions de performance ou actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

| | Date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|--|--------------|---|---|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| Madame Jacqueline DE VRIEZE Administrateur | 14-oct-08 | 1 000 | 8,59 € / action | 14-oct-10 | 14-oct-10 | Aucune |

Au regard de l'importance somme toute très relative de l'attribution gratuite d'actions accordée à Madame Jacqueline DE VRIEZE, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile de placer l'attribution effective de ces actions à de quelconques conditions de performance, contrairement aux recommandations de l'AFEP / MEDEF sur ce sujet.

15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux

Emission de 360.000 BSA le 3 novembre 2008

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Les caractéristiques détaillées de ces BSA Managers sont disponibles au paragraphe 17.2.3. « Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux ».

Dans le cadre du programme BSA Managers décrit ci-avant, les mandataires ont reçu 198.000 BSA Managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008. Ils ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit. Les bénéficiaires des BSA Managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Il est indiqué que 1 bon donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 7,00 euros chacune pour les tranches 1, 2 et 3.

Table 54. Détail des BSA Managers attribués aux administrateurs au cours de l'exercice 2008/2009

| | Date du plan | Nature des options | Valorisation des bons selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées | Prix d'exercice (€) | Période d'exercice |
|--|--------------|--------------------|--|-----------------------------|--|--|
| Monsieur Alain FALC Président du Conseil d'administration - Directeur Général | 03-nov-08 | Souscription | Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 € | 90 000 | Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 € | Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche |
| Monsieur Maxence HECQUARD*** Administrateur - Directeur Général Délégué | 03-nov-08 | Souscription | Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 € | 45 000 | Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 € | Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche |
| Monsieur Jean Marie DE CHERADE** Administrateur | 03-nov-08 | Souscription | Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 € | 18 000 | Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 € | Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche |
| Monsieur Nicolas HOANG*** Administrateur | 03-nov-08 | Souscription | Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 € | 45 000 | Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 € | Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche |

Il est précisé qu'aucun bon de souscription d'action n'a été exercé à ce jour, à la connaissance de la Société, au moment de l'établissement du présent document de référence. De même, aucun bon de souscription d'action n'a été annulé ou n'a été rendu caduque à la date d'établissement du présent document.

Bons de souscription d'actions émis en décembre 2006 dans le cadre de la recapitalisation de la Société

Il est rappelé que le 29 décembre 2006 ont été réalisées, dans le cadre d'un schéma de recapitalisation, une augmentation de capital par émission réservée d'ABSA et une attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires de la Société. Le nombre de BSA émis ou attribués a donc été de 9.790.173, l'exercice de la

totalité de ces BSA pourrait conduire à l'émission d'un nombre maximal de 1.631.695 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total des souscriptions s'élevant au maximum à 5.303.008,75 euros. Il est en effet indiqué que 6 bons donnent droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 3,25 euros chacune.

Conformément au protocole en date du 14 janvier 2006, dans un souci d'incentive des différents managers du Groupe, le consortium d'investisseurs a cédé 5.450.000 BSA au Président Directeur Général, Monsieur Alain FALC, et à ses proches collaborateurs pour une valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période. Monsieur Alain FALC et ses collaborateurs se sont engagés à ne pas céder plus d'un quart du nombre de BSA obtenus durant les six premiers mois de la signature du protocole le 14 janvier 2006, puis à ne pas céder plus d'un quart de ce même nombre de bons entre les septième et le douzième mois et enfin, à ne pas céder plus d'un troisième quart de ce même nombre de bons entre le treizième et le dix-huitième mois suivants cette signature. Cet engagement est donc éteint depuis le 14 juillet 2007. L'engagement ne couvrait que les BSA.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2008 a, compte tenu des incertitudes pour les investisseurs liées à la crise financière, prorogé de 6 mois la date limite d'exercice des BSA émis le 29 décembre 2006. Celle-ci était fixée initialement au 31 décembre 2008 et a été portée au 30 juin 2009.

Au cours de l'exercice 2008/2009, 188.688 BSA 2006 ont été exercés donnant lieu à la création de 31.448 actions nouvelles.

Au total, 294.306 BSA 2006 ont été exercés du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2009, donnant lieu à la création de 49.051 actions nouvelles soit une augmentation du capital à hauteur de 98 K€ et des fonds propres (nominal et prime d'émission) à hauteur de 160 K€.

Pour information, en juillet 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté une augmentation de capital de 5,23 M€ par exercice de la quasi intégralité du solde des bons de souscription d'actions émis le 29 décembre 2006, et l'émission de 1.609.362 actions nouvelles. A l'issue de l'augmentation de capital, le capital était composé de 11.399.535 actions représentant 11.416.908 droits de vote.

Rappel historique des plans d'options de souscription d'actions de la Société

En date des 9 novembre 1998, 3 avril 2000, 27 septembre 2001 et enfin 17 septembre 2002, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions. Le tableau présenté ci-après détaille les différents plans émis correspondant :

Table 55. Plans devenus caducs au cours des exercices précédents

| | 1998 / 1 | 2000 / 1 | 2000 / 2 | 2001 / 1 | 2003 / 1 |
|---|-----------------|--------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| Date de l'Assemblée Générale | 9 novembre 1998 | 3 avril 2000 | 3 avril 2000 | 27 septembre 2001 | 17 septembre 2002 |
| Date du Conseil d'Administration | 9 novembre 1998 | 5 juin 2000 | 6 décembre 2000 | 27 septembre 2001 | 27 janvier 2003 |
| Options de Souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration | | | | | |
| Nombre total d'options de souscription | 15 000 | 30 474 | 7 500 | 40 000 | 50 000 |
| Equivalent en nombre d'actions | 15 000 | 30 474 | 7 500 | 40 000 | 50 000 |
| Point de départ d'exercice des d'options de souscription | 9 novembre 2001 | 5 juin 2003 | 6 décembre 2003 | 27 septembre 2004 | 27 janvier 2006 |
| Date d'expiration | 9 novembre 2004 | 5 juin 2006 | 6 décembre 2006 | 27 septembre 2007 | 27 janvier 2009 |
| Prix d'exercice des options de souscription ou d'achat | 2,00 € | 34,00 € | 37,00 € | 24,00 € | 13,17 € |
| Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux mandataires sociaux | | | | | |
| Equivalent en nombre d'actions | 3 000 | 5 000 | 0 | 6 300 | 7 000 |
| | 3 000 | 5 000 | 0 | 6 300 | 7 000 |
| | | 3 000 | | 1 800 | 2 000 |
| | | | 3 000 | 2 500 | 3 000 |
| | | 2 000 | | 2 000 | 2 000 |
| Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux 10 premiers attributaires salariés | | | | | |
| Equivalent en nombre d'actions | 7 300 | 2 500 | 2 000 | 8 300 | 9 800 |
| | 7 300 | 2 500 | 2 000 | 8 300 | 9 800 |
| Nombre d'options de souscription d'actions annulées durant l'exercice 2008-2009 | | | | | |
| Equivalent en nombre d'actions | 0 | 0 | 0 | 19 250 | 23 600 |
| | 0 | 0 | 0 | 19 250 | 23 600 |
| Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées par les mandataires depuis leur émission | | | | | |
| Equivalent en nombre d'actions | 3 000 | 5 000 | 0 | 0 | 0 |
| | 3 000 | 5 000 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées par les 10 premiers bénéficiaires depuis leur émission | | | | | |
| Equivalent en nombre d'actions | 7 300 | 0 | 2 000 | 0 | 0 |
| | 7 300 | 0 | 2 000 | 0 | 0 |
| Solde de capital potentiel | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

* : Monsieur Raymond WAHBA n'est plus administrateur de la Société depuis le 9 mars 2007

** : Monsieur Roland DE SAINT VICTOR n'est plus administrateur de la Société depuis le 7 février 2007

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGM du 17 septembre 2002, le Conseil d'administration du 27 janvier 2003 avait consenti à des salariés un plan de 50.000 options de souscription à un prix de 13.17 € par action. Les options ne pouvaient être levées qu'à compter du 27 janvier 2006 jusqu'au 26 janvier 2009, aucune option n'a été exercée durant cette période.

15.1.6. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant.

15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Les sommes provisionnées aux fins de versement de retraite sont de 239 K€ au 31 mars 2009, provisions non affectées nominativement.

Chapitre 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Direction et administration de la Société

16.1.1. Direction de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

Cette fonction a été définie par le Conseil d'administration du 27 septembre 2001 et confirmée par celui du 14 septembre 2006 qui a renouvelé le mandat de Monsieur Alain FALC.

Un Directeur Général Délégué a par ailleurs été nommé le 17 août 2006 avec une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière. Monsieur Maxence HECQUARD est actuellement le Directeur Général Délégué.

16.1.2. Administration de la Société

Composition du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date d'enregistrement du présent document de référence ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Table 56. Mandats des membres du Conseil d'administration

| Nom | Fonction | Date de première nomination | Date du dernier renouvellement | Date de fin de mandat * |
|-----------------------|--|-----------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Alain FALC | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général | décembre-88 | septembre-06 | 31-mars-12 |
| Maxence HECQUARD | Administrateur | juillet-07 | février-07 | 31-mars-10 |
| Nicolas HOANG | Administrateur | juillet-07 | mars-07 | 31-mars-12 |
| Jacqueline DE VRIEZE | Administrateur | septembre-03 | juillet-09 | 31-mars-15 |
| Jean Marie DE CHERADE | Administrateur | juillet-08 | juillet-09 | 31-mars-15 |

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

Monsieur Jean-Marie DE CHERADE a remplacé en mai 2008 Monsieur Jean-Marie BOISSON pour la durée résiduelle de son mandat et a depuis été confirmé à ce poste d'administrateur.

Nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Il est à noter que deux mandats d'administrateur sont venus à expiration à la fin de l'exercice 2008/2009 et ont depuis été renouvelés. Ainsi, les mandats d'administrateur de Madame Jacqueline DE VRIEZE et de Monsieur Jean-Marie DE CHERADE ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015, et ce lors de l'Assemblée Générale du 30 juillet 2009.

Compte tenu de la démission de Monsieur Jean-Marie BOISSON, celui-ci a été remplacé en mai 2008 par Monsieur Jean-Marie DE CHERADE. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2008 ayant statué sur les comptes de l'exercice 2007/2008.

Administrateurs indépendants

A ce jour, le Conseil d'administration n'a pas défini de critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant.

Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Chaque administrateur doit être titulaire d'au moins une action.

Administrateurs élus par les salariés du Groupe

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3 % du capital social de la Société, l'Assemblée Générale n'est pas tenue à ce jour de procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

Il n'est pas prévu pour l'instant d'introduire dans les statuts la possibilité d'une élection d'un ou plusieurs administrateurs par le personnel de la Société et de ses filiales directes ou indirectes françaises.

16.1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a mis en place le 28 juillet 2008 un règlement intérieur qui définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration.

Rôle et fonctionnement

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de l'entreprise et s'assure que les mesures prises par le Comité de Direction vont bien dans le sens des axes stratégiques qu'il a défini. Le Président du Conseil d'administration, qui est en contact direct et régulier avec l'ensemble des administrateurs, centralise les demandes puis établit un projet d'ordre du jour pour la prochaine réunion du Conseil. Il s'assure que ce projet répond bien aux attentes de chacun des administrateurs et donne au Comité de Direction la liste des points à préparer pour présentation au Conseil d'administration à venir.

Le Président est également responsable du Comité de Direction et s'assure à ce titre de l'application de toute mesure propice à la réalisation des objectifs stratégiques définis par le Conseil, en s'appuyant notamment sur les procédures de contrôle interne.

Evaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009. Le taux de présence des administrateurs était de 83 %.

Règles de répartition des jetons de présence et montant individuel des versements effectués

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration. Le mode de répartition des jetons de présence a été fixé par le Conseil d'administration du 6 février 2003 selon une répartition égalitaire entre ses membres.

Au titre de l'exercice 2008/2009, la Société a versé aux membres de son Conseil d'administration un montant brut de 10.000 euros à titre de jetons de présence soit 2.000 euros par administrateur. Ce montant a été augmenté de 6.000 euros à 10.000 euros suite à la décision de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2008.

Il a été proposé à l'Assemblée Générale du 30 juillet 2009, qui l'a accepté, de fixer le montant de jetons de présence à 10.000 euros au titre de l'exercice 2009/2010.

16.2. Informations sur les contrats de services

Les informations concernant les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction à BIGBEN INTERACTIVE ou à l'une quelconque de ses filiales sont disponibles au Chapitre 19. « *Opérations avec des apparentés* ».

Il est également précisé que :

- Monsieur Jean Marie DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société avec un montant total facturé de 96.000 € au titre de l'exercice 2008/2009. Il est précisé que ce contrat a été reconduit pour l'exercice en cours, mais que la charge d'honoraires pour le 1^{er} semestre 2009/2010 s'élève à 42 K€ contre 48 K€ à la même période de l'exercice précédent. Compte tenu de l'évolution de ses missions, les honoraires mensuels perçus par Monsieur Jean Marie DE CHERADE ont été en effet ramenés de 8 K€ à 2 K€ à compter du 1^{er} septembre 2009.
- Messieurs Maxence HECQUARD et Nicolas HOANG n'ont pas reçu de rémunération directe mais ont fait l'objet d'un contrat de prestations de services par MI 29 sur l'exercice 2008/2009 avec un montant total facturé de 204 K€. Le détachement prévu de Messieurs HECQUARD et HOANG, initialement prévu sous la forme d'un contrat de mise à disposition de personnel, ayant évolué dans ses modalités, le contrat a été remplacé par une convention de prestations de services entre MI 29 et la Société pour l'exercice 2008/2009, contrat dont la rémunération a été maintenue au niveau annuel de 204 K€. Cette convention de prestations de services a finalement pris fin post clôture du dernier exercice 2008/2009, le 30 juin dernier, la charge enregistrée par la Société au titre du 1^{er} semestre 2009/2010 s'élève à 51 K€.
- Le Groupe a réalisé des transactions avec la SCI FALC (détenu à 90 % par Monsieur Alain FALC) exploitant d'un magasin de la filiale Espace 3 sur Paris cédé au cours de l'exercice 2007/2008, ainsi qu'avec la SCI Jafa (détenue à 25 % par Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration, et à 25 % par Madame Jacqueline DE VRIEZE, Administrateur), qui exploite le magasin de la filiale Espace 3 situé à Valenciennes.

Les montants des loyers facturés est de :

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|----------|------------|------------|------------|
| SCI FALC | 41 | 29 | - |
| SCI Jafa | 37 | 41 | 42 |

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2009/2010, le montant des loyers facturés par la SCI Jafa auprès de la Société s'est élevé à 18 K€.

Hors les contrats présentés au chapitre 19 du présent document de référence, et ceux présentés ci-avant et relatifs aux conventions réglementées, il n'existe pas d'autres contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3. Informations relatives aux Comités

16.3.1. Comités d'Audit et des Rémunérations

La mise en place d'un Comité d'Audit et d'un Comité des Rémunérations a été entérinée par le Conseil d'administration en date du 6 mai 2004 :

- le Comité d'Audit a notamment pour mission de rendre un rapport sur le contrôle des filiales du Groupe par une action de recensement, d'évaluation et de suivi des risques, ainsi que de donner son avis au Conseil d'administration sur les comptes semestriels et annuels ;
- le Comité des Rémunérations a notamment pour mission de fournir des orientations dans la politique de rémunération et de fidélisation des cadres, et de proposer au Conseil d'administration les éléments de rémunération des dirigeants du Groupe.

Même si le principe de la mise en place d'un Comité des Rémunérations a été entériné par le Conseil d'administration de mai 2004, aucun Comité n'a finalement été constitué à ce jour par la Société.

A compter du 1^{er} octobre 2004, le Comité d'Audit a été mis en place par le Conseil d'administration. Il a vocation à accélérer et accroître la formalisation du contrôle interne existant au sein du Groupe ainsi qu'à développer la notion de contrôle interne à tout niveau. Pour ce faire, il est composé d'un administrateur, du Directeur Général Siège, du Responsable Europe, du Contrôleur de Gestion Groupe, du Directeur administratif et financier Siège et du Secrétaire Général.

Compte tenu des chantiers successifs mobilisant à plein temps ses membres, le Comité d'Audit, mis en place par le Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2004 ne s'est jusqu'ici pas réuni et n'a donc pas engagé de chantier spécifique sur l'exercice écoulé.

En revanche, la Société a depuis 2005 mis en place divers chantiers qui, hormis la production des comptes selon un calendrier de plus en plus serré, ont abouti à un approfondissement constant des informations de gestion sur une base consolidée, permettant ainsi de s'assurer d'une bonne cohérence entre les performances de gestion et les résultats comptables.

De même, la production de liasses de consolidation trimestrielles à usage interne depuis 3 ans permet de renforcer la cohérence et le contrôle de l'information financière. En revanche, en l'état actuel des choses, il n'est pas prévu d'assurer une communication détaillée des résultats sur une base trimestrielle.

16.3.2. Comités de Direction BIGBEN INTERACTIVE SA et Groupe

Le Comité de Direction de la Société BIGBEN INTERACTIVE se réunit d'une manière générale deux fois par mois pour examiner la marche des affaires, suivre l'avancement des chantiers en cours sur la période (logistique, administration, contrôle de gestion, etc.) avec les responsables opérationnels et prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

Table 57. Composition du Comité de Direction de la Société au 31 mars 2009

| Comité Société | Fonction | Remarques spécifiques |
|------------------|--|-----------------------|
| Alain FALC | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général | |
| Maxence HECQUARD | Directeur Général Délégué | à compter d'août 2006 |
| François BOZON | Secrétaire Général | |

Le Comité de Direction Groupe se réunit mensuellement pour faire le point de la marche des affaires dans chaque territoire et au niveau du Groupe, suivre l'avancement des chantiers Groupe et d'une manière générale, prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

Table 58. Composition du Comité de Direction du Groupe au 31 mars 2009

| Comité Groupe | Fonction | Remarques spécifiques |
|------------------------|--|--|
| Alain FALC | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général | |
| Maxence HECQUARD | Directeur Général Délégué | à compter d'août 2006 |
| François BOZON | Secrétaire Général | |
| Daniel JANSSENS | Responsable Atoll Soft SA (Benelux) | Responsable BBI GmbH entre juin 2004 et septembre 2005 |
| Hans Josef LEY | Responsable BBI GmbH (Allemagne) | à compter de septembre 2005 |
| Roland DE SAINT VICTOR | Responsable BBI HK Ltd (Hong Kong) | |

16.4. Gouvernement d'entreprise

Compte tenu du schéma d'adossement capitalistique et du changement de contrôle qui a résulté de l'augmentation de capital réalisée fin 2006, le concert majoritaire Deutsche Bank – MI 29 a eu vocation à être représenté de manière prépondérante au Conseil d'administration, ce qui reste toujours aujourd'hui le cas avec trois administrateurs, Messieurs Maxence HECQUARD, Nicolas HOANG et Jean-Marie DE CHERADE, et ce même si le concert liant Deutsche Bank et MI 29 a pris fin.

La Société n'envisage pas de faire appel à d'autres administrateurs dans un avenir proche.

La Société, compte tenu de sa taille relativement modeste, ne se conforme pas à l'intégralité des dispositions mises en avant en termes de recommandations émises par le rapport AFEP / MEDEF. Toutefois, la Société fait ses meilleurs efforts pour accroître ses procédures internes, avec notamment le fait que le Conseil d'administration soit une instance collégiale, que des procédures de suivi et de gestion des risques soient mises en place au sein de la Société, ou encore, qu'il existe des comités spécifiques, même si ces derniers ne se sont jamais réunis et n'ont pas encore été à ce jour constitués.

Il est toutefois précisé que les points suivants diffèrent des recommandations présentées au sein du Code AFEP-MEDEF de décembre 2008 :

- Non dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général,
- Absence d'administrateur indépendant au Conseil d'administration,
- Durée fixée à 6 années pour les mandats des administrateurs,
- Maintien du contrat de travail de Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration.

16.5. Rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

16.5.1. Rapport du président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L225-37, alinéa du Code de Commerce, je vous rends compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- de la politique de rémunération ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Conseil d'administration et du Président Directeur Général.

1 - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.

1.1 Structure juridique

La société BIGBEN INTERACTIVE SA est une société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1966 relatives aux Sociétés Commerciales et le décret du 23 mars 1967. Les Statuts ont été harmonisés suite à la codification du Code de Commerce et l'adoption de la loi du 15 mai 2001.

La Direction Générale a été confiée au Président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration du 14/09/2006. Un Directeur Général Délégué a par ailleurs été nommé le 17 août 2006 avec une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière.

1.2 Règles de fonctionnement du Conseil

Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe et en contrôle la mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Composition du Conseil d'administration

Les statuts disposent que le Conseil d'administration comprend entre 3 et 18 membres.

Le Conseil est aujourd'hui composé de 5 membres :

- deux administrateurs représentant l'actionnariat historique, dont le Président,
- trois administrateurs représentant le principal actionnaire financier.

Il n'y a pas d'administrateur indépendant.

Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'administration figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de six années. Tout administrateur sortant est rééligible. L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Les mandats de deux administrateurs viennent à échéance avec l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009, leur renouvellement sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 30 juillet 2009.

Convocation du Conseil

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du Conseil d'administration, qui se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Un calendrier des conseils (au moins 6 par an) est établi en début d'exercice selon le cadencement des arrêtés de chiffre d'affaires et de comptes tandis que des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées au moins huit jours avant chaque réunion, avec les documents nécessaires à leur préparation.

Représentation des Administrateurs

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Information des Administrateurs

Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Invités du Conseil

Le Secrétaire Général du Groupe assiste à toutes les réunions du Conseil d'administration et à l'intégralité des débats.

Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2008-09.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil (en personne) au cours de l'exercice 2008/09 a été de 83 %.

Le règlement intérieur adopté en 2008/09 permet aux Administrateurs de participer à distance au Conseil : sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Politique de rémunération des mandataires sociaux

Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration. Le mode de répartition des jetons de présence a été fixé par le Conseil d'administration du (06 février 2003) selon une répartition égalitaire entre ses membres.

Au titre de l'exercice 2008-09, la Société a versé aux membres de son Conseil d'administration un montant brut de 10.000 euros à titre de jetons de présence soit € 2.000 pour chaque administrateur.

Autres rémunérations

Le Conseil d'administration a examiné la situation de Monsieur Alain FALC au regard de son contrat de travail avec la Société BIGBEN INTERACTIVE SA et a considéré qu'il n'y a pas lieu de demander à Monsieur Alain FALC de renoncer, en raison de son mandat de Directeur Général de la Société, à ce contrat de travail avec la Société.

Aucun mandataire social dirigeant de la Société ne bénéficie, en cas de départ, de dispositions lui accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles des plans de stock options relatives à l'exercice des options.

Il n'y a pas de complément de retraite spécifique aux dirigeants du Groupe, le cas échéant également mandataires sociaux.

Les mandataires ont reçu 198.000 BSA Managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée effectuée par le Conseil d'administration du 03 novembre 2008 selon la délégation reçue de l'AGE du 01 octobre 2008 (voir conditions dans paragraphe correspondant au Chapitre 2 du rapport de gestion).

Un mandataire non bénéficiaire de BSA Managers a reçu 1.000 actions au titre de l'attribution du 14 octobre 2008.

Les mandataires ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion, les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

1.3 Existence de Comités

Le principe du Comité d'Audit avait été mis en place par le Conseil d'administration du 01/10/2004 mais compte tenu des chantiers successifs mobilisant à plein temps ses membres, ne s'est jusqu'ici pas réuni et n'a donc pas engagé de chantier spécifique sur l'exercice écoulé.

En revanche, la Société a depuis 2005 mis en place divers chantiers qui, hormis la production des comptes selon un calendrier de plus en plus serré, ont abouti à un approfondissement constant des informations de gestion sur une base consolidée, permettant ainsi de s'assurer d'une bonne cohérence entre les performances de gestion et les résultats comptables.

De même, la production de liasses de consolidation trimestrielles à usage interne depuis 3 ans permet de renforcer la cohérence et le contrôle de l'information financière. En revanche, en l'état actuel des choses, il n'est pas prévu d'assurer une communication détaillée des résultats sur une base trimestrielle.

2 LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1 Rappel des objectifs retenus pour le contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'administration et les dirigeants de BIGBEN INTERACTIVE destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation de l'exécution des opérations dans le respect des orientations stratégiques données et l'identification des risques inhérents à l'exploitation ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- la maîtrise des risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société et du Groupe ;
- la protection du patrimoine social et en particulier de la propriété intellectuelle.

Aussi, ces procédures visent à vérifier :

- le respect de la politique générale de l'entreprise,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables, donnant une image fidèle de la situation économique de l'entreprise.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés, mais il permet de les limiter considérablement.

2.2 Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1 Acteurs du contrôle interne

Pour l'exercice 2008-09, l'organisation du contrôle interne au sein de la société a, comme pour l'exercice antérieur, reposé sur la combinaison suivante :

Le Conseil d'administration :

Déterminant les orientations de l'activité du Groupe et veillant à leur mise en œuvre, il s'attache notamment à examiner les documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière ainsi qu'à connaître des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

Le Comité Stratégique ou « Euromeeting Group » :

Géré par la maison-mère BIGBEN INTERACTIVE SA, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 4 territoires géographiques (France, Benelux, Allemagne, HongKong), avec le Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière du Siège, ce comité regroupe les responsables des différentes directions du Groupe. Il se réunit mensuellement afin de faire le point sur l'activité et les résultats et de mettre en œuvre dans chaque entité les décisions stratégiques arrêtées par la Direction Générale en liaison avec le Conseil.

Le Comité de Direction de la société-mère et les directions des filiales :

Ce comité est animé par les directions générales des sociétés avec la participation ponctuelle des responsables des activités Groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.

Des indications détaillées sur la composition du Comité Stratégique et du comité de direction de la maison mère figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

2.2.2 Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle, etc) sont centralisés par le Secrétariat Général du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Ainsi le Groupe réfléchit aujourd'hui à la mise en place d'une police d'assurance « Hommes-clés » après avoir souscrit à l'exercice précédent une police d'assurance « Responsabilité civile - Mandataires sociaux » couvrant la responsabilité de toutes les personnes ayant des fonctions de direction dans l'ensemble des entités du groupe,

2.2.3 Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable

Ce rôle est assigné à la Direction Financière Siège qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.

Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales desdites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière du Siège assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Eurometing Group (comité stratégique) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

2.2.4 Evolution de l'organisation pour les prochains exercices

Un contrôle au niveau du Groupe de type « corporate » pourra être assuré par une cellule « Audit » rattachée hiérarchiquement au Président du Conseil d'administration. Il lui sera confié des missions d'audit ponctuelles déterminées par le Conseil d'administration, l'Eurometing Group (comité stratégique) ou le Comité d'Audit, l'ordre de mission décrivant le champ d'investigation défini, la nature du risque décelé, les objectifs d'audit assignés et le délai de réalisation de l'audit.

La cellule « Audit » fonctionnera selon le principe de la « task force », utilisant toutes les compétences fonctionnelles existantes au sein du Groupe. Celles-ci seront, dans le cadre d'une mission, détachées temporairement et répondront hiérarchiquement pour ce laps de temps à la cellule d'Audit.

Compte tenu des contraintes liées à la gestion quotidienne de la restructuration et de l'emploi du temps des titulaires des compétences fonctionnelles nécessaires, la cellule audit n'a pas été mise en oeuvre au cours de l'exercice écoulé.

2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour la maison- mère

2.3.1 Recensement des risques

Les zones de risques identifiées par nature sont relatives (i) aux activités d'exploitation de la Société BIGBEN INTERACTIVE et des Filiales et (ii) aux engagements donnés et reçus de toute nature dans le cadre de la gestion des affaires.

2.3.2 Principales procédures de contrôle interne

Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la société BIGBEN INTERACTIVE a complété les procédures budgétaires et de reporting Siège et Groupe par la mise en place de fiches de gestion de type « memo deals » pour le suivi des contrats de distribution exclusive, d'édition ou de licence qui comportent des engagements financiers et/ou volumétriques.

Chaque projet d'édition (en particulier les produits combinant accessoires et logiciels de jeu) fait désormais l'objet d'un suivi analytique des coûts en amont, complétant l'analyse du potentiel commercial en aval (estimation du risque de retours client en fonction des sorties-caisse constatées sur le marché, etc).

Le logiciel de prévision de trésorerie développé avec un conseil externe en février 2006 pour la société BIGBEN INTERACTIVE SA est devenu un outil de gestion courante, après avoir fait l'objet d'ajustements successifs afin d'obtenir la plus grande fiabilité possible. L'outil permet de corriger -des positions réelles à chaque fin de mois- le plan de trésorerie initial et de réajuster les positions prévisionnelles en conséquence, il est complété d'un module permettant d'avoir une approche de la trésorerie Groupe.

La centralisation des flux de trésorerie Groupe par le Siège afin d'avoir une image prospective de la trésorerie à court et moyen terme du Groupe plus fidèle, prend une nouvelle dimension avec la centralisation progressive sur la plateforme logistique de Libercourt des approvisionnements pour les filiales européennes. Ce chantier a été relancé en 2008-09, le choix prochain d'un banquier centralisateur idéalement présent dans tous les pays où le Groupe est implanté, devrait aboutir à la mise en place d'un cash reporting quotidien. La gestion quotidienne

de la trésorerie du Siège est en revanche déjà facilitée par la montée en puissance du logiciel dédié mis en place au deuxième semestre de l'exercice 2007-08.

La procédure de suivi -à la ligne- des stocks, des actions de déstockage et des utilisations/ reprises de provisions, est combinée avec un suivi prévisionnel des stocks par métier, révisé sur base mensuelle. L'exploitation des données fournies par le logiciel Logys, mis en place en 2007-08 dans le cadre de l'automatisation du site logistique de Libercourt, a permis de n'effectuer plus qu'un seul inventaire physique annuel tout en obtenant un cadrage renforcé des stocks y compris l'analyse mensuelle des écarts.

Si les procédures relatives aux niveaux d'engagements contractuels pris par les directions opérationnelles du Siège et des Filiales n'ont pas encore fait l'objet de finalisation détaillée, un processus d'autorisation par le Siège des investissements et des recrutements de chaque entité du Groupe a été en revanche imposé en 2007-08 et appliqué systématiquement depuis.

La procédure et la base de données (TBIGBEN INTERACTIVE) dédiées, mises en place par la Société en 2005-06 pour assurer le suivi mensuel à la ligne des charges d'exploitation avec remontée vers chaque responsable de service sont désormais intégrées dans la gestion courante de la Société.

Des réunions trimestrielles sont tenues avec l'ensemble des responsables de service pour la présentation des résultats par activité de chaque trimestre écoulé et la confrontation des données réelles par rapport au budget (ventes, charges, effectif). Les indicateurs tournés vers l'activité commerciale par support, la concentration clientèle, etc ont été complétés en 2008-09 par une approche métiers.

2.3.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Dans le cadre de l'élaboration et du traitement de l'information financière, BIGBEN INTERACTIVE a en 2008-09 poursuivi la politique mise en place aux exercices précédents :

- Le reporting Groupe sous la forme de Flash results des données commerciales et financières mensuelles (principaux éléments d'un compte de résultat ainsi que du « bas de bilan » de toutes les entités du Groupe) fait l'objet non seulement d'un ajustement trimestriel a posteriori afin de se conformer à la comptabilité mais surtout d'un formatage selon les normes IFRS lors de son établissement. Afin d'avoir la vision la plus fidèle possible de l'activité et une lecture directe de l'atterrissage en matière de résultat courant, les ajustements périodiques sont de plus en plus fins (taux de remise par client et support, dotation au fil de l'eau des provisions y compris SAV, résultat financier, etc).
- Les processus comptables des Filiales intègrent une formalisation de l'ensemble de leurs contrôles comptables et de leurs travaux de clôture. Depuis l'exercice 2006-07, l'ensemble des entités du Groupe (France, Benelux, HongKong et Allemagne) produit des clôtures trimestrielles à usage interne, le Benelux ayant déjà une production mensuelle (cut-off et établissement régulier d'un compte de résultat synthétique, bilan à la demande).

Compte tenu du dispositif décrit ci-dessus, la Société estime être en mesure de respecter les obligations fixées par la Directive Transparence en matière de délais de production des informations financières compte. La société s'est fixé comme objectif à compter du 30 juin 2008 la sortie du chiffre d'affaires trimestriel consolidé dans le mois suivant la fin du trimestre et la production des résultats semestriels et annuels dans les deux mois des clôtures respectives.

Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, BIGBEN INTERACTIVE avait déjà mis en place avant l'exercice écoulé :

- Une procédure visant à vérifier la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers de business plan à un an.
- Une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.

L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire.

Au cours de l'exercice 2008-09, BIGBEN INTERACTIVE a poursuivi le processus de planification pour l'ensemble des entités du Groupe (aujourd'hui dans le même format que les Flash Results prévisionnels pour une homogénéité de présentation) et a produit un nouveau document prévisionnel de ce type.

Des réunions de cadrage sont organisées régulièrement avec les entités Groupe pour actualiser le formatage des flash results et approfondir l'analyse des prévisionnels de trésorerie

Enfin la société BIGBEN INTERACTIVE SA avait procédé à (i) une refonte de sa comptabilité analytique (opérationnelle à l'ouverture de l'exercice 2006-07) pour permettre une lecture fine selon un axe croisé Métier/Service et à (ii) la rédaction d'un manuel des procédures comptables et analytiques afin de fiabiliser le processus de comptabilisation des charges et produits d'exploitation. Cet outil a permis l'élaboration systématique d'un compte de résultat analytique trimestriel en 2006-07.

Cette approche a été complétée par un reporting des frais à la personne en 2008-09.

Dans le cadre de la communication financière, BIGBEN INTERACTIVE a mis en place des procédures visant à délivrer à l'ensemble de la communauté financière et plus généralement à l'ensemble des tiers avec laquelle elle-même ou une de ses filiales est en relation, une information homogène et fiable. Après avoir fait enregistrer son premier document de référence au 31 mars 2006 par l'AMF le 12 décembre 2006, elle n'avait pas été en mesure de réitérer l'opération en 2007 mais s'est attaché depuis les services d'un prestataire externe pour assurer de manière récurrente la production de ce document. Le document relatif à l'exercice 2007-08 a été enregistré par l'AMF le 29 septembre 2008 sous le numéro R.08-105. Le document relatif à l'exercice 2008-09 est en cours de finalisation pour un dépôt fin juillet 2009.

2.3.4 Passage de l'information financière et comptable aux normes IFRS.

Conformément au règlement européen n° 1606-2002 du 19 juillet 2002, le Groupe BIGBEN INTERACTIVE a adopté les normes internationales à compter de l'exercice 2005-06. L'application des normes et le suivi de leur évolution sont effectués sous l'autorité de la Direction Financière du Siège.

La formation des collaborateurs des services comptables et financiers des entités du Groupe a été effectuée dans chaque territoire.

Dans le cadre de l'application des normes IFRS,

- les retraitements effectués dans les comptes des différentes filiales pour répondre aux impératifs des normes IFRS ont permis d'obtenir à la source l'homogénéité des données remontées vers le Siège et de remettre à plat certaines procédures,
- les procédures de préparation des comptes consolidés ont fait l'objet d'une refonte par le Siège qui suit l'adaptation nécessaire sur les systèmes d'informations dans les différentes entités.

Le reporting Groupe sous la forme de Flash results des données commerciales et financières mensuelles prend en compte les normes IFRS lors de leur établissement afin de fournir une vision (réalisations et prévisions) la plus proche possible de l'atterrissage comptable.

3. MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE ET LIMITATIONS AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil de la société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration représente la société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration. Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Alain FALC

Président du Conseil d'administration et Directeur Général

16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE

Exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BIGBEN INTERACTIVE S.A. et en application des dispositions l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225.37 du Code du commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225.37 du Code du commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante.
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code du commerce.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 15 juillet 2009

Roubaix, le 15 juillet 2009

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Christian de Brianson

Associé

Fiduciaire Métropole Audit

Jean-François Pansard

Associé

Chapitre 17. SALARIES

17.1. Effectifs

L'effectif du Groupe BIGBEN INTERACTIVE se porte, fin mars 2009, à 192 personnes, contre 194 personnes fin mars 2008, soit une légère baisse d'environ 4 % des effectifs. Cette évolution s'explique largement par l'arbitrage réalisé au cours de l'exercice entre les effectifs des entités ESPACE 3 GAMES et BIGBEN INTERACTIVE GmbH au profit de l'entité française BIGBEN INTERACTIVE SA. Ainsi, la baisse des effectifs au sein de la filiale de vente au détail ESPACE 3 GAMES s'est poursuivie, entité qui avait perdu 20 salariés sur la période 2007-2008 et qui a à nouveau perdu 7 salariés au cours de l'exercice 2008-2009, et ce compte tenu de la réduction opérée du nombre de magasins gérés. Par ailleurs, les effectifs de la filiale allemande ont eux aussi été réduits compte tenu de la centralisation en France des activités de logistique du Groupe. De son côté, BIGBEN INTERACTIVE SA a vu ses effectifs croître de 11 personnes, renforçant ainsi les équipes stratégiques du Groupe. Les effectifs des autres entités sont restés assez stables.

Table 59. Répartition des effectifs par catégorie

| Par catégorie | 31-mars-07 | 31-mars-08 | 31-mars-09 |
|---------------|------------|------------|------------|
| Cadres | 45 | 44 | 45 |
| Employés | 163 | 150 | 147 |
| Total | 208 | 194 | 192 |

Table 60. Répartition des effectifs par entité juridique

| Par entité juridique | 31-mars-07 | 31-mars-08 | 31-mars-09 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|
| BIGBEN INTERACTIVE | 91 | 97 | 108 |
| ESPACE 3 GAMES | 62 | 42 | 35 |
| YVES BERTELIN | | | |
| PLANET DISTRIBUTION Ltd | | | |
| ATOLL SOFT SA et NEDERLAND | 16 | 14 | 16 |
| BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd | 13 | 13 | 14 |
| BIGBEN INTERACTIVE GmbH | 26 | 28 | 19 |
| BIGBEN INTERACTIVE HOLDINGS UK Ltd | | | |
| Total | 208 | 194 | 192 |

En dehors d'une clause de non concurrence définie dans les différents contrats de travail que la Société a pu conclure avec ses salariés (CDI, temps partiel, cadres,...), aucune disposition particulière ne régit les relations entre BIGBEN INTERACTIVE et ses salariés.

Au cours de l'exercice en cours, une légère décroissance des effectifs est attendue, reflétant ainsi la poursuite des cessions d'une partie, voire de la totalité, du solde des magasins ESPACE 3 GAMES par la Société.

17.2. Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

17.2.1. Participations des mandataires sociaux et dirigeants

Il est rappelé qu'au 3 juillet 2009, Monsieur Alain FALC est actionnaire de la Société à hauteur de 22,79 % du capital et 22,75 % des droits de vote et qu'au 3 novembre 2009, MI 29 détient 33,10 % du capital et 33,05 % des droits de vote de la Société. MI 29 est représenté au sein du Conseil d'administration par les administrateurs Monsieur Jean-Marie DE CHERADE, Monsieur Maxence HECQUARD qui est également Directeur Général Délégué et Monsieur Nicolas HOANG

De manière plus marginale, il est précisé que Madame Jacqueline DE VRIEZE détient 342 actions BIGBEN INTERACTIVE, que Monsieur Maxence HECQUARD détient 500 actions BIGBEN INTERACTIVE et que Monsieur Nicolas HOANG détient 1 action BIGBEN INTERACTIVE.

17.2.2. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre de la Société, au profit des dirigeants, membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées, aux conditions fixées par la loi, pour une durée de 38 mois.

Le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe dont 21.750 pour les salariés et mandataires de la Société BIGBEN INTERACTIVE. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 14 octobre 2010 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date.

Concernant les administrateurs, seule Madame Jacqueline DE VRIEZE, non bénéficiaire de BSA Managers a reçu 1.000 actions au titre de l'attribution gratuite du 14 octobre 2008.

17.2.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux

Attribution de 360.000 BSA le 3 novembre 2008

Il a paru opportun de compléter le dispositif d'autorisations financières par une enveloppe d'émission réservée à un programme de bons de souscription d'actions (BSA) réservés à des hommes-clés de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 ayant validé ce projet. Au-delà des formules traditionnelles comme les stock-options ou les actions gratuites, un schéma de fidélisation des hommes-clés de la Société à travers des bons de souscription d'actions (BSA) les associe à sa réussite en leur permettant de souscrire des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce schéma témoigne en outre d'un engagement pécuniaire personnel des hommes-clés dès l'achat en numéraire des BSA, à la différence d'un schéma d'attribution de stock-options : la mise en place de plusieurs tranches avec des fenêtres d'exercice consécutives et l'absence de possibilités d'arbitrage dans l'intervalle du fait du caractère non coté de ces bons, motive leur engagement.

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Ces bons ont les caractéristiques suivantes :

Le programme de BSA Managers prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Ces BSA ne seront exerçables que si le résultat opérationnel courant est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3

Les bons correspondant aux 3 tranches ont été valorisés par un expert indépendant, en fonction des perspectives de résultat et des conditions suspensives à leur exercice :

- Croissance normative annuelle de CA : 2 %
- Endettement net : 18,8 M€ au 31 mars 2008 ramené à 0 au 31 mars 2010.
- Résultat opérationnel cible : 18,0 M€ au 31/03/2009, 18,5 M€ au 31/03/2010, 19,0 M€ au 31/03/2011.
- Dividendes attendus : aucun dividende en 2008 et 2009, distribution de 30 % du résultat en 2010, 2011 et 2012
- Volatilité non endettée de référence : 48,45 %
- Taux sans risque : rendement futur de l'OAT 10 soit de 4,04 % au 31 octobre 2008 à 4,63 % au 31 juillet 2012.
- Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la valorisation définitive et l'attribution par le Conseil le 03 novembre 2008: 6,13 euros donc en-deçà du minimum de 7,00 € minimums stipulés par l'Assemblée Générale Extraordinaire précitée.

Le rapport de l'expert indépendant a fait apparaître une valeur du BSA de 0,5165 euros (arrondie à 0,52 €) pour la tranche 1, de 0,7023 euros (arrondie à 0,71 €) pour la tranche 2 et de 0,7969 euros (arrondie à 0,80 €) pour la tranche 3.

Les 360.000 bons offerts ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243.600 €.

Dans le cadre du programme BSA Managers décrit ci-avant, les mandataires ont reçu 198.000 BSA Managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008. Ils ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit. Les bénéficiaires des BSA Managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Il est indiqué que 1 bon donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 7,00 euros chacune pour les tranches 1, 2 et 3.

L'information relative aux détails des membres du Conseil d'administration bénéficiaires des BSA est indiquée au paragraphe 15.1.5.

Bons de souscription d'actions émis en décembre 2006 dans le cadre de la recapitalisation de la Société

Il est rappelé que le 29 décembre 2006 ont été réalisées, dans le cadre d'un schéma de recapitalisation, une augmentation de capital par émission réservée d'ABSA et une attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires de la Société. Le nombre de BSA émis ou attribués a donc été de 9.790.173, l'exercice de la totalité de ces BSA pourrait conduire à l'émission d'un nombre maximal de 1.631.695 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total des souscriptions s'élevant au maximum à 5.303.008,75 euros. Il est en effet indiqué que 6 bons donnent droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 3,25 euros chacune.

Conformément au protocole en date du 14 janvier 2006, dans un souci d'incentive des différents managers du Groupe, le consortium d'investisseurs a cédé 5.450.000 BSA au Président Directeur Général, Monsieur Alain FALC, et à ses proches collaborateurs pour une valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période. Monsieur Alain FALC et ses collaborateurs se sont engagés à ne pas céder plus d'un quart du nombre de BSA obtenus durant les six premiers mois de la signature du protocole le 14 janvier 2006, puis à ne pas céder plus d'un quart de ce même nombre de bons entre les septième et le douzième mois et enfin, à ne pas céder plus d'un troisième quart de ce même nombre de bons entre le treizième et le dix-huitième mois suivants cette signature. Cet engagement est donc éteint depuis le 14 juillet 2007. L'engagement ne couvrait que les BSA.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2008 a, compte tenu des incertitudes pour les investisseurs liées à la crise financière, prorogé de 6 mois la date limite d'exercice des BSA émis le 29 décembre 2006. Celle-ci était fixée initialement au 31 décembre 2008 et a été portée au 30 juin 2009.

Au cours de l'exercice 2008/2009, 188.688 BSA 2006 ont été exercés donnant lieu à la création de 31.448 actions nouvelles.

En juillet 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté une augmentation de capital de 5,23 M€ par exercice des bons de souscription d'actions émis le 29 décembre 2006, et l'émission de 1.609.362 actions nouvelles. A l'issue de l'augmentation de capital, le capital était composé de 11.399.535 actions représentant 11.416.908 droits de vote.

Pour mémoire, 294.306 BSA 2006 avaient été exercés du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2009, donnant lieu à la création de 49.051 actions nouvelles soit une augmentation du capital à hauteur de 98 K€ et des fonds propres (nominal et prime d'émission) à hauteur de 160 K€.

17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de BIGBEN INTERACTIVE

17.3.1. Actionnariat actuel des salariés

A la clôture de l'exercice 2008/2009, la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 17.817 titres soit 0,18 % du capital social de la Société.

17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation

Un contrat d'intéressement a été conclu le 28 septembre 2006 entre BIGBEN INTERACTIVE et ses salariés.

Ce contrat couvre les exercices 2006/2007 à 2008/2009. Il prévoit les outils d'intéressement des salariés de la Société, avec un particulier un mécanisme d'abondement de 1 pour 1 dans la limite de 500 euros par an pour

tout versement réalisé au travers du Plan Epargne Entreprise dédié, ce qui compte tenu de l'effectif représenterait une enveloppe maximum de 50 K€ si tous les salariés utilisaient cette faculté.

A ce titre, il convient de préciser que le Conseil d'administration du 29 mai 2008 a décidé le versement d'un supplément d'intéressement de 115 K€ qui sera versé à tous les salariés suivant les règles d'attribution et d'ancienneté fixées par l'accord d'intéressement du 28 septembre 2006., compte tenu du retour aux bénéfices de la Société. Le Conseil a en effet exposé que compte tenu du mode de calcul de la participation, qui ne peut être allouée qu'après avoir pris en compte les déficits fiscaux reportables, la Société n'a pu constituer de réserve de participation malgré le bénéfice de 14,9 M€ constaté au 31 mars 2009.

Le calcul de la prime d'intéressement collectif pour l'exercice clos au 31 mars 2009 s'élevant à 132 K€, soit un montant moyen par tête largement inférieur aux versements intervenus lors des exercices bénéficiaires jusqu'au 31 mars 2002, le Conseil d'administration a ainsi décidé d'attribuer un supplément d'intéressement collectif afin de contribuer à la création d'un « dividende du travail », supplément d'intéressement s'élevant à 150 K€. Ce supplément a été versé à tous les salariés suivant les règles d'attribution et d'ancienneté fixées par l'accord d'intéressement.

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 30 juillet 2009 – Délégation

L'Assemblée Générale du 30 juillet 2009 a délégué au Conseil d'administration la faculté de procéder dans un délai de 26 mois à une augmentation de capital au bénéfice des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, adhérents au Plan d'Epargne Entreprise existant dans la Société, à savoir le FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat. Le montant maximal de l'émission serait limité à 250.000 € de capital social soit 125.000 actions. L'Assemblée Générale a autorisé ainsi le Conseil d'administration à augmenter le capital social par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société.

17.3.3. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre de la Société, au profit des dirigeants, membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées, aux conditions fixées par la loi, pour une durée de 38 mois.

Le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe dont 21.750 pour les salariés et mandataires de la Société BIGBEN INTERACTIVE. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 14 octobre 2010 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date. Compte tenu des 1.000 actions gratuites attribuées à Madame Jacqueline DE VRIEZE, les salariés ont reçu un total de 43.600 actions attribuées gratuitement.

Aucune disposition hormis celle décrite ci-avant et la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 30 juillet 2009 décrite ci-avant, n'a été prise par l'Assemblée Générale en vue d'une éventuelle attribution d'actions à titre gratuit aux salariés.

17.3.4. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés

En date du 9 novembre 1998, 3 avril 2000, 27 septembre 2001 et du 17 septembre 2002, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil

d'administration d'émettre des options de souscription d'actions. Le tableau présenté ci-après détaille les différents plans émis correspondant :

Table 61. Différents plans devenus caducs

| | 1998 / 1 | 2000 / 1 | 2000 / 2 | 2001 / 1 | 2003 / 1 |
|---|-----------------|--------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| Date de l'Assemblée Générale | 9 novembre 1998 | 3 avril 2000 | 3 avril 2000 | 27 septembre 2001 | 17 septembre 2002 |
| Date du Conseil d'Administration | 9 novembre 1998 | 5 juin 2000 | 6 décembre 2000 | 27 septembre 2001 | 27 janvier 2003 |
| Options de Souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration | | | | | |
| Nombre total d'options de souscription | 15 000 | 30 474 | 7 500 | 40 000 | 50 000 |
| Equivalent en nombre d'actions | 15 000 | 30 474 | 7 500 | 40 000 | 50 000 |
| Point de départ d'exercice des d'options de souscription | 9 novembre 2001 | 5 juin 2003 | 6 décembre 2003 | 27 septembre 2004 | 27 janvier 2006 |
| Date d'expiration | 9 novembre 2004 | 5 juin 2006 | 6 décembre 2006 | 27 septembre 2007 | 27 janvier 2009 |
| Prix des d'options de souscription | 2,00 € | 34,00 € | 37,00 € | 24,00 € | 13,17 € |
| Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux mandataires sociaux | | | | | |
| Equivalent en nombre d'actions | 3 000 | 5 000 | 0 | 6 300 | 7 000 |
| Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux 10 premiers attributaires salariés | | | | | |
| Equivalent en nombre d'actions | 7 300 | 2 500 | 2 000 | 8 300 | 9 800 |
| Nombre d'options de souscription d'actions annulées durant l'exercice 2008-2009 | | | | | |
| Equivalent en nombre d'actions | 0 | 0 | 0 | 19 250 | 23 600 |
| Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées par les mandataires depuis leur émission | | | | | |
| Equivalent en nombre d'actions | 3 000 | 5 000 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'options de souscription d'actions ayant été exercées par les 10 premiers bénéficiaires depuis leur émission | | | | | |
| Equivalent en nombre d'actions | 7 300 | 0 | 2 000 | 0 | 0 |
| Solde de capital potentiel | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Il est précisé qu'aucune option n'a été exercée au cours des deux derniers exercices, que cela soit par les mandataires sociaux ou par les 10 premiers bénéficiaires de ces options. En conséquence des dates d'expiration des plans décrits ci-avant, l'ensemble de ces plans est devenu caduc.

Attribution de 360.000 BSA le 3 novembre 2008

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Le détail des modalités relatives à cette attribution est donné ci-avant au paragraphe 17.2.3. « Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux ». Compte-tenu des 198.000 BSA Managers attribués aux administrateurs de BIGBEN INTERACTIVE, les salariés ont reçu un total de 162.000 BSA Managers.

Table 60. Répartition des BSA émis le 3 novembre 2008 au profit des salariés non mandataires sociaux

| | Nombre total de BSA 2008 accordés | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 |
|---|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de bons consentis durant l'exercice par l'émetteur aux dix premiers salariés bénéficiaires non mandataires sociaux | 162 000 | 54 000 | 54 000 | 54 000 |
| Nombre de bons exercés durant l'exercice par l'émetteur par les dix premiers salariés bénéficiaires non mandataires sociaux | - | - | - | - |

Chapitre 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2009

18.1.1. Actionnariat au 31 mars 2009

Au 31 mars 2009, le capital de la Société était composé de 9.839.224 actions et 9.856.597 droits de vote.

Table 61. Actionnariat au 31 mars 2009

| ACTIONNAIRES | Catégorie | Nombre d'actions | % de détention en Capital | Nombre de droits de vote | % de détention en Droits de Vote |
|----------------------------|-----------------------------|------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Alain FALC | Président Directeur Général | 1 675 993 | 17,03% | 1 676 093 | 17,00% |
| Deutsche Bank | Investisseur Institutionnel | 345 249 | 3,51% | 345 249 | 3,50% |
| MI 29 | Investisseur Institutionnel | 3 259 249 | 33,13% | 3 259 249 | 33,07% |
| S3C | Investisseur Institutionnel | 730 000 | 7,42% | 730 000 | 7,41% |
| Jean-Claude FABIANI | Personne Physique | 730 000 | 7,42% | 730 000 | 7,41% |
| Salariés | | 17 817 | 0,18% | 17 817 | 0,18% |
| Public | | 3 061 595 | 31,12% | 3 098 189 | 31,49% |
| Auto détention | | 37 138 | 0,38% | 0 | 0,00% |
| TOTAL | | 9 839 224 | 100,0% | 9 856 597 | 100,0% |

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société. Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Le nombre d'actions détenus par les salariés et faisant l'objet d'une gestion collective (FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat) est de 17.817 titres au 31 mars 2009.

La société détient 37.138 actions propres acquises en 1999-2000 dans le cadre du contrat d'animation initial. Aucune acquisition ou cession n'a été réalisé par la société au cours de l'exercice écoulé. La direction de la Société a décidé d'affecter ces titres à l'objectif suivant :

- la réalisation d'opérations de croissance externe rémunérées en titres.

Au cours de l'exercice 2008/2009, le Conseil d'administration n'a attribué aucune option d'achat d'actions ni de souscription d'actions aux salariés du Groupe. Il a en revanche attribué 44.600 actions gratuites aux salariés du Groupe le 14 octobre 2008.

Pour rappel, les situations de l'actionnariat au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008 étaient les suivantes :

Table 62. Actionnariat au 31 mars 2007

| ACTIONNAIRES | Catégorie | % de détention en Capital | % de détention en Droits de Vote |
|-----------------------|-----------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Alain FALC | Président Directeur Général | 17,5% | 17,5% |
| Deutsche Bank | Investisseur Institutionnel | 28,6% | 28,5% |
| MI 29 | Investisseur Institutionnel | 28,6% | 28,5% |
| Total Concert | | 57,1% | 56,9% |
| Public | | 25,0% | 25,6% |
| Auto détention | | 0,4% | - |
| TOTAL | | 100,0% | 100,00% |

Table 63. Actionnariat au 31 mars 2008

| ACTIONNAIRES | Catégorie | % de détention en Capital | % de détention en Droits de Vote |
|-----------------------|-----------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Alain FALC | Président Directeur Général | 17,1% | 17,0% |
| Deutsche Bank | Investisseur Institutionnel | 24,2% | 24,0% |
| MI 29 | Investisseur Institutionnel | 28,5% | 28,3% |
| Total Concert | | 52,7% | 52,3% |
| Public | | 29,9% | 30,7% |
| Auto détention | | 0,4% | - |
| TOTAL | | 100,0% | 100,00% |

18.1.2. Modification de l'actionnariat intervenue post clôture

Pour rappel, en juillet 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté une augmentation de capital de 5,23 M€ par exercice de la quasi intégralité du solde des bons de souscription d'actions émis le 29 décembre 2006, et l'émission de 1.609.362 actions nouvelles. A l'issue de l'augmentation de capital, le capital était composé de 11.399.535 actions représentant 11.416.908 droits de vote.

Par ailleurs, il est indiqué que MI 29 a exercé fin juillet 2009 une option résiduelle portant sur 345 249 actions auprès de Deutsche Bank.

La répartition du capital à cette date était ainsi la suivante :

Table 64. Actionnariat post exercice des BSA décembre 2006 – Juillet 2009 et post exercice de l'option résiduelle MI 29

| ACTIONNAIRES | Catégorie | Nombre d'actions | % de détention en Capital | Nombre de droits de vote | % de détention en Droits de Vote |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Alain FALC | Président Directeur Général | 2 597 645 | 22,79% | 2 597 745 | 22,75% |
| Deutsche Bank | Investisseur Institutionnel | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% |
| MI 29 | Investisseur Institutionnel | 3 604 498 | 31,62% | 3 604 498 | 31,57% |
| S3C | Investisseur Institutionnel | 730 000 | 6,40% | 730 000 | 6,39% |
| Jean-Claude FABIANI | Investisseur Privé | 730 000 | 6,40% | 730 000 | 6,39% |
| Salariés | | 17 817 | 0,16% | 17 817 | 0,16% |
| Public | | 3 700 254 | 32,46% | 3 736 848 | 32,78% |
| Auto détention | | 37 138 | 0,33% | 0 | 0,00% |
| TOTAL | | 11 399 535 | 100,0% | 11 416 908 | 100,0% |

Par ailleurs, en date du 11 septembre 2009, Messieurs Vincent et Sébastien BOLLORE a déclaré avoir franchi, directement et indirectement, à la hausse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir 7,65 % du capital et 7,63 % des droits de vote de BIGBEN INTERACTIVE. La répartition du capital et des droits de vote peut ainsi être mise à jour de la manière suivante :

Table 65. Actionnariat post déclaration de franchissement de seuils de Monsieur Vincent BOLLORE

| ACTIONNAIRES | Catégorie | Nombre d'actions | % de détention en Capital | Nombre de droits de vote | % de détention en Droits de Vote |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Alain FALC | Président Directeur Général | 2 597 645 | 22,79% | 2 597 745 | 22,75% |
| Deutsche Bank | Investisseur Institutionnel | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% |
| MI 29 | Investisseur Institutionnel | 3 604 498 | 31,62% | 3 604 498 | 31,57% |
| S3C | Investisseur Institutionnel | 730 000 | 6,40% | 730 000 | 6,39% |
| Jean-Claude FABIANI | Investisseur Privé | 730 000 | 6,40% | 730 000 | 6,39% |
| Vincent BOLLORE | Investisseur Privé | 871 627 | 7,65% | 871 627 | 7,63% |
| Salariés | | 17 817 | 0,16% | 17 817 | 0,16% |
| Public | | 2 828 627 | 24,81% | 2 865 221 | 25,13% |
| Auto détention | | 37 138 | 0,33% | 0 | 0,00% |
| TOTAL | | 11 399 535 | 100,0% | 11 416 908 | 100,0% |

Enfin, en date du 3 novembre 2009, S3C a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la Société, et ne détenir plus que 4,92 % du capital et 4,91 % des droits de vote de BIGBEN INTERACTIVE. C'est ainsi que 169 000 titres ont été cédés à MI 29.

La répartition du capital et des droits de vote peut ainsi être mise à jour de la manière suivante :

Table 66. Actionnariat post déclaration de franchissement de seuils de S3C

| ACTIONNAIRES | Catégorie | Nombre d'actions | % de détention en Capital | Nombre de droits de vote | % de détention en Droits de Vote |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Alain FALC | Président Directeur Général | 2 597 645 | 22,79% | 2 597 745 | 22,75% |
| Deutsche Bank | Investisseur Institutionnel | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% |
| MI 29 | Investisseur Institutionnel | 3 773 498 | 33,10% | 3 773 498 | 33,05% |
| S3C | Investisseur Institutionnel | 561 000 | 4,92% | 561 000 | 4,91% |
| Jean-Claude FABIANI | Investisseur Privé | 730 000 | 6,40% | 730 000 | 6,39% |
| Vincent BOLLORE | Investisseur Privé | 871 627 | 7,65% | 871 627 | 7,63% |
| Salariés | | 17 817 | 0,16% | 17 817 | 0,16% |
| Public | | 2 828 627 | 24,81% | 2 865 221 | 25,13% |
| Auto détention | | 37 138 | 0,33% | 0 | 0,00% |
| TOTAL | | 11 399 535 | 100,0% | 11 416 908 | 100,0% |

18.1.3. Déclarations de franchissement de seuils au cours des 3 derniers exercices

Table 67. Déclarations de franchissement de seuils au capital de BIGBEN INTERACTIVE au cours des 3 derniers exercices

| Publication | Date | N° d'enregistrement | Document |
|-------------|------------|---------------------|--|
| AMF | 11/11/2009 | 209C1346 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 11/09/2009 | 209C1175 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 15/07/2009 | 209C0992 | Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention |
| AMF | 18/02/2009 | 209C0286 | Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention |
| AMF | 16/02/2009 | 209C0271 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 09/02/2009 | 209C0219 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 06/02/2009 | 209C0204 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 31/10/2008 | 208C1981 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 08/09/2008 | 208C1629 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 05/09/2008 | 208C1624 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 14/09/2007 | 207C2086 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 06/02/2007 | 207C0258 | Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention |
| AMF | 10/01/2007 | 207C0078 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 09/10/2006 | 200C0628 | Franchissement(s) de seuil(s) |

Franchissement de seuils du 19 septembre 2006 – Enregistré le 9 octobre 2006

« Par courrier du 4 octobre 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 6 octobre, Monsieur Alain FALC a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 19 septembre 2006, le seuil de 50 % des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 1.717.293 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant 1.717.393 droits de vote, soit 48,51 % du capital et 48,03 % des droits de vote de cette société⁽¹⁾.

Ce franchissement de seuil résulte d'une mise au porteur des actions détenues par M. Alain FALC⁽²⁾.

⁽¹⁾ Sur la base d'un capital composé de 3.540.171 actions représentant 3.575.322 droits de vote.

⁽²⁾ Cf. D&I 206C0133 du 20 janvier 2006. »

Franchissement de seuils du 29 décembre 2006 - Enregistré le 10 janvier 2007

« Par courrier du 5 janvier 2007, reçu le jour même, Monsieur Alain FALC a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 29 décembre 2006, les seuils de 1/3, 25 % et 20 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE, et détenir 1.717.293 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 17,54 % du capital et 17,41 % des droits de vote de cette société⁽¹⁾.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital réservée de la société BIGBEN INTERACTIVE⁽²⁾.

⁽¹⁾ Sur la base d'un capital composé de 9.790.173 actions représentant 9.862.462 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 222-12 du règlement général.

⁽²⁾ Cf. prospectus ayant reçu le visa n° 06-487 en date du 22 décembre 2006.

Franchissement de seuils des 2 et 17 janvier 2007 et déclarations d'intention - Déclarations d'actions de concert - Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique - Enregistré le 6 février 2007

« I – Dans le cadre de la réalisation de l'augmentation de capital réservée de la société BIGBEN INTERACTIVE⁽¹⁾, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils et d'intention suivantes :

a - Par courrier du 9 janvier 2007, complété par un courrier du 12 janvier, la société de droit allemand Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt s/Main, Allemagne) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 2 janvier 2007, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE, et détenir 5.763.750 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 58,87 % du capital et 58,44 % des droits de vote de cette société⁽²⁾.

En outre, le concert constitué entre Deutsche Bank AG et Compagnie Financière MI 29 (3) (29, rue de Monceau, 75008 Paris) vis-à-vis de la société BIGBEN INTERACTIVE a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 janvier 2007, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE, et détenir 5 763 750 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 58,87 % du capital et 58,44 % des droits de vote de cette société (2), répartis dans les conditions suivantes :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|----------------------------|-----------|-----------|----------------|------------------|
| Deutsche Bank AG | 5 763 750 | 58,87 | 5 763 750 | 58,44 |
| Compagnie Financière MI 29 | 0 | - | 0 | - |
| Total de concert | 5 763 750 | 58,87 | 5 763 750 | 58,44 |

En outre, Deutsche Bank AG a déclaré détenir 5 763 750 bons de souscription d'actions (BSA) ⁽¹⁾ donnant droit, par exercice des bons, à 960.625 actions BIGBEN INTERACTIVE.

Ces franchissements de seuils résultent de la mise en œuvre de l'opération de recapitalisation de la société BIGBEN INTERACTIVE prévue par le protocole d'accord conclu le 14 janvier 2006 entre Deutsche Bank AG et Compagnie Financière MI 29, agissant de concert, deux investisseurs privés (Messieurs Bernard FRY et Roland DE SAINT VICTOR), la société BIGBEN INTERACTIVE, et ses principales banques créancières. Ce protocole a été homologué par le Président du tribunal de commerce de Lille le 18 janvier 2006.

En conséquence de ce protocole, la société a procédé à l'émission au profit des bénéficiaires dénommés d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) et à l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à l'ensemble de ses actionnaires ⁽¹⁾.

b - Par courrier du 12 janvier 2007, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"En application des termes du protocole d'accord conclu le 14 janvier 2006 en vue de la recapitalisation de la société BIGBEN INTERACTIVE [...], Deutsche Bank AG et Compagnie Financière MI 29 se sont engagées à rétrocéder 109.167 actions BIGBEN INTERACTIVE à Calyon et 64.085 actions BIGBEN INTERACTIVE à BPN dès l'émission de ces actions. Le solde de la participation acquise par Deutsche Bank AG pour le compte des deux membres du concert, soit 5.590.498 actions, représentant 57,10 % du capital et 56,68 % des droits de vote, sera réparti entre ceux-ci par parts égales. A cette fin, Deutsche Bank AG qui a, pour des raisons réglementaires liées à l'acquisition des créances appelées à être converties en capital, souscrit seule ces actions pour compte commun des deux parties, procédera dans les plus brefs délais à la cession de 2.795.249 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant 28,55 % du capital et 28,34 % des droits de vote, à Compagnie Financière MI 29, sans que cette opération porte atteinte au concert existant entre Deutsche Bank et Compagnie Financière MI 29.

Par ailleurs, également en application des termes du protocole d'accord conclu le 14 janvier 2006, Deutsche Bank AG cédera à bref délai 5.025.990 BSA * attachés aux ABSA souscrites, à Monsieur Alain FALC. De la même manière que pour les actions mentionnées à l'alinéa précédent, Deutsche Bank AG procédera ensuite à la répartition paritaire des 737.760 BSA restants entre Compagnie Financière MI 29 et elle-même, par cession de 368.880 BSA à Compagnie Financière MI 29.

Deutsche Bank AG déclare par ailleurs que ni Deutsche Bank AG ni Compagnie Financière MI 29 ne s'interdisent de procéder à des acquisitions ou des cessions d'actions ou de BSA BIGBEN INTERACTIVE en

fonction des opportunités du marché, mais en restant dans le cadre de leur accord aux termes duquel elles se sont interdit réciproquement toute acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE qui aurait pour effet de soumettre le concert formé par elle à l'obligation de déposer un projet d'offre publique."

II - Dans le cadre des opérations de cessions prévues par le protocole d'accord susmentionné et réalisées par Deutsche Bank AG au profit de Compagnie Financière MI 29, Calyon et BPN, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils et d'intention suivantes :

a - Par courrier du 22 janvier 2007, complété par un courrier du 23 janvier, Deutsche Bank AG a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2007, les seuils de 50 % et 1/3 du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 2.795.249 actions représentant autant de droits de vote, soit 28,55 % du capital et 28,34 % des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession effectuée par Deutsche Bank AG de 109.167 actions BIGBEN INTERACTIVE au profit de Calyon, de 64.085 actions BIGBEN INTERACTIVE au profit de BPN et de 2.795.249 actions BIGBEN INTERACTIVE au profit de la Compagnie Financière MI 29.

En outre, le déclarant a précisé détenir 368.880 BSA donnant droit, par souscription, à 61.480 actions BIGBEN INTERACTIVE.

b - Par courrier du 19 janvier 2007, la Compagnie Financière MI 29 ⁽³⁾ a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 janvier 2007, les seuils de 25 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 2.795.249 actions représentant autant de droits de vote, soit 28,55 % du capital et 28,34 % des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition effectuée auprès de Deutsche Bank AG de 2.795.249 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant 50 % de la participation de Deutsche Bank AG après cession par celle-ci de 109.167 actions BIGBEN INTERACTIVE à Calyon et 64.085 actions BIGBEN INTERACTIVE à BPN.

En outre, le déclarant a précisé détenir 368.880 BSA donnant droit, par souscription, à 61.480 actions BIGBEN INTERACTIVE.

Par ailleurs, le concert constitué entre Deutsche Bank AG et la Compagnie Financière MI 29 a déclaré détenir 5.590.498 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 57,10 % du capital et 56,68 % des droits de vote de cette société ⁽²⁾, répartis de la façon suivante :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|----------------------------|-----------|-----------|----------------|------------------|
| Compagnie Financière MI 29 | 2 795 249 | 28,55 | 2 795 249 | 28,34 |
| Deutsche Bank AG | 2 795 249 | 28,55 | 2 795 249 | 28,34 |
| Total de concert | 5 590 498 | 57,10 | 5 590 498 | 56,68 |

c - Par courrier du 19 janvier 2007, la Compagnie Financière MI 29 a effectué la déclaration d'intention suivante :

"Compagnie Financière MI 29 ne s'interdit pas de procéder à des acquisitions ou des cessions d'actions ou de BSA BIGBEN INTERACTIVE en fonction des opportunités du marché, mais en restant dans le cadre de son accord avec Deutsche Bank AG aux termes duquel les parties se sont interdit réciproquement toute acquisition

d'actions BIGBEN INTERACTIVE qui aurait pour effet de soumettre le concert formé par elle à l'obligation de déposer un projet d'offre publique."

III - Les franchissements en hausse des seuils du tiers du capital et des droits de vote de BIGBEN INTERACTIVE par Deutsche Bank AG et la Compagnie Financière MI 29 ont fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite dans "Décision et Information" 206C0133 en date du 20 janvier 2006 et publiée au Bulletin officiel (BALO) du 25 janvier 2006.

⁽¹⁾ Cf. prospectus ayant reçu le visa n° 06-487 en date du 22 décembre 2006.

⁽²⁾ Sur la base d'un capital composé de 9 790 173 actions représentant 9 862 462 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁽³⁾ Contrôlée par M. Chuc HOANG. »

* : En réalité, ont été cédés 5.450.000 BSA à Monsieur Alain FALC et à ses principaux collaborateurs, conformément à ce qui figure au paragraphe 17.2.3 du présent document de référence.

Franchissement de seuils du 31 août 2007 – Enregistré le 14 septembre 2007

« Par courrier du 6 septembre 2007, complété par un courrier du 13 septembre, Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt s/Main, Allemagne) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 31 août 2007, les seuils de 25 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 2.369.249 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 24,20 % du capital et 24,12 % des droits de vote de cette société ⁽¹⁾.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession d'actions BIGBEN INTERACTIVE au profit de la société Compagnie Financière MI 29.

Le concert (2) constitué entre Deutsche Bank AG et Compagnie Financière MI 29 vis-à-vis de la société BIGBEN INTERACTIVE, qui ne franchit aucun seuil, détient désormais 5.414.498 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 55,31 % du capital et 55,11 % des droits de vote de cette société ⁽¹⁾, répartis dans les conditions suivantes :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|----------------------------|-----------|-----------|----------------|------------------|
| Deutsche Bank AG | 2 369 249 | 24,20 | 2 369 249 | 24,12 |
| Compagnie Financière MI 29 | 3 045 249 | 31,11 | 3 045 249 | 30,99 |
| Total de concert | 5 414 498 | 55,31 | 5 414 498 | 55,11 |

En outre, Deutsche Bank AG a déclaré détenir 368.880 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par exercice des bons, à 61.480 actions BIGBEN INTERACTIVE.

Il est indiqué par ailleurs que Compagnie Financière MI 29 détient également 368.880 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par exercice des bons, à 61.480 actions BIGBEN INTERACTIVE.

Par le même courrier, Deutsche Bank AG a précisé que sa déclaration de franchissement de seuils à la baisse en date du 6 septembre 2007 résulte :

« [...] de sa cession à Compagnie Financière MI 29, actionnaire de BIGBEN INTERACTIVE, de 1,8 % du capital de BIGBEN INTERACTIVE, [et que] le concert liant Deutsche Bank AG à

Compagnie Financière MI 29 n'est pas modifié. Antérieurement à cette cession Deutsche Bank AG avait cédé 5.025.990 BSA * BIGBEN INTERACTIVE à Monsieur Alain FALC et 368.880 BSA BIGBEN INTERACTIVE à Compagnie Financière MI 29 et avait procédé, dans le courant du mois de juillet, à des cessions sur le marché portant sur un total de 176.000 actions BIGBEN INTERACTIVE.

Ces cessions s'inscrivent dans le cadre des déclarations de franchissement de seuil, d'intention et d'action de concert publiées par l'Autorité des marchés financiers ⁽²⁾ [...] ».

⁽¹⁾ Sur la base d'un capital composé de 9.790.173 actions représentant 9.824.636 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁽²⁾ Cf. D&I 207C0258 du 6 février 2007. »

* : En réalité, ont été cédés 5.450.000 BSA à Monsieur Alain FALC et à ses principaux collaborateurs, conformément à ce qui figure au paragraphe 17.2.3 du présent document de référence.

Franchissement de seuils du 27 et 29 août 2008 – Enregistré le 5 septembre 2008

« 1- Par courrier du 3 septembre 2008, Deutsche Bank AG (70 Theodor-Heuss-Allee, Frankfurt am Main, 60486, Allemagne) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse,

- le 27 août 2008, les seuils de 20 % et 15 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- le 29 août 2008, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE, et détenir individuellement 632.617 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 6,45 % du capital et 6,43 % des droits de vote de cette société ⁽¹⁾.

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions BIGBEN INTERACTIVE hors marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé que le concert ⁽²⁾ constitué entre Deutsche Bank AG et la société MI 29 (29 rue de Monceau, 75008 Paris), a franchi en baisse, le 27 août 2008, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détient, au 29 août 2008, 3.677.866 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 37,47% du capital et 37,38% des droits de vote de cette société ⁽¹⁾, répartis de la manière suivante :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|----------------------------|-----------|-----------|----------------|------------------|
| Deutsche Bank AG | 632 617 | 6,45 | 632 617 | 6,43 |
| Compagnie Financière MI 29 | 3 045 249 | 31,11 | 3 045 249 | 30,99 |
| Total de concert | 3 677 866 | 37,47 | 3 677 866 | 37,38 |

En outre, Deutsche Bank AG a déclaré détenir 68.880 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par exercice des bons, à 11.480 actions BIGBEN INTERACTIVE.

Il est indiqué que MI 29 détient 368.880 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par exercice des bons, à 61.480 actions BIGBEN INTERACTIVE.

2- Par le même courrier, Deutsche Bank AG a précisé :

« - s'interdire réciproquement toute acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE qui aurait pour effet de soumettre le concert formé par Deutsche Bank et MI 29 (2) à l'obligation de déposer un projet d'offre publique ;

- faire en sorte que le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE soit composé majoritairement de membres désignés par MI 29 et/ou Deutsche Bank ou agréés par eux ;

- se consulter avant toute Assemblée Générale de cette société. »

(1) Sur la base d'un capital composé de 9.815.448 actions représentant 9.839.521 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Cf. notamment D&I 206C0133 du 20 janvier 2006 et D&I 207C0258 du 6 février 2007.

Franchissement de seuils du 22 octobre 2008 – Enregistré le 8 septembre 2008

« Par courrier du 5 septembre 2008, Deutsche Bank AG a précisé que le concert constitué entre elle-même et la société MI 29 (1) détenait, au 27 août 2008, 4.304.866 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 43,86 % du capital et 43,75 % des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|------------------|-----------|-----------|----------------|------------------|
| Deutsche Bank AG | 1 259 617 | 12,83 | 1 259 617 | 12,80 |
| MI 29 | 3 045 249 | 31,03 | 3 045 249 | 30,95 |
| Total de concert | 4 304 866 | 43,86 | 4 304 866 | 43,75 |

(1) Contrôlée par M. Chuc HOANG.

(2) Sur la base d'un capital composé de 9.815.448 actions représentant 9.839.521 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Franchissement de seuils du 22 octobre 2008 – Enregistré le 31 octobre 2008

« 1 - Par courrier du 28 octobre 2008, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'un « contrat d'option d'achat d'actions », conclu le 22 octobre 2008, entre Deutsche Bank AG (1) (Theodor-Heuss-Allee 70, 60486 Francfort, Allemagne) et la société anonyme Compagnie Financière MI 29 (2) (29 rue de Monceau, 75008 Paris), en vue de la sortie complète de Deutsche Bank AG du capital de BIGBEN INTERACTIVE.

En préambule, le contrat précise que Deutsche Bank AG a cédé 1.342.893 actions BIGBEN INTERACTIVE les 27 et 29 août 2008 et a déclaré avoir franchi individuellement à la baisse les seuils de 20%, 15% et 10% du capital et des droits de vote de cette société (3). Deutsche Bank AG a conclu concomitamment à ces opérations un contrat « d'equity swap » lui permettant de conserver le bénéfice économique des actions BIGBEN INTERACTIVE vendues à ses contreparties.

Le 22 octobre 2008, Deutsche Bank AG a consenti à la Compagnie Financière MI 29 une promesse de vente portant sur 1.829.249 actions BIGBEN INTERACTIVE au prix de 6,85 € par action.

La promesse peut être exercée à tout moment jusqu'au 23 janvier 2009 inclus. Elle sera caduque et de nul effet à défaut d'avoir été levée par son bénéficiaire le 23 janvier 2009 (12 heures, heure de Paris) au plus tard.

Il est précisé que la Compagnie Financière MI 29 a versé, le 22 octobre 2008, une indemnité d'immobilisation à Deutsche Bank AG d'un montant de 3.658.498 €, qui s'imputera sur le prix de vente en cas de réalisation de la cession.

2 - Par courrier du 29 octobre 2008, Deutsche Bank AG et la Compagnie Financière MI 29 ont informé l'Autorité des marchés financiers de la résiliation de l'action de concert constituée entre elles vis-à-vis de BIGBEN INTERACTIVE ⁽⁴⁾. La résiliation du concert est intervenue par suite de la conclusion, le 22 octobre 2008, de la promesse de vente décrite ci-dessus.

3 - Par courrier du 29 octobre 2008, Deutsche Bank AG a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 octobre 2008, de concert avec la Compagnie Financière MI 29, les seuils de 1/3, 25 %, 20 %, 15 %, 10 %, et 5 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE. Deutsche Bank AG détient désormais individuellement 632.617 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote ⁽⁵⁾, soit 6,45 % du capital et 6,41 % des droits de vote de cette société ⁽⁶⁾.

Ce franchissement de seuils résulte des opérations décrites aux paragraphes ci-dessus.

4 - Par courrier du 29 octobre 2008, complété par un courrier du 31 octobre, la Compagnie Financière MI 29 a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 octobre 2008, au sens de l'article L. 233-9 4° du code de commerce, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Eurobail qu'elle contrôle ⁽⁷⁾, les seuils de 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir, au sens des dispositions précitées, directement et indirectement, 5.064.498 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 51,64% du capital et 51,29% des droits de vote de cette société ⁽⁶⁾, répartis comme suit :

| | Actions et droits de vote | % capital | % droits de vote |
|---|---------------------------|-----------|------------------|
| Compagnie Financière MI 29 (détenion effective) | 2 985 249 | 30,44 | 30,23 |
| Compagnie Financière MI 29 (détenion par assimilation des actions pouvant être acquises au titre de l'option d'achat) | 1 829 249 | 18,65 | 18,53 |
| Eurobail (détenion effective) | 250 000 | 2,55 | 2,53 |
| Total Compagnie Financière MI 29 | 5 064 498 | 51,64 | 51,29 |

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion de la promesse de vente mentionnée ci-dessus.

Par ailleurs, la Compagnie Financière MI 29 a déclaré détenir 437.760 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par souscription, à 72.960 actions BIGBEN INTERACTIVE.

En outre, la Compagnie Financière MI 29 a précisé qu'en cas d'exercice de la promesse mentionnée ci-dessus, « elle déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet de garantie de cours au prix de 6,85 € par action visant la totalité des titres composant le capital social de la société BIGBEN INTERACTIVE. La Compagnie Financière MI 29 n'a pas l'intention de faire suivre cette offre d'un retrait obligatoire (ou de déposer un projet d'offre publique de retrait suivi d'une procédure de retrait obligatoire) ni de demander à Euronext la radiation des actions BIGBEN INTERACTIVE du marché Eurolist si les conditions de mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces procédures sont remplies. »

⁽¹⁾ Succursale de Londres

⁽²⁾ Contrôlée par M. Chuc HOANG.

⁽³⁾ Cf. notamment D&I 208C1624 du 5 septembre 2008.

⁽⁴⁾ Cf. notamment D&I 206C0133 du 20 janvier 2006 et D&I 207C0258 du 6 février 2007.

⁽⁵⁾ Cf. notamment D&I 208C1624 du 5 septembre 2008, étant précisé que Deutsche Bank AG ne franchira individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de BIGBEN INTERACTIVE qu'en cas d'exercice par Compagnie Financière MI 29 de la promesse de vente visée ci-dessus.

⁽⁶⁾ Sur la base d'un capital composé de 9.807.776 actions représentant 9.873.987 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁽⁷⁾ Filiale à 99% de Compagnie Financière MI 29. »

Franchissement de seuils du 2 février 2009 – Enregistré le 6 février 2009

« Il est rappelé que le 31 octobre 2008 a été publiée la déclaration de la société Compagnie Financière MI 29 par laquelle celle-ci indiquait avoir franchi en hausse par assimilation, au sens de l'article L. 233-9 I 4° du code de commerce, les seuils du tiers et de 50% du capital et des droits de vote de BIGBEN INTERACTIVE et détenir directement et indirectement par assimilation 5.064.498 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 51,64% du capital et 51,29% des droits de vote de cette société ⁽¹⁾.

Par courrier du 5 février 2009, la Compagnie Financière MI 29 a informé l'AMF :

- avoir cédé, le 2 février 2009, une partie du bénéfice de la promesse de vente consentie le 22 octobre 2008 par Deutsche Bank AG ⁽²⁾ au profit de Compagnie Financière MI 29, à concurrence de 1.460.000 actions BIGBEN INTERACTIVE ;
- avoir exercé, le 2 février 2009, ladite promesse, à hauteur de 24.000 actions BIGBEN INTERACTIVE ;
- que l'échéance de la promesse (en ce qui concerne 345.249 actions BIGBEN INTERACTIVE restantes) a été repoussée au 31 juillet 2009 ⁽³⁾.

Dans ces conditions, compte tenu de la déclaration de franchissement de seuils susvisée, la Compagnie Financière MI 29 ⁽⁴⁾ a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 février 2009, au sens de l'article L. 233-9 4° du code de commerce, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Eurobail qu'elle contrôle ⁽⁵⁾, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir, au sens des dispositions précitées, directement et indirectement, 3.604.498 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 36,75% du capital et 36,50% des droits de vote de cette société ⁽⁶⁾, répartis comme suit :

| | Actions et droits de vote | % capital | % droits de vote |
|--|---------------------------|-----------|------------------|
| Compagnie Financière MI 29 (détention effective) | 3 009 249 | 30,68 | 30,47 |
| Compagnie Financière MI 29 (détention par assimilation des actions pouvant être acquises au titre d'une promesse de vente) | 345 249 | 3,52 | 3,50 |

| | | | |
|----------------------------------|-----------|-------|-------|
| Eurobail (détention effective) | 250 000 | 2,55 | 2,53 |
| Total Compagnie Financière MI 29 | 3 604 498 | 36,75 | 36,50 |

Par ailleurs, la Compagnie Financière MI 29 a déclaré détenir 437.760 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit, par souscription, à 72.960 actions BIGBEN INTERACTIVE.

⁽¹⁾ Cf. D&I 208C1981 du 31 octobre 2008.

⁽²⁾ Succursale de Londres.

⁽³⁾ Cf. D&I 209C0183 du 4 février 2008.

⁽⁴⁾ Contrôlée par M. Chuc HOANG

⁽⁵⁾ Filiale à 99% de Compagnie Financière MI 29.

⁽⁶⁾ Sur la base d'un capital composé de 9.807.776 actions représentant 9.873.987 droits de vote.

Franchissement de seuils du 2 février 2009 – Enregistré le 9 février 2009

« Par courrier du 6 février 2009, la société à responsabilité limitée S3C ⁽¹⁾ (22 rue Beautreillis, 75004 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 février 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 730.000 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 7,44% du capital et 7,39% des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice, le 3 février d'une option d'achat d'actions BIGBEN INTERACTIVE consentie le 22 octobre 2008 par Deutsche Bank AG ⁽³⁾ au profit de Compagnie Financière MI 29 ⁽⁴⁾, dont une partie du bénéfice, portant sur 730.000 actions BIGBEN INTERACTIVE, a été acquise par le déclarant, le 2 février 2009, auprès de Compagnie Financière MI 29 ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Contrôlée par M. Alain Baudeau.

⁽²⁾ Sur la base d'un capital composé de 9.807.776 actions représentant 9.873.987 droits de vote.

⁽³⁾ Succursale de Londres.

⁽⁴⁾ Contrôlée par M. Chuc HOANG.

⁽⁵⁾ Cf. notamment D&I 209C0204 du 6 février 2009. »

Franchissement de seuils du 3 février 2009 – Enregistré le 16 février 2009

« Par courrier du 12 février 2009, M. Jean-Claude Fabiani a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 février 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 730.000 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 7,44% du capital et 7,39% des droits de vote de cette société ⁽¹⁾.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE, du fait de la levée, le 3 février 2009, d'une option d'achat d'actions BIGBEN INTERACTIVE consentie le 22 octobre 2008 par Deutsche Bank AG au profit de Compagnie Financière MI 29, dont une partie du bénéfice, portant sur 730.000 actions BIGBEN INTERACTIVE, a été acquise par le déclarant, le 2 février 2009, auprès de Compagnie Financière MI 29 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Sur la base d'un capital composé de 9.807.776 actions représentant 9.873.987 droits de vote.

⁽²⁾ Cf. notamment D&I 209C0250 du 12 février 2009. »

Franchissement de seuils du 10 et 11 février 2009 – Enregistré le 18 février 2009

« 1- Par courrier du 16 février 2009, la société Deutsche Bank AG, succursale de Londres ⁽¹⁾ (Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 février 2009, les seuils de 10% et 15% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir, à cette date, 1.829.249 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 18,65% du capital et 18,53% des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition de 1.196.632 actions BIGBEN INTERACTIVE, lesquelles avaient été cédées, en août 2008, par Deutsche Bank AG, succursale de Londres dans le cadre d'un contrat d'"equity swap" ⁽³⁾.

2- Par le même courrier, complété par un courrier du 17 février, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Nous faisons référence à la promesse de vente accordée le 22 octobre 2008 à Compagnie Financière MI 29 ⁽⁴⁾, telle qu'amendée les 23 et 27 janvier 2009 et 2 février 2009 ⁽⁵⁾, portant sur un maximum de 1.829.249 actions de la société BIGBEN INTERACTIVE que Deutsche Bank AG, succursale de Londres, détient ou pourrait être amené à détenir. Le 2 février 2009, Deutsche Bank AG, succursale de Londres, a reçu de la Compagnie Financière MI 29 un avis d'exercice de l'option portant sur 24.000 actions de la société BIGBEN INTERACTIVE. Par ce même courrier, la Compagnie Financière MI 29 a informé Deutsche Bank AG, succursale de Londres, de ce qu'elle avait cédé le bénéfice de l'option à deux investisseurs à hauteur de 730.000 actions chacun. Le 3 février 2009, Deutsche Bank AG, succursale de Londres, a été informé de l'exercice par ces investisseurs de leur part respective de l'option ⁽⁶⁾. Il est rappelé à cet effet que Deutsche Bank AG, succursale de Londres, détenait à la date de ces opérations 632.617 actions de BIGBEN INTERACTIVE, représentant 6,45% du capital et 6,41% des droits de vote.

Afin de pouvoir livrer le 11 février 2009 la totalité des actions de la société BIGBEN INTERACTIVE faisant l'objet de l'option, Deutsche Bank AG, succursale de Londres, a procédé le 10 février 2009 au rachat de 1.196.632 actions BIGBEN INTERACTIVE qu'elle avait cédé dans le cadre d'un contrat « d'equity swap » conclu au mois d'août 2008 ⁽³⁾.

Cette acquisition s'inscrit uniquement dans le cadre de la livraison par Deutsche Bank AG, succursale de Londres, dès leur acquisition, des actions de la société BIGBEN INTERACTIVE ainsi acquises aux bénéficiaires de l'option l'ayant exercée. La livraison de ces actions fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuil à la baisse concomitante à celle-ci. Il s'en suit notamment qu'étant précisé que Deutsche Bank AG, succursale de Londres, agit seule et pour son propre compte, à l'exclusion de toute action de concert, elle n'envisage à l'issue de ces opérations, aucun nouvel achat d'actions de la société BIGBEN INTERACTIVE, ni de prendre le contrôle de la société BIGBEN INTERACTIVE, ni de demander la nomination d'une quelconque personne au Conseil d'administration de la société BIGBEN INTERACTIVE. »

3- Par courrier du 16 février 2009, la société Deutsche Bank AG, succursale de Londres (1) (Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 février 2009, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 345.249 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 3,52% du capital et 3,50% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de la livraison, le 11 février 2009, de deux blocs de 730.000 actions BIGBEN INTERACTIVE chacun, au bénéfice respectivement de la société S3C et de M. Jean-Claude Fabiani, lesquels ont exercé, le 3 février 2009, leur option d'achat portant sur ces blocs d'actions ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ Contrôlée par la société de droit allemand Deutsche Bank AG.

⁽²⁾ Sur la base d'un capital composé de 9.807.776 actions représentant 9.873.987 droits de vote.

⁽³⁾ Cf. D&I 208C1624 du 5 septembre 2008 et D&I 208C1981 du 31 octobre 2008.

⁽⁴⁾ Cf. D&I 208C1981 du 31 octobre 2008.

⁽⁵⁾ Cf. D&I 209C0183 du 4 février 2009.

⁽⁶⁾ Cf. notamment D&I 209C0219 du 9 février 2009 et D&I 209C0271 du 16 février 2009. »

Franchissement de seuils du 3 juillet 2009 – Enregistré le 15 juillet 2009

« 1- Par courrier du 8 juillet 2009, complété par un courrier du 15 juillet, Monsieur Alain FALC a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 juillet 2009, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 2.597.645 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant 2.597.745 droits de vote, soit 22,79% du capital et 22,75% des droits de vote de cette société ⁽¹⁾.

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice de bons de souscription d'actions (BSA) BIGBEN INTERACTIVE émis le 29 décembre 2006 ⁽²⁾. Ces bons ont été remis au déclarant le 29 décembre 2006 :

- par le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank et Compagnie Financière MI 29, dans le cadre de l'émission de 6.250.002 actions à bons de souscription d'action (ABSA) qui leur était réservée, et
- dans le cadre de l'attribution de 3.540.171 BSA aux actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE.

M. Alain FALC a par ailleurs indiqué détenir 90.000 bons de souscription d'actions (BSA) non cotés, donnant droit, par souscription, à 90.000 actions BIGBEN INTERACTIVE.

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...]

j'agis seul ;

je n'entends pas acquérir le contrôle de la société ;

je n'entends pas demander la nomination d'autres représentants compte tenu de mon niveau de participation actuel ;

je n'envisage pas de poursuivre l'achat d'actions BIGBEN INTERACTIVE au cours des 12 mois à venir ; je me réserve cependant la possibilité d'effectuer -à la marge- des achats en fonction des opportunités qui se présenteraient.»

⁽¹⁾ Sur la base d'un capital composé de 11.399.535 actions représentant 11.416.908 droits de vote.

⁽²⁾ Cf. note prospectus visé par l'AMF sous le numéro 06- 487 en date du 22 décembre 2006 et communiqué en date du 7 juillet 2009. »

Franchissement de seuils du 7 septembre 2009 – Enregistré le 11 septembre 2009

1- Par courrier reçu le 11 septembre 2009, M. Vincent Bolloré et les sociétés qu'il contrôle et M. Sébastien Bolloré ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 7 septembre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert, à cette date, 684 721 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 6,01% du capital et 6,00% des droits de vote de cette société (1), répartis de la façon suivante :

| | Actions et droits de vote | % capital | % droits de vote |
|-------------------------------------|---------------------------|-----------|------------------|
| Nord-Sumatra Investissements SA (2) | 503 031 | 4,41 | 4,41 |
| Sébastien Bolloré | 181 690 | 1,59 | 1,59 |
| Total concert | 684 721 | 6,01 | 6,00 |

2- Par le même courrier, la société anonyme de droit belge Nord-Sumatra Investissements (2) (2, place du Champs de Mars, Boîte 1, B-1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 8 septembre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir individuellement, à cette date, 633 640 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 5,56% du capital et 5,55% des droits de vote de cette société (1).

3- Ces franchissements de seuils résultent d'acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché. Il est précisé que M. Vincent Bolloré et les sociétés qu'il contrôle et M. Sébastien Bolloré détiennent de concert, au 10 septembre 2009, 871 627 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 7,65% du capital et 7,63% des droits de vote de cette société (1), répartis de la façon suivante :

| | Actions et droits de vote | % capital | % droits de vote |
|-------------------------------------|---------------------------|-----------|------------------|
| Nord-Sumatra Investissements SA (2) | 689 937 | 6,05 | 6,04 |
| Sébastien Bolloré | 181 690 | 1,59 | 1,59 |
| Total concert | 871 627 | 7,65 | 7,63 |

(1) Sur la base d'un capital composé de 11 399 535 actions représentant 11 416 908 droits de vote.

(2) Société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré.

Franchissement de seuils du 30 octobre 2009 – Enregistré le 3 novembre 2009

Par courrier reçu le 30 octobre 2009, la société à responsabilité limitée S3C (1) (22 rue Beautreillis, 75004 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 octobre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 561 000 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,91% des droits de vote de cette société (2).

Le déclarant précise qu'il était redevable envers la Compagnie MI 29 d'un complément de prix au titre de l'achat, le 2 février 2009, d'un contrat d'option d'achat portant sur 730 000 actions BIGBEN INTERACTIVE, et qu'il a soldé ce complément de prix par voie de dation en paiement de 169 000 actions BIGBEN INTERACTIVE au profit de la Compagnie MI 29 (3).

- (1) Contrôlée par M. Alain Baudeau.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 11 399 535 actions représentant 11 416 908 droits de vote.
- (3) Cf. notamment D&I 209C0251 du 12 février 2009 et D&I 209C1320 du 27 octobre 2009.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double est instauré par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE pour toute personne justifiant d'une inscription nominative de ses actions pendant une durée minimum de trois ans.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive.

18.3. Contrôle de la Société

A la date d'enregistrement du présent document, la Société est principalement détenue par MI 29, qui, au 16 octobre 2009, détient 33,10 % du capital et 33,05 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son ou ses actionnaires de référence, il est précisé que le Président du Conseil d'administration de la Société, Monsieur Alain FALC, dispose, en date du 3 juillet 2009, de 22,79 % du capital et 22,75 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Aucun actionnaire ne détenant plus de 50 % du capital ou plus de 50 % des droits de vote, il est indiqué que la Société n'est pas contrôlée par un actionnaire majoritaire.

18.4. Pactes, conventions entres actionnaires et actions de concert

Les déclarations suivantes ont été réalisées auprès de l'Autorité des marchés financiers :

Table 68. Pactes et conventions entre actionnaires

| Publication | Date | N° d'enregistrement | Document |
|-------------|------------|------------------------|---------------------------------------|
| AMF | 12/02/2009 | 209C0251 | Pactes-Conventions entre actionnaires |
| AMF | 12/02/2009 | 209C0250 | Pactes-Conventions entre actionnaires |
| AMF | 04/02/2009 | 209C0183 | Pactes-Conventions entre actionnaires |
| AMF | 31/10/2008 | 208C1981 | Pactes-Conventions entre actionnaires |
| AMF | 06/02/2007 | 207C0258 | Pactes-Conventions entre actionnaires |
| AMF | 22/03/2000 | 200C0462 | Pactes-Conventions entre actionnaires |

Convention conclue entres actionnaires – Accord du 27 juillet 1999 – Déclaration à l’AMF le 22 mars 2000

Un accord a été conclu le 27 juillet 1999, organisant entre Monsieur Alain FALC et Madame Guilaine RINGARD avant l’introduction, la préemption des titres que l’un ou l’autre pourrait être amenés à céder. Le pacte a une durée de 5 ans à compter de sa signature, il est ensuite tacitement reconductible d’année en année.

Conformément à l’article 356-1-4 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, le pacte a été transmis pour examen au Conseil des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité dans ses avis 200C062 du 22 mars 2000 et 200C0628 du 25 avril 2000. Dans sa séance du 17 mars 2000, le Conseil des marchés financiers a relevé que le droit de préemption stipulé au pacte n’était pas en lui-même constitutif d’une action de concert au sens de l’article 356-1-3 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Il a en outre pris acte des déclarations d’absence d’action de concert adressées par les actionnaires signataires.

Madame Guilaine RINGARD a, le 20 juin 2006, notifié à la Société avoir franchi à la baisse le seuil des 5% le 1^{er} décembre 2005.

Déclaration d’action de concert – Déclaration à l’AMF le 6 février 2007

L’opération de recapitalisation de BIGBEN INTERACTIVE prévue par le protocole d’accord conclu le 14 janvier 2006 entre Deutsche Bank AG et Compagnie Financière MI29, agissant de concert, deux investisseurs privés (MM. Bernard Fry et Roland de Saint-Victor), la société BIGBEN INTERACTIVE, et ses principales banques créancières, a été homologué par le Président du tribunal de commerce de Lille le 18 janvier 2006.

La déclaration 207C0258 à l’Autorité des marchés financiers du 6 février 2007 est reprise au paragraphe 18.1.2. « *Déclarations de franchissement de seuil au cours des 3 derniers exercices* ».

Contrat d’option d’achat d’actions conclu le 22 octobre 2008 conclu entre Compagnie Financière MI 29 et Deutsche Bank AG - Déclaration à l’AMF le 31 octobre 2008

Le 22 octobre 2008, Deutsche Bank AG a consenti à la Compagnie Financière MI 29 une promesse de vente portant sur 1.829.249 actions BIGBEN INTERACTIVE au prix de 6,85 € par action. La promesse peut être exercée à tout moment jusqu’au 23 janvier 2009 inclus. Elle sera caduque et de nul effet à défaut d’avoir été levée par son bénéficiaire le 23 janvier 2009. Il est précisé que la Compagnie Financière MI 29 a versé, le 22 octobre 2008, une indemnité d’immobilisation à Deutsche Bank AG d’un montant de 3.658.498 €, qui s’imputera sur le prix de vente en cas de réalisation de la cession.

Par courrier du 29 octobre 2008, Deutsche Bank AG et la Compagnie Financière MI 29 ont informé l’Autorité des marchés financiers de la résiliation de l’action de concert constituée entre elles vis-à-vis de BIGBEN INTERACTIVE. La résiliation du concert est intervenue par suite de la conclusion, le 22 octobre 2008, de la promesse de vente décrite ci-avant.

Avenant au contrat d’option d’achat d’actions conclu le 22 octobre 2008 conclu entre Compagnie Financière MI 29 et Deutsche Bank AG – Déclaration à l’AMF le 4 février 2009

Le 22 octobre 2008 Deutsche Bank AG a consenti à Compagnie Financière MI 29, une promesse de vente portant sur 1.829.977 actions BIGBEN INTERACTIVE au prix de 6,85 € par action.

Un premier avenant, conclu le 23 janvier 2009, étend la période d’exercice de l’option d’achat d’actions jusqu’au 27 janvier 2009.

Le second avenant, conclu le 27 janvier 2009, étend la période d'exercice de l'option d'achat d'actions jusqu'au 2 février 2009. Ce second avenant prévoit par ailleurs que Compagnie Financière MI 29 pourra céder son option à des tiers.

Compagnie Financière MI 29 s'est en outre engagée à ne pas céder d'actions BIGBEN INTERACTIVE pendant la période de validité de l'option, y compris dans le cas où elle céderait l'option à un ou plusieurs tiers. En cas de décision de ne pas exercer l'option, Compagnie Financière MI 29 s'interdit, à compter de l'expiration de l'option et jusqu'au 27 février 2009 inclus, de vendre ou proposer à la vente tout ou partie de ses actions BIGBEN INTERACTIVE.

Le troisième avenant, conclu le 2 février 2009, étend la période d'exercice de l'option d'achat d'actions jusqu'au 4 février 2009. En cas d'exercice partiel de l'option, la période d'exercice sera étendue jusqu'au 31 juillet 2009, dans la limite de 345.249 actions BIGBEN INTERACTIVE. Compte tenu de la possibilité d'un exercice partiel de l'option, Compagnie Financière MI 29 pourrait céder tout ou partie seulement du bénéfice de l'option à des tiers.

Il est en outre précisé que Compagnie Financière MI 29 a versé, le 2 février 2009, une indemnité d'immobilisation d'un montant de 345.249 € à Deutsche Bank AG ; cette somme s'imputera sur le prix de cession du solde des actions en cas de réalisation de celle-ci. Par ailleurs, une commission d'extension de la période d'exercice de l'option de 132.920 € à été versée à Deutsche Bank AG.

Pactes – Conventions entres actionnaires du 2 février 2009 : Contrat entre Compagnie Financière MI 29 et société S3C - Déclaration à l'AMF le 12 février 2009

Le 22 octobre 2008, Deutsche Bank AG a consenti à Compagnie Financière MI 29 une option d'achat, portant sur 1.829.249 actions BIGBEN INTERACTIVE, au prix de 6,85 €. La date limite de l'exercice de l'option, initialement fixée au 23 janvier 2009, a été repoussée au 4 février 2009.

Un contrat de cession partielle, conclu le 2 février 2009, entre Compagnie Financière MI 29 et S3C (contrôlée par Monsieur Alain Baudeau), prévoit la cession des droits de Compagnie Financière MI 29 au titre de l'option consentie par Deutsche Bank AG, à concurrence de 730.000 actions BIGBEN INTERACTIVE.

La société S3C est ainsi substituée à Compagnie Financière MI 29 dans sa faculté d'exercer l'option et de devenir acquéreur de 730 000 actions BIGBEN INTERACTIVE, en versant à Deutsche Bank AG une somme de 4,85 € par action, compte tenu de l'indemnité d'immobilisation de 2 € par action, versée par Compagnie Financière MI 29 à Deutsche Bank AG, le 22 octobre 2008.

En contrepartie de cette cession, la société S3C s'est engagée à verser à Compagnie Financière MI 29 un prix de 1 €, majoré pour chaque action BIGBEN INTERACTIVE acquise par exercice de l'option, d'un complément de prix fonction du prix de revente de cette action ou, en l'absence de revente à la date du 31 janvier 2011, du cours moyen de l'action BIGBEN INTERACTIVE, pondéré par le volume des transactions, au cours des 20 séances de bourse incluant et précédant le 31 janvier 2011. Le montant de ce complément de prix étant plafonné à 2 € par action. S3C a exercé l'option d'achat le 3 février 2009. Les parties au contrat ont précisé ne pas agir de concert.

Pactes – Conventions entres actionnaires du 2 février 2009 : Contrat entre Compagnie Financière MI 29 et Monsieur Jean-Claude Fabiani - Déclaration à l'AMF le 12 février 2009

Le 22 octobre 2008, Deutsche Bank AG a consenti à Compagnie Financière MI 29 une option d'achat, portant sur 1.829.249 actions BIGBEN INTERACTIVE, au prix de 6,85 €. La date limite de l'exercice de l'option, initialement fixée au 23 janvier 2009, a été repoussée au 4 février 2009.

Un contrat de cession partielle, conclu le 2 février 2009, entre Compagnie Financière MI 29 et Monsieur Jean-Claude Fabiani, prévoit la cession des droits de Compagnie Financière MI 29 au titre de l'option consentie par Deutsche Bank AG, à concurrence de 730.000 actions BIGBEN INTERACTIVE.

M. Jean-Claude Fabiani s'est trouvé ainsi substitué à Compagnie Financière MI 29 dans sa faculté d'exercer l'option et de devenir acquéreur de 730.000 actions BIGBEN INTERACTIVE, en versant à Deutsche Bank AG une somme de 4,85 € par action, compte tenu de l'indemnité d'immobilisation de 2 € par action, versée par Compagnie Financière MI 29 à Deutsche Bank AG, le 22 octobre 2008.

En contrepartie de cette cession, Monsieur Jean-Claude Fabiani s'est engagée à verser à Compagnie Financière MI 29 un prix de 1 €, majoré pour chaque action BIGBEN INTERACTIVE acquise par exercice de l'option, d'un complément de prix fonction du prix de revente de cette action ou, en l'absence de revente à la date du 31 janvier 2011, du cours moyen de l'action BIGBEN INTERACTIVE, pondéré par le volume des transactions, au cours des 20 séances de bourse incluant et précédant le 31 janvier 2011. Le montant de ce complément de prix étant plafonné à 2 € par action. Monsieur Jean-Claude Fabiani a exercé l'option d'achat le 3 février 2009. Les parties au contrat ont précisé ne pas agir de concert.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital de la Société : la Société était contrôlée par le concert majoritaire Deutsche Bank-MI29 jusqu'au 22 octobre 2008, date de la résiliation de l'action de concert, l'actionnaire le plus important après l'augmentation de capital consécutive à l'exercice des BSA 2006 est MI 29 qui, au 03 juillet 2009, détient 28,59 % du capital et 28,55 % des droits de vote ;
- Emission et rachat d'actions : dans le cadre de différentes résolutions, l'Assemblée Générale a délégué (ou délèguera pour les résolutions proposées pour l'augmentation de capital) au Conseil d'administration le pouvoir :
 - d'augmenter le capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 10 M€, soit 43,9 % du capital actuel de la Société ;
 - d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 600.000 € de nominal soit 2,6 % du capital social ;
 - d'attribuer des actions gratuites dans la limite de 5 % du capital.

La loi prévoit la suspension en période d'offre publique de toute délégation dont la mise en œuvre est susceptible de faire échouer l'offre.

Chapitre 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. Description des conventions

L'ensemble de l'information concernant les opérations avec des apparentés est détaillé ci-après, dans le « *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées* ». La Société n'a pas connaissance d'autres conventions réglementées avec des apparentés que celles exposées ci-après. D'autres opérations avec des parties liées sont détaillées au paragraphe 16.2. « *Informations sur les contrats de services* » et en note 6.17. présentée au paragraphe 20.3.5. « *Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives* ».

Il est précisé que l'Assemblée Générale du 30 juillet 2009 a approuvé les conventions réglementées suivantes :

- Convention conclue avec ESPACE 3 GAMES S.A.S. concernant l'abandon de créances (Monsieur Alain FALC) ;
- Convention conclue avec ESPACE 3 GAMES S.A.S concernant la prestation de services (Madame Jacqueline DE VRIEZE) ;
- Convention conclue avec la Compagnie Financière MI 29 concernant la prestation de services (Messieurs HOANG et HECQUARD)
- Convention de collaboration conclue avec Monsieur Jean-Marie DE CHERADE.

19.2. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code du Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

diligences ont consisté à vérifier à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions conclues avec la Société Espace 3 Game's S.A.S.

Abandon de créance

Personnes concernées :

Monsieur Alain FALC, Président Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE S.A. et Président de Espace 3 Game's S.A.S.

Madame Jacqueline DE VRIEZE , Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE S.A. et Directeur Général de Espace 3 Game's S.A.S.

Nature et objet :

Abandon de créance commerciale sans retour à meilleure fortune au profit de la filiale Espace 3 Game's S.A.S.

Modalités :

Compte tenu des perspectives de la filiale Espace 3 Game's S.A.S., le Conseil d'administration du 22 janvier 2009 a autorisé l'abandon de créance commerciale sans retour à meilleure fortune d'un montant maximal de 5.800 K€ au 31 mars 2009, cet abandon devant correspondre à la situation nette négative corrigée d'éventuelles dépréciations complémentaires d'actifs telle qu'estimée à cette date.

En fonction des comptes de la filiale au 31 mars 2009, le montant effectif de l'abandon de cette créance a été de 4.678 K€ hors taxes soit 5.595 K€ TTC.

Convention de prestations de services

Personne concernée :

Madame Jacqueline DE VRIEZE, Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE S.A et Directeur Général de Espace 3 Game's SAS.

Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) du 27 août 2007, avec effet rétroactif au 01 avril 2007 entre BIGBEN INTERACTIVE S.A. et sa filiale Espace3 Game's SAS, détachant Madame Jacqueline DE VRIEZE en tant que Responsable des achats auprès des Editeurs tiers de Jeux vidéo, cela sous l'autorité du Directeur Commercial Jeux pour effectuer une mission de gestion des relations avec les Editeurs tiers de Jeux.

Modalités :

Le contrat couvre son intervention pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le Conseil d'administration du 6 mai 2008.

Les prestations facturées au cours de l'exercice par Espace 3 Game's S.A.S.au titre de ce contrat se sont élevées à 39.229 €.

Convention conclue avec la Compagnie Financière MI 29

Convention de prestations de services

Personne concernée :

Monsieur Maxence HECQUARD, Directeur Général Délégué de BIGBEN INTERACTIVE S.A. ; Monsieur Nicolas HOANG, Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE S.A ; et la Compagnie Financière MI 29, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) conclu le 9 mai 2007, avec effet rétroactif au 01 avril 2007 entre BIGBEN INTERACTIVE S.A. et son actionnaire MI 29 S.A., détachant Monsieur Maxence HECQUARD en tant que Directeur Général Délégué, et Monsieur Nicolas HOANG en tant que Conseiller auprès de la Direction Générale, pour effectuer chacun une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière.

Modalités :

Le contrat est un contrat global couvrant l'intervention de Monsieur HECQUARD et de Monsieur HOANG pour une durée de 15 mois la première année et de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le Conseil d'administration le 6 mai 2008.

Les prestations facturées au cours de l'exercice par La Compagnie Financière MI 29 S.A. se sont élevées à 204.000 €.

Convention conclue avec Jean-Marie DE CHERADE

Convention de collaboration

Personne concernée :

Monsieur Jean-Marie DE CHERADE, Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE S.A.

Nature et objet :

Contrat de collaboration du 9 mai 2007 entre BIGBEN INTERACTIVE S.A. et Monsieur Jean-Marie DE CHERADE, chargeant ce dernier de rechercher des solutions de réductions de coûts de structures et de mise en place de projets de développement auprès de votre société.

Modalités :

Le contrat a été conclu pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le Conseil d'administration du 6 mai 2008, date à laquelle Monsieur DE CHERADE est devenu Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE S.A.

Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevées à 96.000 € plus les frais remboursés sur justificatifs.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code du commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues avec la société Espace 3 Game's S.A.S.

Convention de soutien de l'activité

Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société Espace 3 Game's S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.

Modalités :

Le solde du compte client Espace 3 Game's S.A.S. dans les livres de la société BIGBEN INTERACTIVE S.A. s'élève à 397.705 € au 31 mars 2009, correspondant environ à un trimestre de chiffre d'affaires.

Bail de sous-location

Nature et objet :

Sous-location par la société. Espace 3 Game's S.A.S d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

Modalité :

Les loyers perçus par la société BIGBEN INTERACTIVE S.A. s'élèvent à 11.314 € au titre de l'exercice clos au 31 mars 2009.

Convention d'intégration fiscale

Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale entre la société BIGBEN INTERACTIVE S.A., en tant que société mère, et la société Espace 3 Game's S.A.S.

Modalités :

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

Cette convention est sans effet sur l'exercice clos le 31 mars 2009 du fait de résultats fiscaux après imputation des déficits reportables qui sont déficitaires pour chacune des sociétés du groupe fiscal.

Convention conclues avec la société BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd

Conventions de prêt à moyen terme

Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société BIGBEN INTERACTIVE S.A envers sa filiale BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd.

Modalités :

Le montant ainsi converti était de 6.000.000 €, remboursable sur 48 mois après un différé d'un an. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 1 mois + 1,5%

Compte tenu de la liquidation en cours de la filiale, le montant des intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31 mars 2005 est demeuré impayé et aucun intérêt n'a été calculé pour les exercices clos au 31 mars 2006,

au 31 mars 2007, au 31 mars 2008 et au 31 mars 2009. Le solde de la créance dans les comptes de votre société est ainsi de 6.218.204 € au 31 mars 2009.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 15 juillet 2009

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Christian de Brianson

Associé

Roubaix, le 15 juillet 2009

Fiduciaire Métropole Audit

Jean-François Pansard

Associé

Chapitre 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

Les informations financières individuelles de BIGBEN INTERACTIVE SA sont disponibles sur le site internet du « Bulletins des Annonces Légales Obligatoires (BALO) » : www.journal-officiel.gouv.fr/balo/. Les comptes annuels ont été publiés le 20 juillet 2009 sous la référence 0905902.

20.2. Informations financières proforma

Néant.

20.3. Etats financiers consolidés

20.3.1. Bilan consolidé au 31 mars 2009

| En K€ | | 03/2007 | 03/2008 | 03/2009 |
|--|------------|---------------|---------------|---------------|
| Actifs non courants | | | | |
| Goodwills | 5.1 | 1 490 | 1 685 | 1 372 |
| Autres Immobilisations incorporelles | 5.2 | 1 011 | 1 039 | 1 882 |
| Immobilisations corporelles | 5.3 | 7 004 | 6 986 | 6 770 |
| Part dans les entreprises associées | 5.4 | 70 | 70 | 71 |
| Autres actifs financiers | 5.5 | 111 | 103 | 83 |
| Actifs d'impôts exigibles | 5.6 | 3 565 | 3 683 | - |
| Actifs d'impôts différés | 5.7 | 910 | 2 990 | 3 938 |
| Actifs non courants | | 14 161 | 16 556 | 14 116 |
| Actifs courants | | | | |
| Stocks | | 10 816 | 10 387 | 16 043 |
| Créances clients | 5.8 | 13 845 | 15 153 | 19 358 |
| Autres débiteurs | 5.9 | 5 661 | 6 238 | 9 690 |
| Actifs d'impôts exigibles | 5.6 | 22 | - | 8 |
| Actifs financiers | 5.10 | - | 717 | 150 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5.11 | 1 332 | 3 194 | 8 013 |
| Actifs courants | | 31 676 | 35 689 | 53 262 |
| TOTAL ACTIF | | 45 837 | 52 245 | 67 378 |
| Capital | | 19 580 | 19 615 | 19 678 |
| Primes | | 23 038 | 23 055 | 23 333 |
| Réserves | | (43 776) | (41 575) | (29 983) |
| Ecart de conversion | | (168) | (341) | 164 |
| Résultat net | | 2 201 | 11 556 | 16 482 |
| Capitaux propres Part du Groupe | 4.3 | 875 | 12 310 | 29 674 |
| Intérêts minoritaires | 4.3 | - | - | - |
| Engagements envers le personnel | 5.12 | 221 | 233 | 239 |
| Passifs financiers à long terme | 5.13 | 16 537 | 10 575 | 8 485 |
| Autres Passifs non courants | 5.14 | 2 230 | 1 906 | 1 818 |
| Passifs non courants | | 18 988 | 12 714 | 10 542 |
| Provisions à court terme | 5.15 | 151 | 124 | 195 |
| Passifs financiers à court terme | 5.13 | 10 609 | 10 260 | 5 782 |
| Fournisseurs | | 7 545 | 6 914 | 9 130 |
| Autres créditeurs | 5.16 | 7 669 | 9 852 | 11 601 |
| Passif d'impôt exigible | | - | 71 | 454 |
| Passifs courants | | 25 974 | 27 221 | 27 162 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | | 45 837 | 52 245 | 67 378 |

20.3.2. Comptes annuels consolidés au 31 mars 2009

| En K€ | | 03/2007 | 03/2008 | 03/2009 |
|---|-------------|----------------|----------------|----------------|
| Produits des activités ordinaires | 6.1 | 68 427 | 84 152 | 98 493 |
| Autres produits de l'activité | 6.2 | 306 | 260 | 874 |
| Achats consommés | 6.3 | (46 390) | (52 472) | (58 614) |
| Charges externes | 6.4 | (8 819) | (9 804) | (10 851) |
| Impôts et taxes | | (378) | (529) | (677) |
| Charges de personnel | 6.5 | (8 591) | (8 607) | (8 992) |
| Amortissements des immobilisations | | (2 110) | (1 356) | (1 694) |
| Autres produits opérationnels | 6.6 | 945 | - | - |
| Autres charges opérationnelles | 6.7 | (240) | (222) | (599) |
| Résultats sur cessions d'actifs non courants | 6.8 | 6 | 306 | 36 |
| Pertes de valeur | 6.9 | - | - | (236) |
| Résultat opérationnel | | 3 156 | 11 728 | 17 740 |
| Produits financiers | | 523 | 541 | 931 |
| Charges financières | | (1 951) | (2 562) | (2 135) |
| Coût de l'endettement financier net | 6.10 | (1 428) | (2 021) | (1 204) |
| Quote-part de résultat des entreprises associées | | - | - | - |
| Résultat avant impôt | | 1 729 | 9 707 | 16 536 |
| Impôt sur les résultats | 6.11 | 473 | 1 849 | (54) |
| Résultat des sociétés intégrées avant résultat des activités abandonnées | | 2 201 | 11 556 | 16 482 |
| Résultat de cession des activités abandonnées, net d'impôt | | - | - | - |
| Résultat des sociétés intégrées | | 2 201 | 11 556 | 16 482 |
| Part revenant aux minoritaires | | - | - | - |
| Part du Groupe | | 2 201 | 11 556 | 16 482 |
| Résultat par action | 6.12 | 0.23 | 1.18 | 1.68 |
| Résultat dilué par action | 6.12 | 0.23 | 1.11 | 1.58 |

20.3.3. Tableau de variation des capitaux propres

| Variation des capitaux propres part du groupe en K€ | Nombre d'actions | Capital social | Primes d'émission | Réserves | Ecarts de conversion | Capitaux propres du groupe |
|---|------------------|----------------|-------------------|-----------------|----------------------|----------------------------|
| Capitaux propres consolidés au 31 mars 2006 | 9 790 173 | 19 580 | 23 253 | (43 776) | (103) | (1 046) |
| Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger | | | | | (65) | (65) |
| <i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i> | | | | | (65) | (65) |
| Résultat 31 mars 2007 | | | | 2 201 | | 2 201 |
| Sous total Résultat | | | | 2 201 | (65) | 2 136 |
| Frais d'augmentation Capital imputés sur Prime d'émission | | | (215) | | | (215) |
| Capitaux propres consolidés au 31 mars 2007 | 9 790 173 | 19 580 | 23 038 | (41 575) | (168) | 875 |
| Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger | | | | | (173) | (173) |
| <i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i> | | | | | (173) | (173) |
| Résultat 31 mars 2008 | | | | 11 556 | | 11 556 |
| Sous total Résultat | | | | 11 556 | (173) | 11 383 |
| Augmentation de Capital | 17 603 | 35 | 22 | | | 57 |
| Frais d'augmentation Capital imputés sur Prime d'émission | | | (5) | | | (5) |
| Capitaux propres consolidés au 31 mars 2008 | 9 807 776 | 19 615 | 23 055 | (30 019) | (341) | 12 310 |
| Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger | | | | | 505 | 505 |
| Eléments portés directement en Capitaux propres | | | | 36 | | 36 |
| <i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i> | | | | 36 | 505 | 541 |
| Résultat 31 mars 2009 | | | | 16 482 | | 16 482 |
| Sous total Résultat | | | | 16 518 | 505 | 17 023 |
| Augmentation de Capital | 18 513 | 63 | 39 | | | 102 |
| Prime BSA Managers 2008 | | | 244 | | | 244 |
| Frais d'augmentation Capital imputés sur Prime d'émission | | | (5) | | | (5) |
| Capitaux propres consolidés au 31 mars 2009 | 9 826 289 | 19 678 | 23 333 | (13 501) | 164 | 29 674 |

20.3.4. Tableau de variation des flux de trésorerie

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|---|-----------------|----------------|----------------|
| <i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i> | | | |
| Résultat net des entreprises intégrées part groupe | 2 201 | 11 556 | 16 482 |
| Dotations aux amortissements | 2 110 | 1 356 | 1 929 |
| Variation des provisions | (52) | (14) | 77 |
| Plus et moins values de cession | (6) | (306) | (36) |
| Résultat des activités abandonnées | - | - | - |
| Actions gratuites – IFRS2 | - | - | 36 |
| Résultat net du financement | 1 465 | 2 341 | 1 489 |
| Impôts différés | (347) | (2 102) | (939) |
| Capacité d'autofinancement avant résultat net de financement et impôts | 5 371 | 12 831 | 19 038 |
| Variation du Besoin en fonds de roulement | (12 525) | (1 275) | (6 743) |
| Stocks | (367) | 467 | (5 706) |
| Créances d'exploitation | (7 332) | (1 335) | (8 133) |
| Carry-back | (185) | (119) | 3 683 |
| Impôt sur le résultat payé | 153 | 22 | 375 |
| Dettes d'exploitation | (4 455) | 832 | 3 556 |
| Intérêts payés | (339) | (1 142) | (518) |
| Incidence des activités cédées | - | - | - |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | (7 154) | 11 556 | 12 295 |
| <i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i> | | | |
| Acquisition immobilisations incorporelles | (902) | (1 188) | (1 709) |
| Acquisition immobilisations corporelles | (185) | (326) | (305) |
| Cession immobilisations incorp. et corp. | 27 | 103 | 814 |
| Acquisition immobilisations financières | (5) | (12) | (4) |
| Cession immobilisations financières | 2 | 18 | 26 |
| Incidence des activités cédées | - | - | - |
| Trésorerie nette sur cessions de filiales (1) | 300 | - | - |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (763) | (1 405) | (1 178) |
| <i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i> | | | |
| Augmentation de capital ou apports | (215) | 53 | 341 |
| Dividendes versés aux actionnaires | - | - | - |
| Emission d'emprunts | 11 084 | 3 466 | 100 |
| Actifs financiers | - | (717) | 567 |
| Remboursement d'emprunts | (3 059) | (8 876) | (9 506) |
| Intérêts payés | (1 126) | (1 199) | (970) |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement | 6 684 | (7 273) | (9 468) |
| VARIATION DE TRESORERIE | (1 233) | 2 878 | 1 649 |
| Trésorerie à l'ouverture | 856 | (400) | 2 350 |
| Trésorerie à la clôture (voir 5.11) | (400) | 2 350 | 4 445 |
| Incidence des variations de cours de devises | 23 | 128 | (446) |

(1) : Montant de la trésorerie positive d'Yves BERTELIN au 31 mars 2006, le prix de cession étant encaissé sur l'exercice 2006-07, conformément au protocole de cession.

20.3.5. Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives

IV - Notes aux états financiers consolidés

4.1. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers au 31 mars 2009 comprennent la société BIGBEN INTERACTIVE SA – domiciliée en France - et ses filiales (Groupe BIGBEN INTERACTIVE). Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE (Ci-après dénommé « Le Groupe ») est le leader indépendant de la distribution et de la fabrication/édition d'accessoires pour consoles de jeux vidéo sur les principaux marchés d'Europe continentale (France, Allemagne et Benelux).

Les comptes consolidés au 31 mars 2009 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 12 mai 2009. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juillet 2009.

4.2. Faits marquants

4.2.1 Durant l'exercice clos au 31 mars 2009

a) Développement commercial

- Nouvelle croissance du secteur du jeu vidéo dans un environnement difficile, toujours marqué par l'extrême prudence de l'ensemble des circuits de distribution et la concurrence d'une multiplicité d'acteurs;
- Très forte croissance du chiffre d'affaires au premier semestre de l'exercice (56,5%), la progression annuelle s'établissant à 20,9% ;
- Progression du métier de l'Accessoire de 14% par rapport à l'exercice 2007/08, la prééminence du métier phare (part relative 61,3%) impactant favorablement la marge brute ;
- Redressement régulier de la distribution non exclusive (+ 32%) et de l'audio (+ 12%) ;
- Forte croissance de la distribution exclusive (+ 65%) avec les titres développés pour la Société.

b) Moyens

Centralisation de la logistique de la filiale allemande BIGBEN INTERACTIVE GmbH sur la plate forme logistique de Libercourt avec hormis le volume traité- une forte augmentation de la préparation de colis liée aux spécificités de la clientèle Outre-Rhin.

Déménagement de BIGBEN INTERACTIVE GmbH dans des locaux adaptés à ses nouvelles fonctions de pure société commerciale.

c) Actionnariat

Franchissement à la baisse par Deutsche Bank AG London, le 22 octobre 2008, de concert avec M.I 29, des seuils de 1/3, 25%, 20%, 15%, 10%, et 5% du capital et des droits de vote.

Résiliation du concert MI 29 / Deutsche Bank le 22 octobre 2008.

Option MI 29 sur 1.829.249 actions détenues par Deutsche Bank non exercée en janvier 2009. Quotité de la Deutsche Bank reprise à égalité par 2 nouveaux investisseurs, Jean Claude Fabiani (7,4 %) et S3C (7,4 %)

MI 29 est le 1^{er} actionnaire de la société avec 33,1% du capital à compter du 02 février 2009 et détient une option résiduelle sur 345.249 actions, exerçable jusqu'au 31 juillet 2009

Exercice de 188.688 BSA du 01 avril 2008 au 31 mars 2009 donnant lieu à la création de 31.448 actions nouvelles

Carry-back fiscal

Escompte par RBS Factor le 07 mai 2008 de la créance de carry-back fiscal inscrite au bilan pour 3 931K€.

Remboursement anticipé du New Money 1 le 09 mai 2008 grâce aux fonds dégagés par cet escompte.

Rachat de la créance de carry-back fiscal et présentation de la créance par la société au Trésor pour remboursement anticipé des 3 931K€, reçus le 13 mars 2009.

Finances

Remboursement anticipé du New Money 1 le 09 mai 2008 et du New Money 2 le 10 septembre 2008

Aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2008

4.2.2 Evènements post clôture

a) Liquidation de l'ancienne filiale BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd

Confirmation le 22 avril 2009 par le liquidateur de la fin de l'ensemble de ses diligences et annonce du versement du boni de liquidation en mai 2009 soit 51 k GBP s'appliquant à l'ensemble des créances détenues par la société sur sa filiale commerciale britannique.

4.3. Principales méthodes comptables

4.3.1. Déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ils comprennent, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice clos au 31 mars 2008 et 31 mars 2007 établies selon les mêmes règles.

Normes publiées et non encore en vigueur

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2008, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 8, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers consolidés 2009-2010 du groupe requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. Compte tenu de l'organisation du groupe, la mise en œuvre de IFRS8 ne devrait pas avoir un impact significatif sur la présentation de l'information par secteur dans les états financiers consolidés.
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option constituant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers consolidés 2009-2010 du Groupe et constituera un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe appliquera L'IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels

l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme. En conséquence, il n'y aura pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers consolidés du groupe.

- IAS 1 révisée « Présentation des Etats Financiers » introduit la notion de résultat global qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. L'état du résultat global peut être présenté soit dans un état unique (comprenant à la fois le compte de résultat et toutes les variations de capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires dans un état unique), soit via deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (« comprehensive income »). IAS 1 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009-2010 du Groupe ne devrait pas avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés.
- Les “améliorations annuelles” de l'IASB ont amendé un certain nombre de normes existantes. Leur première application varie selon les normes mais devrait principalement intervenir en 2009. Le groupe n'attend pas d'effet significatif de la première application de ces amendements.
- Les amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et IAS 1 « Présentation des Etats Financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation » et l'amendement IFRS2 Conditions d'acquisition des droits et annulations n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe BIGBEN INTERACTIVE.
- Les normes IFRIC 13 'Programme de Fidélisation des clients', IFRIC 15 'Contrats de construction immobilière', IFRIC 16 'Couverture d'un investissement net' ne sont pas applicables au Groupe BIGBEN INTERACTIVE.
- IFRS 3 révisée (2008) « Regroupements d'entreprises » comporte les modifications suivantes: la contrepartie éventuelle liée aux regroupements effectués doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures (compléments de prix par exemple) étant comptabilisées en résultat. Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils seront encourus. Toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat. Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction. IFRS 3 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010-2011 du Groupe sera appliquée de façon prospective et en conséquence n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers consolidés du Groupe.
- IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » (2008) prévoit que les modifications de la part d'intérêt du Groupe dans une filiale sans perte de contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010-2011 du Groupe ne devraient pas avoir d'impact significatif sur ceux-ci.
- IFRIC 17 “distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires” a été publiée par l'IASB en novembre 2008. Elle est d'application prospective obligatoire aux distributions intervenues dans les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009, soit 2010-2011 pour le groupe. En conséquence il n'y aura pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers 2009-2010 du groupe. »

Première application de normes au 1^{er} avril 2008

Les normes et interprétations applicables de façon obligatoire pour la première fois au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2008 ne sont pas applicables au Groupe BIGBEN INTERACTIVE.

4.3.2. Bases de préparation

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'application de la norme IAS 1 - Présentation des états financiers rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation, ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, sont présentés dans les éléments courants.

Le compte de résultat est présenté par nature. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

La présentation des encours cédés mais non financés dans le cadre du contrat d'affacturage a été modifiée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2008 et 31 mars 2007. Les encours réellement financés par notre factor sont classés en « Passifs financiers court terme », la partie non financée est compensée par les sommes retenues par le factor au titre de la garantie ou du paiement des ristournes de fin d'année, le résultat de cette compensation étant classé soit en « Autres débiteurs » à l'actif soit en « Autres créditeurs » au passif.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007 ont été modifiés de la façon suivante :

-Compensation de l'encours non financé du factor (1 795 K€) et du compte bancaire dédié au factor (63 K€) ramenant le poste « Passifs financiers à court terme » de 12 466 K€ à 10 609 K€, le poste « Autres créditeurs » de 7 641 K€ à 7 669 K€, le poste « Autres débiteurs » passant de 7 490 K€ à 5 661 K€.

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêt des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation des actifs, les engagements envers les salariés, l'activation des impôts différés sur les reports déficitaires et les provisions.

4.3.3. Principes de consolidation

4.3.3.1 Critères de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe BIGBEN INTERACTIVE exerce un contrôle direct ou indirect de droit et de fait sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe BIGBEN INTERACTIVE, sans en avoir le contrôle exclusif, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

4.3.3.2 Date d'arrêt des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2009, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.3.3.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.3.3.4 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.3.3.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Les comptes de résultat sont convertis sur la base du cours de change en vigueur aux dates de transaction de l'exercice,
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change du jour de la transaction et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Le Groupe a opté, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, pour le reclassement en « réserves consolidées » des écarts de conversion accumulés au 1^{er} avril 2004.

En cas de cession ultérieure des filiales, le résultat de cession ne comprendra pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} avril 2004.

4.3.3.6 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

4.3.4. Goodwills

Les goodwills représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels à la date des prises de participation.

Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 Regroupements d'entreprises, et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les goodwills sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 4.3.7.. Les goodwills sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat net. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Les excédents de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût d'acquisition sont directement portés en compte de résultat.

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition soit le 1er avril 2004.

4.3.5. Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des droits au bail de la filiale Espace 3, des logiciels acquis, des marques achetées, ainsi que les droits à reproduire, comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les droits à reproduire sont amortis en fonction des quantités mises en production.

Les droits au bail et les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis respectivement sur une durée d'utilité de 20 et de 3 ans. Les marques de la filiale anglaise, achetées, ne sont pas amorties et ont été ramenées à la valeur de vente nette des frais de cession au 31 mars 2005.

Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les frais de recherche et développement qui ne répondent pas aux conditions d'inscription à l'actif définies par IAS 38.57, sont constatés directement en charges.

4.3.6. Immobilisations corporelles

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lors de leur première comptabilisation. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans les cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévu de transfert de propriété à l'issue du contrat.

Amortissement

Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

| Type | Durées d'utilité (en années) |
|------------------------------|------------------------------|
| Constructions | 15 à 20 |
| Matériels et outillages | 5 à 8 |
| Agencements constructions | 10 |
| Agencements installations | 4 à 10 |
| Matériels de transport | 4 |
| Mobilier, matériel de bureau | 5 à 10 |

4.3.7. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux marques achetées), ainsi que pour les immobilisations incorporelles en cours.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie avant impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe BIGBEN INTERACTIVE ajusté pour prendre en compte les risques spécifiques associés aux unités testées. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus dans le cadre du plan stratégique à 3 ans, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Compte-tenu de l'organisation du Groupe BIGBEN INTERACTIVE, les UGT principales ont été définies comme les zones géographiques suivantes : France, Benelux, Allemagne, Angleterre.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les Goodwills affectés à l'U.G.T. puis

à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

4.3.8. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

4.3.8.1. Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Placements détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de placement. Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement et ceux qui sont cessibles à court terme.

Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est importante ou prolongée. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres classés en disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat avant la cession des titres concernés.

Trésorerie et autres actifs financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

4.3.8.2. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

4.3.9. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du Prix moyen pondéré. Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où

ils se trouvent, conformément à IAS 2- Stocks. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.3.10. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément à IFRS 5- Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs non courants destinés à la vente sont classés sur une ligne distincte du bilan et sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis à compter de la date où ils deviennent disponibles à la vente.

4.3.11. Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

4.3.12. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

4.3.13. Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des

indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à soixante cinq ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat immédiatement.

4.3.14. Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

En application de la norme IRFS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Le groupe a procédé à la valorisation et retraité l'ensemble des options octroyées après le 7 novembre 2002 non exerçables au 1^{er} janvier 2005 soit en pratique les options de souscription attribuées dans le cadre du plan du 27 janvier 2003.

L'application de la norme IFRS 2 n'a aucun impact sur le bilan consolidé ni sur les capitaux propres du Groupe. Le montant total de la charge constatée en 2004-05 au titre des options d'achat d'actions s'élève à 0.1 million d'euros. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique. Aucune charge n'est à comptabiliser sur les exercices 2005-06, 2006-07 et 2007-08.

4.3.15. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

4.3.16. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net Part- du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

4.3.17. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

4.3.18. Enregistrement du revenu

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens est transféré à l'acheteur.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'intégralité des coûts de prestations commerciales est présentée en réduction du chiffre d'affaires.

4.3.19. Mode de définition des segments et de l'allocation de charges

L'information sectorielle se fonde sur le mode d'organisation du Groupe. Le premier niveau d'information défini est le niveau géographique. Le second niveau d'information défini est le métier ou l'activité. Ceux-ci sont définis au regard du suivi opéré en interne au travers des systèmes d'information.

Les résultats, les actifs et passifs incluent les éléments directement affectables au segment considéré ou affectables sur une base raisonnable.

Les transferts entre secteurs sont réalisés aux conditions de marché.

4.4 - Politique du groupe en matière de gestion des risques

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- gestion de capital.

La présente note décrit les risques financiers auxquels est exposé le groupe, la politique, les procédures de mesures et de gestion des risques ainsi que la gestion du capital.

Les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent dans les différents paragraphes de la présente annexe en lien avec les postes concernés du bilan ou du compte de résultat.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe.

Risque de liquidité

Le groupe BIGBEN INTERACTIVE gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il sécurise ses ressources à court terme par le recours à l'affacturage et à l'escompte, selon les territoires et les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de change

La part du produit des activités ordinaires réalisée hors de la zone euro représente 9 % du chiffre d'affaires consolidé.

En revanche, plus de la moitié des achats du Groupe sont libellés en USD et font systématiquement l'objet de couvertures par achat à terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le groupe utilise pour l'essentiel des financements à taux variable basés sur l'Euribor ou équivalent.

En revanche le Groupe n'a pas été jusqu'ici en mesure d'utiliser des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt.

Gestion du capital

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

En l'absence de réserves disponibles pour le financer, le groupe n'a pas de programme de rachat d'actions.

Autres risques de marché

La société est, conjointement avec l'actionnaire fondateur, partie à un contrat avec un animateur de marché permettant d'améliorer la liquidité de l'action. En 2008/09, dans le cadre de ce contrat d'animation, les volumes d'achat ont été de 379 768 actions et les volumes de vente ont été de 386 838 actions.

L'évolution des risques sur les 3 exercices 2006/07, 2007/08 et 2008/09 concerne essentiellement :

- le risque de liquidité qui s'est réduit avec l'octroi de nouveaux financements par le consortium d'investisseurs et le recours progressif à une pratique normale dans ses relations bancaires d'une part et l'amélioration de l'exploitation d'autre part ;

- le risque de change (achats de marchandises) qui peut être à nouveau couvert grâce à des achats à terme rendus possibles par la normalisation précitée de l'environnement bancaire.

4.5. Périmètre de consolidation

4.5.1. Liste des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation

Les entités sont toutes consolidées en intégration globale, à l'exception des sociétés Cadonor et KS Multimedia, mises en équivalence.

| Société | 2006/2007 | 2007/2008 | 2008/2009 |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | % de contrôle | % de contrôle | % de contrôle |
| BIGBEN INTERACTIVE SA | Société mère | Société mère | Société mère |
| ESPACE 3 GAMES (SAS) | 100% | 100% | 100% |
| ATOLL SOFT SA (Belgique) | 100% | 100% | 100% |
| ATOLL SOFT Nederland (Pays Bas) | 100% | 100% | 100% |
| BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (Hong Kong) | 100% | 100% | 100% |
| BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne) | 100% | 100% | 100% |

La filiale britannique BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd est exclue du périmètre de consolidation depuis le 31 mars 2006, du fait de sa mise sous Administration le 8 avril 2005

4.5.2. Changements du périmètre de consolidation

Aucune autre modification du périmètre de consolidation n'est à noter sur les périodes présentées.

4.5. Information sectorielle

4.5.1. Niveau primaire (géographique)

| 31 mars 2009 | France | Benelux | Allemagne | Autres | Eliminations | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Produits des activités ordinaires | | | | | | |
| - de l'activité | 58 377 | 14 147 | 16 829 | 9 140 | - | 98 493 |
| - ventes inter-segments | 11 767 | 309 | - | 21 264 | 33 340 | - |
| Total | 70 144 | 14 456 | 16 829 | 30 404 | 33 340 | 98 493 |
| Résultat sectoriel | 10 443 | 1 156 | 3 327 | 2 814 | | 17 740 |
| Résultat financier | | | | | | (1 204) |
| Impôts | | | | | | (54) |
| Résultat avant activités abandonnées | | | | | | 16 482 |
| Résultat des activités abandonnées | | | | | | - |
| Résultat | | | | | | 16 482 |
| <i>Actifs sectoriels</i> | | | | | | |
| Goodwills | 284 | 1 087 | | | | 1 372 |
| Autres actifs non courants | 8 229 | 326 | 63 | 188 | | 8 806 |
| Actifs courants | 38 347 | 4 174 | 7 525 | 3 216 | | 53 262 |
| Actifs d'impôts différés | | | | | | 3 938 |
| Actif total | | | | | | 67 378 |
| <i>Passifs sectoriels</i> | 15 875 | 1 760 | 1 952 | 3 848 | | 23 435 |
| Passif d'impôts | | | | | | - |
| Dettes financières | | | | | | 14 268 |
| Capitaux propres | | | | | | 29 675 |
| Passif total | | | | | | 67 378 |
| Perte de valeur | 236 | | | | | 236 |
| Investissements | 2 006 | 74 | 22 | 211 | | 2 313 |
| Dotations aux amortissements | 1 454 | 121 | 14 | 105 | | 1 694 |

| 31 mars 2008 | France | Benelux | Allemagne | Autres | Eliminations | Total |
|--|---------------|----------------|------------------|---------------|---------------------|----------------|
| Produits des activités ordinaires | | | | | | |
| - de l'activité | 50 853 | 14 107 | 13 490 | 5 702 | - | 84 152 |
| - ventes inter-segments | 2 876 | 266 | 1 006 | 14 281 | (18 429) | - |
| Total | 53 729 | 14 373 | 14 496 | 19 983 | | 84 152 |
| Résultat sectoriel | 7 704 | 468 | 2 161 | 1 396 | | 11 729 |
| Résultat financier | | | | | | (2 021) |
| Impôts | | | | | | 1 848 |
| Résultat avant activités abandonnées | | | | | | 11 556 |
| Résultat des activités abandonnées | | | | | | - |
| Résultat | | | | | | 11 556 |
| <i>Actifs sectoriels</i> | | | | | | |
| Goodwills | 597 | 1 088 | | | | 1 685 |
| Autres actifs non courants | 11 381 | 376 | 55 | 69 | | 11 881 |
| Actifs courants | 26 526 | 3 485 | 3 122 | 2 556 | | 35 689 |
| Actifs d'impôts différés | | | | | | 2 990 |
| Actif total | | | | | | 52 245 |
| <i>Passifs sectoriels</i> | 14 391 | 1 403 | 1 355 | 1 951 | | 19 100 |
| Passif d'impôts | | | | | | - |
| Dettes financières | | | | | | 20 835 |
| Capitaux propres | | | | | | 12 310 |
| Passif total | | | | | | 52 245 |
| Perte de valeur | | | | | | - |
| Investissements | 1 723 | 211 | 23 | 120 | | 2 077 |
| Dotations aux amortissements | 1 131 | 102 | 23 | 100 | | 1 356 |

| 31 mars 2007 | France | Benelux | Allemagne | Autres | Eliminations | Total |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------|----------------|---------------|
| Produits des activités ordinaires | | | | | | |
| - de l'activité | 40 480 | 17 525 | 8 392 | 2 030 | | 68 427 |
| - ventes inter-segments | 963 | 128 | 574 | 3 828 | (5 493) | - |
| Total | 41 443 | 17 653 | 8 966 | 5 858 | (5 493) | 68 427 |
| Résultat sectoriel | 2 680 | 83 | 136 | 257 | | 3 156 |
| Résultat financier | | | | | | (1 428) |
| Impôts | | | | | | 473 |
| Résultat avant activités abandonnées | | | | | | 2 201 |
| Résultat des activités abandonnées | | | | | | - |
| Résultat | | | | | | 2 201 |
| <i>Actifs sectoriels</i> | | | | | | |
| Goodwills | 402 | 1 088 | | | | 1 490 |
| Autres actifs non courants | 11 341 | 271 | 91 | 59 | | 11 762 |
| Actifs courants | 21 993 | 4 814 | 3 857 | 1 012 | | 31 676 |
| Actifs d'impôts différés | | | | | | 909 |
| Actif total | | | | | | 45 837 |
| <i>Passifs sectoriels</i> | 13 012 | 1 703 | 1 176 | 1 925 | | 17 816 |
| Passif d'impôts | | | | | | - |
| Dettes financières | | | | | | 27 146 |
| Capitaux propres | | | | | | 875 |
| Passif total | | | | | | 45 837 |
| Perte de valeur | | | | | | - |
| Investissements | 991 | 6 | 11 | 106 | | 1 114 |
| Dotations aux amortissements | 1 860 | 125 | 32 | 93 | | 2 110 |

4.5.2. Niveau secondaire (métiers)

| 2008-09 | France | Benelux | Allemagne | Autres | Total |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Accessoires | 34 188 | 7 662 | 16 786 | 8 882 | 67 518 |
| Dist. exclusive | 5 268 | 6 427 | - | - | 11 695 |
| Audio Cadeaux | 5 237 | 58 | 43 | 258 | 5 596 |
| Non exclusif | 13 684 | - | - | - | 13 684 |
| Total des produits | 58 377 | 14 147 | 16 829 | 9140 | 98 493 |

| 2007-08 | France | Benelux | Allemagne | Autres | Total |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Accessoires | 29 963 | 4 669 | 13 490 | 5 702 | 53 823 |
| Dist. exclusive | 3 201 | 9 438 | - | - | 12 639 |
| Audio Cadeaux | 4 671 | - | - | - | 4 671 |
| Non exclusif | 13 018 | - | - | - | 13 018 |
| Total des produits | 50 853 | 14 107 | 13 490 | 5 702 | 84 152 |

| 2006-07 | France | Benelux | Allemagne | Autres | Total |
|---------------------------|---------------|----------------|------------------|---------------|---------------|
| Accessoires | 21 593 | 2 158 | 8 392 | 2 031 | 34 174 |
| Dist. exclusive | 3 349 | 15 366 | - | - | 18 715 |
| Audio Cadeaux | 4 039 | - | - | - | 4 039 |
| Non exclusif | 11 498 | - | - | - | 11 498 |
| Total des produits | 40 479 | 17 524 | 8 392 | 2 031 | 68 426 |

V - Notes complémentaires relatives aux comptes de bilan

5.1 Goodwills

| Origine | Valeur nette 31/03/2007 | Valeur nette 31/03/2008 | Valeur brute 31/03/2009 | Perte de valeur 31/03/2009 | Valeur nette 31/03/2009 |
|-----------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Atoll Belgique | 1.087 | 1.087 | 1.088 | - | 1.088 |
| Espace 3 Game's | 335 | 530 | 1.146 | 930 | 216 |
| Vox Diffusion | 68 | 68 | 68 | - | 68 |
| Total | 1.490 | 1.685 | 2.302 | 930 | 1.372 |

Au 31 mars 2008, un reclassement en goodwills pour 619 K€ a été comptabilisé sur Espace 3 Game's. Durant l'exercice 2007/2008, celle-ci a cédée 8 magasins entraînant la sortie d'une quote part du goodwill pour une valeur nette de 424 K€ (brut de 929 K€ pour une perte de valeur de 505 K€).

5.2 Autres Immobilisations incorporelles

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2009 est de 9 % et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.

| Exercice 2008-09 | Ecart d'acquisition | Autres | Total |
|---|--------------------------------|---------------|--------------|
| Valeur brute début de période | 2.530 | 1.944 | 4.474 |
| Acquisitions | - | 1.708 | 1.708 |
| Transferts | - | - | - |
| Diminutions / Sorties | 228 | 26 | 254 |
| Valeur brute fin de période | 2.302 | 3.626 | 5.928 |
| Amortissements cumulés début de période | - | 905 | 905 |
| Dotation aux amortissements | - | 863 | 863 |
| Diminutions / Amortissements | - | 24 | 24 |
| Amortissements cumulés fin de période | - | 1.744 | 1.744 |
| Perte de valeur cumulée début de période | 845 | - | 845 |
| Perte de valeur - Dotation | 236 | - | 236 |
| Perte de valeur - Reprise | 151 | - | 151 |
| Perte de valeur cumulée fin de période | 930 | - | 930 |
| Valeur nette fin de période | 1.372 | 1.882 | 3.254 |

2 magasins de la filiale de vente au détail Espace 3 Game's ont fait l'objet de cession ou d'arrêt de l'activité, pour une valeur nette comptable de 77 K€ (228 K€ en brut et reprise d'une perte de valeur de 151 K€). La plus value globale est de 33 K€.

De même, une analyse a conduit la société à constater une perte de valeur à 100% sur 7 magasins soit 236 K€.

L'UGT concernée par ces mouvements est la France.

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2008 est de 11 % et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.

| Exercice 2007-08 | Ecart d'acquisition | Autres | Total |
|---|------------------------|--------------|--------------|
| Valeur brute début de période | 2.530 | 3.385 | 6.225 |
| Acquisitions | - | 1.189 | 1.189 |
| Transferts | 619 | (619) | - |
| Diminutions / Sorties | (929) | (2.011) | (2.940) |
| Valeur brute fin de période | 2.530 | 1.944 | 4.474 |
| Amortissements cumulés début de période | - | 2.374 | 2.374 |
| Dotations aux amortissements | - | 542 | 542 |
| Diminutions / Amortissements | - | (2.011) | (2.011) |
| Amortissements cumulés fin de période | - | 905 | 905 |
| Perte de valeur cumulée début de période | 1.350 | - | 1.350 |
| Perte de valeur | (505) | - | (505) |
| Perte de valeur cumulée fin de période | 845 | - | 845 |
| Valeur nette fin de période | 1.685 | 1.039 | 2.724 |

*Les transferts soit 619 K€ correspondent au reclassement en Goodwills des fonds de commerce Espace 3 Game's.

**Les contrats de royalties anciens, totalement amortis, et pour lesquels la date limite d'exploitation prévue au contrat était atteinte, ont été mis au rebut pour une somme de 1 996 K€.

Cession de magasins par Espace 3 Game's:

8 magasins Espace 3 ont été cédés pour une valeur nette comptable de 424 K€ (929 K€ en brut et reprise d'une perte de valeur de 505 K€). La plus value globale est de 321 K€ après mise au rebut des immobilisations corporelles pour 35 K€.

L'UGT concernée par ces mouvements est la France.

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2007 est de 10.4 % et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.

| Exercice 2006-07 | Ecart d'acquisition | Autres | Total |
|---|------------------------|--------------|--------------|
| Valeur brute début de période | 2.840 | 4.500 | 7.340 |
| Acquisitions | - | 891 | 891 |
| Acomptes | - | 11 | 11 |
| Diminutions / Sorties * | - | (2.017) | (2.017) |
| Valeur brute fin de période | 2.840 | 3.385 | 6.225 |
| Amortissements cumulés début de période | - | 3.083 | 3.083 |
| Dotations aux amortissements | - | 1.308 | 1.308 |
| Diminutions / Amortissements | - | (2.017) | (2.017) |
| Amortissements cumulés fin de période | - | 2.374 | 2.374 |
| Perte de valeur cumulée début de période | 1.350 | - | 1.350 |
| Perte de valeur | - | - | - |
| Perte de valeur cumulée fin de période | 1.350 | - | 1.350 |
| Valeur nette fin de période | 1.490 | 1.011 | 2.501 |

(*) Les contrats de royalties anciens, totalement amortis, et pour lesquels la date limite d'exploitation prévue au contrat était atteinte, ont été mis au rebut.

5.3 Immobilisations corporelles

| En K€ | 03/2007 | 03/2008 | 03/2009 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Valeur brute début de période | 12.457 | 12.531 | 12.479 |
| Acquisitions | 218 | 877 | 601 |
| Actifs destinés à la vente | - | - | - |
| Ecart de Change | (81) | (122) | 148 |
| Diminutions / Sorties * | (63) | (807) | (428) |
| Variation de périmètre | - | - | - |
| Valeur brute fin de période | 12.531 | 12.479 | 12.800 |
| Amortissements cumulés début de période | 4.858 | 5.527 | 5.493 |
| Dotations aux amortissements | 802 | 813 | 831 |
| Actifs destinés à la vente | - | - | - |
| Ecart de Change | (77) | (113) | 134 |
| Diminutions / Amortissements * | (56) | (734) | (428) |
| Variation de périmètre | - | - | - |
| Amortissements cumulés fin de période | 5.527 | 5.493 | 6.030 |
| Perte de valeur cumulée début de période | - | - | - |
| Perte de valeur | - | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | - |
| Perte de valeur cumulée fin de période | - | - | - |
| Valeur nette fin de période | 7.004 | 6.986 | 6.770 |

Les ensembles immobiliers des sites de Lesquin et Libercourt sont financés par crédit bail, le coût de revient des terrains et constructions est de 6 137 K€ amortis pour 1 996 K€, soit une valeur nette de 4 141K€.

Au cours de l'exercice, la société BIGBEN INTERACTIVE a acquise, au titre de la location financement, des chariots élévateurs pour son site logistique de Libercourt pour un montant de 238 K€.

5.4 Part dans les entreprises associées

Les sociétés Cadonor (filiale de BIGBEN INTERACTIVE SA) et KS Multimédia (Filiale de BIGBEN INTERACTIVE GmbH) ont été mises en équivalence.

| Principaux agrégats | (Cadonor (*) | KS Multimédia |
|---------------------|--------------|---------------|
| Capitaux propres | 213 | 20 |
| Chiffre d'affaires | 576 | - |
| Résultat net | 10 | (2) |

(*) Données au 31 mars 2008

5.5 Autres actifs financiers non courants

| | Prêts | Dépôts de garantie | Autres Titres | Total |
|---|-------|--------------------|---------------|------------|
| A la clôture de l'exercice 2005-06 | - | 106 | 3 | 109 |
| Acquisitions/ augmentations | - | 5 | - | 5 |
| Cessions | - | 2 | - | 2 |
| Change | - | (1) | - | (1) |
| A la clôture de l'exercice 2006-07 | - | 108 | 3 | 111 |
| Acquisitions/ augmentations | - | 12 | - | 12 |
| Cessions | - | (18) | - | (18) |
| Change | - | (2) | - | (2) |
| A la clôture de l'exercice 2007-08 | - | 100 | 3 | 103 |
| Acquisitions/ augmentations | - | 3 | - | 3 |
| Cessions | - | (26) | - | (26) |
| Change | - | 3 | - | 3 |
| A la clôture de l'exercice 2008-09 | - | 80 | 3 | 83 |

5.6 Actifs d'impôts exigibles

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|--|--------------|--------------|------------|
| Carry back (1) | 3.565 | 3.683 | - |
| Actifs d'impôts exigibles courants | 22 | - | 8 |
| Total des actifs d'impôts exigibles | 3.587 | 3.683 | 8 |

La créance de Carry-back, à échéance 2010, est comptabilisée au coût amorti. L'actualisation du Carry-Back a été calculée au 31 mars 2005 au taux de 3.30%.

En pratique, la créance de Carry-back escomptée en mai 2008 auprès de RBS Factors a été rachetée puis présentée en mars 2009 au Trésor qui l'a remboursée à la Société à concurrence de sa valeur faciale soit 3.931 K€.

5.7 Actifs d'impôts différés

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|---------------------------------|------------|--------------|--------------|
| Déficits | 923 | 3.025 | 3.862 |
| Décalages Temporels | (13) | (35) | 76 |
| Total de l'impôt différé | 910 | 2.990 | 3.938 |

Un actif d'impôt différé sur déficit fiscal a été pris en compte à hauteur de 2.500 K€ sur BIGBEN INTERACTIVE S.A. sur une partie du déficit fiscal au 31 mars 2008 car il apparaît probable que ces déficits seront récupérés grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Il a été constaté des impôts différés actifs de 525K€ sur l'ensemble des filiales étrangères du fait des perspectives de profitabilité dans un délai jugé raisonnable de 12 à 24 mois.

Le montant total, en base, des déficits non activés s'élève à 5.4 M€ au 31 mars 2009 contre 25,1 M€ au 31 mars 2008 et 40,4 M€ au 31 mars 2007.

5.8 Créances Clients

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Clients et effets en portefeuille | 18.028 | 18.615 | 23.338 |
| Perte de valeur pour créances douteuses | 4.183 | 3.462 | 3.980 |
| Total créances | 13.845 | 15.153 | 19.358 |

La société factière BIGBEN INTERACTIVE SA a recours à l'affacturage pour l'essentiel des ses clients de la grande distribution à l'exception de trois enseignes parmi les plus grandes et à l'escompte pour les signatures non affacturées.

En Belgique et au Pays Bas, le groupe utilise la cession de créances en adossement à une ligne de crédit court terme, négociée auprès d'un partenaire financier indépendant.

En Allemagne, la filiale BIGBEN INTERACTIVE GmbH avait recours à l'escompte classique qui avait évolué juridiquement vers une cession sans recours au cours des deux derniers exercices. La banque de la filiale a abandonné le 29 janvier 2009 l'escompte sans recours des effets présentés par la filiale, du fait d'une trop forte concentration de risque sur le tiré, leader du secteur du jeu vidéo en Allemagne. L'encours escompté est de 4.390 K€ à la clôture.

Les clients en Allemagne comme au Benelux sont systématiquement assurés ce qui réduit le risque de crédit au 31 mars 2009 de 9 598 K€ contre 4 447 K€ au 31 mars 2008 et 5 931 K€ au 31 mars 2007 (valeur nette avant déconsolidation).

Le poste Clients de la société factière BIGBEN INTERACTIVE SA représente 9 657 K€ dont 2 262 K€ échus au 31 mars 2009.

Trois clients représentent plus de 5% et un seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du groupe. Ces clients, intervenants majeurs de la grande distribution, ont une solvabilité avérée et reconnue.

Le reporting relatif au crédit client indique un DSO de 48 jours au 31 mars 2009 contre 56 jours au 31 mars 2008 et 62 jours au 31 mars 2007.

5.9 Autres créances

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Etats et collectivités locales (hors IS) | 1.215 | 1.632 | 2.452 |
| Personnel | 42 | 48 | 39 |
| Ristournes Fournisseurs à recevoir | 1.668 | 1.270 | 755 |
| Créances sur cessions immobilisations | - | 700 | 2 |
| Affacturage | 107 | 277 | 3.518 |
| Charges constatées d'avance | 1.210 | 1.336 | 1.642 |
| Acomptes et avances sur commandes | 1.367 | 851 | 1.043 |
| Acomptes Contrats de Distribution | - | - | 150 |
| Fournisseurs débiteurs et divers | 52 | 124 | 89 |
| Dépréciation Créances sur immobilisations | - | - | - |
| Total | 5.661 | 6.238 | 9.690 |

Voir note 4.3.2 sur les changements de présentation

Les créances sur cessions d'immobilisations concernent la cession des magasins Espace 3 au 31 mars 2008.

L'évolution à la baisse du poste « ristournes à recevoir des fournisseurs » de 1,7 M€ en 2006/07 à 1,3M€ en 2007/08 résulte de la baisse des ristournes de fin d'année (RFA) reçues des éditeurs tiers de jeux vidéo du fait (i) d'une liquidation avant la fin de l'exercice fiscal des ristournes au titre de l'année calendaire 2007 et (ii) des retours limités de marchandises effectués sur la même période générant des « ristournes négatives »

5.10 Actifs financiers

| | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|-------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Opcvm - BPN | - | 150 | 150 |
| Opcvm CIC | - | 567 | - |
| Total | - | 717 | 150 |

Un placement en OPCVM monétaire (SICAV « CIC TRESORERICIC » de Banque Scalbert Dupont BSD-CIC) au 31 mars 2008 de 567 K€. L'évaluation a été réalisée à partir de la valeur liquidative au 31 mars 2008, dégageant une plus value latente quasi nulle, ce placement ayant été réalisé le 01/02/2008 et le 20/03/2008. Ce placement effectué à la demande de la Banque Scalbert Dupont BSD-CIC pour garantir une part des ouvertures de crédit documentaire Import, a été soldé le 09 février 2009.

Un placement en OPCVM monétaire (FCP « SEPTENTRION CT » de la BPN au 31 mars 2009 de 150K€ dégageant une plus value latente de 10 K€. Ce placement a été effectué le 25 avril 2007 à la demande de la BPN pour garantir une caution délivrée par elle même concernant le litige fiscal de la filiale Vox Diffusion depuis fusionnée chez BIGBEN INTERACTIVE, ce litige faisant l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille.

5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (I) | 1.332 | 3.194 | 8.013 |
| Concours bancaires (II) | 1.732 | 844 | 3.568 |
| Intérêts courus (III) | 636 | 124 | - |
| Financements court termes (II)+(III) | 2.368 | 968 | 3.568 |
| Trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie (I)-(II) | (400) | 2.350 | 4.445 |

Voir note 4.3.2 sur les changements de présentation concernant les créances clients remises à l'affacturage.

5.12 Engagements envers le personnel

| 31 Mars 2009 | 01/04/08 | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | Variation périmètre | 31/03/09 |
|-------------------------|-----------------|------------------|---------------------|----------------------------------|----------------------------|-----------------|
| Retraites et assimilées | 233 | 11 | - | 5 | - | 239 |
| Total | 233 | 11 | - | 5 | - | 239 |

| 31 Mars 2008 | 01/04/07 | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | Variation périmètre | 31/03/08 |
|-------------------------|-----------------|------------------|---------------------|----------------------------------|----------------------------|-----------------|
| Retraites et assimilées | 221 | 17 | - | 5 | - | 233 |
| Total | 221 | 17 | - | 5 | - | 233 |

| 31 Mars 2007 | 01/04/06 | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | Variation périmètre | 31/03/07 |
|-------------------------|-----------------|------------------|---------------------|----------------------------------|----------------------------|-----------------|
| Retraites et assimilées | 228 | 17 | - | 24 | - | 221 |
| Total | 228 | 17 | - | 24 | - | 221 |

Retraites et assimilés

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les filiales françaises. Il n'y a aucun engagement de cette nature au Benelux, compte-tenu des législations nationales en vigueur.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

| Hypothèses retenues | 2006-07 | 2007-08 | 2008-09 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Taux d'actualisation + d'inflation | 2,5 % | 2.5% | 4.5% |
| Turn Over | 1% | 1% | 1% |
| Table de Mortalité | TV 88-90 | TV 88-90 | TF et TH 00.02 |
| Taux d'augmentation des salaires | | | |
| <i>Cadres & Agents de Maîtrise</i> | 1,0 % | 2.0% | 4.0% |
| <i>Employés</i> | 3,0 % | 3.0% | 4.0% |

5.13 Passifs financiers courants et non courants

| en K€ | 31/03/2009 Total | Échéance < 1 an | Échéance 1 à 5 ans | Échéance > 5 ans |
|---------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Emprunts d'origine long terme | 6.567 | 1.780 | 4.787 | - |
| Emprunts sur locations financement | 4.098 | 400 | 1.486 | 2.212 |
| Concours bancaires courants | 3.568 | 3.568 | - | - |
| Intérêts courus non échus | - | - | - | - |
| Autres financements à court terme | 34 | 34 | - | - |
| Total des passifs financiers | 14.267 | 5.782 | 6.273 | 2.212 |

| en K€ | 31/03/2008 Total | Échéance < 1 an | Échéance 1 à 5 ans | Échéance > 5 ans |
|---------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Emprunts d'origine long terme | 12.864 | 6.196 | 6.668 | - |
| Emprunts sur locations financement | 4.248 | 341 | 1.397 | 2.510 |
| Concours bancaires courants | 844 | 844 | - | - |
| Intérêts courus non échus | 124 | 124 | - | - |
| Autres financements à court terme | 2.755 | 2.755 | - | - |
| Total des passifs financiers | 20.835 | 10.260 | 8.065 | 2.510 |

| en K€ | 31/03/2007 Total | Échéance < 1 an | Échéance 1 à 5 ans | Échéance > 5 ans |
|---------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Emprunts d'origine long terme | 18.212 | 5.514 | 12.694 | 4 |
| Emprunts sur locations financement | 4.076 | 237 | 1.043 | 2.796 |
| Concours bancaires courants | 1.732 | 1.732 | - | - |
| Intérêts courus non échus | 636 | 636 | - | - |
| Autres financements à court terme | 2.490 | 2.490 | - | - |
| Total des passifs financiers | 27.146 | 10.609 | 13.737 | 2.800 |

Les concours bancaires courants, qui sont des crédits d'exploitation accordés aux différentes entités du groupe, s'élevaient à 12.445 K€ au 31 mars 2005 dont 9.025 K€ pour BIGBEN INTERACTIVE SA. Dans le cadre de la restructuration financière, l'intégralité des concours bancaires de BIGBEN INTERACTIVE SA a été rachetée par le consortium d'investisseurs le 14 janvier 2006. En conséquence, les concours bancaires courants

au 31 mars 2006 s'élèvent à 551 K€ dont 258 K€ pour BIGBEN INTERACTIVE SA au titre de découverts passagers de type « overnight ».

La part à court terme des emprunts d'origine long terme n'était que de 326 K€ au 31 mars 2006 du fait de la sortie de la filiale anglaise du périmètre de consolidation (emprunt remboursé par les Joint Administrators pour 2,3M€) et de la conversion prévue des deux tiers de la dette bancaire de BIGBEN INTERACTIVE SA soit 20.313K€ en capital et de la consolidation à long terme (7 ans) de la dette bancaire résiduelle de BIGBEN INTERACTIVE SA avec un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2008. Au 31 mars 2007, la part à court terme des emprunts d'origine long terme est repassée à 5.514 K€ avec l'obtention de concours de type New Money et les financements court terme à 4.285 K€ dont 4.000 K€ au titre du crédit de campagne.

Au 31 mars 2008, le crédit de campagne initial (2006) de 6 M€ reconduit pour 7 M€ en juillet 2007 est intégralement remboursé. Le New Money 2 s'est amorti de 1,2M€ sur la période.

Au 31 mars 2009, les lignes de crédit New Money 1 (3 ans in fine) et New Money 2 (3 ans amortissables) ont disparu puisque remboursées par anticipation les 09 mai et 10 septembre 2008 respectivement.

Aucune des lignes de crédit accordées au Groupe ne fait l'objet de covenants.

Au 31 mars 2009, les tirages effectués auprès du factor français s'élevaient à 4.373 K€ contre 5.024 K€ au 31 mars 2008 et 4.285 K€ au 31 mars 2007.

Sur la ligne disponible pour la Belgique, 968 K€ étaient affectés en garantie sans tirage tandis que 361 K€ étaient affectés auprès du factor Néerlandais sans tirage.

L'escompte en Allemagne présentait un encours de 4.350 K€ à la clôture, la banque de la filiale ayant abandonné le 29 janvier 2009 l'escompte sans recours des effets présentés par la filiale, du fait d'une trop forte concentration de risque sur le tiré, leader du secteur du jeu vidéo en Allemagne.

La présentation des encours cédés mais non financés dans le cadre du contrat d'affacturage a été modifiée dans les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2008 (voir note 4.3.2).

La position nette des concours bancaires au 31 mars 2009 est la suivante (en milliers d'euros) :

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|---|------------|------------|------------|
| Concours bancaires | 1.732 | 844 | 3.568 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1.332 | 3.194 | 8.013 |
| Solde de trésorerie ou concours nets | (400) | 2.350 | 4.445 |
| Dont concours adossés à des créances | 1.468 | 0 | 0 |

5.14 Autres passifs non courants

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Dettes sur immobilisations > 1an | 1.337 | 1.386 | 1.436 |
| Investisseurs privés > 1 an | 893 | 520 | 382 |
| Total | 2.230 | 1.906 | 1.818 |

Les dettes sur immobilisations représentent le rachat du solde du capital de Planet Holdings Ltd aux anciens actionnaires (principal+intérêts). L'échéance prévue est à 10 ans (2 avril 2010) avec faculté de remboursement anticipé sur demande de BIGBEN INTERACTIVE S.A. ou des bénéficiaires.

Au 31 mars 2009, la part relative aux investisseurs privés représente leur participation dans la dette bancaire résiduelle de 9.222 K€ rééchelonnée sur 5 ans à compter du 31 mars 2008, le New Money1 à 3 ans de janvier 2006 ayant été remboursé par anticipation le 09 mai 2008.

5.15 Provisions courantes

| | 01/04/08 | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | Variation périmètre | 31/03/09 |
|--------------------------|------------|------------|--------------|---------------------------|---------------------|------------|
| Plan de Restructurations | 28 | - | - | 18 | - | 10 |
| Autres provisions | 96 | 149 | 60 | - | - | 185 |
| Total | 124 | 149 | 60 | 18 | - | 195 |

| | 01/04/07 | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | Variation périmètre | 31/03/08 |
|--------------------------|------------|-----------|--------------|---------------------------|---------------------|------------|
| Plan de Restructurations | 46 | - | 18 | - | - | 28 |
| Autres provisions | 105 | 81 | 90 | - | - | 96 |
| Total | 151 | 81 | 108 | - | - | 124 |

| | 01/04/06 | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | Variation périmètre | 31/03/07 |
|--------------------------|------------|-----------|--------------|---------------------------|---------------------|------------|
| Plan de Restructurations | 196 | 40 | 85 | - | - | 151 |
| Autres provisions | - | - | - | - | - | - |
| Total | 196 | 40 | 85 | - | - | 151 |

5.16 Autres Créiteurs

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|--|--------------|--------------|---------------|
| Etats et collectivités publiques (hors IS) | 920 | 436 | 1.470 |
| Personnel et Organismes sociaux | 1.182 | 1.540 | 1.670 |
| Remises clients et Clients Créiteurs | 5.248 | 7.009 | 4.583 |
| Compte courant d'Associé | 20 | 96 | - |
| Investisseur privé | 67 | 321 | 139 |
| Affacturage | 28 | - | 3.190 |
| Produits constatés d'avance | 51 | 78 | 356 |
| Créiteurs divers | 153 | 372 | 193 |
| Total | 7.669 | 9.852 | 11.601 |

La forte baisse du poste « Etats et Collectivités publiques hors IS » au 31 mars 2007 correspond essentiellement au remboursement de la dette de TVA pour 2.780 K€ ainsi qu'au dégrèvement obtenu sur les intérêts et pénalités.

La part à plus d'un an des postes « Compte courant d'associé et Investisseur privé » à été reclassé au 31 mars 2007 en Autres passifs non courants, la quote-part au 31 mars 2006 s'élevant à 927 K€.

VI - Notes complémentaires au compte de résultat

6.1 Détail des produits des activités ordinaires

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Ventes de marchandises | 68.426 | 84.144 | 98.493 |
| Prestations de services | - | 8 | - |
| Total | 68.426 | 84.152 | 98.493 |

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique des clients

| En K€ | 31/03/2007 | | 31/03/2008 | | 31/03/2009 | |
|--------------|---------------|---------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| | Montant | Pourcentage | Montant | Pourcentage | Montant | Pourcentage |
| Allemagne | 8.198 | 12,0% | 12.804 | 15.2% | 15.811 | 16.1% |
| Belgique | 10.984 | 16,1% | 8.911 | 10.6% | 7.526 | 7.6% |
| France | 38.576 | 56,4% | 45.649 | 54.2% | 51.276 | 52.1% |
| Pays-Bas | 6.340 | 9,3% | 5.220 | 6.2% | 6.608 | 6.7% |
| Royaume-Uni | 1.534 | 2,2% | 3.759 | 4.5% | 6.333 | 6.4% |
| Autres | 2.794 | 4,0% | 7.809 | 9.3% | 10.939 | 11.1% |
| Total | 68.426 | 100,0% | 84.152 | 100% | 98.493 | 100% |

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique des clients montre une progression régulière des ventes à destination du Royaume Uni et des autres territoires export.

6.2 Autres produits de l'activité

| En K€ | 31/03/07 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|-----------------|------------|------------|------------|
| Subventions | - | - | - |
| Autres produits | 306 | 260 | 874 |
| Total | 306 | 260 | 874 |

6.3 Achats consommés

| En K€ | 31/03/07 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Marchandises | 40.723 | 48.239 | 57.844 |
| Variation stock Marchandises | 4.843 | 2.515 | (2.469) |
| Perte de valeur sur stocks | 824 | 1.718 | 3.239 |
| Total | 46.390 | 52.472 | 58.614 |

Les provisions pour dépréciation des stocks de fin d'exercice sont respectivement de 6.189 K€ au 31 mars 2009 contre 9 426 K€ au 31 mars 2008 et 11 474 K€ au 31 mars 2007.

6.4 Charges externes

| En K€ | 31/03/07 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|----------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Achats non stockés | 366 | 493 | 630 |
| Autres services extérieurs | 686 | 992 | 1.031 |
| Loyers | 1.250 | 996 | 646 |
| Publicité | 1.679 | 1.302 | 1.819 |
| Transports sur ventes | 1.396 | 1.791 | 2.448 |
| Honoraires | 1.518 | 1.690 | 1.935 |
| Autres Charges externes | 1.901 | 2.510 | 2.213 |
| Dépenses de R&D | 23 | 30 | 129 |
| Total | 8.819 | 9.804 | 10.851 |

La progression des « Transports sur ventes » reflète à la fois l'évolution de l'activité et l'augmentation des coûts unitaires liés à la hausse des carburants.

La réduction des « Loyers » résulte du déménagement de la filiale allemande dans des locaux plus réduits après transfert de sa logistique sur le site Groupe de Libercourt.

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par le groupe, soit un total de 182 K€ sur les 3 exercices écoulés avec une forte progression en 2008/09.

6.5 Charges de personnel

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Salaires et rémunérations | 6.495 | 6.500 | 6.783 |
| Charges sociales | 1.869 | 1.848 | 1.931 |
| Versements plans à cotisations définies | 234 | 247 | 272 |
| Augmentation de la provision pour prestations définies | (7) | 12 | 6 |
| Participation des salariés | - | - | - |
| Total | 8.591 | 8.607 | 8.992 |

6.6 Autres produits opérationnels

| En K€ | 31/03/07 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|
| Moratoire Tva | 922 | - | - |
| Autres produits fiscaux | 23 | - | - |
| Autres produits opérationnels | 945 | - | - |

6.7 Autres charges opérationnelles

| En K€ | 31/03/07 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|---|------------|------------|------------|
| Différences de gestion | 94 | 54 | 120 |
| Avances perdues sur Engagement Fournisseurs | - | 168 | 145 |
| Contrôle Fiscal | 146 | - | - |
| Litige | - | - | - |
| Risques sur Créances irrécouvrables | - | - | 334 |
| Autres charges opérationnelles | 240 | 222 | 599 |

6.8 Résultats sur cessions d'actifs non courants

| En K€ | 31/03/07 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|--|----------|------------|------------|
| Résultat de cession d'autres actifs non courants | 6 | 306 | 36 |
| Total | 6 | 306 | 36 |

Le résultat de cession du 31 mars 2008 correspond essentiellement à la cession de 8 magasins d'Espace 3 Game's.

6.9 Pertes de valeur

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|--|------------|------------|------------|
| Perte de valeur sur écarts d'acquisition | - | - | 236 |
| Perte de valeur sur autres immobilisations incorporelles et corporelles hors BIGBEN INTERACTIVE UK | - | - | - |
| Perte de valeur pour mise en valeur liquidative des actifs de BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd | - | - | - |
| <i>Autres immobilisations incorporelles</i> | - | - | - |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | - | - | - |
| <i>Stocks</i> | - | - | - |
| <i>Créances Clients</i> | - | - | - |
| <i>Créances cession d'immobilisations</i> | - | - | - |
| <i>Autres</i> | - | - | - |
| Total | - | - | 236 |

Une perte de valeur sur écarts d'acquisition concernant la filiale Espace 3 été comptabilisée en résultat au titre de l'exercice 2008-09.

6.10 Coût de l'endettement

| En K€ | 31/03/07 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Intérêts sur financement moyen terme | (956) | (999) | (776) |
| Intérêts sur financement de l'exploitation net des produits net d'escompte et de créances | (524) | (1.142) | (518) |
| Frais relatifs au crédit bail | (170) | (200) | (194) |
| Résultat net du financement (sous total) | (1.650) | (2.341) | (1.488) |
| Résultat sur cessions de valeurs mobilières de placement | 2 | 12 | 29 |
| Carry Back (Effet de l'actualisation) | 185 | 118 | 248 |
| Autres produits financiers | - | 176 | 17 |
| Résultat de change | 35 | 14 | (9) |
| Produits financiers (sous total) | 222 | 320 | 285 |
| Total | (1.428) | (2.021) | (1.203) |

En l'absence de couverture de taux, le groupe est exposé à un risque de hausse de taux pour l'intégralité de son endettement à taux variable, la hausse des taux d'intérêts majorant le coût de son endettement.

La simulation de l'exposition du groupe à une surcharge du fait des taux d'intérêts est la suivante :

- Position nette totale x 1% x durée moyenne restant à couvrir fin d'exercice = 62 milliers d'euros
- Pour 1% de hausse des taux d'intérêts : surcharge de frais financiers : 36%

A contrario, en cas de diminution des taux, le groupe n'est pas soumis à un risque de perte d'opportunité en cas de baisse des taux Euribor.

6.11 Impôt sur les bénéfices

| En K€ | 31/03/07 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|-----------------------|--------------|----------------|------------|
| <i>Impôt exigible</i> | (126) | 253 | 993 |
| <i>Impôt différé</i> | (347) | (2.102) | (939) |
| Total impôt | (473) | (1.849) | 54 |

| En K€ | 31/03/07 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|---|--------------|----------------|----------------|
| Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur | 1.728 | 9.707 | 16.772 |
| taux d'imposition de la SA BIGBEN INTERACTIVE (Mère) | 33.33% | 33.33% | 33.33% |
| Impôt théorique | 576 | 3.235 | 5.591 |
| Impôt réel | (473) | (1.849) | 54 |
| <i>Ecart à analyser</i> | 1.049 | (5.084) | (5.537) |
| IS sur différences permanentes | 309 | 68 | 1.873 |
| Corrections antérieures d'IS | 5 | 95 | - |
| Déficit fiscal utilisé non activé | - | (1.851) | (2.359) |
| Déficits non activés | - | - | - |
| Activation de déficits antérieurs | 724 | (3.020) | (3.862) |
| Différence de taux | 11 | (376) | (1.189) |
| <i>Ecart analysé</i> | 1.049 | (5.084) | (5.537) |

6.12 Résultat par action

| | 31/03/07 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|--|-----------|------------|------------|
| Nombre d'actions ordinaires au 1er Avril | 9 790 173 | 9 790 173 | 9 807 776 |
| Incidence des actions propres | 37 138 | 37 138 | 37 138 |
| Actions émises en cours d'exercice * | - | 17 603 | 31 448 |
| Soit Nombre prorata temporis | | 11 216 | 22 797 |

| | | | |
|---|------------------|-------------------|-------------------|
| Nombre moyen d'actions en circulation | 9 753 035 | 9 764 251 | 9 793 435 |
| Effet dilutif des options d'achats suivant la méthode du "rachat d'actions" | - | - | - |
| Exercice des BSA (1 action pour 6 BSA)** | - | 642 648 | 612 155 |
| Nombre moyen d'actions après dilution | 9 753 035 | 10 406 899 | 10 405 590 |
| Nominal des actions (en euros) | 2,00 | 2,00 | 2,00 |

* : en date du 14 janvier 2006, relatives à l'augmentation de capital issue de la restructuration financière décrite en 4.5.2 c)

** : L'exercice des BSA est possible entre le 01/04/2007 et le 30/06/2009

Bons de souscription 2006

Le 29 décembre 2006 il a été procédé par la Société à :

a) une attribution gratuite de 3.540.171 bons de souscription d'actions (BSA) à raison de 1 BSA par action existante :

- 6 BSA permettent de souscrire une action nouvelle de la société à un prix de souscription de 3,25 € par action (comprenant une valeur nominale de 2 € et une prime d'émission de 1,25 €) soit un total de 590.028 actions ;
- ces BSA étaient initialement exerçables à compter du 1^{er} avril 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008, leur date limite d'exercice a été prorogée au 30 juin 2009 par l'AGE du 17 décembre 2008 ;
- les BSA sont de même nature et donc assimilés aux BSA visés au point 2. ci-dessous

b) une augmentation de capital réservée par l'émission de 6.250.002 ABSA :

- ces ABSA au prix unitaire de 3,25 € (correspondant à 2 € de valeur nominale et 1,25 € de prime d'émission) ont été souscrites par le consortium d'investisseurs par conversion de 20.312.506,50 € de créances ;
- à chacune de ces actions, est attaché 1 BSA. Les BSA permettent de souscrire à un nombre total de 1.041.667 actions au prix de 3,25 € par action, à raison d'une parité d'exercice de 6 BSA pour 1 action nouvelle ;
- ces BSA étaient initialement exerçables à compter du 1^{er} avril 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008, leur date limite d'exercice a été prorogée au 30 juin 2009 par l'AGE du 17 décembre 2008 ;

105 618 BSA ont été exercés au cours de l'exercice 2007-08, donnant lieu à la création de 17 603 actions nouvelles soit une augmentation du capital à hauteur de 35K€ et des fonds propres (nominal + prime d'émission) à hauteur de 57 K€. Les frais d'augmentation de capital de 5 K€ ont été imputés sur la prime d'émission.

188 688 BSA ont été exercés au cours de l'exercice 2008-09, donnant lieu à la création de 31 448 actions nouvelles soit une augmentation du capital à hauteur de 63K€ et des fonds propres (nominal + prime d'émission) à hauteur de 103 K€. Les frais relatifs à cette augmentation de capital ont été imputés sur cette prime à hauteur de 5 K€.

Pour mémoire, 294 306 BSA ont été exercés du 01 avril 2007 au 31 mars 2009, donnant lieu à la création de 49 051 actions nouvelles soit une augmentation du capital à hauteur de 98 K€ et des fonds propres (nominal + prime d'émission) à hauteur de 160 K€.

Ces BSA ont un effet dilutif négligeable au 31 mars 2009.

BSA Managers

Le programme de BSA Managers autorisé par l'AGE du 01 octobre 2008 prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 01 juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Ces BSA ne seront exerçables que si le résultat opérationnel courant est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3

Les bons correspondant aux 3 tranches ont été valorisés par un expert indépendant, en fonction des perspectives de résultat et des conditions suspensives à leur exercice :

Croissance normative annuelle de CA : 2%

Endettement net : 18,8 M€ au 31 mars 2008 ramené à 0 au 31 mars 2010.

Résultat opérationnel cible : 18,0 M€ au 31/03/2009, 18,5M€ au 31 /03/2010, 19,0 M€ au 31/03/2011.

Dividendes attendus : pas de dividende en 2008 et 2009, distribution de 30% du résultat en 2010, 2011 et 2012

Volatilité non endettée de référence : 48,45%

Taux sans risque : rendement futur de l'OAT 10 soit de 4,04% au 31 octobre 2008 à 4,63% au 31 juillet 2012.

Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la valorisation définitive et l'attribution par le conseil le 03 novembre 2008 : 6,13 euros donc en-deçà du minimum de 7,00 minimums stipulés par l'AGE précitée.

Le rapport de l'expert indépendant fait apparaître une valeur du BSA de 0,5165 euros (arrondie à 0,52€) pour la tranche 1, de 0,7023 euros (arrondie à 0,71€) pour la tranche 2 et de 0,7969 euros (arrondie à 0,80€) pour la tranche 3.

Les 360.000 bons offerts ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243 600 €.

Les bénéficiaires des BSA Managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

6.13 Plans d'option d'achat d'actions et de souscription d'actions

Options de souscription

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGM du 17/09/2002, le Conseil d'administration du 27 janvier 2003 avait consenti à des salariés un plan de 50.000 options de souscription à un prix de 13.17 € par action. Les options ne pouvaient être levées qu'à compter du 27 janvier 2006 jusqu'au 26 janvier 2009, aucune option n'a été exercée durant cette période.

Aucune attribution n'étant intervenue depuis le 27 janvier 2003, il n'y a plus aucun stock option en vigueur au 31 mars 2009.

Actions gratuites

Le 14 octobre 2008 ont été attribuées 44.600 actions gratuites au personnel de la Société et du Groupe en application de la résolution afférente de l'AGM du 20 juillet 2007. Celles-ci seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 14 octobre 2010, la période de conservation (indisponibilité fiscale) allant jusqu'au 14 octobre 2012.

| | |
|--|--------------------|
| Date de l'Assemblée Générale | AGE du 20/07/07 |
| Nombre d'actions gratuites initialement attribuées | 44.600 |
| Nombre d'actions attribuées au 31 mars 2009 | 44.000 |
| Date d'attribution des actions gratuites | 14/10/08 |
| Fin de la période d'acquisition | 14/10/10 |
| Fin de la période de conservation | 14/10/12 |

6.14 Dividende proposé à l'Assemblée Générale Annuelle

| | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|---|------------|------------|------------|
| Montant des dividendes proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires | 0 | 0 | 2.460 K€ |
| - Valeur unitaire par action ordinaire | 0 | 0 | 0,25 € |

Le bénéfice distribuable de l'exercice s'élève à un montant de 3.087.K€ avant dotation de la réserve légale pour 154 K€. Compte tenu de la reconstitution des fonds propres à hauteur de 23,5M€ au 31 mars 2009 et des perspectives de résultat de la Société, il sera servi aux actionnaires un dividende de 2.460 K€ soit 0,25 Euros par action, qui sera mis en paiement à l'issue de l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice. Le montant des dividendes non versés sur actions propres au titre de l'exercice 2008-09 sera affecté au compte de report à nouveau.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 9.839.224 actions composant le capital au 31 mars 2009, le montant global des dividendes serait ajusté et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

6.15 Engagement hors bilan

| Engagements donnés | par | Bénéficiaire | Montant | Montant | Montant | Objet de l'engagement |
|---|-----------------------|------------------|------------|------------|------------|---|
| | | | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 | |
| Nantissement de titres BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd | BIGBEN INTERACTIVE SA | Crédit Agricole | 1.113 | 1.113 | 1.113 | Emission de caution bancaire |
| Nantissement de titres Espace 3 | BIGBEN INTERACTIVE SA | Deutsche Bank AG | 5.267 | 4.067 | 0 | New Money 1+2 pour BIGBEN INTERACTIVE SA |
| Nantissement de titres AtollSoft et BIGBEN INTERACTIVE GmbH | BIGBEN INTERACTIVE SA | Deutsche Bank AG | 2.500 | 1.300 | 0 | New Money 2 pour BIGBEN INTERACTIVE SA |
| Nantissement de marques BIGBEN | BIGBEN INTERACTIVE SA | Deutsche Bank AG | 2.500 | 1.300 | 0 | New Money 2 pour BIGBEN INTERACTIVE SA |
| Nantissement de titres King Games Video | Espace 3 | Crédit Agricole | 255 | 0 | 0 | Crédit acquisition pour Espace 3 |
| Caution bancaire | BIGBEN INTERACTIVE SA | Commerzbank AG | 107 | 0 | 0 | Concours CT à BIGBEN INTERACTIVE GmbH |
| Hypothèque | Atoll Soft | CBC Banque | 1.520 | 237 | 172 | Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation |
| Cession Dailly du carry back fiscal | BIGBEN INTERACTIVE SA | Deutsche Bank AG | 3.931 | 3.931 | 0 | New Money 1+2 pour BIGBEN INTERACTIVE SA |
| Caution fiscale | BIGBEN INTERACTIVE SA | Trésor Public | 0 | 150 | 150 | Redressement IS de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002) |
| Caution fiscale | BIGBEN INTERACTIVE SA | Trésor Public | 106 | 106 | 106 | Redressement TVA de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002) |

Les marques BIGBEN, BIGBEN INTERACTIVE, BIGBEN Télécom et BIGBEN Sports ont fait l'objet d'un nantissement en faveur de Deutsche Bank AG en garantie d'une ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans remboursable en 30 mensualités après un différé d'amortissement de 6 mois conformément aux termes de la convention de crédit conclue le 6 avril 2006. Ce nantissement a été ratifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juillet 2006.

La cession de carry back fiscal à Deutsche Bank a, le 07 mai 2008, fait l'objet d'une mainlevée préalable à l'escompte par un établissement financier tiers, cette opération permettant d'obtenir les fonds nécessaires au remboursement du New Money 1.

Compte tenu du remboursement des lignes de crédit « New Money 1 et 2 » par anticipation durant l'exercice 2008-09, les nantissements des marques et des actions des filiales ESPACE 3 GAMES, ATOLL et BIGBEN INTERACTIVE GmbH n'a plus lieu d'être au 31 mars 2009.

Autres engagements :

Déclaration de subordination : Compte tenu de la situation nette négative de BIGBEN INTERACTIVE GmbH, la maison mère BIGBEN INTERACTIVE SA a signé le 23 octobre 2008 une déclaration de subordination de ses créances sur la filiale à concurrence d'un montant réduit à 2.000 K€, cette déclaration étant toujours valable au 31 mars 2009.

Engagement de reprise de crédit-bail : L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 05 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt, l'investissement étant de 500 K€.

| | par | Bénéficiaire | Montant | Montant | Montant | Objet de l'engagement |
|--------------------------|-----------------|-----------------------|------------|------------|------------|--|
| | | | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 | |
| Engagements reçus | | | | | | |
| Caution bancaire | Crédit Agricole | BIGBEN INTERACTIVE SA | 1.113 | 1.113 | 1.113 | Acquisition BIGBEN INTERACTIVE UK Holdings |
| Caution personnelle | Alain FALC | Deutsche Bank | 500 | 0 | 0 | Crédit de campagne |
| Caution | MI 29 | Bail Actéa | 0 | 500 | 500 | Ligne de colisage automatique |

| Date de clôture | 31/03/2007 | | | 31/03/2008 | | | 31/03/2009 | | |
|-----------------------|------------|-----------|---------|------------|-----------|---------|------------|-----------|---------|
| Echéance | Moins 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | Moins 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | Moins 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Loyers non annulables | 418 | 478 | 183 | 368 | 878 | 616 | 386 | 336 | 0 |

Crédits documentaires import : Au 31 mars 2009 étaient en place 2 opérations libellées en USD, échéance mai et juin 2009, pour un montant total de 512 k USD soit 385 K€ et 1 opération libellée en EUR, échéance avril 2009, pour un montant de 36 K€.

Couverture de change : Au 31 mars 2009 était en place une couverture de change (achat à terme) de 5.123 k USD échéance avril et mai 2009 soit 3.880 K€.

6.16 Instruments financiers (Compléments sur l'application de IFRS 7)

| 31 mars 2009 | Actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du cpte de résultat | Placements détenus jusqu'à leur échéance | Prêts et Créances | Actifs financiers destinés à la vente |
|----------------------------------|--|--|-------------------|---------------------------------------|
| Autres participations | | | | |
| Autres actifs non courants | | | 83 | |
| Créances clients | | | 19.358 | |
| Autres créances | | | 9.690 | |
| Actifs financiers à court terme | 150 | | | |
| Equivalents de Trésorerie | 8.013 | | | |
| Total Actifs financiers | 8.163 | | 29.131 | 0 |
| Dettes financières à long terme | | 8.485 | | |
| Dettes financières à court terme | 3.567 | 2.215 | | |
| Dettes sur immobilisations | | 381 | 1.437 | |
| Fournisseurs | | | 9.130 | |
| Autres dettes | | 139 | 11.462 | |
| Total Passifs financiers | 3.567 | 11.220 | 22.029 | 0 |

| 31 mars 2008 | Actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du cpte de résultat | Placements détenus jusqu'à leur échéance | Prêts et Créances | Actifs financiers destinés à la vente |
|----------------------------------|--|--|-------------------|---------------------------------------|
| Autres participations | | | | |
| Autres actifs non courants | | | 103 | |
| Créances clients | | | 15 153 | |
| Autres créances | | | 6 238 | |
| Actifs financiers à court terme | 717 | | | |
| Equivalents de Trésorerie | | | | |
| Total Actifs financiers | 717 | 0 | 21 494 | 0 |
| Dettes financières à long terme | | 10 575 | | |
| Dettes financières à court terme | | 10 260 | | |
| Dettes sur immobilisations | | | 1 906 | |
| Fournisseurs | | | 6 914 | |
| Autres dettes | | | 9 852 | |
| Total Passifs financiers | 0 | 20 835 | 18 672 | 0 |

| 31 mars 2007 | Actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du cpte de résultat | Placements détenus jusqu'à leur échéance | Prêts et Créances | Actifs financiers destinés à la vente |
|----------------------------------|--|--|-------------------|---------------------------------------|
| Autres participations | | | | |
| Autres actifs non courants | | | 111 | |
| Créances clients | | | 13 845 | |
| Autres créances | | | 5 661 | |
| Actifs financiers à court terme | | | | |
| Equivalents de Trésorerie | 451 | | | |
| Total Actifs financiers | 451 | 0 | 19 617 | 0 |
| Dettes financières à long terme | | 16 537 | | |
| Dettes financières à court terme | | 10 609 | | |
| Dettes sur immobilisations | | | 2 230 | |
| Fournisseurs | | | 7 545 | |
| Autres dettes | | | 7 669 | |
| Total Passifs financiers | 0 | 27 146 | 17 444 | 0 |

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés au 31 mars 2009 - hors concours bancaires courants - l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

| En K€ | 0 à 3 mois | 3 mois à 1 an | 2010/11 | 2011/12 | 2012/13 | 2013/14 | Plus 5 ans | Total |
|---------------------------------|------------|---------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|---------------|
| Emprunts auprès Ets crédit | 542 | 1.525 | 1.930 | 1.845 | 1.321 | - | - | 7.163 |
| Crédit bail | 139 | 419 | 559 | 560 | 440 | 391 | 2.612 | 5.120 |
| Autres Dettes financières | 39 | 118 | 153 | 147 | 107 | - | - | 564 |
| Total Passifs Financiers | 720 | 2.062 | 2.642 | 2.552 | 1.868 | 391 | 2.612 | 12.847 |

Les autres dettes sont à une échéance inférieure à 3 mois.

6.17 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère et ses filiales, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant,

Toutes les conventions ci-dessus sont conclues à des conditions normales de marché.

Les transactions réalisées avec les mandataires sociaux concernent leur rémunération qui s'est élevée au cours des deux derniers exercices aux montants suivants en K€ :

| | Rémunération fixe perçue | Rémunération variable perçue | Charge relative aux stocks options | Jetons de présence | Avantages en nature perçus | Prime d'arrivée et/ou de départ | Régime spécifique de retraites complémentaires |
|---------|--------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------|----------------------------|---------------------------------|--|
| 2008-09 | 244 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| 2007-08 | 199 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| 2006-07 | 249 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 |

La rémunération de l'ensemble des membres du comité de direction Groupe (dont certains sont mandataires sociaux) au cours des deux derniers exercices s'est élevée aux montants suivants en K€ :

| | Rémunération fixe perçue | Rémunération variable perçue | Charge relative aux stocks options | Jetons de présence | Avantages en nature perçus | Prime d'arrivée et/ou de départ | Régime spécifique de retraites complémentaires |
|---------|--------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------|----------------------------|---------------------------------|--|
| 2008-09 | 662 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 18 |
| 2007-08 | 591 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 10 |
| 2006-07 | 576 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 10 |

MI29 :

Un contrat de mise à disposition de personnel par MI 29 était en vigueur au 31 mars 2007 et 31 mars 2008, les honoraires facturés à ces dates par MI 29 étant respectivement de 100K€ et 204 K€. Le détachement prévu de Messieurs HECQUARD et HOANG n'ayant plus d'objet, le contrat a été remplacé par une convention de prestations de services entre MI 29 et la Société pour l'exercice 2008-09.

Les honoraires comptabilisés au 31 mars 2009 s'élèvent à 204 K€.

BSA Managers

Quatre administrateurs se sont vus attribuer des BSA Managers par le conseil du 03 novembre 2008 selon les allocations personnelles suivantes : MM Alain FALC (90.000), Maxence HECQUARD (45.000), Nicolas HOANG (45.000) et Jean-Marie DE CHERADE (18.000).

Monsieur FALC et Madame DE VRIEZE :

Par ailleurs le Groupe a réalisé des transactions avec la SCI FALC (détenu à 90% par Monsieur Alain FALC) exploitant d'un magasin de la filiale Espace 3 sur Paris cédé au cours de l'exercice 2007-08, ainsi qu'avec la SCI Jafa (détenue à 25% par Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration, et à 25% par Madame Jacqueline DE VRIEZE, Administrateur), qui exploite le magasin de la filiale Espace 3 situé à Valenciennes. Les montants respectifs des loyers facturés est de :

| En K€ | 31/03/2007 | 31/03/2008 | 31/03/2009 |
|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| SCI FALC | 41 | 29 | - |
| SCI Jafa | 37 | 41 | 42 |

Deutsche Bank :

En janvier 2006, par la signature du protocole et sa substitution aux prêteurs initiaux, Deutsche Bank avait renoncé au règlement en cash d'une quote-part de la dette, cette dernière devant être éteinte par la remise d'actions nouvelles. Par conséquent, en application des dispositions d'IAS 32.16, une quote-part de la dette d'origine avait été reclassée en capitaux propres au 31 mars 2006 pour 20.3 M€ alors même que la livraison des actions est intervenue le 29 décembre 2006. Le solde de la dette soit 8.528 K€ devient de la dette long terme à l'issue de l'opération.

Deutsche Bank a ensuite mis en place, en sus des 3 M€ à 3 ans prévu par le protocole du 14 janvier 2006 (New Money 1), des concours supplémentaires à compter du 01 avril 2006 soit :

- le 06 avril 2006 une ligne supplémentaire de crédit (New Money 2) de 3 M€ à 3 ans, remboursable en 30 mensualités après un différé de 6 mois.
- le 21 août 2006 un crédit de campagne (New Money 3) de 6 M€ au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2006.

Au cours de l'exercice 2007-08, Deutsche Bank a mis en place des concours d'exploitation supplémentaires inscrits en « Dettes financières / New Money » comme suit :

- le 03 juillet 2007 le renouvellement pour 4 M€ du crédit de campagne de 2006 (New Money 3) au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2007 ;
- le 03 juillet 2007 un crédit de campagne additionnel (New Money 4) pour 3 M€ supplémentaires au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2007.

Au 31 mars 2008, la ligne de crédit octroyée le 06 avril 2006 a fait l'objet de remboursements mensuels à hauteur de 1,2 M€ (soit 1,7 M€ cumulés) et celles octroyées le 03 juillet 2007 d'un remboursement intégral de 7,0 M€.

Au cours de l'exercice 2008-09, la ligne de crédit « New Money 1 » de 3 M€ à 3 ans accordée le 06 avril 2006 a été remboursée par anticipation le 09 mai 2008 à concurrence de 2.767 K€ en faveur de Deutsche Bank, l'escompte de la créance de carry-back fiscal inscrite au bilan pour 3.931 K€ ayant permis d'obtenir les fonds nécessaires à ce remboursement anticipé.

De même, le solde (700 K€) de la ligne de crédit « New Money 2 » de 3 M€ amortissables mensuellement a été remboursé par anticipation le 10 septembre 2008.

Enfin, il n'a été demandé aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2008.

Aucun des crédits accordés ne fait l'objet de covenant, qu'il s'agisse de la consolidation de la dette résiduelle après l'augmentation de capital devant être souscrite par les investisseurs ou des lignes de crédit « new money » ou des crédits de campagne.

Le remboursement des lignes de crédit « New Money 1 et 2 » par anticipation durant l'exercice 2008-09 a par ailleurs rendu sans objet les nantissements des marques et des actions des filiales Espace3, Atoll et BIGBEN INTERACTIVE GmbH (voir paragraphe 6.15 *Engagement hors bilan*).

Compte tenu de l'amortissement du prêt Deutsche Bank le dernier jour de chaque trimestre et de l'absence d'autres concours bancaires au 31 mars 2009, il n'y a pas d'intérêt couru à cette date.

Les frais financiers comptabilisés en faveur de Deutsche Bank au 31 mars 2009 sont détaillés ci-dessous :

| <i>En K€</i> | Montant tiré | Intérêts 2008/09 | Encours au 31 mars 2009 |
|-------------------|--------------|------------------|-------------------------|
| New Money 1 | 2.767 | 26 | - |
| New Money 2 | 1.300 | 39 | - |
| Dette bancaire LT | 8.528 | 445 | 6.396 |
| Total | 12.595 | 510 | 6.396 |

20.4. Vérification des informations financières consolidées annuelles

Exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société BIGBEN INTERACTIVE S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2009 ont été réalisées dans un contexte induisant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 4.3.7. aux états financiers.
- Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 4.3.7 donne une information appropriée.
- Les notes 4.3.11 et 5.7. de l'annexe exposent l'approche retenue par le groupe en matière de suivi de valorisation des impôts différés, approche qui implique des estimations.
- Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par le groupe et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.
- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises, tel que décrit en note 4.3.9 de l'annexe et d'autres provisions tel que décrit en note 4.3.12 de l'annexe.
- Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 15 juillet 2009

Roubaix, le 15 juillet 2009

KPMG Audit

Fiduciaire Métropole Audit

Département de KPMG S.A.

Christian de Brianson

Jean-François Pansard

Associé

Associé

20.5. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières disponibles datent du 30 septembre 2009 et sont exposées dans le présent document de référence.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1. Bilan consolidé au 30 septembre 2009

| En K€ | Notes | 09/2008 | 03/2009 | 09/2009 |
|---|---|---------------|---------------|---------------|
| Actifs non courants | | | | |
| Goodwills | 5.6.1 | 1 372 | 1 372 | 1 156 |
| Autres immobilisations incorporelles | 5.6.2 | 1 444 | 1 882 | 2 596 |
| Immobilisations corporelles | 5.6.3 | 6 965 | 6 770 | 6 598 |
| Part dans les entreprises associées | 5.6.4 | 71 | 71 | 71 |
| Autres actifs financiers | | 83 | 83 | 76 |
| Actifs d'impôts exigibles | 5.6.5 | 3 744 | - | - |
| Actifs d'impôts différés | 5.6.6 | 3 685 | 3 938 | 4 044 |
| | Actifs non courants | 17 364 | 14 116 | 14 541 |
| Actifs courants | | | | |
| Stocks | | 15 188 | 16 043 | 22 556 |
| Créances clients | 5.6.7 | 24 191 | 19 358 | 19 392 |
| Autres débiteurs | 5.6.8 | 7 064 | 9 690 | 7 968 |
| Actifs d'impôts exigibles | 5.6.5 | 8 | 8 | 8 |
| Actifs financiers | | 659 | 150 | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5.6.9 | 4 678 | 8 013 | 1 878 |
| Actifs destinés à la vente | | - | - | - |
| | Actifs courants | 51 788 | 53 262 | 51 802 |
| | Total Actif | 69 152 | 67 378 | 66 343 |
| Capitaux propres | | | | |
| Capital | | 19 631 | 19 678 | 22 799 |
| Primes | | 23 063 | 23 333 | 1 912 |
| Résultats non distribués | | (23 490) | (13 501) | 8 467 |
| Ecart de conversion | | (139) | 164 | (50) |
| | Capitaux propres part du groupe | 19 065 | 29 674 | 33 128 |
| Intérêts minoritaires | | - | - | - |
| Engagements envers le personnel | | 223 | 239 | 212 |
| Passifs financiers à long terme | 5.6.10 | 12 760 | 8 485 | 7 513 |
| Autres passifs non courants | | 1 863 | 1 818 | 312 |
| Passifs d'impôts différés | | - | - | - |
| | Passifs non courants | 14 846 | 10 542 | 8 037 |
| Provisions à court terme | 5.6.11 | 178 | 195 | 183 |
| Passifs financiers à court terme | 5.6.10 | 8 178 | 5 782 | 4 316 |
| Fournisseurs | | 11 943 | 9 130 | 9 767 |
| Autres créditeurs | 5.6.12 | 14 564 | 11 601 | 10 337 |
| Passifs d'impôts exigibles | | 378 | 454 | 575 |
| Passifs destinés à la vente | | - | - | - |
| | Passifs courants | 35 241 | 27 162 | 25 178 |
| | Total Passif et Capitaux propres | 69 152 | 67 378 | 66 343 |

20.6.2. Comptes intermédiaires consolidés au 30 septembre 2009

| En K€ | Notes | 09/2008 | 09/2009 |
|--|-------------------|--------------|--------------|
| Produits des activités ordinaires | 5.7.1 | 42 254 | 31 078 |
| Autres produits opérationnels | | 89 | 270 |
| Achats consommés | 5.7.2 | (24 386) | (19 281) |
| Charges externes | 5.7.3 | (5 272) | (5 011) |
| Impôts et Taxes | | (309) | (288) |
| Charges de Personnel | 5.7.4 | (4 122) | (4 120) |
| Amortissements des immobilisations et pertes de valeur | 5.6.2 et 5.6.3 | (963) | (964) |
| Autres charges opérationnelles | 5.7.5 | (184) | (26) |
| Résultats sur cessions d'actifs non courants | 5.7.6 | 60 | (99) |
| Résultat opérationnel | | 7 207 | 1 559 |
| Produits financiers | | 151 | 609 |
| Charges financières | | (1 046) | (601) |
| Coût de l'endettement financier net | 5.7.7 | (895) | 8 |
| Résultat avant impôt | | 6 312 | 1 567 |
| Charge d'impôt | 5.7.8 | 217 | (130) |
| Résultat net | | 6 529 | 1 437 |
| Gains et pertes enregistrés en capitaux propres | | | |
| Ecart de conversion | | 202 | (214) |
| Résultat global | | 6 731 | 1 223 |

| Résultat net | | |
|------------------------|-------|-------|
| Part des minoritaires | - | - |
| Part du groupe | 6 529 | 1 437 |
| Résultat global | | |
| Part des minoritaires | - | - |
| Part du groupe | 6 731 | 1 223 |

| | | | |
|--|-------|------------|------------|
| Résultat par action (en euros) | 5.7.9 | 0.67 | 0.14 |
| Résultat global par action | | 0.67 | 0.12 |
| Nombre d'actions retenues pour le calcul | | 9.775.106 | 10.582.883 |
| Résultat dilué par action (en euros) | 5.7.9 | 0.62 | 0.13 |
| Résultat global dilué par action | | 0.64 | 0.11 |
| Nombre d'actions retenues pour le calcul | | 10.591.495 | 10.662.572 |

20.6.3. Tableau de variation de capitaux propres

| Variation des capitaux propres part du groupe en k€ | Nombre d'actions | Capital social | Primes d'émission | Résultats non distribués | Ecart de conversion | Capitaux propres du groupe |
|---|-------------------|----------------|-------------------|--------------------------|---------------------|----------------------------|
| Capitaux propres consolidés au 31 mars 2008 | 9 807 776 | 19 615 | 23 055 | (30 019) | (341) | 12 310 |
| Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres | | | | | 202 | 202 |
| Résultat 30 septembre 2008 | | | | 6 529 | | 6 529 |
| Résultat global | | | | 6 529 | 202 | 6 731 |
| Augmentation de capital | 8 041 | 16 | 10 | | | |
| Frais Aug de Capital imputés sur prime d'émission | | | (2) | | | |
| Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2008 | 9 815 817 | 19 631 | 23 063 | (23 490) | (139) | 19 065 |
| Capitaux propres consolidés au 31 mars 2008 | 9 807 776 | 19 615 | 23 055 | (30 019) | (341) | 12 310 |
| Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres | | | | | 505 | 505 |
| Résultat 31 mars 2009 | | | | 16 482 | | 16 482 |
| Résultat global | | | | 16 482 | 164 | 16 987 |
| Augmentation de capital | 18 513 | 63 | 39 | | | 102 |
| Programme Actions gratuites | | | | 36 | | 36 |
| Prime BSA Managers 2008 | | | 244 | | | 244 |
| Frais Aug de Capital imputés sur prime d'émission | | | (5) | | | (5) |
| Capitaux propres consolidés au 31 mars 2009 | 9 826 289 | 19 678 | 23 333 | (13 501) | 164 | 29 674 |
| Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres | | | | | (214) | (214) |
| Résultat 30 septembre 2009 | | | | 1 437 | | 1 437 |
| Résultat global | | | | 1 437 | (214) | 1 223 |
| Augmentation de capital | 1 573 246 | 3 121 | 1 950 | | | 5 071 |
| Frais sur Augmentation de Capital | | | (38) | | | (38) |
| Programme Actions gratuites | | | | 39 | | (39) |
| Distribution de Dividendes | | | (23 333) | 20 492 | | (2 841) |
| Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2009 | 11 399 535 | 22 799 | 1 912 | 8 467 | (50) | 33 128 |

20.6.4. Tableau de variation des flux de trésorerie

| En k€ | 30/09/08 | 30/09/09 |
|---|----------------|----------------|
| <i>Flux de Trésorerie liés à l'activité</i> | | |
| Résultat net des entreprises intégrées part groupe | 6 529 | 1 437 |
| Dotations aux amortissements et pertes de valeur | 923 | 963 |
| Variation des provisions | 43 | (39) |
| Plus et moins values de cessions | (60) | 99 |
| Coûts des paiements fondés sur des actions | - | 39 |
| Résultat net du financement | 810 | 211 |
| Autres produits et charges sans incidence financière | - | (132) |
| Impôts différés | (687) | (116) |
| Capacité d'autofinancement avant résultat net de financement et impôts | 7 558 | 2 462 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (5 455) | (6 685) |
| Stocks | (4 843) | (6 450) |
| Créances d'exploitation | (10 313) | 1 579 |
| Carry back | (61) | - |
| Impôt sur le résultat payé | 299 | (125) |
| Dettes d'exploitation | 9 706 | (1 629) |
| Intérêts payés | (243) | (60) |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 2 103 | (4 223) |
| <i>Flux de Trésorerie liés aux opérations d'investissement</i> | | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | (675) | (1 053) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (110) | (236) |
| Cession d'immobilisations incorporelles | 303 | - |
| Cession d'immobilisations corporelles | 401 | 2 |
| Acquisition d'immobilisations financières | (1) | - |
| Cession d'immobilisations financières | 22 | 5 |
| Intérêts payés | - | (224) |
| Trésorerie nette sur cessions ou acquisitions de filiales | - | - |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (60) | (1 506) |
| <i>Flux de Trésorerie liés aux opérations de financement</i> | | |
| Augmentation de capital ou apports | 25 | 5 071 |
| Dividendes versés aux actionnaires | - | (2 841) |
| Emission d'emprunts | 1 944 | 190 |
| Actifs financiers | 58 | 150 |
| Remboursements d'emprunts | (2 838) | (1 124) |
| Intérêts payés | (567) | (149) |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement | (1 378) | 1 297 |
| Incidence des variations de cours de devises | 66 | (91) |
| VARIATION DE TRESORERIE | 731 | (4 523) |
| Trésorerie à l'ouverture | 2 350 | 4 445 |
| Trésorerie à la clôture (1) | 3 081 | (78) |

(1) voir note 5.6.

20.6.5. Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives

V - Notes aux états financiers condensés

5.1. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers condensés comprennent la société Bigben Interactive SA – domiciliée en France - et ses filiales (Groupe Bigben Interactive). Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe Bigben Interactive (ci-après dénommé « Le Groupe ») est un acteur majeur de la distribution de logiciels de jeu vidéo et le leader indépendant de la distribution et de la fabrication/édition d'accessoires pour consoles de jeu vidéo sur les principaux marchés d'Europe continentale (France, Allemagne et Benelux).

Les états financiers condensés pour la période du 1er avril au 30 septembre 2009 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 12 novembre 2009.

5.2. Faits marquants

a) Développement commercial

Pause de la croissance du secteur du jeu vidéo avant d'aborder la 2ème partie du cycle pour les consoles de salon (avec les baisses de prix de septembre 2009 menant vers le mass-market), les consoles nomades approchant elles-mêmes la fin de cycle ;

Environnement difficile, toujours marqué par l'extrême prudence de l'ensemble des circuits de distribution et la concurrence d'une multiplicité d'acteurs;

Recul du chiffre d'affaires au premier semestre de l'exercice (-26,5%) par rapport à un premier semestre exceptionnel en 2008-09, le niveau des ventes s'établissant à un niveau légèrement supérieur à celui réalisé en 2007-08 ;

Retour attendu à une saisonnalité classique au 2ème semestre de l'exercice en cours, avec un phénomène de rattrapage par rapport au 1er semestre atone, les stocks dans les canaux de distribution étant à leur plus bas niveau historique avant la haute saison.

b) Moyens

Centralisation de la logistique « Accessoires » de la filiale belge Atoll Soft sur la plate forme de Libercourt à compter du 15 juillet 2009.

Réorientation de la filiale Espace 3 vers le commerce électronique, son réseau commercial ayant été réduit à 4 magasins après la fermeture de 7 points de vente depuis le début de l'exercice.

c) Actionnariat

Exercice de 9.361.866 BSA du 01 avril 2009 au 30 juin 2009 donnant lieu à la création de 1.560 311 actions nouvelles permettant à la société de lever 5,07M€.

Achèvement de l'augmentation de capital par exercice des BSA 2006 (période d'exercice 01 avril 2007-30 juin 2009) avec l'émission de 1.609.362 actions nouvelles sur l'ensemble de la période d'exercice soit une souscription à 99%, ayant permis à la société de lever 5,23M€

Relèvement des fonds propres de la Société à plus de 26,8M€, les fonds propres consolidés s'établissant à 33,1M€.

d) Finances

Aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2009.

e) Liquidation de la filiale Bigben Interactive UK

Versement en juin 2009 du boni de liquidation soit 51 k GBP s'appliquant à l'ensemble des créances détenues par la société sur sa filiale commerciale britannique.

Evénements post clôture :

Changement de nom pour la filiale belge Atoll Soft et la sous filiale néerlandaise acquises en 1999 , celles-ci devenant respectivement Bigben Interactive Belgium et Bigben Interactive Nederland à compter du 15 octobre 2009.

Liquidation de la filiale Bigben Interactive UK le 31 octobre 2009

5.3. Principales méthodes comptables

5.3.1. Déclaration de conformité

Les états financiers condensés du Groupe Bigben Interactive sont établis suivant les normes et interprétations édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board) dont l'application est obligatoire au 30 septembre 2009, telles qu'elles sont publiées au 30 septembre 2009.

Les comptes consolidés semestriels sont établis conformément à la norme IAS34 « information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2009. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2009 sont disponibles sur demande au siège social de la Société située rue de la Voyette, CRT 2, 59818 Lesquin cedex ou sur le site Bigben Interactive www.bigben.fr , rubrique Corporate.

Les états financiers condensés au 30 septembre 2009 comprennent, à titre comparatif, les données relatives à la période du 1er avril au 30 septembre 2008 établies selon les mêmes règles.

Normes entrées en vigueur au cours de la période

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations en vigueur pour l'exercice ouvert le 01 avril 2009 n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 8 requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. Compte tenu de l'organisation du groupe, la mise en œuvre de IFRS 8 n'a pas un impact significatif sur la présentation de l'information par secteur dans les états financiers consolidés.
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option constituant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 constitue un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe applique L'IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels

l'incorporation des coûts d'emprunt débute à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme. En conséquence, il n'y a pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers consolidés du groupe.

- IAS 1 révisée « Présentation des Etats Financiers » introduit la notion de résultat global qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. IAS 1 révisée qui est d'application obligatoire dans les états financiers 2009-2010 du Groupe n'a pas un impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés.
- Les “améliorations annuelles” de l'IASB ont amendé un certain nombre de normes existantes. Leur première application varie selon les normes mais devrait principalement intervenir en 2009. Leur première application n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés.
- Les amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et IAS 1 « Présentation des Etats Financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation » et l'amendement IFRS2 Conditions d'acquisition des droits et annulations n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe Bigben Interactive.
- Les normes IFRIC 13 'Programme de Fidélisation des clients', IFRIC 15 'Contrats de construction immobilière', IFRIC 16 'Couverture d'un investissement net' ne sont pas applicables au Groupe Bigben Interactive.

Normes publiées et non encore en vigueur

- IFRS 3 révisée (2008) « Regroupements d'entreprises » comporte les modifications suivantes: la contrepartie éventuelle liée aux regroupements effectués doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures (compléments de prix par exemple) étant comptabilisées en résultat. Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils seront encourus. Toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat. Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction. IFRS 3 révisée, qui est d'application obligatoire dans les états financiers consolidés pour les exercices ouverts à compter du 01 juillet 2009 soit pour le Groupe l'exercice 2010-2011, est appliquée de façon prospective et en conséquence n'a pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers consolidés du Groupe.
- IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » (2008) prévoit que les modifications de la part d'intérêt du Groupe dans une filiale sans perte de contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Les amendements à IAS 27 qui est d'application obligatoire dans les états financiers consolidés pour les exercices ouverts à compter du 01 juillet 2009 soit pour le Groupe l'exercice 2010-2011, n'a pas d'impact significatif sur ceux-ci.
- IFRIC 17 “distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires” a été publiée par l'IASB en novembre 2008. Elle est d'application prospective obligatoire aux distributions intervenues dans les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009, soit 2010-2011 pour le groupe. En conséquence il n'y a pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers 2009-2010 du groupe. »

5.3.2. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

1) Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires, les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources potentielles d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009.

En particulier, au cours des six mois écoulés au 30 septembre 2009, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

- la valeur recouvrable des goodwill (voir note 5.6.1),
- les actifs d'impôts non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir note 5.6.6)

5.4. Périmètre de consolidation

5.4.1. Liste des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation

Les entités sont toutes consolidées en intégration globale, à l'exception des sociétés Cadonor et KS Multimedia, mises en équivalence.

| Société | % de contrôle |
|---------------------------------------|---------------|
| BIGBEN INTERACTIVE SA | Société mère |
| ESPACE 3 GAMES (SAS) | 100% |
| ATOLL SOFT SA (Belgique) | 100% |
| ATOLL SOFT Nederland (Pays Bas) | 100% |
| BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (Hong Kong) | 100% |
| BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne) | 100% |

La filiale belge Atoll Soft et la sous filiale néerlandaise acquises en 1999 changent de nom, celles-ci devenant respectivement Bigben Interactive Belgium et Bigben Interactive Nederland à compter du 15 octobre 2009.

5.4.2. Changements du périmètre de consolidation

Aucun changement de périmètre de consolidation n'est intervenu sur la période du 1er avril au 30 septembre 2009.

L'arrêt de l'exploitation de Bigben Interactive UK Ltd, déclarée en cessation de paiement et placée sous le régime de l'administration le 08 avril 2005, avait entraîné pour le Groupe une perte de contrôle à cette date. L'essentiel de ses actifs a fait l'objet d'une cession le 16 mai 2005. En conséquence, ont été exclues du périmètre de consolidation depuis le 30 septembre 2005 la filiale britannique Bigben Interactive UK Ltd et les holdings anglaises sans activité, dans l'attente de la liquidation juridique de la filiale qui est finalement intervenue le 31 octobre 2009.

5.5. Informations sectorielles

5.5.1. Résultats par secteur

| 30 septembre 2009 | France | Benelux | Allemagne | Autres | Eliminations | Total |
|--|---------------|--------------|--------------|---------------|-----------------|---------------|
| Produits des activités ordinaires | | | | | | |
| - de l'activité | 18 585 | 5 396 | 4 560 | 2 537 | - | 31 078 |
| - ventes inter-segments | 4 416 | 418 | | 12 277 | (17 111) | - |
| Total | 23 001 | 5 814 | 4 560 | 14 814 | (17 111) | 31 078 |
| Résultat sectoriel | 766 | 384 | (115) | 525 | | 1 560 |
| Résultat financier | | | | | | 8 |
| Impôts | | | | | | (130) |
| Résultat | | | | | | 1 437 |
| <i>Actifs sectoriels</i> | | | | | | |
| Goodwills | 68 | 1 088 | 0 | 0 | | 1 156 |
| Autres actifs non courants | 8 783 | 290 | 60 | 208 | | 9 341 |
| Actifs courants | 40 797 | 5 211 | 4 434 | 1 360 | | 51 802 |
| Actifs d'impôts différés | | | | | | 4 044 |
| Actif total | | | | | | 66 343 |
| Passifs sectoriels | 12 328 | 2 490 | 1 754 | 4 814 | | 21 386 |
| Passif d'impôts | | | | | | - |
| Dettes financières | 11 477 | 138 | 214 | 0 | | 11 829 |
| Capitaux propres | | | | | | 33 128 |
| Passif total | | | | | | 66 343 |
| Perte de valeur | 145 | | | | | 145 |
| Investissements | 1 213 | 24 | 3 | 172 | | 1 412 |
| Dotation aux amortissements | 620 | 60 | 7 | 132 | | 819 |

| 30 septembre 2008 | France | Benelux | Allemagne | Autres | Eliminations | Total |
|--|---------------|--------------|--------------|---------------|-----------------|---------------|
| Produits des activités ordinaires | | | | | | |
| - de l'activité | 24 734 | 6 847 | 7 112 | 3 561 | | 42 254 |
| - ventes inter-segments | 4 604 | 146 | - | 10 085 | (14 835) | - |
| Total | 29 338 | 6 993 | 7 112 | 13 646 | (14 835) | 42 254 |
| Résultat sectoriel | 4 187 | 603 | 1 452 | 965 | | 7 207 |
| Résultat financier | | | | | | (895) |
| Impôts | | | | | | 217 |
| Résultat | | | | | | 6 529 |
| <i>Actifs sectoriels</i> | | | | | | |
| Goodwills | 284 | 1 088 | | | | 1 372 |
| Autres actifs non courants | 11 844 | 335 | 68 | 60 | | 12 307 |
| Actifs courants | 38 754 | 4 579 | 5 928 | 2 527 | | 51 788 |
| Actifs d'impôts différés | | | | | | 3 685 |
| Actif total | | | | | | 69 152 |
| Passifs sectoriels | 20 552 | 1 463 | 3 139 | 3 995 | | 29 149 |
| Passif d'impôts | | | | | | - |
| Dettes financières | 20 633 | 305 | | | | 20 938 |
| Capitaux propres | | | | | | 19 065 |
| Passif total | | | | | | 69 152 |
| Perte de valeur | 259 | | | | | 259 |
| Investissements | 981 | 24 | 19 | 21 | | 1 045 |
| Dotation aux amortissements | 561 | 65 | 6 | 32 | | 664 |

5.5.2. Autres informations (métiers)

| 1 ^{er} avril - 30 septembre 2009 | France | Benelux | Allemagne | Autres | Total |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Accessoires | 11 453 | 2 192 | 4 515 | 2 527 | 20 687 |
| Dist. exclusive | 2 715 | 2 969 | - | - | 5 684 |
| Audio Cadeaux | 2 098 | 113 | 45 | 10 | 2 266 |
| Dist. non exclusive | 2 319 | 122 | - | - | 2 441 |
| Total | 18 585 | 5 396 | 4 560 | 2 537 | 31 078 |

| 1 ^{er} avril - 30 septembre 2008 | France | Benelux | Allemagne | Autres | Total |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Accessoires | 14 885 | 3 546 | 7 111 | 3 397 | 28 939 |
| Dist. exclusive | 2 377 | 3 288 | - | - | 5 665 |
| Audio Cadeaux | 1 720 | 13 | - | 165 | 1 898 |
| Dist.Non exclusive | 5 752 | - | - | - | 5 752 |
| Total | 24 734 | 6 847 | 7 111 | 3 562 | 42 254 |

5.6. Notes complémentaires relatives aux comptes de bilan

5.6.1 Goodwills

| Origine | Valeur brute 30/09/2009 | Perte de valeur | Valeur nette 30/09/2009 | Valeur nette 31/03/2009 | Valeur nette 30/09/2008 |
|------------------------|----------------------------|-----------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Atoll Belgique | 1.088 | - | 1.088 | 1.087 | 1.087 |
| Espace 3 Game's | 362 | 362 | - | 217 | 217 |
| Vox Diffusion | 68 | - | 68 | 68 | 68 |
| Total | 1.518 | 362 | 1.156 | 1.372 | 1.372 |

Les tests d'impairment au 30.09.2009 réalisés sur les UGT présentant des indices de perte de valeur ont mis en évidence une dépréciation complémentaire des Goodwills sur la société Espace 3 Game's à hauteur de 145 k€. L'UGT concernée est la France.

5.6.2 Immobilisations incorporelles:

| 1er avril - 30 septembre 2009 | Goodwills | Autres | Total |
|---|------------------|---------------|--------------|
| Valeur brute début de période | 2.302 | 3.626 | 5.928 |
| Acquisitions | - | 1.053 | 1.053 |
| Actifs destinés à la vente | - | - | - |
| Diminutions / Sorties | (784) | (21) | (805) |
| Valeur brute fin de période | 1.518 | 4.658 | 6.176 |
| Amortissements cumulés début de période | - | 1.744 | 1.744 |
| Dotation aux amortissements | - | 339 | 339 |
| Diminutions / Amortissements | - | (21) | (21) |
| Amortissements cumulés fin de période | - | 2.062 | 2.062 |
| Perte de valeur cumulée début de période | 930 | - | 930 |
| Actifs destinés à la vente | - | - | - |
| Perte de valeur de la période | 145 | - | 145 |
| Diminutions / Sorties | (713) | - | (713) |
| Perte de valeur cumulée fin de période | 362 | - | 362 |
| Valeur nette fin de période | 1.156 | 2.596 | 3.752 |

L'arrêt de l'activité de plusieurs magasins de notre filiale de vente au détail Espace 3 Game's a engendré une perte de 71 k€, les 4 magasins restant ont été provisionnés totalement soit une dotation complémentaire de 145 k€ sur le semestre clos le 30/09/2009.

| Exercice 2008-09 | Goodwills | Autres | Total |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Valeur brute début de période | 2.530 | 1.944 | 4.474 |
| Acquisitions | - | 1.708 | 1.708 |
| Transferts | - | - | - |
| Diminutions / Sorties | (228) | (26) | (254) |
| Valeur brute fin de période | 2.302 | 3.626 | 5.928 |
| Amortissements cumulés début de période | - | 905 | 905 |
| Dotation aux amortissements | - | 863 | 863 |
| Diminutions / Amortissements | - | (24) | (24) |
| Amortissements cumulés fin de période | - | 1.744 | 1.744 |
| Perte de valeur cumulée début de période | 845 | - | 845 |
| Perte de valeur de la période - Dotation | 236 | - | 236 |
| Perte de valeur de la période - Reprise | (151) | - | (151) |
| Perte de valeur cumulée fin de période | 930 | - | 930 |
| Valeur nette fin de période | 1.372 | 1.882 | 3.254 |

| 1er avril - 30 septembre 2008 | Goodwills | Autres | Total |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Valeur brute début de période | 2.530 | 1.944 | 4.474 |
| Acquisitions | - | 674 | 674 |
| Actifs destinés à la vente | - | - | - |
| Diminutions / Sorties | (205) | - | (205) |
| Valeur brute fin de période | 2.325 | 2.618 | 4.943 |
| Amortissements cumulés début de période | - | 905 | 905 |
| Dotation aux amortissements | - | 269 | 269 |
| Diminutions / Amortissements | - | - | - |
| Amortissements cumulés fin de période | - | 1.174 | 1.174 |
| Perte de valeur cumulée début de période | 845 | - | 845 |
| Actifs destinés à la vente | - | - | - |
| Perte de valeur | 259 | - | 259 |
| Diminutions / Sorties | (151) | - | (151) |
| Perte de valeur cumulée fin de période | 953 | - | 953 |
| Valeur nette fin de période | 1.372 | 1.444 | 2.816 |

5.6.3 Immobilisations corporelles

| En k€ | 09/2008 | 03/2009 | 09/2009 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Valeur brute début de période | 12.479 | 12.479 | 12.800 |
| Acquisitions | 370 | 601 | 359 |
| Actifs destinés à la vente | - | - | - |
| Ecarts de Change | 71 | 148 | (114) |
| Diminutions / Sorties | (18) | (428) | (286) |
| Valeur brute fin de période | 12.902 | 12.800 | 12.759 |
| Amortissements cumulés début de période | 5.493 | 5.493 | 6.030 |
| Dotations aux amortissements | 395 | 831 | 480 |
| Actifs destinés à la vente | - | - | - |
| Ecarts de Change | 67 | 134 | (97) |
| Diminutions / Amortissements | (18) | (428) | (252) |
| Amortissements cumulés fin de période | 5.937 | 6.030 | 6.161 |
| Perte de valeur cumulée début de période | - | - | - |
| Perte de valeur | - | - | - |
| Perte de valeur cumulée fin de période | - | - | - |
| Valeur nette fin de période | 6.965 | 6.770 | 6.598 |

Les ensembles immobiliers des sites de Lesquin et Libercourt sont financés par crédit bail, le coût de revient des terrains et constructions est de 6 137 k€ amortis pour 2 147 k€, soit une valeur nette de 3 990 k€ au 30/09/2009.

La chaîne logistique de Libercourt ainsi que les chariots élévateurs informatisés (acquisition de 106 k€ sur le semestre) sont financés par crédit bail, le coût de revient est de 844 k€ amorti pour 263 k€, soit une valeur nette de 581 k€ au 30/09/2009. Le reste des acquisitions représentent essentiellement du matériel informatique et les coûts d'outillage (moules de fabrication).

L'arrêt de l'activité de ventes au détail de plusieurs magasins d'Espace 3 se solde par une mise au rebut des installations pour un montant net de 34 k€ (brut pour 285 k€ amorti pour 251 k€).

5.6.4 Part dans les entreprises associées

Les sociétés Cadonor et KS Multimédia ont été mises en équivalence.

5.6.5 Actifs d'impôts exigibles

| En k€ | 30/09/2008 | 31/03/2009 | 30/09/2009 |
|---|------------|------------|------------|
| Carry back (1) | 3.744 | - | - |
| Actifs d'impôts exigibles courants | 8 | 8 | 8 |
| Total des actifs d'impôts exigibles | 3.752 | 8 | 8 |

(1) La créance de Carry-back, à échéance 2010, a été intégralement remboursée en mars 2009 (suite à la décision du gouvernement permettant le remboursement anticipé des créances fiscales).

5.6.6 Actifs d'impôts différés

| En k€ | 30/09/2008 | 31/03/2009 | 30/09/2009 |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Déficits | 3.519 | 3.862 | 3.862 |
| Décalages temporaires | 166 | 76 | 182 |
| Total de l'impôt différé | 3.685 | 3.938 | 4.044 |

Il a été constaté des impôts différés actifs de 3 862 k€ sur la société faitière BBI SA et BBI Allemagne du fait des perspectives de profitabilité dans un délai jugé raisonnable de 12 mois.

Le montant – en base - des déficits restant non activés est de 5.013 k€.

5.6.7 Créances Clients

| En k€ | 30/09/2008 | 31/03/2009 | 30/09/2009 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Clients et effets en portefeuille | 27.824 | 23.338 | 20.883 |
| Perte de valeur pour créances douteuses | (3.633) | (3.980) | (1.491) |
| Total créances | 24.191 | 19.358 | 19.392 |

Au 30 septembre 2009, la ventilation de la valeur brute des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante

| Ventilation Echu/Non échu | En k€ | % |
|------------------------------------|---------------|--------------|
| Créances Clients non échues | 17.514 | 83.9% |
| Créances Clients échues | 3.369 | 16.1% |
| Total créances | 20.883 | 100% |

| Ventilation des créances échues | En k€ | % |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Moins de 1 mois | 1.328 | 39.4% |
| De 1 à 3 mois | 107 | 3.2% |
| De 3 mois à 1 an | 552 | 16.4% |
| Plus d'1 an | 1.382 | 41.0% |
| Total créances | 3.369 | 100% |

Les créances à plus de 3 mois (1.934k€) sont provisionnées à hauteur de 1.209 k€ HT. Les créances de moins de 3 mois ne présentent pas de risques particuliers et ne sont pas individuellement significatives.

5.6.8 Autres débiteurs

| En k€ | 30/09/2008 | 31/03/2009 | 30/09/2009 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Etats et collectivités locales (hors IS) | 1.546 | 2.452 | 921 |
| Personnel | 44 | 39 | 41 |
| Ristournes Fournisseurs à recevoir | 1.258 | 755 | 343 |
| Créances sur cessions immobilisations | 110 | 2 | 7 |
| Affacturage | 1.492 | 3.518 | 2.280 |
| Charges constatées d'avance | 1.553 | 1.642 | 1.725 |
| Acomptes et avances sur commandes | 818 | 1.043 | 2.223 |
| Acomptes Contrats de Distribution | - | 150 | 306 |
| Fournisseurs débiteurs et divers | 243 | 89 | 122 |
| Total | 7.064 | 9.690 | 7.968 |

La baisse de la créance sur l'Etat est due au remboursement du crédit de TVA reçu sur Aout 2009 pour un montant de 1 500 k€. La progression des avances et acomptes sur commandes est liée essentiellement à l'activité plus soutenue de fin d'année pour le département Audio-Cadeaux, les fournisseurs exigeant des acomptes pour générer la production.

5.6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

| En k€ | 30/09/2008 | 31/03/2009 | 30/09/2009 |
|--|--------------|--------------|----------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (I) | 4.678 | 8.013 | 1.878 |
| Concours bancaires (II) | 1.597 | 3.568 | 1.956 |
| Intérêts courus (III) | 128 | - | - |
| Financements court termes (II) + (III) | 1.725 | 3.568 | 1.956 |
| Trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie (I) - (II) | 3.081 | 4.445 | (78) |
| Variation de la Trésorerie | - | 1.364 | (4.523) |

5.6.10 Passifs financiers courants et non courants

| En k€ | 30/09/2009 Total | Échéance < 1 an | Échéance 1 à 5 ans | Échéance > 5 ans |
|---|---------------------|--------------------|-----------------------|---------------------|
| Emprunts d'origine long terme (1) | 5.681 | 1.740 | 3.941 | - |
| Emprunts sur locations financement | 4.001 | 429 | 1.514 | 2.058 |
| Concours bancaires courants | 1.956 | 1.956 | - | - |
| Intérêts courus non échus | - | - | - | - |
| Autres financements | 191 | 191 | - | - |
| Total des passifs financiers | 11.829 | 4.316 | 5.455 | 2.058 |

| en k€ | 31/03/2009 Total | Échéance < 1 an | Échéance 1 à 5 ans | Échéance > 5 ans |
|-------------------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|---------------------|
| Emprunts d'origine long terme (1) | 6.567 | 1.780 | 4.787 | - |
| Emprunts sur locations financement | 4.098 | 400 | 1.486 | 2.212 |
| Concours bancaires courants | 3.568 | 3.568 | - | - |
| Intérêts courus non échus | - | - | - | - |
| Autres financements | 34 | 34 | - | - |
| Total des passifs financiers | 14.267 | 5.782 | 6.273 | 2.212 |

| en k€ | 30/09/2008 Total | Échéance < 1 an | Échéance 1 à 5 ans | Échéance > 5 ans |
|-------------------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|---------------------|
| Emprunts d'origine long terme (1) | 7.554 | 1.805 | 5.749 | - |
| Emprunts sur locations financement | 4.292 | 392 | 1.538 | 2.362 |
| Concours bancaires courants | 1.597 | 1.597 | - | - |
| Intérêts courus non échus | 128 | 128 | - | - |
| Autres financements (2) | 7.366 | 4.255 | 3.111 | - |
| Total des passifs financiers | 20.937 | 8.177 | 10.398 | 2.362 |

(1) La part à court terme des emprunts d'origine long terme prend en compte la conversion prévue des deux tiers de la dette bancaire de BBI SA soit 20.313k€ en capital et de la consolidation à long terme (7 ans) de la dette bancaire résiduelle de BBI SA avec un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2008.

(2) L'escompte du carry-back fiscal ayant permis de rembourser par anticipation en mai 2008 le New Money 1 (à échéance in fine au 23 janvier 2009 et classé en emprunt long terme) a – par convention - été présenté en « autres financements. Ce financement de la créance de Carry-back (pour 3 111 k€) a été remboursé en mars 2009 suite au remboursement anticipé par l'état de notre créance de Carry-back à hauteur de 3 931 k€.

5.6.11 Provisions courantes

| | 01/04/20 09 | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | Variation périmètre | 30/09/20 09 |
|---------------------------------|----------------|-----------|--------------|---------------------------------|------------------------|----------------|
| Plan de Restructurations | 10 | - | - | 10 | - | - |
| Autres provisions | 185 | 15 | 17 | - | - | 183 |
| Total | 195 | 15 | 17 | 10 | - | 183 |

| | 01/04/20 08 | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | Variation périmètre | 31/03/20 09 |
|---------------------------------|----------------|------------|--------------|---------------------------------|------------------------|----------------|
| Plan de Restructurations | 28 | - | - | 18 | - | 10 |
| Autres provisions | 96 | 149 | 60 | - | - | 185 |
| Total | 124 | 149 | 60 | 18 | - | 195 |

| | 01/04/2008 | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | Variation périmètre | 30/09/2008 |
|---------------------------------|------------|-----------|--------------|---------------------------|---------------------|------------|
| Plan de Restructurations | 28 | - | - | - | - | 28 |
| Autres provisions | 96 | 78 | 25 | - | - | 149 |
| Total | 124 | 78 | 25 | - | - | 177 |

5.6.12 Autres créditeurs

| En k€ | 30/09/2008 | 31/03/2009 | 30/09/2009 |
|---|------------|------------|------------|
| Etats et collectivités publiques (hors IS) | 2.002 | 1.470 | 1.453 |
| Personnel et Organismes sociaux | 1.282 | 1.670 | 1.080 |
| Remises clients et Clients Créditeurs | 9.841 | 4.583 | 4.029 |
| Investisseur privé | 146 | 139 | 139 |
| Dettes sur immobilisations | - | - | 1 171 |
| Produits constatés d'avance | 112 | 356 | 424 |
| Affacturage | 983 | 3.190 | 1.906 |
| Créditeurs divers | 198 | 193 | 135 |
| Total | 14.564 | 11.601 | 10.337 |

La baisse des remises clients (provision pour ristournes de fin d'année à accorder) et des positions créditrices en comptes clients est liée à la modification du règlement des ristournes de fin d'année, celles ci étant maintenant établies pour une grande partie sur factures.

Le poste Dettes sur immobilisations comprend essentiellement la dette sur le solde de l'acquisition des titres de Bigben Interactive UK, l'échéance étant contractuellement fixée au 01/04/2010. Cette dette figure dans les passifs non courants sur les exercices et situations précédentes.

5.7. Notes complémentaires au compte de résultat

5.7.1 Détail des produits des activités ordinaires

| En k€ | 30/09/2008 | 30/09/2009 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Ventes de marchandises | 42.254 | 30.973 |
| Prestations de services | - | 105 |
| Total | 42.254 | 31.078 |

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique des clients

| En k€ | 30/09/2008 | | 30/09/2009 | |
|--------------------|------------|-------|------------|-------|
| Allemagne | 6.726 | 15.9% | 4.081 | 13.1% |
| Belgique | 3.793 | 9.0% | 3.035 | 9.8% |
| France | 21.446 | 50.8% | 15.895 | 51.1% |
| Pays-Bas | 3.040 | 7.2% | 2.315 | 7.4% |
| Royaume-Uni | 2.280 | 5.4% | 1.763 | 5.7% |
| Autres | 4.969 | 11.7% | 3.989 | 12.9% |
| Total | 42.254 | 100% | 31.078 | 100% |

5.7.2 Achats consommés

| En k€ | 30/09/2008 | 30/09/2009 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Marchandises | 29.229 | 25.766 |
| Variation stock Marchandises | (1.724) | (5.794) |
| Perte de valeur consommée | (3.119) | (691) |
| Total | 24.386 | 19.281 |

5.7.3 Charges externes

| En k€ | 30/09/2008 | 30/09/2009 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Achats non stockés | 290 | 256 |
| Autres services extérieurs | 77 | 92 |
| Primes d'Assurances | 143 | 126 |
| Entretiens - Réparations | 278 | 329 |
| Loyers | 334 | 346 |
| Publicité | 897 | 1.061 |
| Transports sur ventes | 1.025 | 868 |
| Frais de Déplacements | 380 | 392 |
| Frais de Communication | 228 | 262 |
| Frais et services bancaires | 99 | 69 |
| Honoraires | 984 | 847 |
| Autres Charges externes | 537 | 363 |
| Total | 5.272 | 5.011 |

5.7.4 Charges de personnel

| En k€ | 30/09/2008 | 30/09/2009 |
|---|--------------|--------------|
| Salaires et rémunérations | 3.073 | 3.043 |
| Charges sociales | 924 | 972 |
| Versements plans à cotisations définies | 125 | 132 |
| Augmentation de la provision pour prestations définies | - | (27) |
| Participation des salariés | - | - |
| Total | 4.122 | 4.120 |

5.7.5 Résultats sur cessions d'actifs non courants

| En k€ | 30/09/2008 | 30/09/2009 |
|--|------------|-------------|
| Plus value de cession sur immobilisations | 60 | (99) |
| Total | 60 | (99) |

5.7.6 Coût de l'endettement

| En k€ | 30/09/2008 | 30/09/2009 |
|--|--------------|-------------|
| Intérêts sur financement moyen terme | (463) | (99) |
| Intérêts sur financement de l'exploitation net des produits net d'escompte et de créances | (243) | (60) |
| Frais relatifs au crédit bail | (104) | (52) |
| Résultat net du financement (sous total) | (810) | (211) |
| Résultat sur cessions de valeurs mobilières de placement | 11 | (5) |
| Actualisation Carry back | 61 | - |
| Autres produits financiers | 10 | 117 |
| Résultat de change | (167) | 107 |
| Produits financiers (sous total) | (85) | 219 |
| Total | (895) | 8 |

Malgré la réduction de 41% de l'endettement financier et l'absence de tout crédit de campagne pour Noel 2009, la réduction de 8 % des frais financiers est moins forte qu'attendue du fait de l'impact de la hausse des taux sur une dette exclusivement à taux variable et aux pertes de change liées à la hausse du dollar.

5.7.7 Impôt sur les bénéfices

| En k€ | 30/09/2008 | 30/09/2009 |
|--|----------------|---------------|
| Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur | 6 571 | 1 712 |
| <i>taux d'imposition de la SA BBI (Mère)</i> | <i>33.33%</i> | <i>33.33%</i> |
| Impôt théorique | 2 190 | 571 |
| Impôt réel | (217) | 130 |
| <i>Ecart à analyser</i> | <i>(2 407)</i> | <i>(441)</i> |
| IS sur différences permanentes | (88) | (519) |
| Corrections antérieures d'IS | - | - |
| Déficit fiscal utilisé non activé | - | 579 |
| Déficit fiscal utilisé et activé antérieurement | (1.556) | (351) |
| Activation Différences temporaires antérieures | - | (66) |
| Activation des déficits pour la période | (510) | - |
| Différence de taux | (253) | (84) |
| <i>Ecart analysé</i> | <i>(2.407)</i> | <i>(441)</i> |

5.7.8 Résultat par action

| | 30/09/2008 | 30/09/2009 |
|--|------------------|------------------|
| Nombre d'actions ordinaires au 1er Avril | 9 807 776 | 9 839 224 |
| Incidence des actions propres | 37 138 | 37 138 |
| Actions émises en cours d'exercice | 8 041 | 1 560 311 |
| Soit Nombre prorata temporis | 4 468 | 780 797 |
| Nombre moyen d'actions de 2 euro en circulation | 9 775 106 | 10 582 883 |
| Effet dilutif des options d'achats suivant la méthode du "rachat d'actions" | - | - |
| Exercice des BSA 2006 (1 action pour 6 BSA) | 816 389 | - |
| Exercice des BSA Managers (1 action pour 1 BSA) | - | 79 689 |
| Nombre moyen d'actions après dilution | 10 591 495 | 10 662 572 |
| Nominal des actions (en euros) | 2.0 | 2.0 |

5.7.9 Plans d'option d'achat d'actions et de souscription d'actions 005 2004

Actions gratuites

Le 14 octobre 2008 ont été attribuées 44.600 actions gratuites au personnel de la Société et du Groupe en application de la résolution afférente de l'AGM du 20 juillet 2007. Celles-ci seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 14 octobre 2010, la période de conservation (indisponibilité fiscale) allant jusqu'au 14 octobre 2012.

| | |
|--|--------------------|
| Date de l'Assemblée Générale | AGE du 20/07/07 |
| Nombre d'actions gratuites initialement attribuées | 44.600 |
| Nombre d'actions attribuées au 30 septembre 2009 | 43.150 |
| Date d'attribution des actions gratuites | 14/10/08 |
| Fin de la période d'acquisition | 14/10/10 |
| Fin de la période de conservation | 14/10/12 |

BSA Managers

Le programme de BSA Managers autorisé par l'AGE du 01 octobre 2008 prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 01 juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Ces BSA ne seront exerçables que si le résultat opérationnel courant est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3.

Les 360.000 bons offerts ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243 600 €.

Les bénéficiaires des BSA managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Les conditions d'exercice de la 1ère tranche sont réunies depuis le 01 juillet 2009 mais aucun exercice de BSA correspondant n'a été constaté au 30 septembre 2009, la période d'exercice se terminant le 30 juin 2010.

5.7.10 Engagement hors bilan

| Engagements donnés | par | Bénéficiaire | Montant | Montant | Objet de l'engagement |
|--|---------------|------------------|------------|------------|---|
| | | | 30/09/2009 | 31/03/2009 | |
| Nantissement de titres BBI UK Ltd | BBI SA | Crédit Agricole | 1.113 | 1.113 | Emission de caution bancaire |
| Nantissement de titres Espace 3 | BBI SA | Deutsche Bank AG | 0 | 0 | New Money 1 + 2 pour BBI SA |
| Nantissement de titres AtollSoft et BBI GmbH | BBI SA | Deutsche Bank AG | 0 | 0 | New Money 2 pour BBI SA |
| Nantissement de marques Bigben | BBI SA | Deutsche Bank AG | 0 | 0 | New Money 2+3 pour BBI SA |
| Caution bancaire | BBI SA | Commerzbank AG | 0 | 0 | Concours CT à BBI GmbH |
| Hypothèque | Atoll Soft SA | CBC Banque | 138 | 172 | Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation |
| Caution fiscale | BBI SA | Trésor Public | 0 | 150 | Redressement TVA de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002) |
| Caution fiscale | BBI SA | Trésor Public | 0 | 106 | Redressement IS Vox Diffusion (absorbée en sept.2002) |

Les marques Bigben, Bigben Interactive, Bigben Télécom et Bigben Sports ont fait l'objet d'un nantissement en faveur de Deutsche Bank AG en garantie d'une ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans remboursable en 30 mensualités après un différé d'amortissement de 6 mois conformément aux termes de la convention de crédit conclue le 6 avril 2006. Ce nantissement a été ratifié par l'assemblée générale extraordinaire du 03 juillet 2006.

La cession de carry back fiscal à Deutsche Bank a, le 07 mai 2008, fait l'objet d'une mainlevée préalable à l'escompte par un établissement financier tiers, cette opération permettant d'obtenir les fonds nécessaires au remboursement du New Money 1.

Compte tenu du remboursement des lignes de crédit « New Money 1 et 2 » par anticipation durant l'exercice 2008-09, les nantissements des marques et des actions des filiales Espace3, Atoll et BBI GmbH n'ont plus lieu d'être depuis le 31 mars 2009.

Autres engagements :

Déclaration de subordination : Compte tenu de la situation nette négative de BBI GmbH, la maison mère BBI SA a signé le 23 octobre 2008 une déclaration de subordination de ses créances sur la filiale à concurrence d'un montant réduit à 2.000 k€, cette déclaration étant toujours valable au 30 septembre 2009.

Engagement de reprise de crédit-bail : L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 05 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt, l'investissement étant de 500 k€.

| | par | Bénéficiaire | Montant 30/09/2009 | Montant 31/03/2009 | Objet de l'engagement |
|--------------------------|-----------------|--------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Engagements reçus | | | | | |
| Caution bancaire | Crédit Agricole | BBI SA | 1.113 | 1.113 | Acquisition BBI UK Holdings |
| Caution | MI29 | Bail Actéa | 264 | 313 | Ligne de colisage automatique |

Crédits documentaires import : Au 30 septembre 2009 étaient en place 2 opérations libellées en USD, échéance octobre et novembre 2009, pour un montant total de 366 k USD soit 251 k€.

Couverture de change : Au 31 mars 2009 était en place une couverture de change (achat à terme) de 11.752 k USD échéance de octobre à décembre 2009 soit 8.048 k€.

La société a souscrit auprès du Crédit Lyonnais un « Terme Accumulateur à Rebond » ou « TAR » pour la période du 15 décembre 2008 au 14 décembre 2009 à un cours de conversion de 1,45 USD = 1,00 EUR. Il est ainsi accumulé quotidiennement 8k USD par fixing quotidien inférieur au cours de conversion ou 16k USD par fixing quotidien supérieur à ce cours, le nominal accumulé sur la période pouvant être multiplié par 2 si le fixing au 14 décembre 2009 est supérieur au cours de conversion. Le nominal de référence est de 2.040 k USD, le nominal accumulé définitif pouvant atteindre 8.160 k USD si tous les multiplicateurs sont mis en jeu.

| En k€ | 30/09/2008 | | | 31/03/2009 | | | 30/09/2009 | | |
|-----------------------|------------|-----------|---------|------------|-----------|---------|------------|-----------|---------|
| | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Loyers non annulables | 486 | 777 | 383 | 386 | 336 | 0 | 362 | 534 | 0 |

5.7.11 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère et ses filiales, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant

Toutes les conventions ci-dessus sont conclues à des conditions normales de marché.

Les transactions réalisées avec les mandataires sociaux concernent leur rémunération qui s'est élevée au cours des deux premiers semestres des exercices aux montants suivants en k€ :

| En k€ | Rémunération fixe perçue | Rémunération variable perçue | Charge relative aux stocks options | Jetons de présence | Avantages en nature perçus | Prime d'arrivée et/ou de départ | Régime spécifique de retraites complémentaires |
|------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------|----------------------------|---------------------------------|--|
| 2009-2010 | 119 | - | - | 8 | - | - | - |
| 2008-2009 | 100 | - | - | 6 | - | - | - |

La rémunération de l'ensemble des membres du comité de direction Groupe (dont certains sont mandataires sociaux) au cours des deux derniers exercices s'est élevée aux montants suivants en k€ :

| En k€ | Rémunération fixe perçue | Rémunération variable perçue | Charge relative aux stocks options | Jetons de présence | Avantages en nature perçus | Prime d'arrivée et/ou de départ | Régime spécifique de retraites complémentaires |
|------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------|----------------------------|---------------------------------|--|
| 2009-2010 | 376 | - | - | 4 | - | - | 5 |
| 2008-2009 | 324 | - | - | 2 | - | - | 5 |

Par ailleurs le Groupe réalise des transactions avec la SCI Jafa (détenue à 25% par Monsieur Alain Falc, Président du conseil d'administration, et à 25% par Madame Jacqueline de Vrieze, administrateur), qui exploite le magasin de la filiale Espace 3 situé à Valenciennes. Les montants respectifs des loyers facturés est de :

| En k€ | 30/09/08 | 30/09/09 |
|-----------------|-----------|-----------|
| SCI Jafa | 19 | 18 |

Le contrat de service avec MI 29 a pris fin au 30 juin 2009 sans être renouvelé, la charge d'honoraires sur le 1er semestre s'élève à 51k€.

Monsieur Jean-Marie de Chérade intervenait comme consultant externe avant sa nomination comme Administrateur le 06 mai 2008. Son contrat de service venant à échéance le 30 juin 2009 a été renouvelé pour l'exercice 2009-10. La charge d'honoraires pour le 1er semestre s'élève à 42 k€ contre 48k€ à la même période de l'exercice précédent.

Deutsche Bank :

Les concours mis en place par Deutsche Bank depuis la signature du protocole du 14 janvier 2006 se décomposent comme suit :

- un crédit rééchelonné de 8.528 k€ représentant le solde de la dette après conversion des 2/3 de cette dette le 29 décembre 2006 ;
- une ligne de crédit de 2.767 k€ à 3 ans (New Money 1) amortissable in fine ;

- une ligne supplémentaire de crédit (New Money 2) de 3.000 k€ à 3 ans, remboursable en 30 mensualités après un différé de 6 mois ;
- un crédit de campagne (New Money 3) de 6.000 k€ au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2006, renouvelé à hauteur de 4.000 k€ pour Noël 2007 ;
- un crédit de campagne additionnel (New Money 4) pour 3.000 k€ en 2007.

Cette dette bancaire a fait l'objet de remboursements comme suit :

- les crédits de campagne (New Money 3+ 4) ont fait l'objet d'un remboursement intégral au 31 mars 2008 et n'ont pas été renouvelés pour l'exercice 2008-09 ;
- la ligne de crédit « New Money 1 » à 3 ans a été remboursée par anticipation le 09 mai 2008 à concurrence de 2.767 k€ en faveur de Deutsche Bank, l'escompte de la créance de carry-back fiscal inscrite au bilan pour 3.931 k€ ayant permis d'obtenir les fonds nécessaires à ce remboursement anticipé ;
- le solde du New Money 2 amortissable soit 700 k€ a été remboursé par anticipation Le 11 septembre 2008 ;
- le crédit moyen terme rééchelonné de 8.528 k€ était amorti à concurrence de 2.985 k€ au 30 septembre 2009.

Aucun de ces crédits ne fait l'objet de covenant. Seules les lignes de type « New Money » faisaient l'objet de garanties détaillées au paragraphe 6.14 Engagement hors bilan.

Les frais financiers comptabilisés en faveur de Deutsche Bank au 30 septembre 2009 sont détaillés ci-dessous :

| <i>En k€</i> | Montant tiré | Intérêts 1 ^{er} semestre 2009/10 | Encours au 30/09/2009 |
|--------------------------|--------------|--|--------------------------|
| Dette bancaire LT | 8.528 | 81 | 5.543 |
| Total | 8.528 | 81 | 5.543 |

20.7. Vérification des informations financières consolidées intermédiaires

Comptes intermédiaires au 30 septembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société BIGBEN INTERACTIVE S.A., relatifs à la période du 1er avril 2009 au 30 septembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Marcq en Baroeul, le 30 novembre 2009

Roubaix, le 30 novembre 2009

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Christian de Brianson

Associé

Fiduciaire Métropole Audit

Jean-François Pansard

Associé

20.8. Politique de distribution des dividendes

Compte tenu de la reconstitution des fonds propres à hauteur de 23,5 M€ au 31 mars 2009 et des perspectives de résultat de la Société, il sera servi aux actionnaires un dividende de 2.460 K€ soit 0,25 € par action. Ce dividende a été accepté par l'Assemblée Générale du 30 juillet 2009 et a été mis en paiement le 7 août 2009. Le montant des dividendes non versés sur actions propres au titre de l'exercice 2008/2009 a été affecté au compte de report à nouveau.

En raison de la variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 9.839.224 actions composant le capital au 31 mars 2009, le montant global des dividendes a été ajusté et le montant affecté au compte de report à nouveau déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est signalé qu'au cours des trois derniers exercices, aucune distribution de dividendes par action n'a été effectuée.

Compte tenu du retour à la rentabilité de la Société, il a été anticipé, si la Société est bien en mesure de le faire, un niveau de distribution de dividendes de l'ordre de 30 % du résultat net pour les exercices 2010, 2011 et 2012.

20.9. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

20.10. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lesquels les états financiers vérifiés ont été publiés.

Chapitre 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital Social

21.1.1. Capital social (article 7 des statuts)

« Le capital social est fixé à la somme de vingt deux millions sept cent quatre vingt dix neuf mille soixante dix (22.799.070) euros. Il est divisé en 11.399.535 actions de 2 Euros chacune, entièrement libérées. ».

Au cours de l'exercice 2008/2009, la conversion de 188.688 BSA 2006 a permis la création de 31.448 actions nouvelles, le capital social a été en conséquence augmenté de 63 K€. Il est par ailleurs précisé qu'en juillet 2009, postérieurement à la clôture du dernier exercice, BIGBEN INTERACTIVE a constaté une augmentation de capital de 5,23 M€ par exercice des bons de souscription d'actions émis le 29 décembre 2006, et l'émission de 1.609.362 actions nouvelles, soit la conversion de 9.361.866 BSA 2006.

Nantissements, garantie et sûreté des actifs

A l'exception de la garantie du financement d'ATOLL SOFT, il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan.

En revanche, la ligne de crédit accordée par Deutsche Bank le 6 avril 2006 a fait l'objet de nantissement de titres (ESPACE 3 GAMES, ATOLL SOFT et BIGBEN INTERACTIVE GmbH), de marques (Big Ben, Bigben Interactive, Bigben Telecom, Big Ben Sports) et d'une cession Dailly sur le carry-back fiscal de la Société, étant entendu que le carry back a été encaissé depuis.

21.1.2. Actions non-représentatives du capital

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.3. Acquisition par la Société de ses propres actions

Au cours de l'exercice, la Société n'a procédé à aucune cession en bourse des actions détenues pour compte propre.

Au 31 mars 2009, la Société détient 37.138 actions propres pour une valeur de 569 K€ évaluée aux cours d'achat. Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 74.276 € représente 0,38 % du capital. La valeur de marché des titres détenus au 31 mars 2009 étant de 187 K€, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de 382 K€.

21.1.4. Instruments dilutifs

Attribution de 360.000 BSA le 3 novembre 2008

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Ces bons, dits BSA Managers, ont les caractéristiques suivantes :

Le programme de BSA Managers prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Les BSA Managers ne seront exerçables que si le résultat opérationnel courant est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3.

Les bons correspondant aux 3 tranches ont été valorisés par un expert indépendant, en fonction des perspectives de résultat et des conditions suspensives à leur exercice :

- Croissance normative annuelle de CA : 2 %
- Endettement net : 18,8 M€ au 31 mars 2008 ramené à 0 au 31 mars 2010.
- Résultat opérationnel cible : 18,0 M€ au 31/03/2009, 18,5 M€ au 31 /03/2010, 19,0 M€ au 31/03/2011.
- Dividendes attendus : aucun dividende en 2008 et 2009, distribution de 30 % du résultat en 2010, 2011 et 2012
- Volatilité non endettée de référence : 48,45 %
- Taux sans risque : rendement futur de l'OAT 10 soit de 4,04 % au 31 octobre 2008 à 4,63 % au 31 juillet 2012.
- Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la valorisation définitive et l'attribution par le Conseil le 03 novembre 2008: 6,13 euros donc en-deçà du minimum de 7,00 € minimums stipulés par l'Assemblée Générale Extraordinaire précitée.

Le rapport de l'expert indépendant a fait apparaître une valeur du BSA de 0,5165 euros (arrondie à 0,52 €) pour la tranche 1, de 0,7023 euros (arrondie à 0,71 €) pour la tranche 2 et de 0,7969 euros (arrondie à 0,80 €) pour la tranche 3.

Les 360.000 bons offerts ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243.600 €.

Dans le cadre du programme BSA Managers décrit ci-avant, les mandataires ont reçu 198.000 BSA Managers sur un total de 360.000 BSA Managers au titre de l'émission réservée autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008. Ils ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit. Les bénéficiaires des BSA Managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008. Il est indiqué que 1 bon donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 7,00 euros chacune pour les tranches 1, 2 et 3.

BSA 2006

Il est rappelé que le 29 décembre 2006 ont été réalisées, dans le cadre d'un schéma de recapitalisation, une augmentation de capital par émission réservée d'ABSAs et une attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires de la Société. Le nombre de BSA émis ou attribués a donc été de 9.790.173, l'exercice de la totalité de ces BSA pourrait conduire à l'émission d'un nombre maximal de 1.631.695 actions nouvelles de 2 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total des souscriptions s'élevant au maximum à 5.303.008,75 euros. Il est en effet indiqué que 6 bons donnent droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 3,25 euros chacune.

Conformément au protocole en date du 14 janvier 2006, dans un souci d'incentive des différents managers du Groupe, le consortium d'investisseurs a cédé 5.450.000 BSA au Président Directeur Général, Monsieur Alain FALC, et à ses proches collaborateurs pour une valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période. Monsieur Alain FALC et ses collaborateurs se sont engagés à ne pas céder plus d'un quart du nombre de BSA obtenus durant les six premiers mois de la signature du protocole le 14 janvier 2006, puis à ne pas céder plus d'un quart de ce même nombre de bons entre les septième et le douzième mois et enfin, à ne pas céder plus d'un troisième quart de ce même nombre de bons entre le treizième et le dix-huitième mois suivants cette signature. Cet engagement est donc éteint depuis le 14 juillet 2007. L'engagement ne couvrirait que les BSA.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2008 a, compte tenu des incertitudes pour les investisseurs liées à la crise financière, prorogé de 6 mois la date limite d'exercice des BSA émis le 29 décembre 2006. Celle-ci était fixée initialement au 31 décembre 2008 et a été portée au 30 juin 2009.

Au cours de l'exercice 2007/2008, 105.618 BSA 2006 ont été exercés donnant lieu à la création de 17.603 actions nouvelles. Au cours de l'exercice 2008/2009, 188.688 BSA 2006 ont été exercés donnant lieu à la création de 31.448 actions nouvelles. Au 31 mars 2009, 9.495.867 BSA 2006 restent exerçables et peuvent donner lieu à la création de 1.582.645 actions.

En juillet 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté une augmentation de capital de 5,23 M€ par exercice des bons de souscription d'actions émis le 29 décembre 2006, et l'émission de 1.609.362 actions nouvelles, soit la conversion de 9.361.866 BSA 2006. Un total de 134.001 BSA 2006 est devenu caduc le 1^{er} juillet 2009, à l'issue de la période de conversion. A l'issue de l'augmentation de capital, le capital était composé de 11.399.535 actions représentant 11.416.908 droits de vote.

Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe dont 21.750 pour les salariés et mandataires de la Société BIGBEN INTERACTIVE. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 14 octobre 2010 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date

Options de souscription d'actions

En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 septembre 2002, le Conseil d'administration du 27 janvier 2003 avait consenti à des salariés un plan de 50.000 options de souscription à un prix de 13.17 € par action. Les options ne pouvaient être levées qu'entre le 27 janvier 2006 et le 26 janvier 2009. Au 31 mars 2008, 23.600 options pouvaient encore être levées mais aucune option n'a été levée au cours de l'exercice 2008/2009.

Aucune attribution de stock option n'étant intervenue depuis le 27 janvier 2003, il n'y a plus aucun plan d'option de souscription en vigueur au 31 mars 2009.

Dilution potentielle

Après l'augmentation de capital liée à la conversion des BSA 2006 en juillet 2009, la dilution potentielle est limitée à 404.600 actions nouvelles :

- 360.000 BSA Managers donnant accès à 360.000 actions nouvelles ;

- 44.600 actions attribuées à titre gratuit.

Compte-tenu de la conversion des BSA 2006, le capital est composé de 11.399.535 actions représentant 11.416.908 droits de vote. La dilution potentielle est donc de 3,4 %.

21.1.5. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par les Assemblées Générales Mixtes des actionnaires des 20 juillet 2007, 28 juillet 2008 et 30 juillet 2009 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

Table 69. Délégations de compétence en cours de validité

| Date de l'Assemblée Générale | Délégation de compétence donné au Conseil d'administration pour décider... | Montant nominal maximum autorisé | Durée de la délégation | Modalités de fixation du prix d'émission des titres |
|------------------------------|---|---|------------------------|---|
| 20-juil-07 | ...à consentir au bénéfice des salariés et mandataires sociaux ayant le statut de salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des options de souscription ou d'achat de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société | 510 000 € | 38 mois 19-sept-10 | Prix d'exercice des bons d'option au moins égal à 95 % de la moyenne des cours de bourse (20 séances) |
| 01-oct-08 | ...l'émission réservée de bons de souscription d'actions au profit des dirigeants | 720 000 € | 18 mois 01-avr-10 | Prix d'exercice des bons au moins égal à la moyenne des cours de bourse (20 séances) avec un prix d'exercice minimum de 7,00 € |
| 28-juil-08 | ...l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au PEE) | 250 000 € | 5 ans 27-juil-13 | Dans les conditions de l'Article L.443-5 du Code du travail. Décote maximale de 20 % par rapport à la moyenne des cours de bourse (20 séances) |
| 30-juil-09 | ...l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. | 10 000 000 € * | 26 mois 29-sept-11 | Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé |
| 30-juil-09 | ...l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. | 5 000 000 € * ; 10 % du capital de la Société au moment de l'utilisation en cas de rémunération d'apports. | 26 mois 29-sept-11 | Prix d'émission des actions sera au moins égal à 95 % de la moyenne des cours de bourse (3 dernières séances) |
| 30-juil-09 | ...l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. | 10 000 000 € * | 26 mois 29-sept-11 | Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et autres réglemens applicables. |
| 30-juil-09 | ...l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et/ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire et à l'effet de leur attribuer gratuitement des actions ou d'autres titres donnant accès au capital. | 2 % du capital de la Société au moment de l'émission | 26 mois 29-sept-11 | Selon la législation applicable et notamment selon les articles L.3332-19 et L.3332-11 du Code du travail. |

* : s'imputera sur le plafond global de 10 000 000 € fixé à la quinzième résolution comme montant nominal maximal des augmentations de capital

Il est précisé que seule la délégation relative à l'émission réservée de bons de souscription d'actions au profit des dirigeants a été utilisé à ce jour par le Conseil d'administration, avec l'émission en date du 3 novembre 2008 de 360 000 bons, soit un montant équivalent en valeur nominale de 720 000 euros (L'intégralité de la délégation a donc été utilisée). Les autres délégations en cours de validité n'ont pas été utilisées par le Conseil d'administration.

21.1.6. Capital de la Société ou des sociétés liées faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Hors les différents mécanismes optionnels décrits ci-avant au paragraphe 21.1.4. « *Instruments dilutifs* », il est rappelé que le 22 octobre 2008, Deutsche Bank AG a accordée à Compagnie Financière MI 29 une promesse de vente portant sur un maximum de 1.829.249 actions de la société BIGBEN INTERACTIVE. Dans le cadre de cette promesse, le 2 février 2009, la Compagnie Financière MI 29 a exercé une option portant sur 24.000 actions de la société BIGBEN INTERACTIVE. Le 3 février 2009, suite à la cession de l'option par Compagnie Financière MI 29 à deux investisseurs à hauteur de 730.000 actions chacun, les deux investisseurs ont exercé leur option en totalité.

Suite à différents avenants au contrat du 22 octobre 2008 signés le 23 janvier, 27 janvier et 2 février 2009 ; détaillés au paragraphe 18.4. « *Pactes, conventions entres actionnaires et actions de concert* » ; la date d'exercice de l'option a été portée au 31 juillet 2009. En conséquence des opérations décrites ci-avant, Compagnie Financière MI 29 détient une option sur l'ensemble des actions détenues par Deutsche Bank AG au 31 mars 2009, soit 345.249 actions.

21.1.7. Evolution du capital social

Les mouvements significatifs des trois dernières années concernant le capital social de BIGBEN INTERACTIVE sont détaillés ci-après.

Exercice 2006/2007

Au 31 mars 2007, le capital social de BIGBEN INTERACTIVE s'élevait à 19.580.346 € et était composé de 9.790.173 actions de 2 euros de nominal chacune, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

Au cours de l'exercice 2006/2007, il a été créé 6.250.002 actions nouvelles lors de l'augmentation de capital réservée réalisée en décembre 2006 lors de la conversion des deux tiers de la dette bancaire par émission de 6.250.002 ABSA réservées au consortium composé de Deutsche Bank AG, Monsieur Bernard FRY et Monsieur Roland DE SAINT VICTOR.

Exercice 2007/2008

Au 31 mars 2008, le capital social de BIGBEN INTERACTIVE s'élevait à 19.615.552 € et était composé de 9.807.776 actions de 2 euros de nominal chacune, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

Au cours de l'exercice 2007/2008, il a été créé 17.603 actions nouvelles suite à la conversion de 105.618 BSA 2006.

Exercice 2008/2009

Au 31 mars 2009, le capital social de BIGBEN INTERACTIVE s'élevait à 19.678.448 € et était composé de 9.839.224 actions de 2 euros de nominal chacune, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

Au cours de l'exercice 2008/2009, il a été créé 31.448 actions nouvelles suite à la conversion de 188.688 BSA 2006.

Exercice 2009/2010

En juillet 2009, BIGBEN INTERACTIVE a constaté une augmentation de capital de 5,23 M€ par exercice des bons de souscription d'actions émis le 29 décembre 2006, et l'émission de 1.609.362 actions nouvelles, soit la conversion de 9.361.866 BSA 2006.

A l'issue de l'augmentation de capital, le capital était composé de 11.399.535 actions représentant 11.416.908 droits de vote.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 3 des statuts)

« La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la conception et le négoce d'accessoires, de consoles et de logiciels de jeux,
- la fabrication, la vente, l'importation, l'exportation et la réparation principale d'horlogerie et d'objets de nature électronique,
- et plus généralement la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 18 à 24 des statuts)

« ARTICLE 18 - CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de Commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

ARTICLE 19 - DUREE DES FONCTIONS - LIMITE D'AGE

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser un tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

ARTICLE 20 - VACANCES - COOPTATIONS - RATIFICATIONS

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

ARTICLE 21 - PRESIDENCE DU CONSEIL

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 65 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ARTICLE 22 - DELIBERATION DU CONSEIL - PROCES-VERBAUX

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires. Par exception avec ce qui précède, cette faculté n'est pas applicable

pour toutes délibérations du conseil pour lesquelles la loi interdit le recours à la visioconférence ou à des moyens de télécommunication ainsi que pour les décisions relatives à la nomination ou la révocation du président du Conseil d'administration, du directeur général et du directeur général délégué ou d'un administrateur. Par ailleurs, un tiers des administrateurs en fonction pourra s'opposer à la tenue d'une réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette opposition devra être notifiée au président du Conseil d'administration par tout moyen écrit permettant de s'assurer la preuve de la réception par le destinataire ou par tout moyen admis par les dispositions réglementaires.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement participent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

ARTICLE 23 - POUVOIRS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

ARTICLE 24 - DIRECTION GENERALE

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 22 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués. »

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 à 15 et article 37 des statuts)

« ARTICLE 11 - LIBERATION DES ACTIONS - SANCTIONS

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition légale particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans décompté conformément à la loi, sur appels du conseil d'administration aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par un avis inséré dans un journal départemental d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende.

Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs sont solidairement tenus de la libération du montant desdites actions ; toutefois le souscripteur ou l'actionnaire qui cède ses titres cesse, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsable des versements non encore appelés.

A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le conseil d'administration, les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par la loi et les règlements.

ARTICLE 12 - FORME DES ACTIONS - TITRES IDENTIFIABLES AU PORTEUR

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

ARTICLE 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la société, devra se conformer aux dispositions du code monétaire et financier et plus particulièrement sera tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

A défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

ARTICLE 14 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales extraordinaires.

ARTICLE 15 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune

majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création. »

« ARTICLE 37 - VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.»

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires

Il est précisé que les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

21.2.5. Conditions régissant les convocations des Assemblées Générales et de leur admission (articles 30 à 45 des statuts)

« ARTICLE 30 - ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES - NATURE DES ASSEMBLEES

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

ARTICLE 31 - ORGANE DE CONVOCATION - LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

ARTICLE 32 - AVIS DE REUNION - CONVOCATION DES ASSEMBLEES - FORMES ET DELAIS

Si elle fait appel public à l'épargne, la société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, 30 jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis de réunion prévu par la loi. Cet avis doit, au préalable, être adressé à l'Autorité des marchés financiers.

La convocation proprement dite est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi, si la société fait appel public à l'épargne, qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont en outre convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date des insertions contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Une insertion unique peut tenir lieu d'avis de réunion et de convocation proprement dite. Elle doit alors être publiée 30 jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée et contenir toutes les mentions prévues pour la convocation. La convocation est alors valable, sous réserve que les actionnaires n'aient pas demandé l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour.

ARTICLE 33 - ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

Celle-ci ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

ARTICLE 34 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES

Le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter est subordonné :

- en ce qui concerne les actionnaires titulaires de titres nominatifs, à la libération de ces titres de tous versements exigibles et à leur inscription à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion,
- en ce qui concerne les actionnaires propriétaires de titres au porteur, du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, des actions ou d'un certificat de dépôt délivré par l'intermédiaire teneur du

compte de l'actionnaire, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée, cinq jours au moins avant la date de cette réunion.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-proprétaire de participer à toutes les Assemblées Générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 14.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

ARTICLE 35 - REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES - VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions réglementaires.

ARTICLE 36 - TENUE DE L'ASSEMBLEE - BUREAU

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. A défaut elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

ARTICLE 37 - VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai requis pour l'attribution d'un droit de vote double.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27.

ARTICLE 38 - EFFETS DES DELIBERATIONS

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

Toutefois, dans le cas où des décisions de l'Assemblée Générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

ARTICLE 39 - PROCES-VERBAUX

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

ARTICLE 40 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes

de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

ARTICLE 41 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Les règles de quorum et de majorité applicables aux Assemblées Générales ordinaires sont celles fixées par l'article L.225-98 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le Conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

ARTICLE 42 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le conseil d'administration.

ARTICLE 43 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

Les règles de quorum et de majorité applicables aux Assemblées Générales extraordinaires sont celles fixées par l'article L.225-96 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le Conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorums et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

ARTICLE 44 - ASSEMBLEES SPECIALES

Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par l'article L.225-99 du code de commerce.

ARTICLE 45 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES - QUESTIONS ECRITES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute Assemblée Générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion. »

21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7. Franchissements de seuils

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.8. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (articles 9 et 10 des statuts)

« ARTICLE 9 - AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté suivant décision ou autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales ordinaires.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propiétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE 10 - AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être amorti par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires. »

Chapitre 22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence.

Chapitre 23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Aucune déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le présent document de référence.

Chapitre 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents listés ci-après peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de BIGBEN INTERACTIVE, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- les informations financières historiques de BIGBEN INTERACTIVE et de ses filiales pour l'exercice précédant la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de BIGBEN INTERACTIVE.

La cotation du titre BIGBEN INTERACTIVE est publiée dans plusieurs quotidiens d'information générale, économique et financière, dans lesquels la Société publie également, en tant que de besoin, ses communiqués.

L'information permanente concernant la Société est diffusée par le réseau HUGIN via Euronext.

La publication au BALO et à l'Autorité des marchés financiers est réalisée conformément à la réglementation en vigueur (Décret n° 2008-258 du 13 mars 2008 relatif à la publication de l'information financière réglementée et Règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

La Société a mis en place un site internet : www.BIGBEN.fr, où peuvent être également consultés les communiqués.

Parallèlement à ces moyens d'information réguliers, la Société ne manquerait pas de renforcer sa politique de communication à l'occasion de toute opération significative, ou de toute évolution de son environnement ou de sa politique.

Responsable de l'information financière :

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE

Rue de la Voyette, CRT-2

59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00

Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

24.1. Publication des 12 derniers mois

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois en application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Publication à l'Autorité des marchés financiers depuis juillet 2008

Ces informations sont disponibles sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Table 70. Publication à l'Autorité des marchés financiers depuis les 12 derniers mois

| Publication | Date | N° d'enregistrement | Document |
|-------------|------------|---------------------|--|
| AMF | 11/11/2009 | 209C1346 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 11/09/2009 | 209C1175 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 15/07/2009 | 209C0992 | Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention |
| AMF | 18/02/2009 | 209C0286 | Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention |
| AMF | 16/02/2009 | 209C0271 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 09/02/2009 | 209C0219 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 06/02/2009 | 209C0204 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 31/10/2008 | 208C1981 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 08/09/2008 | 208C1629 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 05/09/2008 | 208C1624 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 14/09/2007 | 207C2086 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 06/02/2007 | 207C0258 | Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention |
| AMF | 10/01/2007 | 207C0078 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 09/10/2006 | 200C0628 | Franchissement(s) de seuil(s) |

Publication au bulletin des annonces légales obligatoires

Ces publications sont disponibles sur le site internet du « Bulletins des Annonces Légales Obligatoires (BALO) » : www.journal-officiel.gouv.fr/balo/.

Table 71. Publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires depuis les 12 derniers mois

| Publication | Date | N° d'enregistrement | Document |
|-------------|------------|---------------------|---|
| BALO | 30/09/2009 | 0907257 | Compte rendu Assemblée d'actionnaires et rapports des CAC |
| BALO | 21/08/2009 | 0906661 | Avis divers |
| BALO | 20/07/2009 | 0905902 | Comptes annuels |
| BALO | 13/07/2009 | 0905777 | Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts |
| BALO | 24/06/2009 | 0904938 | Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts |
| BALO | 12/11/2008 | 0813989 | Avis divers |
| BALO | 10/11/2008 | 0813987 | Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts |
| BALO | 10/11/2008 | 0813988 | Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts |
| BALO | 05/09/2008 | 0812459 | Comptes annuels |
| BALO | 27/08/2008 | 0812264 | Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts |
| BALO | 01/08/2008 | 0811083 | Chiffres d'affaires et situations trimestrielles |
| BALO | 01/08/2008 | 0811075 | Avis divers |

Publication à Euronext (Hugin)

Ces publications sont disponibles sur le site internet d'Euronext : www.euronext.com.

Table 72. Publication au réseau HUGIN et à Euronext depuis les 12 derniers mois

| Publication | Date | Document |
|-------------|------------|---|
| HUGIN | 23/11/2009 | BIGBEN INTERACTIVE accueil Marvel |
| HUGIN | 17/11/2009 | Résultat semestriel positif et maintien des objectifs annuels |
| HUGIN | 16/11/2009 | Labellisation OSEO |
| HUGIN | 27/09/2009 | CA semestriel de 31,1 millions d'euros |
| HUGIN | 09/09/2009 | BIGBEN INTERACTIVE annonce sa présence au Midcap Events |
| HUGIN | 28/07/2009 | CA du 1 ^{er} trimestre 2009/2010 |
| HUGIN | 07/07/2009 | Résultats de l'exercice des BSA 2006 |
| HUGIN | 25/05/2009 | Résultats annuels 2008/2009 |
| HUGIN | 26/04/2009 | Chiffre d'affaires annuel de 98,5 millions d'euros (+ 17,0 %) |
| HUGIN | 15/02/2009 | Rapport d'activité trimestriel |
| HUGIN | 06/02/2009 | Evolution de l'actionariat (Communiqué Compagnie M129) |
| HUGIN | 05/02/2009 | Suspension de la cotation |
| HUGIN | 23/01/2009 | Chiffre d'affaires trimestriel de 39,5 millions d'euros (+ 6,0 %) |
| HUGIN | 19/12/2008 | Mise à disposition comptes semestriels (ERRATUM) |
| HUGIN | 19/12/2008 | Compte-Rendu Assemblée Générale 17 décembre 2008 |
| HUGIN | 17/11/2008 | Compte-rendu Assemblée Générale du 1 ^{er} octobre 2008 |
| HUGIN | 03/11/2008 | Forte croissance du résultat semestriel |
| HUGIN | 30/10/2008 | CA semestriel de 42,3 millions d'euros |
| HUGIN | 14/10/2008 | Evolution de l'actionariat par assimilation (communiqué M129) |
| HUGIN | 07/10/2008 | Perspectives de l'exercice 2008-2009 |
| HUGIN | 18/09/2008 | Mise à disposition du document de référence |
| HUGIN | 16/09/2008 | BIGBEN INTERACTIVE annonce sa présence au Midcap Events |
| HUGIN | 15/09/2008 | Désormais présent dans les pays nordiques et baltes |
| HUGIN | 28/07/2008 | Rapport annuel disponible |

Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille

Les formalités relatives à l'exercice 2008/2009 ont été réalisées postérieurement à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire correspondante.

Ces informations sont disponibles sur : <http://www.infogreffe.com>.

Chapitre 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Un organigramme du groupe est présenté au Chapitre 7. « Organigramme » du présent document.

25.1. Société faîtière et autres filiales

L'activité des entités du Groupe en France est en progression avec un chiffre d'affaires passé de 50,85 M€ à 58,38 M€. Leur contribution au résultat opérationnel est passée de 7,70 M€ en 2007/2008 à 10,44 M€ en 2008/2009 et quant à leur contribution au résultat Groupe elle est passée d'un profit de 8,01 M€ à un profit de 10,40 M€.

La contribution de la société faîtière BIGBEN INTERACTIVE SA au chiffre d'affaires est passée de 45,95 M€ à 55,55 M€, le résultat opérationnel est passé de 9,15 M€ à 12,04 M€ et le résultat comptable de 9,46 M€ en 2007/2008 à 11,99 M€, avant abandon de créances de 4,68 M€ en faveur de la filiale ESPACE 3 GAME'S. Ce résultat reflète principalement la vigueur de l'activité Accessoires en France mais aussi la consolidation des activités complémentaires (Audio&cadeaux et Distribution non exclusive).

Table 73. Tableau des filiales et participations

| <i>(En milliers d'euros)</i> | <i>Capital</i> | <i>Capitaux propres autres que le capital</i> | <i>Quote-part du capital détenu en %</i> | <i>Valeur comptable brute des titres détenus</i> | <i>Valeur comptable Nette des titres détenus</i> | <i>Prêts et avances consentis</i> | <i>Montant des cautions et avals donnés pour la société</i> | <i>Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé</i> | <i>Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)</i> | <i>Dividendes encaissés au cours de l'exercice</i> |
|---|----------------|---|--|--|--|-----------------------------------|---|---|--|--|
| Filiales (détenues à + de 50 %) | | | | | | | | | | |
| Espace 3 Game's S.A.S. | 2 000 | -6 617 | 100% | 2 849 | - | - | - | 2 829 | -2 249 | - |
| Atoll Soft SA, Belgique | 300 | 940 | 100% | 2 896 | 2 896 | - | - | 13 175 | 562 | - |
| Bigben Interactive Holdings UK Ltd – Royaume Uni | 124 | -124 | 100% | 12 692 | - | - | - | - | - | - |
| Bigben Interactive | 194 | 2 293 | 100% | 269 | 269 | - | - | 30 404 | 2 507 | - |
| HK Ltd – Hong-kong | | | | | | | | | | |
| Bigben Interactive GmbH Allemagne | 500 | -835 | 100% | 500 | - | 1 250 | 0 | 16 829 | 2 858 | - |
| Participations (détenues entre 10 et 25 %) | | | | | | | | | | |
| Cadonor Sarl (*) | 13 | 200 | 25% | 46 | 46 | - | - | 576 | 10 | - |

* Etats financiers disponibles au 31 mars 2008

ESPACE 3 GAMES SAS

La filiale française ESPACE 3 GAMES SAS, contrôlée à 100 % par la société mère sur l'exercice, a enregistré une réduction de sa contribution au chiffre d'affaires consolidé liée à la cession de 8 magasins au cours de l'exercice et une détérioration de son exploitation. Elle clôture son exercice sur un chiffre d'affaires de 2,83 M€ contre 4,91 M€ en 2007/2008, la réduction d'activité faisant passer le résultat opérationnel de -1,44 M€ à -1,60 M€ et le résultat net de -1,45 M€ en 2007/2008 à -1,59 M€ avant abandon de créances de 4,68 M€ accordé par la maison-mère BIGBEN INTERACTIVE SA.

ATOLL SOFT et ATOLL SOFT Nederland

Le sous groupe, constitué par la filiale belge ATOLL SOFT ainsi que sa sous-filiale ATOLL SOFT Nederland, contrôlé à 100 %, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, une contribution au chiffre d'affaires consolidé de 14,15 M€ (contre 14,11 M€ en 2007/2008).

La filiale ATOLL SOFT voit son résultat opérationnel s'établir à 1,16 M€ (contre 0,47 M€ en 2007/2008) et son résultat avant impôt à 1,38 M€ (contre 0,42 M€ en 2007/2008), ce qui confirme le retour à la profitabilité avec un résultat comptable de 0,99 M€ (contre 0,29 M€ en 2007/2008).

La progression d'activité de 64 % enregistrée sur le métier de l'accessoire a permis d'améliorer l'exploitation malgré l'érosion de la distribution exclusive et devrait permettre une nouvelle évolution favorable du résultat en 2009-2010.

BIGBEN INTERACTIVE HOLDINGS UK Ltd et BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd

Le sous groupe, constitué par la filiale britannique BIGBEN INTERACTIVE HOLDINGS UK Ltd (ex PLANET HOLDINGS Ltd) ainsi que sa sous-filiale BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd, contrôlé à 100 %, n'a enregistré aucune activité au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Le liquidateur de l'ancienne filiale avait réalisé l'essentiel de ses diligences avec la production de leurs créances par les créanciers fin mars 2008 mais les dossiers administratifs restants ont nécessité plus de temps que prévu et le processus de liquidation n'a pu, contre toute attente, être achevé au cours de l'exercice 2008/2009.

Pour mémoire, le Groupe a considéré dès le 31 mars 2006 que la filiale était en substance cédée et avait comptabilisé dans le résultat de l'exercice le résultat de cession de cette filiale pour 3,3 M€.

La société BIGBEN INTERACTIVE HOLDINGS UK Ltd et la sous-filiale BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd, ont été liquidées en septembre 2007.

BIGBEN INTERACTIVE GmbH

La filiale allemande BIGBEN INTERACTIVE GmbH a réalisé un chiffre d'affaires de 16,83 M€ (contre 13,49 M€ en 2007/2008); son résultat opérationnel s'élève à 3,33 M€ (contre 2,16 M€ en 2007/2008), le résultat avant impôt totalisant 3,00 M€ (contre 1,72 M€ en 2007/2008) et le résultat comptable s'élevant à 2,62 M€ (contre 2,05 M€ en 2007/2008).

La nouvelle organisation commerciale a permis d'exploiter pleinement la part de marché de BIGBEN INTERACTIVE GmbH et la notoriété des gammes d'accessoires BIGBEN INTERACTIVE outre-Rhin, ce qui se traduit par une contribution au résultat opérationnel de 3,3 M€ (19,8 %) et au résultat Groupe

de 2,6 M€ (15,6 %). Ce dynamisme en Allemagne et le renforcement des positions en Autriche et en Suisse en 2009/2010 devraient à nouveau permettre une amélioration du profit à l'issue de l'exercice en cours.

BIGBEN INTERACTIVE (HK) Ltd

La filiale BIGBEN INTERACTIVE (HK) Ltd, contrôlée à 100 %, a enregistré une activité en progression par rapport à celle de l'exercice précédent tandis que ses prestations de conception – développement d'accessoires et de gestion industrielle continuaient à se développer au profit du groupe. Ainsi BIGBEN INTERACTIVE (HK) Ltd, a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires en contre-valeur EUR de 9,14 M€ (contre 5,70 M€ en 2007/2008) ; son résultat opérationnel s'élève à 2,81 M€ (contre 1,40 M€ en 2007/2008), le résultat avant impôt se montant à 2,82 M€ (contre 1,41 M€ en 2007/2008) et le résultat comptable s'élevant à 2,47 M€ (contre 1,20 M€ en 2007/2008).

Participations minoritaires

Il est par ailleurs rappelé les éléments suivants :

La société Cadonor Sarl, détenue à 25 % par la Société BIGBEN INTERACTIVE SA, est une société lilloise spécialisée dans le cadeau promotionnel avec un chiffre d'affaires annuel de 599 K€ au 31 mars 2008. Elle n'a jamais distribué de dividendes depuis la prise de participation de BIGBEN INTERACTIVE et n'est pas un partenaire commercial significatif pour le Groupe.

La société KS Multimedia GmbH, détenue à 100 % par la filiale allemande BIGBEN INTERACTIVE GmbH qui l'avait créée en 2000 en vue d'éventuelles opérations de négoce de produits électroniques tiers, est une structure en sommeil depuis l'exercice 2001/2002, sans aucun chiffre d'affaires ni résultat.

Les sociétés Cadonor et KS Multimedia ont été mises en équivalence dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés au 31 mars 2009 tels que présentés dans le présent document de référence.

ANNEXE 1 : SOMMAIRE DES TABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

| | | |
|-----------|---|----|
| TABLE 1. | HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX..... | 13 |
| TABLE 2. | DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES | 14 |
| TABLE 3. | EVOLUTION DU COURS DE BOURSE 2008/2009 VS. 2008/2007 | 16 |
| TABLE 4. | EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE DU 1 ^{ER} AVRIL 2008 AU 31 JUILLET 2009..... | 17 |
| TABLE 5. | EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DES BSA BIGBEN INTERACTIVE DU 1 ^{ER} AVRIL 2008 AU 30 JUN 2009 | 18 |
| TABLE 6. | CONCENTRATION DE LA CLIENTELE DE BIGBEN INTERACTIVE..... | 20 |
| TABLE 7. | SAISONNALITE DE L'ACTIVITE | 22 |
| TABLE 8. | ENDETTEMENT NET VS. CHIFFRE D'AFFAIRES (SOCIAL)..... | 23 |
| TABLE 9. | ENDETTEMENT NET VS. CHIFFRE D'AFFAIRES (CONSOLIDE)..... | 23 |
| TABLE 10. | ENDETTEMENT NET, BFR ET FONDS DE ROULEMENT..... | 24 |
| TABLE 11. | ENDETTEMENT NET ET COUT D'ENDETTEMENT..... | 24 |
| TABLE 12. | ENGAGEMENTS HORS BILAN - GROUPE..... | 26 |
| TABLE 13. | CAPITAUX PROPRES | 27 |
| TABLE 14. | POLICES EN VIGUEUR AU 15 JUILLET 2009 | 32 |
| TABLE 15. | PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2008/2009 : ELEMENTS DU BILAN CONSOLIDE | 38 |
| TABLE 16. | REPARTITION DE L'ACTIVITE PAR TYPE DE PRODUITS..... | 40 |
| TABLE 17. | REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES..... | 41 |
| TABLE 18. | MARCHE FRANÇAIS DES ACCESSOIRES POUR CONSOLES – COMPARAISON BIGBEN INTERACTIVE VS. ENSEMBLE DU MARCHE..... | 43 |
| TABLE 19. | REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE CLIENTS..... | 45 |
| TABLE 20. | MARCHE FRANÇAIS DES JEUX VIDEOS, CONSOLES ET ACCESSOIRES | 48 |
| TABLE 21. | MARCHE FRANÇAIS DE LA CONSOLE DE JEUX | 49 |
| TABLE 22. | MARCHE FRANÇAIS DES ACCESSOIRES POUR CONSOLES DE JEUX | 52 |
| TABLE 23. | PART DE MARCHE EN VOLUME ENTRE JANVIER ET SEPTEMBRE 2009 EN FRANCE | 53 |
| TABLE 24. | PART DE MARCHE EN VALEUR ENTRE JANVIER ET SEPTEMBRE 2009 EN FRANCE | 53 |
| TABLE 25. | ORGANIGRAMME JURIDIQUE SIMPLIFIE DU GROUPE | 56 |
| TABLE 26. | CONTRATS DE BAIL EN VIE AU 31 MARS 2009 | 59 |
| TABLE 27. | EVOLUTION DE L'ACTIVITE | 61 |
| TABLE 28. | REPARTITION PAR TYPE DE PRODUITS..... | 61 |
| TABLE 29. | REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES..... | 61 |
| TABLE 30. | EFFET SAISONNALITE..... | 62 |
| TABLE 31. | COMPTE DE RESULTATS SYNTHETISE..... | 63 |
| TABLE 32. | DETAIL DES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES..... | 64 |

| | | |
|-----------|--|-----|
| TABLE 33. | EVOLUTIONS DES POSTES COMPOSANT LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE BIGBEN INTERACTIVE | 66 |
| TABLE 34. | CALCUL DU GEARING DE LA SOCIETE | 67 |
| TABLE 35. | TABLEAU SYNTHETIQUE DES FLUX DE TRESORERIE..... | 67 |
| TABLE 36. | STRUCTURE D'ENDETTEMENT DE BIGBEN INTERACTIVE..... | 70 |
| TABLE 37. | ENGAGEMENTS DONNES..... | 72 |
| TABLE 38. | ENGAGEMENTS REÇUS | 73 |
| TABLE 39. | LOYERS NON ANNULABLES..... | 73 |
| TABLE 40. | ENDETTEMENT NET, BFR ET FONDS DE ROULEMENT..... | 74 |
| TABLE 41. | BUDGETS OPERATIONNELS R&D | 80 |
| TABLE 42. | SYNTHESE DES BREVETS DEPOSES A CE JOUR PAR LA SOCIETE | 83 |
| TABLE 43. | SYNTHESE DES MODELES DEPOSES A CE JOUR PAR LA SOCIETE..... | 84 |
| TABLE 44. | SYNTHESE DES MARQUES DONT DISPOSE AUJOURD'HUI LE GROUPE | 86 |
| TABLE 45. | CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2009/2010..... | 87 |
| TABLE 46. | PART DES VENTES SEMESTRIELLES CONSOLIDEES PAR METIERS..... | 89 |
| TABLE 47. | CHIFFRES CLES CONSOLIDES AU 1 ^{ER} SEMESTRE 2009/2010 | 90 |
| TABLE 48. | MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION..... | 97 |
| TABLE 49. | REMUNERATIONS PERÇUES AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES | 100 |
| TABLE 50. | DETAILS DES REMUNERATIONS DUES AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES | 101 |
| TABLE 51. | DETAILS DES EVENTUELS AVANTAGES CONSENTIS AU PROFIT DE MONSIEUR ALAIN FALC..... | 102 |
| TABLE 52. | JETONS DE PRESENCE VERSES AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES..... | 103 |
| TABLE 53. | ACTIONS DE PERFORMANCE OU ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL..... | 103 |
| TABLE 54. | DETAIL DES BSA MANAGERS ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'EXERCICE 2008/2009 | 104 |
| TABLE 55. | PLANS DEVENUS CADUCS AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS | 106 |
| TABLE 56. | MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION..... | 107 |
| TABLE 57. | COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DE LA SOCIETE AU 31 MARS 2009 | 111 |
| TABLE 58. | COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DU GROUPE AU 31 MARS 2009..... | 111 |
| TABLE 59. | REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE | 122 |
| TABLE 60. | REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ENTITE JURIDIQUE | 122 |
| TABLE 61. | DIFFERENTS PLANS DEVENUS CADUCS | 127 |
| TABLE 60. | REPARTITION DES BSA EMIS LE 3 NOVEMBRE 2008 AU PROFIT DES SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX..... | 128 |
| TABLE 61. | ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2009 | 129 |
| TABLE 62. | ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2007 | 130 |
| TABLE 63. | ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2008 | 130 |
| TABLE 64. | ACTIONNARIAT POST EXERCICE DES BSA DECEMBRE 2006 – JUILLET 2009 ET POST EXERCICE DE L'OPTION RESIDUELLE MI 29 | 131 |

| | | |
|-----------|--|-----|
| TABLE 65. | ACTIONNARIAT POST DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUILS DE MONSIEUR VINCENT BOLLORE | 131 |
| TABLE 66. | ACTIONNARIAT POST DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUILS DE S3C..... | 132 |
| TABLE 67. | DECLARATIONS DE FRANCHISEMENT DE SEUILS AU CAPITAL DE BIGBEN INTERACTIVE AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES | 132 |
| TABLE 68. | PACTES ET CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES | 145 |
| TABLE 69. | DELEGATIONS DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE..... | 227 |
| TABLE 70. | PUBLICATION A L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS DEPUIS LES 12 DERNIERS MOIS | 243 |
| TABLE 71. | PUBLICATION AU BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES DEPUIS LES 12 DERNIERS MOIS | 243 |
| TABLE 72. | PUBLICATION AU RESEAU HUGIN ET A EURONEXT DEPUIS LES 12 DERNIERS MOIS..... | 244 |
| TABLE 73. | TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS..... | 246 |